



LE

DUC DE ROHAN

ET LES

PROTESTANTS SOUS LOUIS XIII

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE

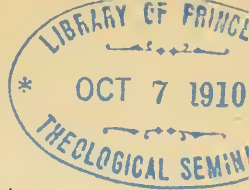
DUC DE ROHAN

ET LES

PROTESTANTS SOUS LOUIS XIII

PAR

HENRY DE LA GARDE





PARIS
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

—

1884

A MES NEVEUX

LUCIEN ET HENRY CHATENAY

Je vous dédie ce livre, mes chers enfants, bien que vous n'ayez encore, l'un et l'autre, que l'âge du rudiment en toutes choses ; mais vous grandirez, et vos heureuses dispositions me font espérer qu'un jour vous y trouverez une distraction utile, peut-être un peu de charme, à coup sûr quelques enseignements.

Henry DE LA GARDE

Ancien officier.

4 janvier 1884.

LE DUC DE ROHAN

ET LES PROTESTANTS

SOUS LOUIS XIII

INTRODUCTION

L'histoire des protestants en France, considérés comme parti politique, remplit trois époques distinctes et successives, qui sont : 1° celle de leur lutte armée contre les pouvoirs publics, depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à l'avénement de Henri IV (1560-1589) ; 2° celle où, après qu'ils eurent soutenu les droits de ce monarque, celui-ci, par le fameux édit de Nantes, leur accorda une existence politique, pour l'obtention de laquelle trente années de guerres civiles avaient désolé la France sous les derniers Valois, et dont ils jouirent paisiblement jusqu'à leur première prise d'armes (1589-1622); 3° enfin, celle où les armes à la main, ils combattirent pour le maintien de cette conquête, jusqu'au jour où, abandonnés par la fortune des combats, ils la perdirent définitivement à la conclusion de la paix d'Alais, en 1629 (1621-1629).

C'est cette dernière phase de leur condition politique que l'on s'est proposé d'étudier dans cet ouvrage, c'est-à-dire l'histoire de leurs suprêmes et inutiles efforts pour l'étendre d'abord, puis pour la

conserver. Telle que l'édit de Nantes l'avait établie et consacrée, cette condition politique suffisait avec libéralité à toutes les exigences de leur conscience; non-seulement elle protégeait leur culte, mais elle donnait aussi satisfaction à la plupart de leurs droits de citoyens. Malheureusement, ils oublièrent trop tôt qu'ils n'étaient qu'une minorité dans l'État, et ils eurent le tort, malgré leur petit nombre, de vouloir s'imposer dans une nation foncièrement catholique; c'est ce qui les perdit et les réduisit à la condition plus humble de religionnaires, tolérés avec peine, dénués de protection, et partout isolés, jusqu'au moment où Louis XIV, déchirant l'édit de son aïeul qui les abritait encore de son ombre, prononça l'expulsion de leur culte.

Quelle était donc cette situation politique dont ils ne surent pas se contenter, qu'ils se virent obligés ensuite de défendre avec tant d'énergie, et qu'ils finirent par perdre tout à fait? On comptait environ, dans toute la monarchie française, de trois à quatre cent mille familles calvinistes, réparties dans différentes provinces plus ou moins éloignées les unes des autres, et l'on pouvait évaluer ce chiffre à peu près au douzième de celui de toute la population du royaume. Mais les huguenots avaient eu, dans le principe, de grandes familles et de puissants seigneurs à leur tête; des villes entières avaient embrassé leur doctrine, et, dans ce surcroît de force et de sécurité, leur ambition s'était développée; elle avait trouvé, en outre, un aliment fécond dans les divisions de la cour pendant les minorités de François II et de Charles IX : sous ce dernier roi, les horreurs de la Saint-Barthélemy les avaient plus irrités qu'abattus; et, sous Henri III, ils avaient prêté leur appui à ce monarque pour combattre l'ambition

extrême des Guise. De cet état de choses était résultée pour eux une force politique mal assurée, et cependant réelle, qu'il fallait à la fois fixer et contenir. Ce fut le but que Henri IV se proposa d'atteindre en promulguant l'édit de Nantes.

Par cet édit, en effet, l'exercice public de la religion réformée non-seulement fut autorisé, mais il reçut certaines garanties, telles entre autres que l'admissibilité aux charges, emplois, honneurs et dignités de l'État, « et il y parut bien, en effet, dit Voltaire, puisque le Roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trémouille et de Rosny ». Citons encore, à ce propos, puisqu'il doit figurer au premier rang dans cette étude, Henri, vicomte de Rohan, chef de l'unique branche de la maison de Rohan, qui, dès l'origine, embrassa le calvinisme. Élevé avec austérité dans cette doctrine, il y fut constamment fidèle ; Henri IV, dont il était l'allié par la reine Jeanne d'Albret, mère de ce prince, le prit en grande affection, le créa duc et pair du royaume, colonel général des Suisses, et lui fit épouser Marguerite de Rosny, fille de Sully.

On créa pour les huguenots une chambre dite *de l'Édit,* au parlement de Paris, une autre chambre de l'Édit à Castres, et enfin des chambres mi-parties aux parlements de Grenoble et de Bordeaux. Dans l'ordre purement politique, ils eurent ce que la nation elle-même n'avait jamais eue, c'est-à-dire des assemblées provinciales régulières et une assemblée générale qui se réunissait tous les trois ans. Elle nommait, par voie de suffrages, six candidats qu'elle présentait au Roi, et sur lesquels celui-ci choisissait deux députés généraux qu'il attachait à sa personne et qui étaient chargés de défendre, auprès de son gouvernement, tous les

intérêts de la religion réformée. Plus tard, en 1611, l'Assemblée générale de Saumur étendit encore ces libertés en créant les *Cercles provinciaux,* sortes d'assemblées générales des provinces d'une même région.

C'était, en somme, une constitution politique, démocratique et représentative, avec de tels priviléges qu'il lui arriva souvent de vouloir empiéter sur la prérogative royale, et de présenter tous les dangers d'un État dans l'État.

Il lui fut, d'ailleurs, d'autant plus facile de glisser sur cette pente funeste, que Henri IV avait accordé aux réformés des places de sûreté, où ils exerçaient la souveraineté dans toute sa plénitude, sauf l'hommage d'une vassalité illusoire envers la Couronne. Ces places ne leur avaient d'abord été accordées que pour quinze ans, et comme gage de l'exécution de l'édit; mais Henri IV eut la faiblesse de les leur proroger, et il fallut, sous le règne de son successeur, les leur arracher une à une et de vive force. On ne s'est proposé, dans cette étude, que de suivre pas à pas, avec ses intermittences de combats et de trêves, le déclin de leur condition politique, sans s'attarder d'ailleurs à la constitution religieuse de leurs églises, ni aux questions de controverse et de doctrine dont l'examen est tout à fait en dehors du sujet. Pour en marquer les étapes, on les a désignées par le nom de la ville qui en perpétue le souvenir dans l'histoire. Ainsi, dans la première partie, c'est-à-dire celle où eut lieu la prise d'armes de 1621 ou première guerre civile des protestants sous Louis XIII, c'est Montauban, une de leurs principales places de sûreté, qui fixe tous les regards par sa résistance victorieuse contre l'armée royale; dans la seconde, c'est Montpellier qui subit un long

siége, se soumet et obtient un édit de pacification des plus honorables; dans la troisième partie, l'inexécution des conditions de cette paix provoque la révolte de la Rochelle, drame saisissant et douloureux, qui domine toute la lutte en général, et que l'on a dû scinder en deux actes principaux : *la Révolte et la Chute* (1627); enfin, la quatrième partie, sous le double titre de Privas-Alais, résume l'effort suprême suivi de la destruction du parti protestant en 1629.

Tout ce qui précède la prise d'armes de 1621 n'appartient qu'indirectement à cette grande lutte, et quelques mots suffiront pour le faire comprendre : autant l'édit de Nantes avait rassuré les protestants, autant le crime de Ravaillac les consterna. Un roi mineur qui, au moral comme au physique, ne promettait aucune des brillantes qualités du Béarnais; une régente italienne dont le nom seul rappelait les jours les plus néfastes de la persécution; Sully disgracié, des princes et des grands seigneurs dévorés d'ambition, « esprits toujours remuants et retenus par des chaînes d'or [1] »; l'épargne de Henri IV au pillage, l'incertitude partout, et la liberté de conscience publiquement menacée, tel est, en y comprenant les *brouilleries* ridicules et ruineuses du prince de Condé, le résumé, rapide mais fidèle, des premières années du règne de Lous XIII.

Revenus peu à peu de leur stupeur sous l'impulsion des ducs de Bouillon et de Rohan, de Sully et de Duplessis-Mornay, les protestants mirent à profit ce désarroi constant de la cour, pour se concerter entre eux, se fortifier dans leurs places de sûreté et s'en approprier de nouvelles; enfin, pour élargir à leur

[1] *Instructions de Richelieu à M. de Schomberg.*

avantage certains droits que l'édit leur donnait, et que trop souvent on leur déniait sans aucun ménagement. C'est ainsi qu'ils passèrent de l'état d'irritation et de suspicion extrêmes à celui de révolte ouverte; qu'ils eurent des soldats, des chefs, un généralissime et presque un gouvernement; qu'ils remportèrent des succès, essuyèrent des revers et conclurent des traités, alternativement violés par eux ou par la cour.

Trahis par le prince de Condé, avec lequel ils s'étaient ligués pour s'opposer aux mariages espagnols [1], ils le laissèrent conduire à la Bastille sans en être émus, virent avec la même indifférence crouler la fortune de Concini et s'élever celle de Luynes. Ces deux favoris furent un instant maîtres du Roi et du royaume; mais une intrigue de cour, suivie d'un lâche assassinat, les délivra du premier; quant à Luynes, pour abattre son orgueilleux pouvoir, une place forte et un chef redoutable suffirent. Cette place forte, ce fut Montauban; ce chef, Henri, duc de Rohan, prince de Léon et de Porrhoët [2].

C'est à partir de ce moment que la guerre des protestants s'accentue, surtout dans nos provinces méridionales, au point de justifier une place spéciale dans l'histoire de ce règne. Ce fut une lutte héroïque et toute française, car le courage y fut égal des deux côtés : et si le lecteur daigne prêter une attention bienveillante au récit qui va suivre, il verra que les vaincus, tout en cessant d'être désormais un parti politique, n'en ont pas moins gardé de justes droits à l'estime et au respect de la postérité.

[1] Mariages de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de l'infant d'Espagne avec Élisabeth de France, fille de Henri IV.

[2] Fils de René, vicomte de Rohan, et de Catherine de Parthenay.

PREMIÈRE PARTIE

MONTAUBAN

1621

I

La levée du siége de Montauban (18 novembre 1621) fut plutôt un échec pour le Roi, pour la cour et surtout pour le connétable de Luynes, qu'une victoire réelle pour les protestants : un corps de six mille hommes, détaché de l'armée royale, n'en restait pas moins autour de la ville et réparti dans les petites places fortes du voisinage, ce qui n'annonçait pas l'abandon de toute idée de retour. Cet événement, d'une importance d'ailleurs considérable, eut en outre pour les protestants un fâcheux résultat, celui de les pousser à des excès regrettables et d'exalter leur fanatisme au delà de toute mesure. Jusqu'alors ils avaient été plutôt persécutés que persécuteurs; si l'on avait ouï mettre sur leur compte quelque scène de pillage, de couvent ou d'église incendiés, ce n'avait été d'ordinaire qu'affaire de représailles immédiates, et contre-coup irréfléchi des provocations que les catholiques ne leur épargnaient pas. Mais ce fut surtout après la délivrance de Montauban que la guerre civile s'envenima, et que, de

l'aveu de tous les historiens du temps, ils se signalèrent dans un grand nombre de localités, notamment à Montpellier et à Nîmes, par des actes de brigandage et de férocité inouïs. Malheureusement pour leur mémoire, on ne peut attribuer toujours de tels excès à ces entraînements soudains et inévitables que semble quelquefois excuser le délire de la passion et de la vengeance : ils y furent froidement excités par leurs pasteurs, par leurs assemblées, par leurs cercles.

On ne saurait en douter, à la lecture de cette sinistre ordonnance :

« Les députés des cinq Provinces-Unies, tenant à « Montpellier, à tous ceux qui ces présentes verront : « — Considérant que la persécution ouverte depuis « quelque temps contre les églises réformées de ce « royaume augmente tous les jours, et que nos enne- « mis se montrent plus envenimés que jamais à notre « ruine, — il est besoin, pour repousser leurs efforts, « et pour montrer notre juste et légitime défense, de « fortifier les villes et places que nous tenons, et qui « servent d'asile et de retraite à ceux de notre religion « pour la conservation de leurs biens, et ôter tout ce « qui peut, en quelque façon, préjudicier à la sûreté des- « dites places et servir de forteresse à nos ennemis, — « l'Assemblée, désirant pourvoir par toutes sortes de « moyens possibles à la sûreté desdites places, et « empêcher l'effet des mauvais desseins des ennemis, « — a ordonné et ordonne qu'il sera promptement « procédé à la démolition de toutes les églises, cou- « vents, clochers et autres bâtiments, tant ecclésias- « tiques qu'autres, soit dans la ville ou la campagne, « qui peuvent servir de retraite, forteresse ou loge- « ment à nos ennemis, et préjudicier à la sûreté des

« places et villes servant à la défense de ceux de la reli-
« gion. Mandons à tous les gouverneurs et consuls
« des villes et communautés d'y faire procéder prompte-
« ment par bon ordre. Donné à Montpellier, le 15 dé-
« cembre 1621. »

Une autre ordonnance, antérieure de quelques jours, était ainsi conçue :

« Les députés de l'Assemblée du Cercle ayant
« reconnu qu'au lieu que le bon traitement que les
« papistes reçoivent dans nos villes aurait dû retenir
« ceux qui commandent dans les villes où ils sont les
« maîtres, et les empêcher de molester nos frères dans
« l'exercice de leur religion, ni leur faire aucun mal
« ni injure, au contraire, cela les a rendus plus insolents
« et téméraires, en sorte qu'en plusieurs lieux et villes
« de notre obéissance l'exercice de notre religion y est
« défendu, comme à Montagnac, Florensac, Vindemian
« et autres lieux, et qu'en outre nos temples ont été
« brûlés ou démolis, par où plusieurs de notre parti
« doivent être désabusés de la croyance qu'ils ont prise,
« que cette guerre n'est pas une persécution ouverte
« contre notre religion, ce qui les a portés et les porte
« encore tous les jours à prendre les armes contre nous ;
« — pour ces causes, avons ordonné et ordonnons
« que l'exercice de la messe sera interdit et défendu en
« toutes les villes de notre département, et notamment
« à Montpellier, et qu'à ces fins, au premier comman-
« dement qui en sera fait aux ecclésiastiques, tous actes
« papistiques cesseront ; et néanmoins, que les papistes
« de Montpellier seront retenus prisonniers dans la
« ville, avec tous leurs biens, pour y recevoir pareils
« traitements que ceux de notre religion recevront ès
« villes papistiques. Mandons... etc. »

Les esprits n'étaient que trop disposés à suivre plus qu'à la lettre de semblables injonctions : pillage, incendies, démolitions d'églises, sacs de couvents et de presbytères, meurtres d'ecclésiastiques, de religieux et de citoyens sans défense, désolèrent donc ces florissantes contrées du Midi, et ne firent qu'y raviver les haines et les animosités. « Il y eut peu d'endroits, dans le bas « Languedoc, où les ordres rigoureux du Cercle ne « fussent exécutés... On compte que, dans ces émo- « tions, les religionnaires détruisirent trente-six églises « des catholiques dans le bas Languedoc, sans celles « qui furent rasées dans le haut, comme celle de « Notre-Dame de Grâce de Revel, dont le duc de « Rohan ordonna la démolition, le 11 novembre. » (Dom Vaissette.)

De nos jours encore, le voyageur qui parcourt les montagnes du Vivarais ne se heurte-t-il pas, presque à chaque instant, contre quelques pans de murs délabrés, surgissant d'un amoncellement séculaire de pierres et de ronces! Leur forme architecturale révèle le squelette d'une église du moyen âge, et leurs moellons calcinés et branlants marquent le terrible passage de la torche et de la furie humaine.

Devons-nous faire peser une responsabilité quelconque sur le duc de Rohan dans ces scènes de vandalisme? La justice et l'impartialité nous obligent à dire oui et non tout à la fois : oui, comme homme de guerre, et peut-être alla-t-il plus loin qu'il n'importait à son système de défense; non, comme sectaire. D'un côté, en effet, s'il fit abattre des églises et des couvents, fondre des cloches, vendre des vases sacrés, c'est que ces lieux saints s'étaient transformés en forteresses profanes, munies de bonnes défenses et protégeant des

passages qu'il était obligé de forcer; c'est aussi qu'il manquait de canons et d'argent, et alors il usait du droit de la guerre; mais, d'autre part, il se vit si souvent contraint de résister aux entraînements des assemblées, impuissant même à les retenir, qu'il nous paraît de toute justice de décharger sa mémoire d'une participation odieuse, qu'aucun acte particulier ne vient prouver ni préciser.

Peut-être serions-nous moins indulgent à l'égard de quelques-uns de ses lieutenants dont les noms, dans les contrées demeurées ou revenues à la religion romaine, sont restés légendaires par le sentiment d'effroi et de réprobation qui s'attache à leur souvenir.

Ces remarques faites, pour bien saisir le fil des faits saillants qni suivirent la levée du siége de Montauban, il importe que nous retracions aussi rapidement que possible les circonstances, oubliées ou peu connues, qui provoquèrent la prise d'armes des huguenots, et amenèrent l'armée royale devant cette ville, où elle subit un honteux échec.

II

Le 13 août 1620, le traité de Brissac, en Anjou, avait mis fin à cette querelle héroï-comique, entre Marie de Médicis et son fils, que l'on appela « la drôlerie des Ponts-de-Cé », en souvenir de la débandade pittoresque des troupes de la Reine mère.

Les réformés n'avaient pris à cette querelle qu'une part très-indirecte et un médiocre intérêt. Leur chef

toutefois, « leur héroïque Rohan, amoureux des causes perdues », comme dit Michelet, avait cru devoir suivre le parti de Marie, en quête sans doute d'un haut patronage à la cour pour celui des réformés; en outre, sur quelques points et particulièrement dans le Béarn, il y eut de petits soulèvements, des réclamations appuyées de coups de main hardis ou de désordres; mais c'était plutôt l'état latent et partiel de la révolte; et, dans la multitude des causes qui la généralisèrent, nul ne s'aperçut, en ce moment, que l'habile et discret négociateur de la déroute des Ponts-de-Cé et du traité qui s'ensuivit, l'homme qui n'était encore, suivant l'expression du poëte, « qu'un pauvre abbé tout mince », l'évêque de Luçon venait de se révéler.

Le facile succès qui venait de dissiper cet orage, le duc de Luynes le lui devait en grande partie, bien que publiquement le favori en eût seul l'honneur et le profit. Un peu, sans doute, la reconnaissance, mais surtout la juste estime de l'habileté et des mérites du prélat, fit que Luynes s'empressa de se l'attacher, et, d'un autre côté, le désir de faire un rapide chemin à la cour fit de M. de Luçon le lien intermédiaire et secret du rapprochement entre Marie de Médicis et le favori, admirable situation pour se pousser soi-même. Et d'ailleurs, chaque événement ne portait-il pas en soi, dans une mesure quelconque, une sorte d'enseignement pour le futur cardinal de Richelieu? Le plus récent, auquel il venait de participer avec autant d'adresse que de bonheur, ne lui montrait-il pas l'impuissance des grands à troubler le royaume au moins pour quelque temps? Du même coup, et à défaut d'une autorité perdue pour elle, la Reine mère n'était-elle pas forcée de se contenter des honneurs et de quelques

priviléges qu'on lui restituait avec la liberté? Il ne restait donc plus comme cause de troubles, non-seulement à prévoir, mais certaine, inéluctable, que les réformés.

Or, le Roi avait vingt ans; il venait, pour la première fois, de montrer une crânerie toute royale à la tête de ses troupes, émerveillant les plus vieux capitaines par ses dispositions et son goût pour la guerre jusqu'alors inconnus, et, depuis la petite fusillade des Ponts-de-Cé, il ne rêvait plus que campagnes, chevauchées et batailles. Et comme rien n'est plus chanceux que la fortune d'un favori; comme rien, dans le calme plat des événements ordinaires, n'est plus exposé à ces orages de cour dont la soudaineté confond toute prudence, il est évident que l'intérêt du duc de Luynes était de maintenir le jeune monarque dans cette humeur belliqueuse, et de lui créer de nouveaux attraits dans le tumulte des camps, des villes prises d'assaut, des citadelles forcées; en un mot, dans la royauté même en quête de *Te Deum* et de victoires.

C'est ce que l'évêque de Luçon n'eut aucune peine à persuader au favori; il lui représenta qu'au point où son heureuse fortune l'avait porté, la gloire d'avoir pacifié l'État serait incomplète, si, pouvant le faire, il ne venait à bout de mettre les protestants dans l'impuissance de le troubler à l'avenir; que jamais occasion plus favorable ne se rencontrerait, de même que nul prétexte n'armerait plus justement le Roi contre eux que la désobéissance continuelle du Béarn aux ordres de Sa Majesté. Il ne s'agissait, après tout, que d'aller en personne étouffer cette rébellion dans son foyer; on avait fait déjà une bonne partie de la route, et le Roi ne résisterait certainement pas au plaisir de se

montrer, à travers les provinces de l'Ouest et du Midi, comme un souverain victorieux.

Ce conseil fut suivi, ainsi que le prélat devait s'y attendre. Mais avant de raconter ce voyage fait par Louis XIII jusqu'au cœur du Béarn, et qui remplit les derniers mois de cette année 1620, il nous faut remonter le cours de quelques années, pour en bien faire comprendre le but et les conséquences, « source de « tous nos maux et des guerres contre les réformés », dit Rohan avec amertume.

Au temps de Jeanne d'Albret, et sous les rois ses prédécesseurs, la Navarre et le Béarn, quoique relevant de la suzeraineté des rois de France, ne faisaient pas partie du domaine de la Couronne. Henri IV, à son avénement au trône et par dérogation aux lois fondamentales de la monarchie française, n'avait pas effectué cette réunion, réservant son domaine particulier pour en faire, après lui, l'apanage de sa sœur, la princesse Catherine, duchesse de Bar. Mais cette princesse étant morte, il le réunit, à l'exception du Béarn, auquel il ne voulut pas enlever ses *fueros et coutumes,* dont la plus importante était que « le prince ne peut rien chan- « ger de ce qui est établi, qu'avec l'assentiment des « états du pays ».

Notre dix-neuvième siècle a vu, lui aussi, quelques-unes de ces guerres opiniâtres, où les montagnards de la Biscaye et de l'Aragon combattaient pour leurs *fueros;* leurs ancêtres du Béarn n'y étaient pas moins attachés, et Henri IV les respecta. Or, c'est avec l'assentiment des états que la reine Jeanne, sa mère, justement irritée contre une conjuration clérico-espagnole dont le but était de la dépouiller au profit du roi d'Espagne Philippe II, avait banni la religion romaine du

pays, confisqué les biens des ecclésiastiques et appliqué leurs revenus à l'éducation et à l'entretien des ministres du culte réformé. Cette confiscation ne pouvait manquer, sous le règne de Henri IV, d'exciter les plaintes et les réclamations du clergé; mais ce monarque ne voulut jamais enfreindre les lois du pays où il avait été élevé. On fut moins scrupuleux sous le règne suivant, et le 25 juillet 1617, cédant aux objurgations pressantes de l'assemblée du clergé et aux sollicitations intéressées du garde des sceaux, Guillaume du Vair, « qui voulait plaire au Pape et obtenir un chapeau de « cardinal », Louis XIII fit rendre par son conseil d'État un arrêt décrétant le rétablissement de la religion catholique et la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Un tel arrêt, plus juste en droit que politique en fait, ne pouvait que mécontenter des possesseurs presque cinquantenaires, et une province où la majeure partie de la population professait la religion réformée. Les états tinrent aussitôt une assemblée à Orthez, et l'on y prit la résolution de mourir plutôt que de souffrir cette infraction aux *fueros et coutumes* du pays.

Le marquis de la Force, gouverneur du Béarn, qui se trouvait alors à la cour, fit tous ses efforts pour dissuader le Roi d'exécuter cet arrêt; « il remontra, dit « Rohan, les difficultés qui s'y rencontreraient et les « inconvénients qui en pouvaient arriver, ce qu'il fai- « sait à bonne intention; toutefois, se voyant sur- « monté, *il désira d'en profiter et promit de servir à le « faire exécuter moyennant une charge de maréchal de « France, qu'on lui promit* ». — Vaines promesses des deux côtés; car, s'il fut malaisé au marquis de la Force de tenir ses engagements, la cour ne paraissait nullement disposée à tenir les siens. Il se ménagea donc

entre les deux partis, ce qui lui attira d'être « mal voulu » de chacun d'eux. Comme ceci se passait dans un de ces rares moments (1618) où le duc de Rohan reprenait son influence à la cour et son crédit personnel près du Roi, il put, avec un meilleur succès, lui représenter que le marquis de la Force avait promis plus qu'il ne pouvait tenir; que la province de Béarn s'adresserait nécessairement à toutes les églises réformées de France, et qu'alors sa cause, de particulière qu'elle était, deviendrait celle de tous les réformés du royaume, ce qui ne manquerait pas de rallumer une guerre de religion irrémédiable, et qu'il serait plus sage « d'éteindre ce feu naissant à son commencement ».

Rohan d'ailleurs, avec une sincérité au-dessus de tout éloge, s'empressa de reconnaître que puisque l'arrêt était rendu, il était raisonnable que le Roi fût d'abord « contenté », et il ajouta que le Béarn y trouverait sa sûreté si l'on y envoyait des personnes impartiales pour arriver à faire une transaction amiable. Il proposa donc au Roi de restituer les biens ecclésiastiques, mais contre le remboursement d'une somme équivalente de deniers qui seraient pris sur les prochaines rentes; et, au cas où ce remboursement ne serait pas effectué aux époques fixées, la province aurait le droit de reprendre les biens ecclésiastiques.

Le Roi accepta cette transaction, soit qu'elle lui parût juste et conforme aux règles de la plus stricte équité, soit parce que le Béarn était trop loin du Louvre, et le moment peu opportun pour se mettre à dos toutes les églises réformées du royaume. Celles-ci, de leur côté, approuvèrent l'expédient proposé; mais par un étrange abus de la contradiction, l'obstacle vint

du marquis de la Force lui-même, qui, vexé d'une solution dans laquelle il ne trouvait pas son compte, prétendit et fit accroire aux Béarnais qu'elle n'était qu'un acheminement à la ruine totale de leur religion. Devant cette opposition imprévue et maladroite des plus intéressés, il fut convenu de part et d'autre que l'affaire resterait en suspens jusqu'à la réunion de l'assemblée générale de Loudun, qui devait s'ouvrir le 23 mai 1619. Cette assemblée s'occupa effectivement de la question, mais d'une façon qui permet de supposer qu'elle regrettait la résistance inconsidérée du Béarn aux transactions proposées, et qui, avec le temps, ne le seraient probablement plus : elle n'en exprima pas moins ses doléances dans des cahiers auxquels on ne répondit que peu ou prou, et les édits concernant le Béarn, quoique non exécutés, subsistèrent toujours. L'attention du Roi en fut bientôt détournée par les équipées romanesques de sa mère qu'il voulait mettre à la raison : on vient de voir comment, après le traité de Brissac, l'évêque de Luçon l'y ramena.

Ainsi que le prélat l'avait prévu, Louis XIII accueillit avec empressement la proposition d'aller jusqu'en Béarn contraindre ce pays à l'exécution de l'arrêt portant rétablissement du catholicisme et le reste; et, la résolution prise étant tenue secrète, il s'achemina vers Bordeaux, suivi de cette petite armée qui avait paru si formidable aux Angevins pour la prise d'une bicoque mal défendue, qu'ils l'appelaient par dérision : *armée de quatorze hommes à porter une ardoise.*

Louis XIII, à peine arrivé dans cette dernière ville, après une marche pour ainsi dire triomphale, envoya sommer le gouverneur de la province du Béarn et le président des États d'avoir à faire exécuter sur-le-

champ le fameux arrêt de 1617, « dont la teneur, disait la sommation, leur était connue depuis longtemps ». Le gouverneur et le président répondirent par un refus que de faibles excuses mitigèrent sans doute, mais qui décida le Roi à prendre immédiatement la route du Béarn. Quand les Béarnais apprirent que le monarque s'avançait en personne pour les soumettre, et qu'aucune des églises du dehors ne remuait en leur faveur, ils firent un semblant de soumission, et leur conseil enregistra l'arrêt. Louis n'en continua pas moins son chemin, pénétra dans la province et arriva à Pau, ou il fut reçu « plutôt en vainqueur qu'en souverain ». Ne trouvant pas d'église dans cette ville pour faire chanter le *Te Deum,* il s'en alla visiter la petite place forte de Navarreins, qui n'osa pas lui résister; il y mit un gouverneur catholique à la place du gouverneur huguenot, et fit célébrer en sa présence, dans l'église du lieu, le 18 octobre 1620, le sacrifice de la messe, « lequel y avait cessé cinquante ans auparavant jour pour jour ». Cela disait assez les mesures qui allaient suivre.

En effet, de retour à Pau, le surlendemain, 20 octobre, le Roi fit publier une ordonnance par laquelle « la province de Basse-Navarre et la souveraineté de Béarn étaient désormais réunies à la couronne de France ; le culte catholique rétabli en icelles, le clergé remis en possession de tous ses biens, et les évêques établis dans la place qu'ils occupaient dans le conseil ». Le marquis de la Force, dans un intérêt de modération, fut maintenu dans son gouvernement, et le Roi, toutes ces choses terminées, revint en grande hâte à Paris, où il arriva le 7 novembre au matin, salué par les acclamations enthousiastes du peuple, aussi

émerveillé de cette promenade militaire que s'il s'était agi de la conquête d'un grand empire.

Mais là n'était pas toute la raison de cet enthousiasme : avec le retour du Roi, s'achevait peu à peu le cours de l'année 1620, dont le terme paraissait devoir léguer à celle qui allait venir les espérances d'une paix solide. Princes et seigneurs se trouvaient tous réconciliés entre eux ou avec la cour; pour la première fois depuis dix ans, on voyait toute la famille royale réunie au Louvre : la Reine, éblouissante de jeunesse et de beauté, ne songeait encore qu'aux fêtes et aux plaisirs; la Reine mère se consolait de la perte de son autorité par la certitude de reconquérir son influence et par l'espèce de popularité que ses malheurs lui avaient faite. Si une ombre pouvait obscurcir un peu ce tableau, c'était la faveur inconsidérée, toujours croissante, du duc de Luynes, dans les mains duquel le Roi devait bientôt placer l'épée de connétable; mais Luynes n'avait ni le caractère altier et cruel, ni les dehors insolents du maréchal d'Ancre; il était, au contraire, élégant, courtois, serviable; il avait établi ses deux frères par de brillants et riches mariages, et lui-même s'était allié à une des premières maisons de France (Rohan-Montbazon); la duchesse, sa femme, ne le cédait à aucune des plus grandes dames de la cour pour la beauté, le charme de l'esprit et les finesses de l'intrigue; dans ses grâces et dans ses faveurs, le premier ministre, favori du Roi, n'oubliait ni les parents ni les amis de ses parents, ni ses amis à lui, et s'il s'appliquait à être agréable aux premiers, il recherchait les autres parmi ceux qu'il savait pouvoir le servir. Sans doute, la jalousie des courtisans ne l'épargnait pas, pas plus qu'elle n'avait fait pour son prédécesseur, Concini;

mais il s'était matelassé contre elle au moyen d'une puissante et nombreuse clientèle, et l'on doit ajouter que rien, dans ses mains, ne faisait sentir le joug, cet écueil funeste à tant de favoris.

Il était donc vrai de dire qu'à ce moment-là, le Roi, jeune, beau, heureux, ramenait au milieu des Parisiens une cour paisible, brillante et animée, toute disposée aux fêtes, aux carrousels et aux ballets, et surtout ne voyant rien, dans l'avenir, qui pût troubler sa quiétude et ses plaisirs. Tels furent les sentiments d'allégresse qui saluèrent son retour au Louvre et l'entrée de l'année 1621 dans l'histoire, — que c'est à peine si, dans les premiers mois, on s'aperçut que la révolte du Béarn n'avait pas été étouffée, qu'elle allait s'étendre jusqu'à la Rochelle, pour de là se propager en Guienne, en Languedoc, en Vivarais, en Provence, et marquer imprudemment le début des dernières guerres de religion, dont le dénoûment consomma la perte politique des protestants français.

III

Il faut bien le dire, — tous les Mémoires du temps en font foi, — bien que le calme et les plaisirs dussent disposer les esprits à la conciliation, les réformés ne rencontraient à la cour que du mauvais vouloir, des délais interminables, et, à la plupart de leurs demandes, des fins de non-recevoir. Les mêmes plaintes, les mêmes doléances s'éternisaient sur leurs cahiers sans réponse. En Béarn, ce fut pis : par une sorte de repré-

saille tardive et monstrueuse, on spoliait les fils de ceux qui, cinquante ans auparavant, avaient spolié le clergé catholique, et cela se faisait avec des apparences de justice et de réparation; là, c'est triste à dire, les excès commis au nom du petit-fils de Jeanne d'Albret outrageaient odieusement la mémoire vénérée de son aïeule.

Favorisés en secret par le marquis de la Force, les réformés firent des rassemblements, des adresses, des protestations; plusieurs défendirent leurs biens à main armée, et la résistance à l'édit s'organisa d'un bout de la province à l'autre. Il fallut toute la fermeté du gouverneur catholique de Navarreins pour que cette place ne tombât pas en leur pouvoir. La répression de ces mouvements fut accompagnée d'actes d'autant plus cruels que la situation des protestants du Béarn n'était même pas protégée par l'Édit de Nantes, et l'on ne voit dans leurs cahiers que des récits révoltants d'enlèvements d'enfants, profanations de sépultures, surprises de places, expulsions de pasteurs, démolitions de temples, etc., etc. Il se commit tellement d'excès que tous les réformés de France s'émurent enfin d'une douloureuse compassion pour leurs frères du Béarn.

Le synode national d'Alais s'ouvrit sur ces entrefaites, et la cause de ces malheureuses églises y fut portée; les remontrances que ce synode adressa au Roi furent modérées : on lui doit cette justice qu'il fit tout pour apaiser plutôt que d'irriter le monarque, et que, dans la rédaction des doléances faites à ce sujet, c'est la prudence et la modération qui prévalurent.

Rappelons, en passant, que des écrivains protestants n'ont pas craint de lui en faire un reproche, en insinuant qu'il se trouvait dans son sein des pension-

naires de la cour qui remuèrent tout pour empêcher de donner suite aux plaintes des députés du Béarn. Mais d'autres le justifient, et l'un d'eux en ces termes : « Il « se peut bien que ces reproches fussent mérités pour « quelques-uns. *La cabale de la cour,* composée de « ministres et d'anciens, timides ou vendus, eut cer- « tainement sa part d'influence. Mais on est aisément « injuste envers ceux qui ont dirigé les affaires à la « veille des grands malheurs. N'oublions pas que les « réformés les plus fermes et les plus fidèles, Duplessis- « Mornay, Rohan, Dumoulin et autres, connaissant « mieux que les peuples le grand envahissement du « pouvoir royal et l'affaiblissement des huguenots, don- « naient alors des conseils de prudence et de patience. « Ils ne cessaient d'annoncer (et les faits ont confirmé « leurs prévisions) qu'une nouvelle prise d'armes « serait suivie de la ruine de tous. On pouvait en croire « des hommes qui plus tard, lorsque la lutte fut « engagée, y ont sacrifié leur position, leurs biens et « leur sang [1]. »

Ces sages conseils dont parle M. de Felice, le duc de Rohan ne se borna pas à les faire entendre par ses mandataires au synode d'Alais; il s'efforça aussi, mais malheureusement sans y réussir, de les faire accepter par une assemblée de députés protestants qui, sans autorisation et malgré les défenses du Roi, venait de se réunir à la Rochelle.

Cette assemblée s'était ouverte au mois d'octobre sous le prétexte qu'une clause des cahiers de Loudun, accordée et jurée par le prince de Condé et le duc de Luynes, autorisait les députés à se réunir de nouveau

[1] *Histoire des synodes nationaux,* par M. DE FELICE.

si, au bout de six mois, les promesses faites par le Roi n'étaient pas exécutées. Funeste et lamentable détermination, qui fut l'origine réelle de tous les malheurs sous lesquels le parti protestant finit par succomber! Et, comme toujours, elle fut prise sous l'unique inspiration d'un intérêt mesquin et particulier. Ce fut, en effet, un certain marquis de Favas, gentilhomme huguenot, esprit ambitieux et remuant, et député général de la Rochelle, qui, sur le refus qu'on lui fit de donner le gouvernement de Lectoure à son fils, imagina de faire naître cette assemblée, et, par ce moyen, d'obtenir cette charge, ce qui fait dire au duc de Rohan : « Voilà comme presque tous les intérêts par- « ticuliers ruinent les affaires générales. »

Un huissier présenta aux officiers de la Rochelle un arrêt du Roi, défendant expressément à ceux qui étaient convoqués de se réunir, et aux habitants de les recevoir, sous peine d'être traités les uns et les autres comme criminels de lèse-majesté. Après avoir fait une réponse insolente à l'envoyé de Louis XIII, les députés se constituèrent définitivement en assemblée le 25 décembre 1620. Cette désobéissance affligea vivement les principaux chefs du parti, mais ils n'osèrent ou ne purent prendre sur eux de la désavouer publiquement, de crainte d'encourir la réprobation du parti tout entier.

Cependant, collectivement ou séparément, les ducs de Rohan, de Bouillon, de la Trémouille, de Lesdiguières, de Sully, Duplessis-Mornay et Dumoulin, firent tous leurs efforts pour que cette assemblée se séparât ; ils ne furent pas écoutés. « Pendant ce temps-là, dit « M. Bazin[1], le peuple des villes réformées s'échauffait

[1] *Histoire de Louis XIII.*

« et se préparait à la résistance. D'un autre côté, les « menaces n'étaient pas moins grandes; les prédica- « tions, les libelles, les poésies même étaient toutes à « la guerre, et déjà, dans les provinces, on la provo- « quait de part et d'autre par des violences. »

En effet, tandis que le Béarn souffrait, frémissait et protestait, que la Rochelle désobéissait, partout les réformés étaient sur le qui-vive, ici pour se défendre, là pour attaquer. Une explosion soudaine, partie de Privas, en Vivarais, donna le branle à cette prise d'armes, qui devint bientôt une guerre générale, guerre civile et guerre de religion tout à la fois, dans laquelle les multitudes huguenotes, fanatisées par une sorte de terreur, entraînèrent leurs chefs malgré eux, furent souvent trahies, presque toujours vaincues, et ne durent, avec quelques succès, leur titre au respect de l'histoire qu'à l'intrépidité et à la fermeté du duc de Rohan.

Dans une société fortement divisée, quand les esprits ardents sont surchauffés, que les situations se sont tendues et que la lame frémit dans le fourreau, il ne faut souvent qu'un incident de médiocre importance, frivole même, pour faire jaillir l'étincelle et allumer l'incendie. Une dispute de matelots, dans une taverne, fut, dit-on, le signal de la guerre de Cent ans; l'antiquité nous montre l'infidélité de l'épouse de Ménélas poussant la Grèce entière à l'extermination du royaume de Priam : ce fut aussi le caprice romanesque d'une femme qui donna le signal du soulèvement général des réformés en France, sous le règne de Louis XIII, détail que les historiens ont laissé dans l'ombre, nous ne savons trop pourquoi, car l'humble ruisseau, grossi par la fonte des neiges, trace aussi son sillon dans

le débordement des plus grands fleuves. Cette étude nous semblerait incomplète si nous ne réparions cet oubli.

IV

Charlotte-Paule de Chambaud, unique héritière de la seigneurie de Privas, avait perdu son mari dans les guerres du Piémont, en 1617. Après deux ans de veuvage, elle songea à se remarier, et accueillit favorablement les prétentions d'un gentilhomme du voisinage, le vicomte de Cheylane-Lestrange, fils d'un redoutable et fougueux ligueur d'autrefois. Les habitants de Privas s'en alarmèrent avec d'autant plus de raison que, habitués à vivre en paix sous des seigneurs professant comme eux la religion réformée, ce mariage leur infligeait la domination d'un seigneur catholique. Un manuscrit du temps, dont la partialité contre les réformés transpire à chaque ligne, affirme que Louis XIII, averti par le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, des desseins du vicomte de Cheylane-Lestrange, avait arrêté dans son conseil qu'il était utile de les favoriser. Sur cette nouvelle, les habitants tinrent une assemblée consistoriale où l'un des principaux d'entre eux prononça un discours des plus violents, à la suite duquel ils résolurent d'empêcher ce mariage de vive force. Le 28 décembre 1619, les deux partis en vinrent aux mains; les protestants bloquèrent le château et rompirent les conduits des fontaines qui l'approvisionnaient. Cependant, quoique toutes les chances de succès fussent pour

eux, ils consentirent à un accommodement proposé par l'intendant de la province; ils déposèrent les armes, et Cheylane sortit du château en promettant de n'y rentrer jamais. Ce n'était qu'une feinte : dans la nuit du 26 mars 1620, en effet, le vicomte rentra dans la demeure de madame de Chambaud par une poterne qui avait été secrètement pratiquée dans le fossé, et le mariage fut consommé; l'abjuration de la châtelaine et sa nouvelle union furent reçues par un prêtre catholique, et devant plusieurs gentilshommes que le vicomte avait introduits avec lui dans le château. Le lendemain, les deux époux voulurent sortir, et regagner à deux lieues de là le château de Boulogne, résidence de Cheylane; mais ils trouvèrent la ville soulevée, et Joachim de Brison qui, à la tête de quinze cents protestants, leur fermait toute issue et les tenait bloqués étroitement. Sur ces entrefaites, le duc de Montmorency était arrivé à Beaucaire. Instruit de ce qui se passait à Privas, il leva une petite armée et se mit en devoir de châtier... le violateur de la foi jurée? Nullement, mais ceux qui avaient eu la faiblesse d'y croire. Vainement Nîmes, Montpellier et Uzès essayèrent de détourner l'orage; Montmorency renvoya leurs députés à son conseil, et, poursuivant sa marche, il se présenta devant Privas, où il entra sans résistance. On espérait en sa justice et dans celle du monarque : vaine illusion! la raison du plus fort l'emporta, et il fut stipulé que les rebelles demanderaient pardon de leur révolte, que les fortifications élevées entre le château et la ville seraient abattues, et que l'armée catholique serait pendant six jours nourrie aux frais des habitants. Cheylane fut d'ailleurs laissé en possession du château, et pour mettre le sceau à son triomphe, Montmorency rétablit

à Privas la messe qui y était abolie depuis soixante ans.

Fort mécontents d'une convention qui, en laissant le château de Privas aux mains d'un seigneur catholique, leur enlevait par ce fait même une de leurs villes les plus importantes dans le Vivarais, les protestants du Languedoc convoquèrent, le 22 mai, une assemblée à Uzès, afin d'aviser aux moyens de sauvegarder les intérêts de la religion. On décida qu'on ferait au Roi des remontrances; mais Louis XIII reçut fort mal les deux députés qui les lui présentèrent : à peine daigna-t-il les écouter. Désespérant de rien obtenir de la justice du monarque, les habitants de Privas, dès que Montmorency se fut éloigné, résolurent de recourir à la force et s'adressèrent au synode d'Alais, qui ordonna pour eux une quête générale dans toutes les églises.

Ainsi encouragés dans leur projet de révolte, les Privadois s'emparèrent de fortes positions dans les environs de leur ville et construisirent, sur le mont Toulon qui la domine, une redoute d'où ils pouvaient foudroyer le château. Le 22 janvier 1621, Brison accourut à leur secours avec plusieurs autres gentilshommes protestants. De son côté, le duc de Ventadour, lieutenant de Roi, leur dépêcha le gouverneur du Pouzin et le châtelain de la Voulte, l'un protestant, l'autre catholique, pour les détourner de leur entreprise : mais on refusa de les écouter, et le siége du château commença. C'était un vaste bâtiment carré, assis à l'extrémité nord-est de la ville, au pied du mont Toulon; une enceinte fortifiée de hauts et solides remparts le protégeait au sud-ouest et au sud du côté de la ville; au nord, elle s'étendait en bordure sur un précipice inabordable au bas duquel coule un torrent. Sur la façade principale, allant du nord au sud et regardant

la ville, une grande tour carrée aux murailles épaisses, et une autre moins élevée, en défendaient l'entrée. Soit qu'il eût peu de confiance dans la petite garnison du château, soit que le courage lui manquât, comme on le lui a reproché, Cheylane avait prévenu la révolte des Privadois et mis sa femme et sa personne en sûreté. Bientôt les protestants poussèrent leurs travaux d'attaque par la sape et par les tranchées dans les fossés, et malgré un feu continuel de la garnison, les mineurs s'ouvrirent un passage jusqu'au pied de la grande tour, qui, assise sur le roc, résista d'abord à l'explosion de la mine. Les efforts des assaillants se portèrent alors contre la petite tour, qu'ils renversèrent au moyen des pétards. La brèche n'étant pas encore jugée praticable, ils hissèrent des canons dans les maisons les plus rapprochées, et se servant des fenêtres comme d'embrasures, ils l'eurent bientôt élargie. Les échelles dressées, le signal donné, tous se précipitent et montent résolûment à l'assaut, quand tout à coup la grande tour, minée sur plusieurs points, chancelle, s'affaisse et s'écroule avec un fracas épouvantable qui fait reculer d'effroi assiégeants et assiégés; mais ceux-ci sont pour la plupart écrasés, et le lendemain le château capitule, après une belle défense de quatorze jours.

Écoutons à ce sujet les lamentations d'un chroniqueur catholique : « La garnison, dit Pierre de Marcha, composa et sortit de la place, laquelle fut entièrement rasée jusques au fondement; de quoi fut grand dommage pour être aussi belle que maison du Vivarais : aussi avait-elle été bâtie de neuf. Tous les papiers, meubles et matériaux furent publiquement partagés; les vignes, les arbres et les gazons des prés de cette maison furent arrachés, de sorte qu'on n'a

« jamais vu une rage semblable à celle de ce peuple, « ni une manie plus grande en pleine paix, sous le « règne du plus redoutable roi de la terre, sachant « dans la province M. de Montmorency, le lieutenant de « Roi (M. de Ventadour) à sa maison de la Voulte, dis- « tante seulement de deux lieues, que des sujets aient « usé de cette félonie contre leur dame, et de ce crime « contre leur roi, *d'avoir été les premiers qui ont osé « commencer* la plus grande et la plus sanglante rébel- « lion qu'on saurait imaginer. »

Ce fut bien le signal, en effet, car, aussitôt instruite du succès de l'entreprise, l'assemblée de la Rochelle, par délibération du 23 mars, « considérant l'impor- « tance de cette affaire, approuva l'action d'une juste « et légitime défense faicte par les habitants dudict « Privas pour le recouvrement de leur première liberté, « et embrassa leur intérêt comme un fait qui regardait « le général, promettant de leur porter toute l'assistance « que faire se pourrait ». (*Mém. de Rohan.*)

V

L'inévitable défaut de toute réunion d'hommes s'engageant dans les voies de la révolte, c'est de suivre plutôt les entraînements de la passion que les conseils de l'expérience et de la raison, comme aussi de ne se donner des chefs que pour les conduire, au lieu de se laisser guider par eux. C'est ce qui arriva aux députés protestants, illégalement et révolutionnairement réunis à la Rochelle dans les derniers mois de l'année 1620.

En vain les chefs les plus considérés de leur parti, c'est-à-dire les grands seigneurs qui connaissaient la cour, dont la plupart y vivaient, et qui voyaient le pouvoir central se raffermir sans cesse, quand au contraire les forces du parti réformé s'affaiblissaient de jour en jour, en vain, dirons-nous, les Rohan, les Sully, la Trémouille, Bouillon, Lesdiguières, Duplessis-Mornay, etc., essayèrent-ils de dissuader les Rochellois de leur entreprise. Ils se heurtèrent ou à d'exorbitantes prétentions, ou à d'arrogantes mises en demeure de se prononcer sous peine d'être exclus du parti. C'est ainsi qu'à Niort, où le duc de Rohan avait convoqué ces seigneurs pour se concerter avec les délégués de l'assemblée de la Rochelle, et tenter une transaction entre celle-ci et la cour, non-seulement ils échouèrent, mais pour la première fois ils subirent, de la part de leurs coreligionnaires, un langage impérieux et hautain. Gagnés par les assurances et les encouragements du marquis de Favas [1], les délégués étaient venus à Niort, avec des réponses toutes prêtes aux arguments que les seigneurs voulaient leur présenter pour que l'assemblée se séparât ; l'un d'eux même, le sieur de Châteauneuf, lorsque Rohan lui fit entendre que devant cette obstination imprudente et coupable les seigneurs refusaient leur appui aux Rochellois, ne craignit pas de lui répondre : « Eh bien! si vous nous abandonnez, nous saurons « nous passer de vous, nous en trouverons d'autres

[1] Je n'ai que faire de nommer celui qui a fait convoquer l'Assemblée générale à contre-point; qui, convoquée, l'a fait affermir à la subsistance; qui, affermie, l'a trahie, et qui, après son traité à la cour, n'a cessé de contre-pointer la ville de la Rochelle contre l'Assemblée. Car on sait assez qui était le député général en ce temps-là. (*Discours du duc de Rohan sur la paix de Montpellier.*)

Le marquis de Favas était député général en fonction.

« qui seront plus zélés pour la défense de la religion. » C'était leur mettre brusquement le marché à la main : adhésion ou exclusion, suivre l'assemblée dans sa révolte ou ne plus être qu'un ennemi, il n'y avait pas de milieu.

Devant cette injonction, Rohan se soumit; il refoula tout sentiment d'amour-propre, n'écouta plus ni sa conviction ni le cri de sa conscience, et déclara aux délégués que, bien qu'il considérât la réunion de l'assemblée de la Rochelle comme une faute et comme une imprudence, il ne se séparerait jamais du parti de la religion. Soubise son frère et la Trémouille firent la même réponse.

« On peut regretter, dit à ce sujet un écrivain pro-
« testant, que le duc de Rohan n'ait pas persisté dans
« son opinion, et lorsqu'on le voit, frémissant aux
« reproches de Châteauneuf, faire taire sa raison par
« point d'honneur, et déclarer que, quoi qu'il arrive, il
« ne se séparera jamais de l'union des Églises, on peut
« encore l'accuser de précipitation et d'inconséquence;
« mais on admire, malgré soi, la générosité imprudente
« qui le porte à venir en aide à cette Assemblée, quand
« elle courait évidemment à sa perte, dans la crainte
« que sa ruine n'entraînât celle des réformés. » (*France protestante.*)

Le duc de Rohan, dans cette circonstance, pouvait-il agir autrement? A notre avis, la réponse n'est pas douteuse : non, il ne le pouvait pas : un chef, dans de pareilles conditions, n'est-il pas toujours forcé d'obéir? Ne savait-il pas, comme tout le monde, comme à la cour, comme à la Rochelle, que l'Assemblée sans Rohan, quoi qu'elle fît et quoi qu'il fît, c'était la confusion de l'une, le discrédit pour lui, la perte de tous les deux et

par suite celle du protestantisme en France? Et cette impuissance même où il était d'empêcher les Rochellois de compromettre tout le parti lui fit regarder comme un devoir de se compromettre avec eux, sans effroi de la disgrâce commune, mais avec l'espoir d'en affaiblir la gravité. Plus que jamais, d'ailleurs, il convient de remarquer que rarement les actes de sa vie, toute consacrée à la défense du parti protestant, eurent un autre mobile, une autre inspiration.

Louis XIII, irrité de la désobéissance de la Rochelle, instruit, en outre, des mouvements partiels qui s'étaient manifestés dans les provinces, à Montauban, à Nîmes, à Privas et dans le Vivarais, et enfin de la révolte du Béarn, résolut de marcher contre les rebelles. Le 29 avril (1621), il partit de Fontainebleau, prit la route de Blois et arriva le 12 mai à Saumur, emmenant avec lui le duc de Luynes, fait connétable depuis peu. Le duc de Lesdiguières, qu'il aimait à avoir près de lui à la cour, pour l'utiliser dans les négociations; le maréchal de Brissac; le prince de Joinville, qui devait bientôt s'appeler le duc de Chevreuse; le cardinal de Guise, le duc d'Elbeuf et une quantité considérable de seigneurs de la cour; sa mère, sa femme, tout un brillant cortége de femmes, et enfin une armée bien approvisionnée, l'accompagnaient. Une levée extraordinaire de deniers avait fourni dix millions pour faire les frais de cette guerre, et le clergé, à lui seul, avait offert un don gratuit d'un million, à la condition « qu'il serait employé « à faire le siége de la Rochelle ».

L'assemblée protestante, de son côté, ne resta pas inactive : sans se déclarer souveraine, elle fit acte de souveraineté, leva des troupes, imposa des taxes, nomma des généraux, expédia des commissions et des

charges, et enfin divisa la France en huit cercles. Le duc de Rohan eut celui de la haute Guienne et du haut Languedoc; le marquis de Chatillon, le bas Languedoc et le Vivarais; le marquis de la Force, la basse Guienne; son fils aîné, le Béarn; Soubise, la Bretagne et le Poitou; par une étrange condescendance elle donna le cercle de Dauphiné et Provence à Lesdiguières qui était avec le Roi, mais elle lui adjoignit le marquis de Montbrun pour lieutenant. Quant au duc de Bouillon, en sa qualité de premier maréchal de France, elle le créa chef général de toutes les forces protestantes, en le laissant à la tête du cercle de Normandie, Ile-de-France et Sedan, d'où il ne bougea. L'Assemblée se réserva de pourvoir elle-même à la défense du cercle de la Rochelle; puis elle décida qu'aucun traité de paix, trêve ou suspension d'armes, ne pourrait être conclu par les généraux sans son assentiment. Le règlement qu'elle fit à cette occasion pourvoyait à tout, même aux détails de la discipline intérieure des armées, à la moralité des soldats, au choix des pasteurs, aux heures des prêches, des prières, et défendait à tous gentilshommes et soldats de jurer le saint nom de Dieu et de mener vie « licencieuse et libertine ».

Les forces de mer n'étaient pas oubliées : le marquis de Favas fut fait « amiral des mers pour la cause de la religion », et Jacques de Gautier, Sr de Saint-Blancard, « amiral du Levant », commandant d'une petite escadre destinée à combattre l'escadre royale d'Aigues-Mortes. Mais hâtons-nous de désillusionner ceux qui, sur de légères et théoriques apparences, ont voulu voir un sérieux essai de république huguenote dans l'organisation de cette résistance à l'autorit édu Roi. Que l'idée en ait germé dans quelques cerveaux exaltés,

c'est un fait qui se rencontre à toutes les époques et dans toutes les monarchies; mais de là à la faire passer pour un principe arrêté et reconnu, soit à l'état de fait, soit à l'état de simple projet, c'est une prétention dont l'assemblée de la Rochelle se défendait d'avance d'une façon très-claire, quand elle disait textuellement en tête de son règlement « *qu'elle avait charge, au nom « de tous ceux de la religion, de demeurer toujours sous « la très-humble subjection de celui qu'elle reconnaissait « leur avoir été donné de Dieu pour leur Prince et souve- « rain Seigneur* ».

De Saumur, dont le gouvernement fut enlevé à Duplessis-Mornay, le Roi descendit à Niort, où il fit publier contre les huguenots une déclaration plus violente que toutes celles qui l'avaient précédée. Datée du 27 mai 1621, elle fut enregistrée le 7 juin au Parlement, quand déjà depuis huit jours Louis XIII se trouvait au milieu de son armée campée devant Saint-Jean-d'Angely qui venait d'être investi. A la prière de Luynes qui était leur allié, il écrivit au duc de Rohan et à Soubise son frère qui étaient alors dans cette ville pour les ramener à leur devoir et leur remontrer que leur perte serait irrémissible s'ils persistaient dans leur rébellion. Ni l'un ni l'autre ne répondirent : « Soubise « se résolut à souffrir le siége, et Rohan partit trois « jours après pour la Rochelle, d'où il jeta mille « hommes de pied et plus de cent gentilshommes dans « la place, et deux bateaux chargés de munitions de « guerre et de bouche; après quoi il passa en « Guienne. »

Saint-Jean-d'Angely était une place importante; la résistance s'y annonçait comme devant être opiniâtre, et le zèle et l'ardeur de l'armée assiégeante n'en étaient

que plus excités. On avait vu accourir au camp du Roi un grand nombre de gentilshommes volontaires, jaloux de se distinguer sous les yeux du monarque, et attirés aussi par le voisinage de la cour qui s'était installée au château de Mata; il n'y avait pas jusqu'au vieux maréchal de Lesdiguières qui, bien que huguenot, ne voulût faire preuve de zèle, et il avait réclamé l'honneur de diriger lui-même le siége, tandis qu'à l'autre extrémité de la France, et dans son propre gouvernement du Dauphiné, le marquis de Montbrun, son parent et son lieutenant au titre de la Rochelle, excitait les protestants à la révolte. Dans la ville assiégée, l'ardeur n'était pas moindre, la garnison résolue et pleine de courage, les habitants résignés, mais dévoués; enfin, Soubise, puissamment secondé par Haute-Fontaine, jadis son gouverneur et aujourd'hui son lieutenant, et de plus officier plein de bravoure et d'expérience, avait habilement préparé et disposé ses moyens de défense.

« Le 2 de juin, sur les dix heures du matin, dit le « *Mercure français,* un hérault d'armes, vêtu d'une « casaque de velours violet, parsemée de fleurs de lys « d'or, ayant sur la tête une toque de velours noir, et « un bâton fleurdelysé à la main, s'approcha de la ville « et demanda à parler à Soubise de la part du Roi. « Soubise s'étant présenté à la porte de la ville, suivi « d'une cinquantaine de gentilshommes, le hérault lui « dit à haute voix : *A toi, Benjamin de Rohan, le Roi,* « *ton souverain Seigneur et le mien, te commande de lui* « *ouvrir les portes de Saint-Jean-d'Angely, pour y entrer* « *avec son armée, à faute de quoi je te déclare criminel* « *de lèse-majesté au premier chef, roturier, toi et ta pos-* « *térité, tous tes biens confisqués, les maisons rasées de* « *toi et de tous ceux qui t'assisteront.* »

Soubise, qui ne voulait pas prendre sur lui de désobéir ouvertement à Sa Majesté, répondit au héraut qu'il ne pouvait lui parler que comme simple soldat, parce qu'il n'avait pas d'autorité dans la place, non plus que les autres officiers, qui tous recevaient les ordres de l'assemblée de la Rochelle. Pendant qu'il rendait cette réponse, il parlait le chapeau sur la tête, parce que le héraut, de son côté, ne s'était point découvert pour lui parler; le héraut l'interrompit à ce sujet et lui dit : *Vous n'êtes pas dans votre devoir, monsieur, ôtez votre chapeau*. Soubise ne savait trop comment il devait prendre cette leçon, lorsque Haute-Fontaine, ancien officier, et très au fait du cérémonial militaire, dit au héraut que M. de Soubise, n'ayant jamais reçu une pareille sommation, était excusable de n'en point savoir les formalités; que son dessein n'était pas de manquer en rien à ce qui était dû au représentant de Sa Majesté, et que si on lui eût dit de mettre un genou en terre, il les aurait mis tous les deux; du reste, Haute-Fontaine assura que ni Soubise ni aucun autre ne pouvait répondre en son nom. Le héraut ayant insisté pour que Soubise, auquel il avait fait sommation au nom du Roi, lui donnât par écrit une réponse quelle qu'elle pût être, Soubise, après en avoir conféré avec les officiers qui l'avaient accompagné, remit au héraut un billet conçu en ces termes : *Je suis très-humble serviteur du Roi, mais l'exécution de ses commandements n'est pas en mon pouvoir*. Signé : Benjamin DE ROHAN.

Le Roi, indigné de cette réponse, fit pousser les attaques avec une extrême vigueur; elles furent soutenues avec la plus grande intrépidité par les protestants; mais Haute-Fontaine, qui présidait à toutes les opérations de la défense, ayant été blessé et étant mort

peu après, la place fut contrainte de se rendre. Le Roi, par une clémence à laquelle les rebelles devaient peu s'attendre, accorda la vie aux habitants, la jouissance de leurs biens et la liberté de conscience : il priva seulement la ville des priviléges dont elle avait joui jusqu'alors, et ordonna que toutes les fortifications fussent rasées. Les troupes protestantes eurent la permission de se retirer où elles jugeraient à propos ; mais avant que de sortir, on leur fit prêter serment de ne jamais porter les armes contre le Roi, et de n'adhérer à aucune association ou assemblée qui pourrait se tenir sans son consentement. On dressa une formule de ce serment, qui fut signée par deux cents gentilshommes et par tous les chefs et les différents membres des compagnies. Lorsque les gens de guerre évacuèrent la place, ils défilèrent en présence de Sa Majesté qui était à cheval, accompagnée des princes, des ducs et des grands officiers de la couronne. Soubise, en passant devant le Roi, se mit à genoux, lui demanda pardon et promit de tenir les engagements qu'il avait pris de concert avec les autres officiers ; le Roi le reçut avec bonté, et lui mettant la main sur l'épaule, il lui dit : « *Je serai bien aise que vous me donniez dorénavant* « *plus d'occasion d'être satisfait de vous que je n'en ai* « *eu par le passé : levez-vous et me servez mieux à* « *l'avenir.* »

VI

La prise de Saint-Jean-d'Angely (26 juin) eut pour résultat d'affaiblir considérablement la résistance des places huguenotes échelonnées sur le passage de l'armée royale. Successivement, Pons, Sainte-Foy, Bergerac, Nérac, Lectoure, le Mas de Verdun, Tournon, Tonneins, Puymirol, Clérac qui opposa une défense héroïque aux assauts les plus meurtriers, tombèrent en son pouvoir.

C'est pendant son séjour à Montauban, qu'il savait être l'objectif principal de la marche de Louis XIII, que Rohan apprit coup sur coup la nouvelle de tous ces revers qui entraînaient pour son parti la perte presque totale de la Guienne; une âme moins bien trempée que la sienne eût pu se décourager. Son ardeur, au contraire, grandit en raison des difficultés. Dès le premier moment, il comprit que bientôt il aurait toute l'armée royale sur les bras; que tous les efforts de la cour se porteraient contre Montauban, et il se disposa sur-le-champ à mettre cette ville en état de défense.

Montauban, d'ailleurs, comptait parmi les places de sûreté les plus fortes et les plus importantes du parti protestant : elle était bien bâtie, bien fortifiée et flanquée de deux faubourgs considérables. Sa population tout entière avait embrassé la réforme en 1558, et depuis cette époque elle avait persévéré dans sa nouvelle croyance, avec une ardeur et un courage qui la rendaient redoutable aux catholiques.

Cependant, au moment même où il y arriva, le duc de Rohan la trouva en proie aux alarmes les plus vives; il n'était que trop certain, en effet, que les troupes royales, précédées déjà de celles du maréchal de Thémines et du duc de Mayenne, allaient fondre sur cette ville où il n'y avait rien de prêt, rien d'organisé et peu de soldats.

Rohan sut relever le courage des habitants, aidé en cela par son beau-frère le comte d'Orval, deuxième fils de Sully, qui avait recruté pour son compte un régiment fort de dix compagnies. Il assembla les magistrats et le peuple sur la place publique, et après un discours mâle et énergique qui les électrisa, il leur fit jurer de mourir plutôt que d'abandonner la cause de la religion. Assisté du ministre Chamier, pasteur de l'église montalbanaise, il divisa les habitants valides en trente bataillons commandés par de bons officiers, les fit continuellement exercer, et leur distribua leur poste de combat, non sans les soumettre à une discipline vigilante et rigoureuse. Il fit ensuite, pour mieux couvrir la place, élever au dehors de nouvelles fortifications et des retranchements, dont il dressa lui-même le plan avec l'habileté d'un ingénieur consommé, et comme il estimait que son action personnelle serait plus utile au dehors pour harceler les assiégeants et ravitailler la ville en hommes et en munitions; comme il voulait ne confier la défense qu'à un homme de guerre éprouvé, il obtint de l'assemblée de la Rochelle que le marquis de la Force, désormais inutile en basse Guienne, aurait pendant le siége le gouvernement de la place, qu'il se réservait, lui, de secourir.

Quand toutes ses dispositions furent prises, il alla en effet établir son quartier général à Castres, « afin,

« dit-il, de relever les esprits consternés et de préparer « un secours pour Montauban ». Chemin faisant, il se préparait à passer à gué la rivière du Tarn, à l'Isle d'Albigeois, lorsqu'il fut attaqué par un fort détachement de l'armée de Thémines. Ses gardes et ceux du comte d'Orval, qui l'accompagnait, reçurent bravement le choc de l'ennemi, et, après un engagement où il eut deux capitaines blessés, et où « il perdit un mulet », il le repoussa et réussit à passer la rivière. De Castres, et sans perdre un moment, il envoya, puis alla lui-même lever des hommes dans les Cévennes et dans le bas Languedoc, d'où, malgré les embarras que lui suscita le marquis de Châtillon, il tira un secours considérable : il y ajouta un contingent de mille hommes qu'il leva de ses propres deniers dans les Cévennes.

Il écrivit en même temps à ses principaux lieutenants : au marquis de Malauze qui commandait dans l'Albigeois, au baron de Leran dans le pays de Foix, au sieur de Saint-Romme dans le Lauraguais, qu'ils eussent à mettre sur pied toutes les forces de ces divers colloques. De retour à Castres, il fit confectionner de grandes quantités de pains de munition et moudre des farines pour la nourriture des troupes.

Dès les premiers jours du mois d'août, l'armée royale avait établi son camp devant Montauban, et le 21, le Roi y arrivait en personne et portait son quartier général à Piquecos, village éloigné d'environ une lieue.

Le marquis de Malauze informa le duc de Rohan que le duc d'Angoulême, à la tête de 1,500 chevaux et de 4,000 hommes, s'acheminait vers la rivière du Tarn pour s'opposer au passage du secours destiné à Montauban.

Le duc d'Angoulême, en effet, s'était porté en avant sur la route de Castres, et faisait mine d'assiéger, en passant, la petite ville de Lombez, située à une demi-lieue de Réalmont, qu'occupaient Malauze, Sainte-Romme et le baron de Sénégas avec 400 chevaux et 3,000 hommes de pied.

Aussitôt averti, Rohan détacha Boyer, l'un de ses mestres de camp, au secours de Malauze. Mais celui-ci s'étant obstiné, sans attendre ce renfort, à vouloir s'emparer de l'église du village de Fauch, se laissa surprendre par un retour offensif du duc d'Angoulême, qui, tombant sur ses derrières, lui livra un combat meurtrier et le força à se rendre. « On compta parmi les morts, dit dom Vaissette, plus de quarante gentilshommes ou capitaines. » Il y eut environ 400 hommes tués et 200 blessés.

Dans ces provinces ensoleillées du Midi, même au plus fort des guerres civiles, la chanson populaire gardait toujours ses droits; elle faisait partie du butin des vainqueurs. Au commencement de ce siècle, il s'en est retrouvé une, en patois languedocien, que les catholiques chantèrent longtemps pour donner à leur succès de Fauch ce triomphe facile et moqueur qui se rit des vaincus. En voici le premier couplet :

Perque may que de coustumo	Pourquoi plus que d'habitude
Soun pallès les higounauts?	Sont pâles les huguenots?
Acos la malo fourtuno	Du sort c'est la vicissitude
Que les rend atals quinants;	Qui les rend ainsi quinauds;
Le boun moussu d'Angoulemo	Le bon monsieur d'Angoulême
Ben de lous balliar un toch	Vient de leur donner un toc
En creban lour apoustemo	En crevant leur aposthème
A Fauch! à Fauch!	A Fauch ! à Fauch !

Ce petit revers fit comprendre au duc de Rohan qu'il était temps de songer aux moyens de ravitailler

promptement Montauban; comme il prenait ses mesures en conséquence, des envoyés secrets du connétable de Luynes vinrent le trouver à Castres, et lui proposer quelques voies d'accommodement.

Il écouta leurs propositions auxquelles étaient jointes avec habileté « quelques admonitions amicales des ducs de Sully et de Lesdiguières », qui essayaient, dans les conseils du Roi, de préparer une solution pacifique. Mais en même temps arrivèrent à Castres des députés de Montauban qui affirmèrent au duc de Rohan qu'il ne leur manquait qu'un millier d'hommes au plus pour soutenir le siége avec succès, et le faire traîner en longueur au moins pendant toute la saison d'hiver qui approchait. Cette bonne nouvelle le décida tout à fait; sans rompre les négociations entamées, il promit aux députés que dans le délai de huit jours il aurait fait entrer dans la ville assiégée le secours qu'il lui destinait. Il les prévint que ce secours, fractionné en deux corps, leur arriverait à la même heure, l'un du côté de la Ville-Nouvelle par Saint-Antonin, l'autre du côté de la Ville-Bourbon par Caraman. Le premier corps, plus considérable, ne serait composé que de gens de pied; l'autre, de 500 mousquetaires à cheval et de 60 maîtres seulement.

En conséquence, il fit filer le deuxième corps vers Puylaurens, Cucq et Caraman, comme s'ils devaient faire le dégât aux environs de Toulouse. Il donna le commandement du premier corps de secours au sieur de Beaufort, un de ses mestres de camp les plus expérimentés et dont il n'eut qu'à se louer, car ce brave officier, parti le soir de Castres avec 1,200 hommes, arriva devant Lombez à minuit, y séjourna jusqu'au lendemain, passa ensuite le Tarn au gué de la Grave,

marcha toute la nuit, et, le jour suivant, entra dans Saint-Antonin sans avoir fait aucune mauvaise rencontre.

Beaufort se remit en route le lendemain soir dans la direction de Montauban; mais s'étant aperçu qu'il était trahi par des guides infidèles, il rebroussa chemin, revint au point de départ, et ne se remit en marche que sous la conduite d'un nouveau guide, qui lui fit traverser à gué la rivière d'Aveyron et l'amena presque à une demi-lieue de Montauban. Là, il eut plusieurs engagements sérieux avec différents corps de cavalerie et d'infanterie, dans lesquels non-seulement il perdit quelques hommes, mais eut le malheur lui-même d'être fait prisonnier, ce qui n'empêcha pas le secours, fort de sept cents hommes avec neuf drapeaux, d'entrer victorieusement dans la ville. L'opération, malgré ses difficultés, avait donc pleinement réussi; et « est à « noter, dit Rohan, que ce secours était tout de gens « de pied, qu'il fit dix-huit lieues toujours en pays « ennemi, passa deux rivières à gué, et traversa au « milieu de deux armées royales qui l'attendaient pour « le défaire ».

Pour faciliter la marche de Beaufort et détourner le duc d'Angoulême de sa poursuite, Rohan avait usé d'un double stratagème : il avait envoyé ostensiblement les sieurs de Calonges et des Isles, avec d'Esplans, affidé du connétable, communiquer aux Montalbanais les propositions d'accommodement qu'on venait de lui faire; puis à la même heure où Beaufort se mettait en route, il était lui-même parti, avec quarante enseignes et quelque cavalerie, dans la direction du Lauraguais, ce qui fit croire au duc d'Angoulême que le gros des forces protestantes se portait de ce côté, puisque le duc

de Rohan le conduisait. Le duc d'Angoulême, fort indécis de savoir où il devait se porter lui-même, et entendant qu'il était question d'accommodement, resta dans l'inaction, et permit ainsi à Beaufort de passer près de lui sans obstacle; tandis que Rohan, ne se voyant pas poursuivi, fit un détour et revint à Castres, où il remit ses troupes dans les postes qu'elles occupaient.

Lorsqu'on apprit au quartier du Roi que le renfort demandé par Montauban y était arrivé, le projet d'entamer des négociations avec le duc de Rohan prit un peu plus de consistance, et le duc de Luynes manifesta hautement l'espoir de le faire aboutir. Il renvoya aussitôt d'Esplans à Castres inviter, de sa part, le duc de Rohan à venir conférer avec lui au château de Réviers, près de Piquecos, sur les moyens de faire la paix. Le général protestant y consentit. Comme il se disposait à partir, une petite sédition du peuple castrais, encouragée par quelques officiers, faillit l'en empêcher, dans la crainte que cette invitation ne fût un piége pour se saisir de sa personne. Mais l'âme droite de Rohan ne s'arrêta pas à un pareil soupçon; il partit donc pour Villemur avec son escorte habituelle, et de là se rendit seul au château de Réviers, le 8 octobre 1621.

VII

Le connétable lui fit le plus gracieux accueil. « Ils « conférèrent longtemps ensemble, et approchèrent « toutes choses de l'accommodement », dit Bassompierre dans ses Mémoires. Le duc de Rohan nous a

conservé la substance de cet entretien où, après les compliments d'usage, Luynes entraîna le duc dans une allée du jardin pour qu'ils pussent être seuls, et conférer sans être dérangés ni entendus.

« Je suis votre parent, et je suis en faveur : donnez-moi le moyen de vous en faire profiter. Vous avez secouru Montauban à la face de votre roi, ce vous est une grande gloire, mais vous ne devez pas en abuser; il est temps que vous fassiez pour vous et pour vos amis. » Tel fut le début flatteur et insinuant de cette conversation; il fallait séduire Rohan et l'enlever à un parti pour lequel il avait tout fait sans rien faire pour lui-même; mais — « le Roi ne fera point de paix générale » . — Or c'était là le point important et précis, celui seul pour lequel Rohan, comme on l'a vu, s'était résigné à embrasser la cause de l'assemblée de la Rochelle, tout en la taxant d'illégale, imprudente et impolitique. Vient ensuite la fanfaronnade ordinaire entre chefs ennemis : « Dites à ceux de Montauban que leur perte n'est différée que de quelques jours » ; — et comme s'il avait honte de montrer une confiance qu'il ne pouvait avoir, car l'armée d'investissement se fondait sur place, décimée à la fois par le canon des assiégés et par les maladies, le favori revient au ton doucereux et caressant : « Pour Castres, lui dit-il, et autres lieux de votre département, demandez tout ce que vous voudrez, et vous l'obtiendrez, et, pour votre particulier, la carte blanche vous est offerte. » — Luynes, pour désarmer son interlocuteur, évite la menace; à peine parle-t-il de la colère du Roi, du châtiment qui peut frapper un rebelle d'un sang si élevé; mais il cherche à le désillusionner sur les appuis qu'il espère soit du dehors, soit de l'intérieur. Ainsi, les protestants d'Allemagne ont plus besoin

de secours qu'ils ne sont en état d'en donner; il ne doit pas non plus compter sur le roi d'Angleterre, « dont « l'humeur est connue » : voilà pour le dehors. Quant à l'intérieur, encore moins : la Reine mère est toute pour l'Espagne et pour les Jésuites, les pires ennemis des huguenots. — Le prince de Condé? Je le retirerai quand je voudrai pour une pièce d'argent, dit l'irrévérencieux ministre. — Le comte de Soissons? Madame sa mère demande à l'envoyer près du Roi. — Les grands? Sans doute ils vous feront parler, dit Luynes; mais c'est qu'ils veulent faire leurs affaires à vos dépens. — Enfin, et pour le coup de grâce, il termine en lui disant : Si vous continuez dans votre opiniâtreté, le Roi s'accordera plutôt avec ceux de la religion pour faire à son aise un exemple de votre personne et de votre maison.

Le coup était direct. Le prix du marché, c'était la reddition de Montauban au Roi. Rohan n'y consentait qu'à la condition d'obtenir un traité favorable pour toutes les Églises réformées. Voici quelle fut sa réponse :

« Je serais ennemi de moi-même si je ne souhaitais « les bonnes grâces de mon roi et votre amitié. « Je ne refuserai jamais de mon maître les biens et les « honneurs, ni de vous les offices d'un bon allié. Je « considère bien le péril où je me trouve, mais je vous « prie aussi de regarder le vôtre. Vous êtes haï uni- « versellement, parce que vous possédez seul ce que « chacun désire. La ruine de ceux de la religion n'est « pas si prochaine qu'elle ne donne aux mécontents « loisir de former des partis, et ceux qui ne se join- « dront à nous ne laisseront de s'accorder avec nous en « ce qui concerne votre ruine. Toutes les guerres contre « ceux de la religion ont commencé avec de grands « désavantages pour eux; mais l'inquiétude (*pour mo-*

« *bilité*) de l'esprit français, le mécontentement de ceux « qui ne gouvernent pas, et les étrangers, les ont sou- « vent remis. Si vous procurez que le Roi nous donne « la paix avant que tout cela soit éclos, elle se fera à « son grand honneur et avantage, car, après avoir « abaissé le parti, n'avoir reçu aucun échec, et sans « apparence de division au dedans ni de secours du « dehors, il obligera ceux qu'il aura abaissés, fera con- « naître qu'il n'en veut à la religion, mais seulement à « la désobéissance prétendue, rompra le col aux autres « partis, et sans avoir reçu aucun déplaisir, retournera « craint et redouté des uns et des autres; ce qui redou- « blera votre créance auprès de lui et vous mettra en « état de n'être choqué de personne. Mais si vous pous- « sez les affaires jusqu'au bout, et que ce torrent de « prospérités ne continue, comme vous êtes à la veille « de le voir arrêté devant Montauban, chacun repren- « dra ses esprits, encore étourdis de l'affaire du Pont- « de-Cé et de celles-ci, et on vous donnera des affaires « fâcheuses à démêler : songez que vous avez mois- « sonné tout ce que les promesses mêlées de menaces « vous pouvaient acquérir, et que ce qui reste combat « pour la religion qu'il croit. Pour mon particulier, je « me suis imaginé la perte de mes biens et de mes « charges, et si vous en avez retardé l'effet à cause de « notre alliance, je vous en ai de l'obligation; mais je « suis tout préparé à souffrir, puisque cela est résolu, « l'ayant promis solennellement, et ma conscience « me l'ordonnant ainsi, de n'entendre qu'à une paix « générale. »

Cette réponse ferme et digne n'empêcha pas les discussions de détail, et d'après l'abbé Pérau, les propositions du duc de Rohan se bornèrent à ceci : 1° que

l'on fît un traité général pour le parti; 2° que l'on rétablît les villes qui avaient été démolies de part et d'autre; 3° qu'on lui donnât cent mille écus pour payer ses troupes.

Ainsi formulées, cet auteur les trouve exorbitantes et en déduit le motif pour lequel elles furent repoussées. Est-il vrai qu'elles furent trouvées telles? Rohan, de son côté, dit bien que cette conférence n'eut pas de résultat, parce que le Roi refusait de faire un traité général. Mais un témoignage contemporain, qu'il convient de ne pas négliger en cette circonstance, donne sur ce point une version toute différente, celle du moins qui avait cours en dehors du conseil du Roi :

« M. le connétable, dit Bassompierre, proposa au « Conseil secret — je n'y étais pas — les conditions « dont il était demeuré presque d'accord avec M. de « Rohan, qui étaient avantageuses et honorables pour « le Roi et utiles pour l'État, lesquelles furent trouvées « raisonnables par tous ceux du Conseil qui étaient : le « Roi, M. le cardinal de Retz, M. le connétable, M. de « Chaulnes, M. de Schomberg et M. de Puysieux qui « n'y était qu'en qualité de secrétaire d'État, et debout, « ne laissant pas d'en dire son avis. Mais M. de Schom- « berg ajouta à son opinion que, bien que les articles « apportés par M. le connétable ne fussent à rejeter, « néanmoins il ne conseillait pas que l'on les accordât « présentement, mais que l'on les délayât pour quinze « jours, attendu qu'en ce temps-là, le Roi serait maître « absolu de Montauban, et aurait les mêmes conditions « en sa puissance que l'on lui offrait maintenant, et de « plus hautes s'il en demandait. Et comme M. de « Chaulnes répliqua qu'en cas que l'on ne prît point « Montauban, si on était assuré d'avoir les mêmes con-

« ditions, M. de Schomberg dit que c'était un point « qu'il ne fallait pas poser, parce que la prise en était « infaillible, qu'il en répondait au Roi sur son honneur « et sur sa vie, et qu'en cas que cela ne fût, il voulait « que le Roi lui fît trancher la tête. Sur quoi il fut « résolu de remettre à quinzaine le traité, et de le « mander à M. de Rohan qui en attendait la réponse à « Réviers. »

Si nous préférons cette version, c'est que la suite des événements lui donne un caractère d'incontestable authenticité. Sur l'obstination de Schomberg, le siége fut en effet continué, mais il ne fut que plus meurtrier pour les assiégeants, plus glorieux pour les assiégés. Cruellement éprouvée par les maladies, les fatigues, la mauvaise saison et par le feu de l'ennemi, l'armée royale avait déjà fait des pertes considérables ; les quinze jours de délai pendant lesquels on redoubla les attaques, sans obtenir un meilleur succès, furent encore plus désastreux pour elle, si bien que « le Roi fut contraint de lever le siége le 18 novembre 1621 ».

« Ce siége fut fort meurtrier, dit le P. Daniel ; Henri « de Lorraine, duc de Mayenne, prince intrépide, y « fut tué le 20 septembre ; le comte de Miolans et le « fils aîné de M. de Thémines y perdirent aussi la vie. « Les sieurs de Marillac, de Toiras, le comte de « Fiesque, Zamet, maréchal de camp, Goha, capitaine « aux gardes, les barons de Paillet et de Chabans y « furent blessés, et un grand nombre d'officiers de « divers régiments. Quatre prélats y moururent des « maladies qui s'étaient mises dans le camp, savoir : « l'archevêque de Sens, frère du feu cardinal du Per- « ron, l'évêque de Valence, l'évêque de Carcassonne « et l'évêque de Marseille. »

Les protestants, de leur côté, supportèrent le siége avec une constance héroïque : au fanatisme religieux se mêlait en quelque sorte un point d'honneur local qui faisait de Montauban un rempart, une citadelle inexpugnable. Ils firent aussi quelques pertes regrettables, entre autres celle du fameux ministre Chamier, qui fut emporté par un boulet de canon en défendant le bastion du Paillas. L'honneur de cette défense revient surtout au marquis de la Force, capitaine brave et expérimenté, et à Dupuy, homme d'autorité et de grande résolution, qui, dit le duc de Rohan, « apportèrent une « telle prévoyance, et donnèrent un si bon ordre à faire « fournir les choses nécessaires à la défense de la ville, « qu'ils méritent une grande part de l'honneur de la « conservation de la place ».

Sans vouloir blesser la modestie de Rohan, il convient d'ajouter que cette défense, suivie de la retraite de l'armée royale, fut à la fois l'œuvre de son génie militaire et de son inébranlable fermeté.

DEUXIÈME PARTIE

MONTPELLIER

I

Sans mettre fin aux hostilités, le départ du Roi et l'éloignement des troupes du principal théâtre des opérations semblaient promettre aux protestants, sinon une trêve, au moins la possibilité de respirer. Ils n'avaient plus de siége sérieux à soutenir, et la guerre, pour quelque temps, n'allait être qu'une guerre d'escarmouches. Si la Guienne et une partie du haut Languedoc étaient rentrées dans l'obéissance du Roi, c'était tout le succès de l'armée royale; celle-ci avait trouvé le véritable obstacle à Montauban, et, au lieu de le franchir, elle avait décampé, retournant sur ses pas, et laissant les huguenots en possession de tout leur terrain dans le bas Languedoc et dans les Cévennes.

En outre, le duc de Luynes, pressentant une disgrâce, accablé de dégoûts et d'ennuis et miné par la maladie — quelques-uns disent par le poison — offrait vainement à son roi la prise de la petite ville de Monheur comme compensation à l'échec de Montauban. Ce chétif succès ne relevait ni les courages ni sa faveur. Plus humaine que Louis XIII, la mort épargna au con-

nétable la chute du pouvoir qu'il redoutait si fort et dont il était menacé. Il expira le 15 décembre 1621, au château de Longuetille, près de Casteljaloux, peu regretté de son maître, tant il était dans la nature de ce dernier de n'avoir jamais que des affections factices et passagères. Le Roi, en effet, commençait à se sentir dominé; son ignorance et son caractère méfiant ne devaient-ils pas, pendant tout son règne, supporter comme un véritable joug l'amitié de ses favoris et les services de ses ministres! Il profita de cet événement pour hâter son retour à Paris, où il arriva un mois après.

C'était donc pour les huguenots une excellente occasion de réparer leurs pertes par la concentration et l'union de leurs forces là où la présence du Roi ne les inquiétait plus. Le succès pour eux n'était possible qu'à ce prix, mais ils ne surent pas le comprendre, et cela pour deux raisons : la première, c'est que le véritable caractère de cette prise d'armes était mal défini, et son but, plus politique que religieux, tout à fait incertain; la seconde, c'est que chez la plupart de leurs chefs — le duc de Rohan excepté — la question de religion n'était qu'un prétexte pour se rendre redoutable à la cour et se faire acheter par elle. Tel capitaine, grand seigneur ou petit hobereau, s'emparait d'une place ou d'un château, s'y laissait assiéger, résistait quelque temps avec honneur, puis arrivait à composition, traitait avec le gouvernement du Roi qui le conservait dans la place, lui payait sa garnison et parfois même y ajoutait une pension. Les défections de ce genre dans le parti protestant furent très-nombreuses; déjà, parmi les plus remarquables, celle de Pardaillan et celle de Favas avaient précédé la marche de l'armée royale vers Montauban; nous verrons bientôt celles de

la Force et de Châtillon suivies de celle de Lesdiguières et de bien d'autres encore; ce qui permet de dire : Autant de chefs, autant de germes de désunion.

L'organisation politique des protestants, qui aurait dû s'opposer au développement contagieux de cet état de choses, ne fit au contraire qu'y aider puissamment, et le duc de Rohan lui-même, dont le dévouement n'aurait dû trouver dans les assemblées, provinciales ou autres, qu'une assistance généreuse et empressée, n'y rencontra le plus souvent que de cruels déboires et cet indomptable orgueil de toute réunion d'hommes infatués de leur pouvoir.

Lui seul, dans cette guerre, avait une foi et une conviction ardentes et sincères, parce que le but pour lequel il la soutenait et en supportait tout le fardeau, au lieu de chercher à satisfaire un intérêt égoïste et personnel, était d'obtenir par la force, à défaut de persuasion, une paix qui garantît au parti réformé tout entier son état politique, gage et sauvegarde de sa croyance et de son indépendance religieuses.

Mais cette croyance à laquelle il était si sincèrement attaché, qu'importait-elle à Lesdiguières, à Châtillon, à la Force et autres qui, successivement, l'échangèrent contre une épée de connétable, un bâton de maréchal ou des faveurs de cour, dès qu'ils comprirent que les protestants, en France, n'auraient plus d'état politique déterminé et garanti? Grands seigneurs et simples gentilshommes, toute cette élite de la nation par laquelle, au temps de Coligny, le protestantisme était descendu dans la bourgeoisie et dans les masses populaires, avait autrefois combattu et versé son sang, prodigué sa vie et ses trésors pour la nouvelle doctrine, parce qu'aux heures des premiers supplices et des pre-

mières luttes ç'avait été pour elle une question de vie et de mort. Mais au dix-septième siècle, elle n'avait plus de supplices à craindre ; les faveurs de cour la désarmaient, en même temps que le parti, qu'elle avait conduit et dirigé jadis dans les combats ou dans la politique, tombait, par la constitution de l'édit de Nantes, sous la direction tumultueuse et brouillonne de ses assemblées, assujetties elles-mêmes à l'influence prépondérante de leurs ministres et de leurs orateurs.

Le vieil instinct féodal de la noblesse supportait mal le joug de cette autorité collective et sans nom, si bien que, dans une assemblée tenue en Languedoc, vers l'époque de la guerre qui nous occupe, il arriva au duc de Rohan, en butte aux attaques et aux invectives les plus passionnées, de s'écrier avec une juste colère : « Vous êtes tous des républicains, et j'aimerais mieux présider une assemblée de loups qu'une assemblée de ministres. » On conçoit aisément pourquoi peu à peu la noblesse se détachait de ce parti de la réforme, auquel cependant le duc de Rohan, froissé comme elle, et plus amèrement parfois, demeura toujours fidèle. S'il est vrai, comme nous le pensons, que cet abandon des gentilshommes ruina l'importance politique du parti protestant, nous n'en devons pas conclure qu'une assemblée démocratiquement constituée ne puisse mouvoir un peuple dans un grand effort d'union et de concorde à une lutte héroïque et nationale, mais encore faut-il que ce peuple ait complétement rompu les entraves de la servitude et soit mûr pour la vie politique. Il ne l'était pas encore sous Louis XIII.

Ce fut donc le tort des assemblées protestantes de vouloir dominer les grands seigneurs et les nobles qui servaient le parti réformé de leur épée, de leur crédit,

de leur conseil, et, disons-le hardiment, de leurs fortunes et de leurs ambitions personnelles. Impuissantes à se gouverner elles-mêmes, elles se divisèrent et se désunirent à leur tour : où il fallait de l'entente et de la concorde, on vit régner l'anarchie parlementaire dans toute sa violence, cause inévitable, si elle ne les excuse, des grandes et des petites défections.

Nous avons dit précédemment (v. première partie) que l'assemblée générale de la Rochelle avait confié au marquis de Châtillon le commandement du bas Languedoc, des Cévennes et du Vivarais; nous avons vu aussi que Rohan faisant des levées d'hommes dans ces provinces pour le secours qu'il destinait à Montauban, le petit-fils de Coligny lui avait suscité des embarras. Il avait, en effet, voulu empêcher ces levées en contestant à Rohan le droit de les faire dans le ressort de son commandement. Cette conduite équivoque parut d'autant plus suspecte qu'il venait tout récemment de refuser du secours aux protestants de Vallon, petite ville des Cévennes assiégée par les catholiques, et ce refus lui valut, dans tout le pays cévenol, le surnom dérisoire de l'*Escambarliat,* un mot patois qui signifie l'homme qui a un pied dans un camp et un pied dans l'autre. Le 21 septembre 1621, l'assemblée du Cercle des cinq provinces (Vivarais, Cévennes, bas Languedoc, Uzès, Montpellier) [1], réunie à Nîmes, le destitua de ses dignités et de son commandement, et choisit à sa place le sieur de Bertichères pour commander les religionnaires du bas Languedoc. Ce choix avait une signification et un but bien déterminés : Bertichères, quoique de la maison

[1] Chaque province avait son assemblée particulière et déléguait des membres au Cercle, dont le siége était tantôt à Nîmes, tantôt à Montpellier, Milhaud, Uzès, Alais.

de Chaumont, n'était ni assez riche ni assez puissant pour dominer le Cercle et ne pas dépendre un peu de cette assemblée, et enfin, par cette élection, le Cercle évitait de se mettre dans les mains de quelque grand seigneur du parti ayant assez de pouvoir et de crédit pour parler et agir de son propre mouvement. Il eût été difficile de viser plus directement le duc de Rohan. Il ne s'y méprit pas, mais il ne fit rien pour s'y opposer. Ce fut alors le Cercle lui-même qui fit peser son autorité sur le parti; ce qui dura environ trois mois, pendant lesquels, les peuples des provinces furent si maltraités et si mal secourus qu'ils s'en émurent, et qu'à la fin de l'année, cette assemblée du Cercle qui, « ayant goûté de l'autorité, ne voulait pas de général », fut forcée d'appeler le duc de Rohan à Montpellier, et de l'élire général des forces religionnaires du Cercle des cinq provinces, nomination qui fut approuvée par l'assemblée générale de la Rochelle.

Le duc de Rohan arriva donc à Montpellier le 1er janvier 1622, et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Le duc de Rohan trouva les provinces du bas Lan-
« guedoc et des Cévennes si brouillées contre l'assem-
« blée du Cercle des cinq provinces, qu'il fut contraint
« d'employer tout le mois de janvier à tâcher de les
« accommoder. Les provinces remontraient que ladite
« assemblée avait dissipé toutes les finances; qu'elles
« voulaient qu'elle leur en rendît compte, et que main-
« tenant qu'il y avait un général nommé, elle ne devait
« plus subsister. Ladite assemblée maintenait qu'elle
« ne devait rendre compte qu'à l'Assemblée générale qui
« l'avait approuvée, qu'elle devait subsister jusqu'à la
« fin des affaires sans diminuer d'autorité; que le
« général ne devait avoir d'autre conseil qu'elle ; que

« les finances devaient être maniées par elle; qu'elle « était au-dessus des provinces, lesquelles n'avaient « plus que voir sur ses actions, et s'opposait à ce que « lesdites provinces se pussent assembler, exhortant « ledit duc de les empêcher comme elle avait voulu « faire avant son arrivée. Mais lui, ayant trouvé la pro- « vince des Cévennes déjà convoquée, et celle du bas « Languedoc résolue à la convocation, il tâcha de le « faire trouver bon à ladite assemblée, laquelle, au lieu « de s'y résoudre, parce qu'elle jugeait que sa subsis- « tance y était ébranlée, elle la voulut maintenir par « une autre voie. Premièrement, elle fit ses efforts de « se saisir du château de Sommières, appuyée de Berti- « chères qui le prétendait, et s'adressa à Châtillon « pour avoir son assistance. Mais la diligence de « Rohan l'ayant prévenue et assuré ledit château, elle « s'adressa au duc de Lesdiguières, et lui remontra que « ledit duc (de Rohan) était un ambitieux qui voulait « perpétuer la guerre pour demeurer en autorité, qu'elle « aimait mieux faire la paix avec le Roi, quelque défec- « tueuse qu'elle fût, que de souffrir sa domination ; que « s'il (Lesdiguières) voulait s'adresser à elle, elle recon- « naîtrait son pouvoir. Mais ne l'ayant voulu écouter, « tous ses efforts ayant été vains, elle envoie ses dépu- « tés aux assemblées des Cévennes et du bas Langue- « doc où le duc (de Rohan) se trouva, qui, pour empê- « cher la division — (et toutefois avec beaucoup de « peine, tant les provinces du Languedoc étaient ani- « mées comme ladite assemblée) — fit résoudre qu'on « approuvait la gestion des cinq provinces ; qu'on pre- « nait tous les députés d'icelles en protection, qu'il ne « se ferait nulle paix qu'on ne les mît à couvert; qu'ils « cesseraient d'agir en corps d'assemblée jusqu'à ce que

« l'Assemblée générale en eût ordonné, vers laquelle « chacune des parties enverrait ses raisons, et que « cependant les deux députés de ladite assemblée des « cinq provinces entreraient au conseil dudit duc de « Rohan. »

Le duc de Rohan fait ensuite remarquer que depuis qu'il était arrivé à Montpellier, l'assemblée du Cercle, qui s'y était transportée, « disposa, en sa présence, des « finances et de toutes les affaires, donna des ordon- « nances, des passe-ports et des sauvegardes, et ne ren- « voya en tout ce temps-là à son conseil de guerre « qu'une querelle pour l'accorder ».

Comme on devait nommer des députés pour l'Assemblée générale de la Rochelle, Rohan proposa à l'assemblée du Cercle de les choisir « de commune « main avec lui et les provinces » ; et il ajoute qu'elle le lui refusa et préféra « des députations séparées » afin de pouvoir mieux le calomnier, « ce qu'elle fit, dit-il, « par l'envoi d'un ministre, nommé Babar, par lequel « elle manda les merveilles qu'elle avait faites avant la « venue dudit duc : mais que, depuis, il avait tout « brouillé par son ambition, — qu'il voulait faire ses « affaires aux dépens du public, — qu'ayant ruiné le « Foix et l'Albigeois, il en voulait faire autant du bas « Languedoc, où il commençait à planter son bourdon « et à faire le Roi ; qu'il vaudrait mieux tomber entre « les mains du Roi et se soumettre à sa volonté que « d'obéir audit duc, et qu'enfin il faudrait rappeler « Châtillon : — qu'elle (l'Assemblée générale) se gardât « bien de tomber ès mains de Soubise, parce qu'il ne « désirait que faire dissiper l'Assemblée générale, et « qu'il avait écrit à Rohan qu'il n'y avait que sept ou « huit misérables coquins en ladite assemblée ; — et,

« pour conclusion, que si elle (l'Assemblée générale) « envoyait un pouvoir pour sa subsistance, elle ferait « bien la loi audit duc de Rohan ».

Voilà de bien misérables chicanes, et qui en disent assez pour justifier ce que nous avons dit plus haut de la morgue et de l'insuffisance de ces assemblées, et ajoutons, de l'incohérence, de la confusion et de l'instabilité des sentiments qui hantent tous les corps élus en temps de troubles et de révolutions.

Le duc de Rohan s'en inquiéta médiocrement. Il prit lui-même, dans un acte daté du 8 janvier 1622, et dans ceux qu'il donna dans la suite, le titre de *chef et général des églises réformées du royaume ès provinces de Languedoc et haute Guienne, et gouverneur de Montpellier*. Il est juste de dire que cette dernière charge lui fut spontanément offerte par les consuls de la ville; mais, comme il n'ignorait pas qu'une autorité partagée enlève toute efficacité au commandement, il se montra extrêmement jaloux de la sienne, et commença par ôter à l'assemblée du Cercle des cinq provinces toute celle qu'elle avait exercée jusqu'alors. « C'est ainsi, dit l'historien du Languedoc, qu'il agit depuis en maître et en souverain. »

A partir de ce moment, en effet, il exerça un pouvoir réel, absolu, dictatorial pour ainsi dire, bien qu'il s'entourât, pour la forme, d'un conseil qu'il avait eu soin de choisir lui-même. Il fit preuve d'une rigueur inexorable contre les catholiques en leur refusant le rétablissement de leur culte et le droit de sortir de la ville sans son autorisation : il ne craignit pas, pour se créer des ressources, de hausser le prix des monnaies, et de mettre des impositions sur toutes les villes et communautés de son parti; il conclut un traité avec

les autorités des villes et communautés catholiques pour permettre, de part et d'autre, le labourage des terres en temps utile.

Quelque acrimonie que mettent les historiens catholiques à lui reprocher ses actes de tyrannie locale, leurs reproches paraissent modérés si on les compare au langage des libelles protestants de l'époque; mais ni les uns ni les autres ne font peser sur sa mémoire un seul de ces actes de cruauté froide et inutile qui ajoutent si souvent l'opprobre aux horreurs de la guerre civile. Pour ce qui est de l'excessive sévérité qu'il crut devoir déployer dans cette circonstance, elle lui était dictée par cette considération, essentiellement juste, que bientôt Montpellier, son cercle et son général allaient être l'unique objectif de toutes les forces dont le Roi pouvait disposer; qu'à tout prix la résistance exigeait une discipline forte et rigoureuse, et le succès de la lutte, une obéissance passive à l'autorité unique et responsable du général chargé de la soutenir.

II

L'orage, en effet, s'approchait de tous côtés; il importait d'y pourvoir.

Déjà, aussitôt après la levée du siége de Montauban, coïncidant avec l'époque des vendanges, Rohan avait dû congédier une bonne partie de ses troupes. Il était donc temps, comme il le dit lui-même, « de diligenter son armement » . Trois corps d'armée se préparaient à fondre sur lui en même temps : le duc de Montmorency

par les Cévennes, le duc de Guise par la Provence dont il était gouverneur, le maréchal de Lesdiguières par le Vivarais.

A la tête de six mille hommes, le premier s'était avancé jusqu'à Clermont-de-Lodève, ville située à sept lieues au nord de Montpellier; le 6 février, il fit assiéger Lunas, qui se rendit au bout de trois jours, ainsi que le fort de Graissessac, distant d'une lieue et défendu par une garnison de deux cents hommes. Les villes de Bédarrieux, Fougères et Gignac, également menacées d'un siége, envoient demander du secours au duc de Rohan.

Mais, sur ces entrefaites, de plus pressantes nouvelles lui arrivent du Vivarais : c'est Blaccons, gouverneur du Pouzin, qui lui demande un secours de cinq cents hommes, afin de résister à Lesdiguières, lequel s'avance en personne pour réduire cette place. Or, la possession du Pouzin est pour les protestants d'une importance majeure, car elle leur permet de communiquer avec le Dauphiné; en outre, la situation sur la rive droite du Rhône d'une ville si bien fortifiée les rend maîtres de la navigation, et prive les catholiques de tout ravitaillement par la descente du fleuve. C'est pour vaincre cet obstacle que Louis XIII a donné l'ordre au maréchal de Lesdiguières de s'emparer des deux villes du Pouzin et de Baix, toutes les deux distantes de deux lieues de Privas, qu'il est en même temps utile de surveiller de plus près.

Sur la demande de Blaccons qui l'instruit des intentions de Lesdiguières, le duc de Rohan se porte aussitôt à Alais, d'où il fait partir cinq cents hommes pour le Pouzin, par la route de Saint-Ambroix et de Villeneuve-de-Berg. Montréal, gouverneur catholique

de cette dernière ville, en est averti, et dispose une embuscade au lieu de Termenègre, situé non loin de Villeneuve, et par où les huguenots doivent passer à la tombée de la nuit. La garnison catholique, au nombre de deux cents hommes, cachée dans les bois et soutenue par une centaine de paysans amenés par les gentilshommes du voisinage, tombe à l'improviste sur la colonne huguenote, qui, après trois heures d'un combat acharné, est entièrement écrasée ou dispersée.

En même temps que la nouvelle de ce désastre parvient à Rohan, il reçoit un avis secret de Lesdiguières qui l'informe que le Roi, tout en lui commandant de se saisir des deux places du Pouzin et de Baix, lui enjoint également d'entamer avec lui des négociations pour la paix. Le chef des huguenots veut profiter de cette ouverture pour retarder autant que possible le siége du Pouzin, mais il ne peut y réussir. Quoique l'on soit au cœur de l'hiver, Lesdiguières, toujours prêt quand il faut marcher, est parti de Valence avec six mille hommes; arrivé à Loriol, il a fait jeter un pont de bateaux sur le Rhône, traversé le fleuve et immédiatemant ordonné l'assaut. Blaccons et Mathieu de Chambaud, qui commandent dans la place, font bravement leur devoir, repoussent avec succès cette première attaque, et, comptant sur le secours de Rohan, se disposent à tenir ferme jusqu'à la dernière extrémité. Mais, au lieu du secours qu'ils attendent et qui a été défait à Termenègre, c'est le messager que le duc de Rohan vient d'envoyer à Lesdiguières, qui vient lui-même les engager de sa part à rendre le Pouzin au maréchal, sous la condition, acceptée de part et d'autre, que si la paix se fait, la place sera restituée aux huguenots; de son côté, Lesdiguières promet de retirer

ses troupes, de ne rien entreprendre ni en Vivarais, ni en Languedoc, et d'envoyer au duc de Rohan le président du Cros et le sieur Dumas-Vercoiran, afin de poursuivre la négociation de la paix. Le Pouzin se rendit le 17 mars, et toutes les conditions stipulées furent fidèlement observées.

« La province de Vivarais, dit Rohan, étant assem-
« blée à Privas, approuva le tout, et écrivit au duc de
« Rohan pour le prier de pourvoir Blaccons du gou-
« vernement de Baix, ce qu'il fit. »

Dans cet intervalle, et vers la fin de février, le duc de Rohan était rentré à Montpellier, où, à peine arrivé, il tomba malade et fut forcé de se mettre au lit. Presque en même temps, y arrivèrent également, chargés, comme nous l'avons dit, de négocier la paix avec lui, le président du Cros et Dumas-Vercoiran, tous deux habitants de Grenoble et professant la religion réformée. Le duc de Rohan les accueillit avec les plus grands égards et une extrême bienveillance, augurant heureusement de leur venue et de leur concours en faveur d'une paix honorable. Mais la nouvelle de leur arrivée et de l'accueil que le duc leur avait fait se répandit bientôt dans Montpellier, avec des commentaires tellement malveillants et si perfidement exploités par des ministres ambitieux et jaloux, qu'il se produisit dans le peuple une grande effervescence. On fit, en effet, courir le bruit qu'un accommodement était conclu ou allait se conclure aux dépens de la religion réformée, et ce mot fatidique : « *Nous sommes trahis!* » que l'on retrouve toujours dans toutes les époques de crises populaires, sur les champs de bataille ou dans la rue, circula de bouche en bouche. Un horrible complot s'ourdit sur l'heure, et fut rapidement exécuté avec un sang-froid des plus odieux.

Il était minuit : le président du Cros venait à peine de rentrer dans son logis avec son jeune fils et son collègue, lorsqu'un individu se présenta à lui, et, avec des dehors polis et sur un ton obséquieux, lui demanda de vouloir bien recevoir une députation des principaux bourgeois de la ville, chargée par ces derniers de lui faire leur révérence. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, l'inconnu alla prévenir ses complices, qui, au nombre de quarante environ, l'attendaient dans la rue, et s'empressèrent de monter chez le président. L'un d'eux, lui adressant brusquement la parole, lui dit : « Eh bien! monsieur le traître, venez-vous pour « détraquer M. le duc qui seul est aujourd'hui le « défenseur de la foi et le protecteur des pauvres « fidèles épars çà et là, comme vous avez fait brasser « notre ruine avec ce beau Lesdiguières, à qui il ne « tient que toute notre religion ne soit bouleversée en « France, que si nous le tenions, nous lui ferions payer « aussi bien qu'à vous le loyer de ses mérites? »

Surpris de ce discours, du Cros allait répondre, mais les forcenés ne lui en donnèrent pas le temps : comme il prononçait le mot *messieurs,* ils se précipitèrent sur lui et le massacrèrent à coups de poignard. Son fils et Dumas, qui se trouvaient dans une pièce à côté, se sauvèrent par une fenêtre; ce dernier se cassa la jambe en tombant, et les assassins négligèrent de leur courir après.

A Dieu ne plaise que nous rendions tout un parti responsable d'un si horrible crime! toutes les causes, tous les partis, toutes les religions comptent des assassins et n'en sont pas moins à l'abri du reproche de criminelle solidarité. « Rohan, dit dom Vaissette, « indigné de cet attentat, qui fut commis au commen-

« cement de mars, fit tout son possible pour faire « arrêter les coupables, et il en fit mourir quatre par la « main du bourreau. Les autres se sauvèrent par le « moyen de leurs amis. Le chef de ces malheureux « déclara au supplice que le ministre Suffrein, entre « autres, leur avait persuadé de commettre cette « action. » Ce ministre contribua beaucoup, dit-on, à autoriser cette accusation par la précaution qu'il avait prise de s'évader de Montpellier avant que le crime fût commis.

Le lendemain de cet assassinat, et comme pour lui témoigner toute l'horreur qu'il en ressentait, le duc de Rohan envoya à Lesdiguières le sieur des Isles, porteur de ses instructions. Ces instructions, datées du 6 mars, portent en tête l'expression de « l'extrême déplaisir « que lui cause le détestable assassinat de M. le prési- « dent du Cros, et du soin qui a été pris pour en faire « justice et en tirer vengeance ».

III

A peine remis de sa maladie, le duc de Rohan, sachant bien que de simples ouvertures pour un accommodement n'étaient pas de nature à interrompre les opérations de guerre, fit une levée de 4,000 hommes d'infanterie qu'il joignit à sa cavalerie, et se mit en campagne.

Obligé de rétablir les communications entre Montpellier et les Cévennes, et voulant, par une diversion opportune, détourner Montmorency du siége de Bédar-

rieux et de Fougères qui étaient sur le point de se rendre, il vint lui-même faire le siége de Montlaur, à trois lieues de Montpellier. Après avoir repoussé plusieurs assauts et s'être vigoureusement défendue, la garnison se rendit à discrétion et fut faite prisonnière de guerre ; mais les protestants du voisinage, par esprit de vengeance, accoururent au pillage du château, qui fut entièrement rasé, et dont les habitants furent impitoyablement massacrés.

L'historien du Languedoc résume toutes ces opérations dans un tableau aussi vif que rapide : « Le duc « de Rohan, dit-il, prit ensuite, pilla, saccagea ou « brûla tous les châteaux ou villages catholiques des « environs, entre autres le château de Beaulieu. Celui « de Castries, qui avait gardé la neutralité, fut obligé « d'ouvrir ses portes, et Rohan, après l'avoir saccagé, « rasa ses murailles. Il ordonna ensuite de démanteler « plusieurs petites places que les religionnaires tenaient « dans la province, à cause que les garnisons qu'il « aurait fallu y entretenir auraient trop divisé ses « forces, et se contenta de fortifier les plus considé- « rables. Il approuva entre autres la démolition des « églises des Cordeliers, de la Trinité, de Notre-Dame « de la Platé, de Saint-Benoît, de Saint-Jacques, de « l'église et du couvent de Saint-Vincent, des maisons « du chapitre et des maisons, église et couvent des « Chartreux de Castres, pour employer les matériaux « aux fortifications de la ville. »

Il est évident, à n'en pas douter, que par cet étalage de démolitions et de dévastations d'églises et de couvents, l'écrivain catholique cherche l'occasion d'exciter un vif sentiment de réprobation dans l'esprit du lecteur; mais ne donne-t-il pas lui-même une certaine

force au sentiment contraire quand il rappelle le démantèlement ordonné par Rohan des petites places occupées par les religionnaires? Si l'intérêt de la défense l'obligeait à sacrifier de la sorte des positions amies, à plus forte raison devait-il rendre complétement inoffensives celles où les catholiques pouvaient, en cas de besoin, se retrancher et lui nuire.

Un ou deux jours après la prise de Montlaur, le sieur des Isles revint de sa mission, rapportant la réponse de Lesdiguières qui invitait le duc de Rohan à venir conférer de la paix au village de Laval, situé entre les villes de Barjac et du Pont-Saint-Esprit. Le duc se rendit aussitôt à cette invitation, après avoir confié le commandement de ses troupes à Bertichères. S'il faut en croire Videl, à la fois historien et secrétaire du maréchal de Lesdiguières, il paraîtrait que Montmorency, jaloux de voir celui-ci venir traiter de la paix dans son propre gouvernement de Languedoc, suscita un de ses capitaines nommé Antomarie qui, au moment où Lesdiguières arrivait à Montélimar, vint lui dire que l'entrevue avec le duc de Rohan ne pouvait avoir lieu sans un ordre exprès du Roi. Le vieux maréchal lui fit répondre par son secrétaire qu'il lui ferait trancher la tête s'il faisait mine de vouloir l'empêcher. Antomarie se le tint pour dit, et Lesdiguières arriva sans difficulté à Laval, où le duc de Rohan l'attendait.

Il eût été difficile d'aboucher pour une négociation de cette nature deux hommes mieux faits pour s'entendre : plus passionnément épris l'un et l'autre du métier des armes et des choses de la guerre que des oisives et lucratives faveurs de cour, ils s'estimaient réciproquement. Dans Lesdiguières, beaucoup plus

âgé que lui, Rohan saluait avec respect un des plus glorieux compagnons d'armes de Henri IV, et, avec l'expérience du métier, le rude et vaillant capitaine; dans le duc de Rohan, Lesdiguières, huguenot par tradition, mais plus indifférent et plus sceptique que convaincu, ne pouvait s'empêcher d'admirer la sincérité austère, indépendante, fière et désintéressée d'un coreligionnaire dont il devait bientôt se détacher presque à regret pour ceindre l'épée de connétable. Quant à la paix, objet spécial de leur entrevue, le futur connétable, tout en la jugeant nécessaire, l'eût profondément regrettée, si elle n'eût pas dû comporter quelques avantages pour un parti dont il avait été longtemps un des chefs les plus autorisés; car il était de ceux qui pensent que l'on doit ménager autant le parti que l'on quitte que celui dans lequel on entre.

Sans avoir les mêmes raisons, Rohan n'était pas moins bien disposé à obtenir un traité honorable : il sentait son isolement, et partant son impuissance à soutenir plus longtemps une guerre dont le fardeau pesait sur tous, mais dont la responsabilité n'incombait qu'à lui seul. Aussi ses propositions furent-elles aussi modérées que les exigences de Lesdiguières.

Ce fut donc d'un commun accord qu'ils établirent un projet de pacification sur les bases suivantes : le parti protestant, par l'organe du duc de Rohan et de quelques députés choisis par ce dernier, se soumettrait à Sa Majesté, et la supplierait de lui accorder pardon et oubli du passé, de rétablir l'édit de Nantes en toutes ses parties, avec confirmation de toutes autres déclarations, brevets ou réponses sur son exécution et son interprétation; de rétablir la religion réformée dans tous les lieux où elle était librement exercée avant les

derniers mouvements; il demandait en outre le rétablissement du bureau des trésoriers de France à Montpellier, de la chambre de l'édit à Castres et de celle de Guienne à Nérac. Il proposait aussi la démolition de toutes les nouvelles fortifications élevées depuis la guerre sans l'assentiment de Sa Majesté, la suppliant de nouveau de déclarer en bonne forme l'abolition et oubli du passé, « en ce non compris les crimes exé« crables et commis hors des termes d'hostilité ».

Du côté du Roi, il était exigé que la religion catholique serait rétablie partout, et qu'aussitôt après la déclaration de la paix, les protestants seraient tenus de vider tous gens de guerre et garnisons autres que celles qui leur seraient accordées par l'édit du Roi; qu'il serait fait défenses expresses de tenir aucune sorte d'assemblées ou cercles sans l'autorisation royale, et de traiter, dans les colloques ou synodes, d'autres matières que des matières purement ecclésiastiques. Des deux côtés il devait être fait des efforts communs pour réconcilier les sujets les uns avec les autres, et empêcher les prédicateurs de l'une et l'autre religion de souffler la discorde et la désunion : enfin, des commissaires mi-partis seraient chargés de veiller à la stricte observance des conditions de la paix. Telle fut la convention arrêtée et signée à Laval en Languedoc par les deux généraux, le 3 avril 1622.

Lesdiguières ne rendît compte au Roi du résultat de cette conférence que quelques jours plus tard, et il en reçut, datée du 25 avril, de nouvelles instructions par l'entremise de M. de Bullion, conseiller d'État, avec prière d'en donner communication au duc de Rohan.

Les bases arrêtées dans la conférence de Laval étaient acceptées en principe; mais Sa Majesté faisait quelques

réserves. Ainsi la place de Clermont-de-Lodève devait être remise à son seigneur catholique et ne plus être réputée place de sûreté ; le Roi se chargeait de pourvoir à son gouvernement, après avoir entendu les députés généraux d'une part, et de l'autre le seigneur et les habitants catholiques. La chambre de Nérac devait être maintenue à Agen. Hormis celles de la Rochelle et de Montauban, les fortifications de toutes villes, places, forts et forteresses occupés par les protestants devaient être démolies ou remises en même état qu'avant la guerre, avec défense d'en construire de nouvelles. Les villes de Sainte-Foix, Royan, Clérac, Tonneins et Montflanquin, prises sur le Roi depuis les mouvements, lui seraient restituées ; un officier du Roi assisterait aux synodes, colloques et assemblées ecclésiastiques, mais il serait de la religion ; l'assemblée politique générale pourrait se tenir de trois ans en trois ans avec la permission du Roi, « à seule et unique fin » de dresser un cahier de doléances et de nommer les députés généraux. Chacun serait remis, comme devant, en ses places et dignités, excepté le duc de Rohan dans son gouvernement du Poitou et de Saint-Maixent, M. de la Force en Béarn, et le marquis de la Force en sa charge de capitaine des gardes. A ces conditions, le Roi trouve bon que le duc de Rohan lui envoie les députés désignés pour faire acte de soumission, demande de pardon et prière d'accorder la paix.

Ces instructions étaient accompagnées d'une clause supplémentaire, qui enjoignait à M. de Bullion de faire entendre à Lesdiguières que la volonté expresse de Sa Majesté était d'accorder au duc de Rohan le gouvernement des villes de Montpellier et de Sommières, ainsi que la continuation de sa pension ; à M. de Soubise

également la même faveur relativement à sa pension, plus 50,000 livres comptant et, en outre, la permission de traiter de la charge de colonel général des troupes françaises entretenues en Hollande. Il serait statué pour le compte de MM. de la Force dès que le Roi serait informé de leurs demandes. Le Roi ne pouvait rien changer en ce qu'il avait ordonné pour le gouvernement d'Orthez. Enfin, malgré sa promesse de rétablir l'exercice de la religion réformée dans tous les lieux qui en jouissaient avant les troubles, le Roi en exceptait, en considération de M. le prince de Condé, gouverneur du Berry, les villes de la Châtre, Saint-Amand, Asnières près Bourges et Moulins. M. de Bullion était encore porteur d'une instruction supplémentaire ainsi conçue :

« *Seconde addition aux instructions données au sieur de*
« *Bullion pour traiter en particulier avec M. de Rohan,*
« *du* 25 *avril* 1622.

« Le Roi désirant, en cas que le traité des affaires « générales des religionnaires qui se sont éloignés de « son obéissance ne soit accompli selon son intention, « retirer particulièrement à son service M. le duc de « Rohan, selon qu'il fait paraître y être disposé, Sa « Majesté ordonne audit sieur de Bullion de luy pro- « mettre et offrir de sa part le gouvernement des villes « de Montpellier et de Sommières, avec assurances de « payement entier de ses pensions pour l'advenir, « comme aussi la jouissance de 25,000 livres de rente « qui seront assignées sur le domaine de Valois, ou « autre pays de l'Ile-de-France, avec 600,000 livres « d'engagement. *Signé :* Louis ».

Comme il est facile de le voir par ces offres avantageuses, la cour ne renonçait pas à l'espoir de s'attacher le duc de Rohan, qu'elle savait être aussi bien un serviteur zélé et fidèle qu'un adversaire redoutable. On n'y parlait jamais de lui qu'avec des marques de la considération la plus grande pour son caractère personnel, l'énergie de ses résolutions, sa valeur d'homme de guerre et sa fermeté. Si quelques-uns le craignaient, c'était à qui l'admirerait, et les plus intègres, parmi les conseillers de Louis XIII, ne cessaient d'engager ce monarque à s'attacher par des bienfaits, même par des sacrifices, ce grand seigneur dont la parenté avec la maison royale, éloignée il est vrai, pouvait être un frein salutaire aux ambitions du prince de Condé. Malheureusement, on se heurta toujours contre un désintéressement vrai, sincère et loyal, contre un scrupuleux mais inutile sentiment du devoir, contre une conviction religieuse inébranlable.

IV

Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que c'est de la ville de Niort que ces instructions du Roi sont datées et signées de sa main, ce qui nous conduit à expliquer sa présence dans cette ville, ainsi que l'indigne accueil qui fut fait, à son insu, aux députés du duc de Rohan, quand ils y arrivèrent, confiants et persuadés du succès de leur mission.

Louis XIII, que nous avons laissé, après la mort du duc de Luynes, sur la route de Paris, était rentré au

Louvre, le 14 janvier 1622. Il y était rentré escorté du prince de Condé qui s'était empressé de venir à sa rencontre jusqu'à Poitiers ; il y retrouva la Reine mère, heureuse d'être débarrassée d'un favori à qui elle n'avait jamais pu pardonner de trop cruelles disgrâces. Une autre conséquence inévitable de cette mort avait été de faire revivre à la cour deux partis qu'animait un même souci, celui de barrer le passage à un nouveau favori quel qu'il fût, et de se disputer néanmoins l'influence dans le conseil du Roi. La Reine mère et le prince de Condé en étaient les chefs respectifs.

Autour de ce dernier, se groupaient ceux des ministres qui, influencés particulièrement par le cardinal de Retz et par le confesseur de Louis XIII, avaient le plus poussé à la guerre précédente, accompagné le Roi dans cette campagne pour mieux le maintenir dans ses dispositions belliqueuses et lui représenter l'extermination des hérétiques comme un moyen sûr de faire son salut, mais, et surtout, avec l'intention bien arrêtée de supplanter le connétable dans son esprit.

Plus sage, plus prudent et plus circonspect était l'entourage de Marie de Médicis, composé des autres ministres moins ardents et plus désireux de la paix, des vieux généraux peu zelés pour de mesquines et déplorables guerres d'intérieur : puis à part, entre les deux, ayant sa politique à lui, était l'évêque de Luçon, dont la personnalité continuait de s'affirmer de plus en plus, et que de grandes aptitudes venaient de faire entrer depuis peu au Conseil.

Or, au milieu des fêtes brillantes du Louvre qui remplirent cet hiver, on ne pouvait éviter cette grave et ennuyeuse préoccupation de la guerre contre les protestants, guerre ébauchée, inachevée et jusque-là assez

mal conduite, arrêtée même par un échec humiliant. Trois questions se posaient tout naturellement : était-il juste, était-il possible, était-il indispensable de la continuer? La réponse était plus qu'affirmative sur les deux premières; mais sur la troisième les avis se partageaient : l'utilité de cette guerre n'apparaissait pas aussi clairement que le droit de la faire et les moyens de la soutenir. Un écrit anonyme, que l'on atttribua à l'évêque de Luçon, faisait valoir, en valeur de la paix, d'importantes considérations inspirées aussi bien par l'état de l'Europe que par la détresse des peuples et la déplorable misère du royaume. Au Conseil, le prélat se montra encore plus ferme et plus pacifique. Ces dispositions se révèlent dans une note écrite de sa main pour le commandeur de Sillery, envoyé à Rome près du Saint-Père, qui, non content de demander au Roi Très-Chrétien l'extermination totale de l'hérésie en France, veut encore l'engager à l'exterminer dans Genève, son principal foyer. Pour le futur cardinal de Richelieu, pour le Roi lui-même, malgré sa grande piété, ce qu'il importe d'atteindre et de réduire à l'obéissance, c'est moins l'hérésie, la dissidence de culte et de croyance, que des sujets en révolte formant ou voulant former un parti politique dans l'État. Cette volonté, ce but unique ressort clairement, nous le répétons à dessein, de cette note où on lit le passage suivant : « ...Si Sa Sainteté met en propos ledit Commandeur, de l'entreprise de Genève, à laquelle par « personne expresse elle a depuis quelques mois envoyé « inviter Sa Majesté, il luy fera sentir, comme il a été « déclaré franchement à son nonce ordinaire et au « Père Barnabite venu exprès sur ce sujet, que ce seroit « par ce moyen faire contre le dessein que Sa Majesté

« s'est proposé dans son Royaume, de lever l'opinion « que les malins publient, *que par la guerre qu'elle fait « à ses sujets rebelles elle en veut à la Religion et non à « la faction;* qui feront les réunir tous, non-seulement « en France, mais ceux de la mesme secte hors le « royaume, qui se sont contentez d'être spectateurs de « cette tragédie, de laquelle sont cause lesdits révoltez : « Sa Majesté leur ayant toujours dit et payé de cette « raison que *sans aucun égard de Religion, elle s'adresse « simplement à désobéissance, et que si de ses sujets « catholiques aucuns venoient à s'émanciper, elle les trai- « teroit de la sorte, tout cela pour le bien de la paix et « l'asseurance de son autorité*[1]. »

Voilà le langage digne, ferme et patriotique que le cabinet du Louvre tient au Saint-Père, et cela, à la date du 3 mars 1622, presque en même temps que Lesdiguières et Rohan, sur l'invitation du Roi, se disposent à fixer les bases de la paix dans leur conférence de Laval. Que se passa-t-il ensuite à quelques jours de là? Comment l'opinion du prince de Condé et consorts l'emporta-t-elle sur celle de Marie de Médicis, des hommes les plus graves et les plus sensés du Conseil, de Richelieu, du Roi lui-même, au mépris des négociations déjà ouvertes? Rohan nous donne la clef de cet étrange et brusque revirement que l'histoire a le droit de considérer comme un indigne et puéril escamotage :

« Ceux, dit-il, qui désiraient la paix retenaient le « Roi dans Paris pour attendre les députés, dont le duc « de Lesdiguières avait donné avis qu'ils y seraient « bientôt... s'apercevant de cela, usèrent (le parti de « la guerre) de toutes sortes de violences pour tirer le

[1] Lettre de Richelieu au commandeur de Sillery.

« Roi de Paris, et, à la dérobée, par la porte de der-
« rière du Louvre, le jour de Pâques fleuries, comme
« s'ils l'eussent enlevé, le menèrent faire ses pâques à
« Orléans, et sans attendre la Reine mère, il alla droit
« le long de la rivière jusqu'à Nantes, prenant cette
« route sur les heureux progrès de Soubise, lequel,
« avec deux mille hommes, au milieu des forces du
« duc d'Épernon en Saintonge et en Angoumois, du
« comte de La Rochefoucauld en Poitou et de Saint-
« Luc dans les Isles, avait pris et fortifié l'île d'Oléron,
« pris Royan, la Tour de Mournac, Saugeon et autres
« lieux, défait tout à plat le régiment de Saint-Luc,
« forcé en plein midi la Chaume et pris les Sables. »

C'est contre Soubise, en effet, que le prince de Condé, par d'habiles et adroites insinuations, avait dirigé la personne et les armes du Roi, et l'on a vu plus haut quels justes titres ce seigneur rebelle, vaincu et parjure de la capitulation de Saint-Jean-d'Angely, avait à un si dangereux honneur. Il fut moins « heureux » quand il eut à se défendre contre l'armée royale, qui, en quelques jours, le mit en pleine déroute. Guidée par les paysans de l'île du Périer, qui lui indiquèrent un passage guéable à marée basse, elle le traversa pendant la nuit du 15 au 16 avril, et se trouva à la pointe du jour sur le canal de Saint-Gilles, d'où elle aperçut Soubise qui, abandonnant l'île de Riez, se préparait à prendre la fuite. A cette vue, le Roi lui-même mit l'épée à la main, sauta dans une barque, suivi d'une grande partie de son infanterie; la cavalerie le précédait, les chevaux ayant de l'eau jusqu'au poitrail, et en peu d'instants les fuyards, assaillis avec impétuosité, furent taillés en pièces. On en massacra un grand nombre, on fit six cents prisonniers; le reste se dispersa, se cacha ou périt

dans les marais. Soubise s'échappa, et ne put ramener qu'une trentaine de chevaux à la Rochelle, où il eut quelque peine à se laver du reproche d'avoir fui sans combattre.

Six jours après, Louis XIII arrivait à Niort, où venaient également d'arriver, après l'avoir vainement cherché à Paris, les députés envoyés par le duc de Rohan. Nous avons vu quelles instructions conciliantes avaient été confiées à M. de Bullion, revêtues de la signature même du Roi; mais l'accueil que l'on fit aux députés à Niort se ressentit du dernier succès que l'on venait de remporter sur Soubise. S'appuyant sur le parjure de celui-ci, les ministres firent aux propositions des réformés une réponse plus fière et presque dédaigneuse; ils se montrèrent plus exigeants, et, finalement, renvoyèrent, pour en conférer de nouveau, les députés soit à la Reine mère, qui se trouvait à Nantes, soit à Pontchartrain, qui était resté à Paris.

V

Ici s'impose à notre plume le récit, — fastidieux peut-être, mais inévitable, — des opérations de guerre qui amenèrent Louis XIII jusqu'aux portes de Montpellier, et dans lesquelles Rohan, soutenant seul la lutte, déploya, au milieu de difficultés sans nombre et de tout genre, la plus prodigieuse activité.

Le Roi partit de Niort le 25 avril, arriva devant Royan le 4 mai, et s'en rendit maître après un siége de cinq ou six jours. De Royan, il se dirigea vers le

Languedoc, où nous avons laissé le duc de Rohan conférant avec le maréchal de Lesdiguières. Tenue aussi secrète que possible, cette conférence ne pouvait avoir le caractère d'une trêve, ni suspendre les hostilités.

En quittant Laval, Rohan retourna donc promptement à son camp de Castelnau, où il avait laissé son armée sous le commandement de Bertichères, et où il apprit, dès son arrivée, que le duc de Montmorency, après avoir emporté les places de Graissessac, de Fougères et de Soumâtre, faisait le siége de Cournonsec, petite ville assez importante à trois lieues de Montpellier; que Châtillon s'était joint à lui, et lui avait amené, avec sa compagnie de gens d'armes, celle du duc de Guise, levée en Provence.

Il partit sur-le-champ avec cinq mille hommes, auxquels se joignirent quelques troupes levées à la hâte dans plusieurs communes, et alla se poster à Saint-Jean de Védas et à Celleneuve, dans le but de secourir Cournonsec; mais quelque diligence qu'il fît, il ne put arriver à temps, et, le 17 avril, cette place tomba au pouvoir de Montmorency. Celui-ci, voulant mettre ses succès à profit, marcha à la rencontre de Rohan comme s'il eût voulu lui livrer bataille, et s'en vint camper à la Verune, à Favrègues et à Saussan, trois gros villages situés sur la rive gauche de la rivière de Mousson; tandis que l'armée huguenote se déployait sur l'autre rive, sa gauche appuyée à Saint-Jean de Védas.

Ainsi séparées par cette petite rivière, les deux armées, pendant quelques jours, ne firent aucun mouvement, se bornant à se garder et se contentant de quelques canonnades et escarmouches sans résultats sérieux. Fatigué de cette inertie, Montmorency descend la Mousson, se porte à Villeneuve-l'Étang, où il traverse

cette rivière ; Rohan profite de ce mouvement pour se porter sur la rive gauche, sommer Saussan de se rendre et s'en emparer le lendemain.

Bertichères, que Rohan soupçonne presque de l'avoir trompé dans cette occasion, lui demande alors de détacher quinze cents hommes pour aller secourir Saint-Gilles-l'Abbaye qui lui appartient, et qu'il présume devoir être attaquée par Montmorency. Rohan y consent, quoique à regret; puis, avec ce qui lui reste de monde, repasse sur la rive droite de la Mousson, et va mettre le siége devant Saint-Georges. Montmorency revient aussitôt sur ses pas, se porte à Saint-Jean de Védas pour secourir Saint-Georges qui en est à deux lieues, et tente d'y jeter un secours de deux cents hommes qui sont repoussés. Le lendemain, Rohan, laissant une poignée d'hommes pour continuer le siége, s'avance à la rencontre de l'ennemi, après avoir rappelé Bertichères, et range de nouveau son armée en bataille, renforcée d'un régiment amené des Cévennes par la Blacquière et de quatre-vingts maîtres du haut Languedoc conduits par le marquis de Malauze.

Par cette habile conversion, il place Montmorency entre deux feux, c'est-à-dire entre son armée et la garnison de Montpellier, et il a l'avantage de prendre d'assaut le village de Saint-Georges sans que l'ennemi ose l'inquiéter. Il accorda la vie sauve à la garnison, mais le village et l'église furent livrés au pillage. Bertichères, méconnaissant une seconde fois les ordres de Rohan, voulut, sans lui rien dire, pousser une pointe contre le port de la Vérune; il en fut repoussé avec perte, et la Blacquière y fut tué. Averti à temps, Rohan envoya à son secours le régiment de Chabreilles, qui protégea sa retraite; il rétablit ensuite sa ligne de ba-

taille, et de nouveau attendit Montmorency de pied ferme; mais celui-ci ne bougea que pour se retirer comme la première fois sur Villeneuve-l'Étang, d'où il partit pour Pézenas.

Certain dès lors que son ennemi refuse une bataille en rase campagne, le duc de Rohan prend des vivres pour deux jours, pousse jusqu'à Gignac, canonne l'église de Notre-Dame qui est fortifiée, la force à se rendre et la fait démolir, revient ensuite à Montpellier, brûlant et saccageant tous les villages catholiques sur son passage à travers le val Montferrand. C'est ainsi qu'en quelques jours, à la vue de Montmorency, inerte et indécis à la tête d'une armée grassement payée par les états de la province dont il est gouverneur, l'infatigable chef des huguenots avait débarrassé Montpellier de toutes les petites garnisons voisines qui l'incommodaient.

« Uzès, nous dit-il, voulut avoir le même bénéfice » : il y court, emporte d'assaut Cernières et Saint-Suffred, deux châteaux forts bien défendus et d'accès difficile. Le dernier appartenait au prévôt de la cathédrale d'Uzès, qui en fut quitte pour une forte rançon; mais la garnison fut passée au fil de l'épée. Il en fut de même des châteaux de la Chapelle et de Posillac, qui se rendirent à la première sommation de Bertichères. On y laissa Beauvoir, mestre de camp, avec quelques hommes; mais celui-ci, attaqué vigoureusement par le marquis de Portes, fut contraint, faute de munitions, de rendre le château de Posillac. Un autre lieutenant de Rohan, Saint-Blancard, perdit également le château de la Tour-l'Abbé; mais ce fut, dit-il, par « lâcheté ou intelligence de Bezauguet qui y commandait » .

Peu ou mal secondé par ses subalternes, trompé

souvent et quelquefois même trahi par eux, on voit combien Rohan se multipliait, payait de sa personne, pourvoyait à tout, et prodiguait une activité que rien ne lassait et ne pouvait abattre. Malheureusement, l'échec de la Tour-l'Abbé fut cause qu'il ne put « rete-« nir plus longtemps ses forces ensemble, avec lesquelles « il avait roulé trois mois sans payement, et fait plu-« sieurs siéges, tant à cause de la mauvaise humeur des « mestres de camp que parce que les moissons appro-« chaient, qui est le temps où les pauvres gens gagnent « gros au bas Languedoc ».. Quel contraste avec l'armée à peu près régulière de Montmorency!

D'autre part, un motif des plus graves venait, en ce moment même, réclamer la présence et l'autorité du duc de Rohan dans la ville de Nîmes.

Un gentilhomme du Vivarais que nous avons vu déjà figurer dans le cours de ce récit, Joachim de Beaumont de Brison, appelé communément le *brave Brison,* avait été, l'année précédente, élu gouverneur de cette ville sur la recommandation même du duc de Rohan, qui appréciait fort sa bravoure et son énergie. Aussi en avait-il fait un de ses mestres de camp, et nous venons de voir Antoine de Chabreilles, frère de Brison, commander un régiment dans son armée. Mais Brison, — c'est du moins l'accusation que Rohan porte sur lui, — était ambitieux, ingrat, « ne s'obligeant de rien » : il voulut se créer une petite souveraineté dans son gouvernement, ne dépendre que de lui-même, et agit de telle façon qu'il indisposa contre lui les consuls de la ville et Rohan lui-même, dont il ne cessait de blâmer les actes et d'éluder les décisions, cherchant à supplanter son crédit par le sien.

Nîmes se trouva bientôt partagée en deux camps :

d'un côté, Brison, aidé et soutenu par la populace; de l'autre, les consuls et les bourgeois. Ces derniers adressèrent leurs plaintes au duc de Rohan, disant qu'ils désespéraient de la tranquillité de la cité s'il ne venait y mettre ordre, et ajoutant que Brison ne cherchait qu'à se soustraire à son autorité.

Brison, en effet, ayant été chargé d'une ordonnance du Cercle qui prescrivait la démolition de quelques églises fortifiées, commit tellement d'atrocités dans cette mission, qu'un écrivain protestant n'a pu se défendre de le blâmer en ces termes : « Cette mesure « rigoureuse pouvait se justifier par les terribles néces« sités de la guerre, mais rien n'excuse les excès que « commit, dans cette circonstance, une partie de la « population protestante [1]. » Les consuls lui en ayant fait de vifs reproches, il ameuta contre eux la populace, et son escorte massacra, sous leurs propres yeux, le capitaine de quartier Dortols et le greffier Jean Bournet. C'est à cette occasion que Rohan fut appelé en toute hâte à Nîmes; il ratifia, dès son arrivée, une délibération du conseil de ville qui destituait Brison de son gouvernement; et comme celui-ci s'était rendu à Uzès pour y exciter un soulèvement contre lui, il le fit arrêter et jeter en prison.

Après avoir rétabli l'ordre dans la ville, Rohan fit prendre par l'assemblée les mesures nécessaires pour la levée et l'entretien des troupes qu'il fallait opposer à Montmorency, spécialement chargé par le Roi de faire le dégât autour de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès. Celui-ci, en effet, à la tête d'un corps de 6,000 hommes, s'était avancé de Villeneuve-l'Étang

[1] *La France protestante. Vie de Brison.*

vers Montpellier, et le 7 juin, son avant-garde, commandée par Montréal, fut attaquée par Laudun, maréchal des logis des gendarmes de Rohan, avec une telle furie et si à propos « qu'il le charge, le blesse à la « main, lui fait tourner le dos, le mène battant jusque « dans son gros qui branla de telle sorte, que si Saint- « André, lieutenant de roi de Montpellier, et qui com- « mandait toutes ces troupes, eût pris le temps de char- « ger, il défaisait tout » . (*Mémoires de Rohan.*)

VI

Cependant, le Roi, maître de Royan, avait pris, le 10 mai, la route de Guienne par Châtellerault, Mirambeau, Guîtres et Saint-Émilion ; le 25, il était venu coucher à Sainte-Foy, où il reçut la soumission du marquis de la Force, qu'il créa sur-le-champ maréchal de France, le détachant ainsi du parti huguenot, ce qui, dans la circonstance, valait mieux qu'une victoire. Tonneins se rendit au duc d'Elbeuf; Luzignan livra Clérac, et le 16 juin, l'armée royale, après avoir pris et brûlé Nègrepelisse, fief de la vicomté de Turenne, appartenant au duc de Bouillon, parut devant Saint-Antonin, qui fut emporté au bout de huit jours.

Le duc de Rohan, craignant que Montauban ne fût menacé d'un nouveau siége, chargea Saint-André-Montbrun, gentilhomme dauphinois, d'y jeter 500 hommes de pied, ce que celui-ci, dit-il, « exécuta fort heureu- « sement et courageusement » . En effet, le premier soin de Saint-André-Montbrun, en arrivant à Montau-

ban, dont Rohan le nomma gouverneur, fut de relever les fortifications, de les augmenter et d'approvisionner la place pour un an en cas de siége. Mais Louis XIII, laissant le maréchal de Thémines aux environs de la ville, avec ordre d'y faire le dégât, préféra poursuivre sa route par Toulouse et Castelnaudary.

Rohan nous dit, dans ses *Mémoires,* en quelles perplexités terribles le mit l'approche du Roi s'avançant vers Montpellier. Tout le pays est consterné. « Les « traîtres renouvellent leurs intelligences, et toutes les « villes en particulier lui mandent que s'il ne vient « pas les secourir, tout le pays se rendra. » Il n'a cependant pas le don d'ubiquité ; s'il ne court où il est appelé, on capitule; s'il y va, son déplacement livre le bas Languedoc au hasard et aux intrigues de Châtillon ; enfin, pour surcroît d'embarras, un nouveau message de Lesdiguières le presse et le convie à une seconde entrevue. C'est surtout dans cette situation critique que le duc de Rohan déploie toutes les ressources de son génie, avec un sang-froid et une constance admirables. Il dispose tout de manière à pourvoir à ce qu'il y a de plus pressé, s'excuse auprès de Lesdiguières, envoie des gens de guerre à Montpellier pour s'opposer aux dégâts de Montmorency, fait faire une levée d'un millier d'hommes dans le haut Languedoc et s'y achemine pour les recevoir.

Comme il arrivait à Saint-Jean-de-Gardonnenque, un ministre de la religion, « homme, dit-il, de piété « exemplaire et de singulière éloquence », vient le trouver et lui dit confidentiellement que Châtillon éprouve un regret amer d'être sorti du parti ; qu'il ne s'y est résolu qu'à cause des affronts qu'il a reçus, mais qu'il demande à y rentrer et à lui prêter son appui.

S'il faut en croire Rohan, ce ministre n'aurait été, dans cette étrange confidence, qu'un instrument inconscient et naïf aux mains de ses ennemis et des partisans de Châtillon, qui, dans la certitude que Rohan refuserait un pareil concours, espéraient saisir ce prétexte pour poser Châtillon en victime, lui refaire une popularité, et lui confier les intérêts du parti afin de mieux ménager les leurs. Toujours est-il que, se doutant du piége qu'on lui tendait, Rohan fit semblant d'accueillir avec plaisir les propositions de ce ministre; il reconnut et vanta même, comme très-profitable au parti, le crédit personnel de Châtillon; il affirma que, pour son compte, il serait heureux, sous l'approbation de l'Assemblée générale, de lui remettre le commandement du bas Languedoc (qu'il n'avait pris que par la stricte nécessité de pourvoir aux affaires du parti); qu'il se contenterait pour lui du fardeau, déjà bien lourd, du commandement de la Guienne et du haut Languedoc, mais que tout cela ne pouvait se faire qu'à la condition, d'ailleurs indispensable, que Châtillon, avant toutes choses, se démettrait du gouvernement d'Aigues-Mortes en faveur de l'assemblée du Cercle. « Si c'est tout de bon, ajouta Rohan, que M. de Châ« tillon veut servir le parti, il n'en fera aucune diffi« culté; si, au contraire, il veut le tromper, il ne s'en « dessaisira pas. » Ce qu'il avait prévu ne pouvait manquer de se réaliser; Châtillon, en effet, ne voulut jamais consentir à se retirer d'Aigues-Mortes.

Le duc de Rohan, après avoir laissé toutes ses instructions à Dupuy, tant pour surveiller cette intrigue que pour aviser aux autres nécessités de la situation près de l'assemblée du Cercle, partit pour le haut Languedoc, et arriva, le 23 juin, près de Saint-Antonin,

qui, l'avant-veille, était tombé au pouvoir du duc de Vendôme. Il empêcha toutefois la prise de Lombez et de Réalmont, mais il ne put sauver les villes de Carmaing, Mas-Saintes-Puelles et Cucq, qui, attaquées presque simultanément, furent forcées et incendiées par les catholiques.

A ces revers vint se joindre encore une défection inattendue, et dont la conséquence allait fortement compromettre la fortune du parti réformé : Blaccons, qui, à la sollicitation même de Rohan, avait été maintenu dans les gouvernements du Pouzin et de Baix, venait de traiter avec la cour, et, moyennant 20,000 écus, avait rendu libre la navigation du Rhône, en sorte que tous les ravitaillements commandés à Lyon pour le service de l'armée royale purent descendre le fleuve, et gagner le bas Languedoc sans la moindre difficulté. Rohan comprit alors que sa présence était plus utile, indispensable même, dans cette partie du pays, ouverte à l'ennemi de tous côtés et que le Rhône ne protégeait plus ; il s'y achemina, laissant au marquis de Malauze le soin, avec un millier d'hommes, de retarder la marche du duc de Vendôme.

Sur ces entrefaites, il lui arriva un message important du duc de Bouillon. L'ancien rival du duc de Rohan se sentait, sur ses vieux jours, fort ému de la détresse et des périls du parti réformé, surtout depuis qu'il avait appris le pillage par l'armée du Roi de la petite ville de Nègrepelisse. En outre, il ne pouvait se défendre d'admirer les efforts surhumains de l'homme qui avait pris la tête de ce parti, et qui seul essayait d'en conjurer la perte par une guerre aussi ingrate qu'opiniâtre. Il lui écrivit donc pour lui conseiller de s'entendre avec Lesdiguières, et de consentir, à eux

deux, une paix, quelque défectueuse fût-elle, pourvu néanmoins que ce fût une paix générale. Or, Rohan ne poursuivait pas d'autre but : s'il restait seul en révolte contre l'autorité des lois et contre son souverain, à soutenir ce lourd fardeau de responsabilité, c'est qu'il répudiait tout traité personnel, toute paix qui n'embrasserait pas le parti réformé tout entier. Cependant, le duc de Bouillon ajoutait que si cette paix générale était impossible, il se mettrait lui-même en campagne avec ce qu'il pourrait, et qu'en ce moment même il traitait avec le comte de Mansfeld pour lui faire faire une puissante diversion dans l'est du royaume. A cet effet, il demandait trois choses au duc de Rohan : 1° un pouvoir pour traiter avec les étrangers ; 2° que Rohan et les provinces où il commandait s'obligeassent pour leur quote-part dans les frais de cette levée ; 3° que la paix ne se fît pas sans lui. Le duc de Rohan s'empressa de donner son consentement, et répondit que quant à la paix, si elle ne se faisait pas avant le 1er septembre, elle ne se ferait pas sans le duc de Bouillon, pourvu que celui-ci eût le temps d'en connaître la nouvelle et d'en accepter les conditions. En attendant, les partisans de Châtillon ne cessaient de se remuer et de semer dans le parti des divisions funestes ; ils essayèrent d'obtenir son rappel et son rétablissement dans le gouvernement de Montpellier, mais leurs intrigues échouèrent grâce à l'énergie des députés des trois villes de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès. Secrètement favorisées par les agents de la cour et par les émissaires du Roi, toutes ces tentatives avaient pour but de paralyser l'activité de Rohan et de permettre à Châtillon de ruiner les dernières resources du parti réformé en livrant Montpellier au Roi.

Ce qui les fit principalement échouer, ce fut la crainte qu'inspirait aux habitants de cette ville le retour de l'ancien gouverneur qu'ils en avaient chassé. « Il ne veut « revenir, disaient-ils, que pour se venger de ce que nous « lui avons fait et nous livrer à la merci de Louis XIII. » Mais ses partisans n'en étaient ni moins nombreux ni moins influents; quelques uns, parmi eux, tenaient des places pour le parti, et leur fidélité inspirait de si justes soupçons au duc de Rohan, que chaque jour il avait à se tenir sur ses gardes. Enfin, les peuples eux-mêmes, habilement travaillés, accusaient ce dernier de faire peser sur eux une guerre dont ils commençaient à se fatiguer. Tels de sombres nuages s'amoncèlent dans le ciel au-dessus du point où doit éclater la tempête, tels les embarras et les dangers ne faisaient que croître et grossir autour du duc de Rohan.

Déjà, persuadé que celui-ci était à la fois l'âme et la tête de cette révolte obstinée, Louis XIII, en arrivant à Toulouse, avait fait enregistrer au Parlement une déclaration rédigée l'année précédente à Bordeaux, mais réservée depuis, et aux termes de laquelle le duc de Rohan, « criminel de lèse-majesté, était déchu de tous « honneurs, dignités, offices et gouvernements, avec « injonction à tous chefs de guerre de lui courir « sus ».

Les revers et les défections se succédaient : dans le pays de Foix, le baron de Leran perdit toutes ses places et châteaux, qui lui furent enlevés de vive force et faute de secours par le comte de Carmaing; le duc de Vendôme, après avoir emporté d'assaut la ville de Lombez, s'efforce inutilement de prendre Briatexte, mais en lève subitement le siége, et amène son corps d'armée au quartier général du Roi, tandis que le

maréchal de Thémines transforme en un vaste désert toute la campagne aux environs de Montauban.

Malgré des renforts envoyés par le duc de Rohan, les deux places de Massillargues et de Lunel se rendirent le 3 août, l'une au prince de Condé, l'autre au maréchal de Praslin ; de lui-même Châtillon remit Aymargues et Aigues-Mortes entre les mains du Roi, qui lui donna pour récompense le bâton de maréchal. Quelques jours après, Sommières fut également livrée, et le 29 du même mois, Lesdiguières, qui avait récemment abjuré le calvinisme à Grenoble, amenait à Louis XIII quatre mille hommes de troupes aguerries, et recevait des mains du Roi l'épée de connétable, qu'il convoitait si fort depuis la mort du duc de Luynes.

La défection de Blaccons avait également porté ses fruits : le duc d'Halluyn, après avoir embarqué sur le Rhône un approvisionnement considérable de munitions, d'artillerie et de vivres, n'eut qu'à descendre au bas Languedoc, et à s'emparer de Saint-Gilles-l'Abbaye pour accomplir sa mission et ravitailler l'armée catholique. Enfin Bouillon lui-même échouait complétement dans cette tentative de diversion qui, un instant, avait ranimé la confiance des huguenots et de Rohan. Sur son invitation pressante, un aventurier de noble origine, Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, à la tête d'une petite armée de reîtres allemands, avait fait une descente en Lorraine, et menacé fortement la campagne. La terreur se répandit jusque dans Paris, où l'on prit des mesures pour résister à cette invasion qu'on n'avait pu prévoir. Ce ne fut qu'une alerte : avec l'argent du Roi, le duc de Nevers, qui commandait en Champagne, en eut raison ; la désunion se mit parmi

les soldats, et l'aventurier regagna promptement le Hainaut, à travers les Ardennes, où les paysans pillèrent ses bagages et massacrèrent une grande partie de ses compagnons.

Vers le même temps, une tempête dispersait les vaisseaux sur lesquels Soubise, après avoir vainement sollicité le secours du roi d'Angleterre, avait à ses frais rassemblé quelques troupes. Telle était la situation critique du duc de Rohan, alors que l'armée royale marchant sur Montpellier, il eut juste le temps de la devancer, et d'y entrer au moment même où Louis XIII, de son côté, arrivait à Béziers.

VII

Plus que jamais la présence du duc de Rohan était devenue nécessaire à Montpellier, qu'il importait de mettre immédiatement en état de défense. Il y demeura dix-sept jours, pendant lesquels il pourvut à tout, pour opposer une résistance aussi efficace que possible, non qu'il se fît illusion sur l'issue trop certaine d'un long siége où, avec si peu de ressources, il serait difficile de ne pas succomber; mais il pensait avec raison que plus la défense serait opiniâtre, que plus les réformés déploieraient de courage et de force, plus il lui serait facile, à lui, d'obtenir pour le parti tout entier des conditions de paix avantageuses. Il n'en eut pas moins de grandes difficultés à surmonter, et fut obligé de n'épargner ni soin, ni industrie, ni indulgence, « pour « relever les cœurs abattus et réunir les divers senti-

« ments... car l'amour du bien public cédait souvent à « la crainte particulière, et les mauvaises cabales qu'on « avait formées dans les communautés se relevaient. » Il parvint, malgré toutes les dévastations opérées par Montmorençy, à faire entrer dans la ville un approvisionnement considérable de blé, fit construire des moulins, confectionner des munitions de guerre, toutes choses indispensables pour soutenir un siége, mais auxquelles on n'avait pas encore songé. « J'ai éprouvé, « dit-il, qu'il y a grande différence ès résolutions qui se « prennent dans le tumulte et l'exécution d'icelles. Car « Nismes qui écrivait tous les jours à Montpellier qu'elle « fournirait mille hommes armés de leur ville, pour leur « secours, ne m'en fit donner que quarante-deux. »

Convaincu par l'expérience, aussi bien que par la raison, que le sacrifice de quelques places inutiles lui aurait permis de fortifier plus solidement, et de défendre avec plus de succès Montpellier, Nîmes et Uzès, qui était la clef des Cévennes, il s'efforça vainement de faire partager cette conviction par l'assemblée : « Ce dont on se repentit depuis, dit-il, car par « cette opiniâtreté les peuples ont perdu leurs biens et « leur liberté, et se sont amusés à accommoder et à « défendre tant de lieux, qu'aucun n'a été fortifié ni « défendu comme il le fallait, ayant été, eux et les « secours qu'on leur a baillés, inutiles et qui eussent « bien servi ailleurs. »

Toutes ces résistances — il faut le dire — qui tendaient à paralyser son énergie, étaient l'œuvre secrète de Châtillon, qui, outre les partisans qu'il avait dans la place, tels que Bertichères, agissait avec l'appui de la cour. Elles aboutirent même à une conspiration en règle dont le président Faure, commissaire du Roi

à Nîmes, fut l'instigateur, et dont le but était d'ouvrir les portes de Montpellier à l'armée royale. Ce fut un message adressé par ce magistrat au sieur de Bimard, officier de Bertichères, surpris près de Nîmes et rapporté au duc de Rohan, qui fit découvrir le complot. Il indiquait le jour et l'heure où Bimard et ses complices devaient livrer la ville. Une partie de la garnison, gagnée à prix d'or, devait se soulever et massacrer l'autre; Rohan et la plupart des magistrats de Montpellier devaient être passés au fil de l'épée, et les portes ouvertes à la faveur de ce désordre laisser le passage libre aux troupes de Montmorency. Tel était le plan imaginé par le président Faure, et que le hasard seul fit découvrir. Esclave de sa parole et de son serment, responsable envers son parti des destinées de la guerre qu'il soutenait, le duc de Rohan n'hésita pas un instant : il fit juger le sieur de Bimard par une commission militaire et lui fit trancher la tête. Cet exemple ramena la confiance, un moment ébranlée, dans la ville. « L'exécution de Bimard, dit Rohan, raffermit toutes choses. » Quant à Bertichères et à quelques autres mestres de camp et officiers compromis, au nombre d'une quinzaine environ, il se contenta de les chasser de Montpellier.

On a beaucoup blâmé cet acte de sévère justice. De la part des catholiques, cela devait être : Bimard était gentilhomme, ami de Châtillon, et, d'ailleurs, son dessein était de rendre Montpellier au Roi, ce qui mettait fin à la guerre civile. A ce point de vue, ce n'est pas la mort qu'il méritait : le Roi l'eût fait maréchal de camp de ses armées avec une gratification de cent mille écus. Mais en est-on moins un traître, en mérite-t-on moins la mort, quand, investi de la confiance d'un parti, on en abuse au point de vouloir le

perdre et de le livrer, pieds et poings liés, au parti contraire, celui-ci fût-il le parti du Roi ou de l'autorité légitime? Nous n'admettons pas cette morale. Qu'un homme se vende ou se donne, qu'il livre les places qui lui appartiennent en propre; que, par crainte ou par ambition, par faiblesse ou par grandeur d'âme, il rompe avec des rebelles dont il a partagé les espérances, c'est affaire à sa conscience; mais s'il livre à ses ennemis le parti qu'il déserte, si lui-même, sauvé ou garanti par son parjure, il abandonne ses anciens amis à la colère ou à la vengeance de son nouveau maître, toutes les civilisations, anciennes et modernes, seront d'accord pour lui infliger le même nom et le même châtiment. Si ce fut le cas de Jean de Bimard, il mérita l'un et l'autre. Une autre marque d'indulgence que nous voyons exprimer en sa faveur est une réflexion singulière, que nous sommes surpris de rencontrer dans un ouvrage protestant : « Rohan, dit à ce sujet la « *France protestante*, arriva assez à temps à Montpellier « pour déjouer la trahison de Bertichères, et punir la « défection de Bimard *avec une rigueur qui n'était pas « suffisamment justifiée.* » Comment expliquer cette restriction? Elle dit trop ou pas assez; elle provoque un doute pénible et défavorable au duc de Rohan que nous ne devons pas laisser subsister. L'auteur semble donner à Jean de Bimard un rôle de comparse au-dessous du terrible châtiment qui en fut l'expiation; nous croyons, au contraire, d'accord avec la tradition conservée dans sa famille, qui subsiste encore, qu'il fut un des principaux chefs du complot qui devait livrer au Roi la ville de Montpellier, et, morte ou vive, la personne du duc de Rohan.

Après avoir, comme il le dit, « raffermi toutes

choses par cette exécution », le duc de Rohan confia le gouvernement et la défense de la place au sieur de Callonges, ayant sous ses ordres le sieur d'Argencourt, « tous deux, dit dom Vaissette, braves et expérimentés dans l'art de la guerre ».

La garnison se composait, dit encore cet historien, de quatre régiments étrangers, savoir : de Plantier, à quatre compagnies; de Saint-Côme, de Maistre et de Lez, à cinq compagnies chacun. Il y avait en plus huit ou dix compagnies qui n'étaient rangées sous aucun mestre de camp, et qu'on dispersa en divers quartiers. Les habitants formaient trois régiments de six compagnies, commandés par Carlincas, Mezera et Saussan. « Enfin, les femmes de Montpellier s'armèrent au « nombre de cent vingt, prirent des chapeaux et des « épées, et formèrent une troupe réglée. »

Toutes ses dispositions prises, Rohan se rendit à Nîmes et de là à Anduze, où « il leva le plus de gens de guerre qu'il put », et il en donna le commandement au marquis de la Charce, son lieutenant général dans les Cévennes. Concertant tous deux leur mouvement, ils purent jeter un puissant secours dans les villes d'Alais et de Sauve, ce qui leur permit de repousser Montmorency et de le forcer à s'éloigner.

VIII

Sur ces entrefaites, et pendant qu'il s'occupait de faire, dans les Cévennes, de nouvelles levées pour le secours de Montpellier, Rohan fut de nouveau prié par

Lesdiguières de venir s'aboucher avec lui afin de négocier la paix. L'entrevue eut lieu à Saint-Privat, près de Nîmes, et Rohan avoue qu'il se rendit d'autant plus volontiers à cette invitation du connétable, que les espérances qu'il avait fondées sur la diversion du comte de Mansfeld « étaient perdues par son voyage en Hollande ».

Quant aux efforts conciliants de Lesdiguières, ils s'expliquaient par bien des motifs. C'était d'abord — nous l'avons déjà dit — l'existence autour du Roi de deux partis opposés et bien caractérisés : l'un favorisant la guerre à outrance, l'autre cherchant à faire prévaloir toutes les solutions pacifiques. A la tête du premier, le prince de Condé, de plus en plus altier, mais aussi de plus en plus haï; d'un autre côté, il se mêlait à cette guerre, au sein d'une des plus florissantes provinces du Midi, tant d'atrocités, de ravages, de ruines et de désolations, que les vieux généraux, indistinctement catholiques et huguenots, en étaient affligés, las et écœurés : tous désiraient la paix.

Rohan et Lesdiguières, sincèrement animés des mêmes sentiments, convinrent à Saint-Privat de tout ce dont ils étaient déjà tombés d'accord, lors de la conférence de Laval. Toutefois une réserve des plus graves s'imposait au chef des protestants.

Il se portait bien garant que Montpellier accepterait la paix, se soumettrait et poserait les armes; mais il n'avait et ne pouvait avoir qualité pour consentir que les troupes du Roi, et le Roi lui-même, entrassent dans la ville et en prissent possession. Il s'en ouvrit franchement à Lesdiguières, lui démontrant que les assiégés repousseraient certainement cette condition.

L'objection, d'ailleurs, n'était pas sans valeur :

Montpellier, que le Roi se proposait d'assiéger, était encore à peine investi, et l'investissement complet très-incertain, sinon impossible; bien plus, Montpellier voulait encore et pouvait se défendre. Donc si l'on traitait avant de combattre, chose qu'on désirait de part et d'autre, il ne devait y avoir ni des vainqueurs ni des vaincus.

Lesdiguières, de son côté, ne pouvait céder sur un point qui touchait de si près aux droits et à la dignité du roi de France; mais il pria instamment le duc de Rohan de porter lui-même aux habitants de Montpellier les propositions et les assurances du connétable pour leur sauvegarde.

Comme il l'avait prévu, Rohan trouva les habitants disposés à signer la paix, mais à la condition que le Roi n'entrerait pas dans la ville, « parce que, dirent-« ils, M. le prince de Condé, qui commande les troupes « du Roi, a fait serment, s'il entrait dans notre ville, « de la livrer au pillage ».

M. de Bullion, qui avait accompagné le duc de Rohan en qualité de parlementaire, rapporta cette réponse au conseil du Roi, où il s'efforça vainement de la faire accepter. Les généraux eux-mêmes, malgré leur désir de faire la paix, ne pouvaient y souscrire avec cette condition humiliante pour la couronne, et Louis XIII, levant brusquement la séance du conseil, dit à M. de Bullion : « Retournez à Montpellier, et « dites à ceux de la ville que je donne bien des capitu-« lations à mes sujets, mais que je n'en reçois pas « d'eux. Qu'ils acceptent celles que je leur ai offertes, « ou bien qu'ils se préparent à y être forcés. » Réponse digne d'un roi de France et du fils de Henri IV!

Elle ne surprit pas le duc de Rohan. Appréciant

justement, dès lors, l'obstination des assiégeants et des assiégés, « il exhorte ceux-ci à se bien défendre, et leur promet qu'il va travailler à leur secours, à quoi il n'omit nulle sorte de diligence pour l'avancer. Mais, comme la différence est grande de promettre de l'argent et d'en donner, aussi au lieu de dix jours qu'il pensait employer pour préparer ledit secours, ses pas à Nismes, à Uzès et aux Cévennes, non sans péril de sa personne, ne purent qu'en cinq semaines mettre quatre mille hommes ensemble; encore ne fut-ce sans promettre à la plupart des capitaines que ce n'était que pour faire la paix plus avantageusement, et non pour les jeter dans Montpellier, tant la consternation était grande ; et ceux qui y voulaient bien entrer trouvaient grandes difficultés, comme véritablement il y en avait, l'armée du Roi étant pour lors de vingt mille hommes de pied et de trois mille chevaux. » (*Mém. de Rohan.*)

Cinq semaines après, en effet, le 8 octobre, Rohan, avec les quatre mille hommes qu'il avait eu tant de peine à recruter, bravant tous les obstacles, tous les périls, arrivait près de Fontanes, en vue de Montpellier, sur le plateau de la Courconne : heureusement pour lui, pendant ces cinq semaines « le prince (de Condé) n'avait rien avancé au siége ». Toutefois « depuis le « premier jour d'août que la ville fut investie, dit « l'abbé Pérau, jusqu'au commencement d'octobre, il « y eut des sorties, des assauts, différentes attaques, « dans lequels il y eut beaucoup de monde de tué de « part et d'autre sans qu'il y eût un avantage réel ». Nous ne voudrions pas entrer dans les détails purement militaires de ce siége, mais nous ne croyons pas hors de propos d'en donner ce court aperçu d'après l'*Histoire du Languedoc* :

« Nous nous contenterons de remarquer que le 3 de « septembre 1622, les assiégés firent une sortie très-vive « qui fut funeste à plusieurs seigneurs et officiers de l'ar- « mée du Roi. Le duc de Fronsac, fils unique du comte de « Saint-Pol, le marquis de Beuvron, Fabrègues, Saint- « Brèz et La Roquette, mestres de camp, le vicomte de « Canillac, Montbrun, frère du vicomte de l'Estrange, « Hoquetot, favori du prince de Condé, Lussan l'aîné, « Cadouëne et plusieurs autres officiers de distinction y « furent tués. Le duc de Montmorency, qui était dans « le quartier du Roi, étant accouru avec une vingtaine « de seigneurs et de gentilshommes, se jeta à corps « perdu dans la mêlée, fit des prodiges de valeur, reçut « trois blessures et aurait perdu la vie, si les assiégés « ne l'eussent épargné.

« La nuit du 27 de septembre, on eut avis que le « secours de quatre mille hommes que le duc de Rohan « avait assemblés à Anduze, s'était mis en marche; « mais c'était une fausse alarme. Le dimanche 2 d'oc- « bre, les assiégeants, ayant conduit leurs tranchées « vis-à-vis du bastion des Tuileries et de la demi-lune « qui en était proche, se préparèrent à l'assaut après « avoir fait jouer deux mines à la demi-lune, qui leur « firent plus de mal qu'aux assiégés. Ils montèrent à « l'assaut par trois fois, et toutes les fois ils furent « repoussés avec perte. Les assiégés, ayant fait en même « temps une sortie, chassèrent les troupes du Roi de « leur premier retranchement, les poussèrent jusqu'à « la bouche de leurs canons, et détruisirent leurs tra- « vaux : il n'y eut que la nuit qui séparât les combat- « tants. Les assiégeants perdirent, en cette occasion « trois à quatre cents hommes, entre autres Roque- « laure, maréchal de camp. »

Ce récit, dû à une plume catholique, souvent injuste et cruelle envers le duc de Rohan, prouve avec quel soin, quel art, quelle science profonde il avait pourvu à la défense de Montpellier. Il l'avait organisée à travers mille obstacles, privé de toutes ressources, au milieu de populations inquiètes ou consternées, de pays ravagés, manquant de blé, de farines, de poudres; levant des poignées d'hommes que la désertion dispersait, faisant face en même temps à quatre ou cinq armées et à des factions intestines qui jalousaient son autorité; combattant un jour, négociant le lendemain, et ne perdant jamais cette confiance en soi, ferme, vigilante, absolue, qui relève les courages, méprise les dangers, poursuit un but et finit par l'atteindre : n'est-ce pas là le véritable génie de l'homme de guerre?

Lesdiguières, dont l'esprit pénétrant estimait à sa juste valeur celui qui mettait ainsi en échec l'autorité royale pour en obtenir des avantages plus considérables en faveur des réformés, ne dissimula pas au Roi qu'il serait dangereux de le pousser à bout, et beaucoup plus utile de le ménager; que sans doute, à la longue, Montpellier succomberait, mais que ce ne serait ni sans pertes, ni sans fatigues énormes pour l'armée; que, d'autre part, la personnalité du duc de Rohan n'en grandirait que plus, et que la renommée de son courage, de ses talents et de sa constance, ne manquerait pas de franchir les brèches de la ville assiégée, pour de là se répandre dans toutes les églises réformées de la chrétienté, avec une auréole de protectorat universel, qu'elles s'empresseraient de reconnaître et de proclamer, pour mieux assurer leur indépendance et leur liberté. Il était encore temps, d'ailleurs, de renouer des négociations qu'une lassitude réciproque rendait plus faciles,

et dans lesquelles l'honneur de la couronne n'aurait rien à souffrir.

En un mot, le duc de Rohan, par ses services, ses alliances, ses nombreux amis, ses partisans, mais surtout par sa droiture et sa haute intelligence, était utile à la France ; il ne fallait pas le lui enlever en l'acculant à une résistance désespérée, dont les ennemis du Roi pourraient peut-être profiter un jour, comme Charles-Quint se servit autrefois d'un Bourbon, froissé dans son amour-propre, et cependant bien inférieur, dans l'art de la guerre et de la politique, au chef des huguenots.

Telle était l'opinion de Lesdiguières, d'autant plus désintéressée, que le vieux connétable venait, comme on l'a vu plus haut, d'amener à son maître un renfort de 4,000 hommes, et que ce renfort, joint à celui du duc de Vendôme, permettait de s'occuper de la paix sans s'amoindrir.

Louis XIII, qui, malgré bien des faiblesses, était doué d'une perception saine, équitable et prompte des choses, se rendit à des raisons si sages, et, loin de désapprouver le connétable, il le chargea personnellement de renouer les négociations avec le duc de Rohan.

Celui-ci, comme nous l'avons dit, occupait dans son camp retranché le plateau de la Courconne, prêt à ravitailler la ville et à contrarier toutes les opérations des assiégeants [1] ; il fut décidé, dans le conseil du Roi, que le maréchal de Créquy et le duc de Chevreuse, comme sauvegarde, iraient le trouver de la part de Lesdiguières, et l'inviter à venir à son quartier traiter

[1] « Le dimanche 9, sur les cinq heures du soir, les ennemis, logés à la Courconne, parurent sur un haut à demi-lieue au deçà de Courconne, ce qui fut cause de nous faire tenir sur nos gardes, armés toute la nuit. » (BASSOMPIERRE.)

définitivement des conditions de la paix; qu'une fois les conditions arrêtées, les deux otages accompagneraient Rohan à Montpellier pour les proposer à l'acceptation des habitants.

Vivement froissé de cette décision, le prince de Condé demanda et obtint sur l'heure la permission de se retirer de l'armée, sous prétexte d'accomplir un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette. Il partit, en effet, pour l'Italie, la rage dans le cœur, enlevant, par son départ, aux assiégés, le prétexte qu'ils avaient allégué.

IX

Il y eut une trêve de quelques jours qui se passèrent en conférences, dans lesquelles on convint de tous les articles de la paix ; le 13 octobre, Rohan sortit de Montpellier pour aller porter aux députés, assemblés à Ganges, les résolutions des habitants de Montpellier, qui insistaient toujours pour que le Roi ne tînt pas garnison dans leur ville; ils consentaient bien à l'entrée du Roi avec ses troupes, mais à condition que lorsqu'il se retirerait, la garnison se retirerait avec lui. Cette difficulté fut aplanie par les bons offices du maréchal de Créquy et du duc de Chevreuse : « Il fut dit que le Roi laisserait « la ville libre en s'en allant; mais M. de Rohan dit au « Roi que, quand il n'observerait pas cet article, bien « qu'il fût couché dans le traité de paix, pour cela les « huguenots ne reprendraient pas les armes [1]. »

Pendant tous ces pourparlers, et à l'aide de l'armi-

[1] *Journal de Bassompierre.*

stice, les esprits se détendirent bientôt; assiégeants et assiégés se mettaient en rapport et échangeaient leurs vœux communs pour le succès des négociations, tellement de part et d'autre on était las et fatigué de la guerre. Il arriva même qu'un soir, à la nuit tombante, le corps de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie de l'armée royale, firent, l'un après l'autre, partir des salves et des détonations formidables, bien qu'inoffensives, et qui alarmèrent un instant les habitants de la ville. Le sieur de Callonge, gouverneur de Montpellier, se porta aussitôt de sa personne à la tranchée, et demanda la cause de cette infraction à la trêve. Il fut bientôt rassuré quand on lui dit que les troupes célébraient, par des salves de réjouissances, le bâton de maréchal que le Roi avait donné, le matin, à M. de Bassompierre, premier maréchal de camp de l'armée.

« Veuillez, répondit Callonge, dire à M. de Bassom-« pierre que les habitants de Montpellier n'en feront « pas moins que les soldats du Roi. » Et en effet, il fit faire par toute la ville une salve générale; et le soir même, les habitants envoyèrent au Roi leur soumission avec « l'entière résolution de la paix ».

Le 17 octobre, le duc de Rohan, de retour à Montpellier, signa le traité, y fit apposer la signature du gouverneur et des consuls de la ville, à côté de celle des députés de Nîmes, d'Uzès et des Cévennes qu'il rapportait de Ganges.

Le lendemain, il fit ouvrir toutes les portes de Montpellier, dégarnir les remparts de toute défense, et se rendit au quartier du Roi où il fut introduit par le connétable de Lesdiguières, le maréchal de Créquy et le duc de Chevreuse; arrivé devant Sa Majesté, il mit un

non en terre, lui demanda pardon et oubli du passé, lui remit la ratification du traité.

« Le 19 d'octobre, dit dom Vaissette, les députés de « Nismes, d'Uzès et ceux de Montpellier, ayant le sieur « de Callonge à leur tête, étant présentés par le duc « de Rohan, vinrent se jeter aux pieds du Roi et lui « demander pardon de leur rébellion. Le Roi donna le « même jour une déclaration, datée de son camp de « Montpellier, pour la pacification des troubles du « royaume; et ensuite le connétable, suivi des maré- « chaux de Créquy et de Bassompierre, entra dans « Montpellier à la tête de 4,000 hommes. La garnison « religionnaire, composée de 1,200 hommes de guerre, « sortit le 20 pour se retirer dans les Cévennes. Le Roi « entra ce jour-là dans Montpellier, et tout s'y passa « tranquillement. Le maréchal de Créquy donna de si « bons ordres que la ville ne fut pillée ni aucune mai- « son maltraitée, et les soldats eurent défense d'entrer « dans les maisons durant trois jours. »

Voici maintenant, d'après le duc de Rohan, quels furent en substance les principaux articles du traité de paix :

« La confirmation de l'édit de Nantes; déclarations et articles secrets registrés ès Parlements;

« Rétablissement des deux religions ès lieux d'où elles avaient été ôtées;

« Rétablissement des siéges de justice, bureaux de receptes et officiers de finances, ès lieux et villes où ils étaient avant les mouvements, hormis la Chambre de l'édit de Guienne, à Nérac;

« Défense de tenir assemblées politiques sans permission, mais octroi des ecclésiastiques, comme consistoires, colloques et synodes provincial et national;

« Décharge de tous actes d'hostilité, comme il est contenu ès articles 76 et 77 de l'édit de Nantes;

« Abolition particulière pour tout ce qui est arrivé à Privas avant les mouvements;

« Décharge des comptables et officiers, suivant les articles 78 et 79 dudit édit, comme aussi des arrêts donnés contre les réformés durant les présents mouvements, suivant les articles 58 et 59 dudit édit;

« Confirmation des jugements donnés par les juges réformés établis par leurs chefs, tant de matières civiles que criminelles;

« Délivrance de tous prisonniers de part et d'autre sans payer rançon;

« Rétablissement de chacun en ses biens, dettes, noms, raisons et actions, charges, honneurs et dignités, nonobstant tous dons et confiscations. »

Et par brevet particulier, « le Roi ordonne que, ci-après, dans la ville de Montpellier, il n'y aura ni garnison ni citadelle bâtie, mais que Sa Majesté veut et entend que la garnison de ladite ville demeure ès mains des consuls, et qu'il n'y soit rien innové, excepté pour le rasement des nouvelles fortifications ».

Et par autres brevets, « les fortifications de la Rochelle et de Montauban demeureront, et la moitié de celles des villes de Nismes, Castres, Uzès et Milhaud ».

Outre ces articles généraux, dit dom Vaissette, il y en eut de particuliers en faveur du duc de Rohan et de Soubise, son frère. Le Roi donna au premier, pour le dédommager de la perte de ses emplois, le gouvernement de Nîmes, d'Uzès et de Castres sans garnison, lui fit compter 200,000 livres, lui conserva sa pension de 45,000 livres, et lui donna le duché de Valois en engagement pour 600,000 liv. Il donna 100,000 liv.

à Soubise, lui conserva sa pension de 30,000 livres, et lui permit de traiter de la charge de colonel général des régiments français entretenus en Hollande, dont il était revêtu. Callonge, qui avait si bien défendu Montpellier, eut 6,000 livres de pension.

X

Quand on réfléchit que l'armée royale, forte d'environ vingt mille hommes, en perdit plus de trois mille devant Montpellier; que les réformés en perdirent, sinon plus, au moins autant, si bien qu'il « n'y avait « pas dans la ville, dit l'historien du Languedoc, une « maison qui ne fût en deuil » ; quand on pense au nombre de villes, villages et châteaux pris, repris, pillés, incendiés, détruits; aux temples abattus, aux églises démolies, on est étonné de deux choses : et de la persistance de cette révolte, et de la facile et prompte conclusion de la paix.

Puisque, tout en perdant du terrain, refoulés de la Guienne en Languedoc, soutenus faiblement en Dauphiné, un peu plus en Vivarais, les réformés, après avoir fait lever le siége de Montauban, avaient disputé, pour ainsi dire pied à pied, des hameaux, des bicoques, la plupart hâtivement et mal fortifiés, et que, maîtres de Montpellier, de Nîmes, d'Uzès, communiquant avec les Cévennes, vaste foyer de leur fanatisme religieux, ils déposèrent néanmoins les armes, n'est-on pas en droit de se demander avec M. le baron de Portal « pourquoi les protestants ne se levèrent pas

« en masse pour marcher au secours de Montauban, « de Montpellier, de la Rochelle, lorsque ces places « étaient assiégées[1]? »

Comment se fait-il, en effet, qu'ils restèrent simples spectateurs de la prise et de la reddition des plus puissantes citadelles du protestantisme? C'est qu'à vrai dire, il n'existait plus d'armée protestante comme du temps du premier des Condé, ou bien encore sous la cornette blanche du roi de Navarre. Tout a bien changé depuis lors, l'élite du parti s'est effondrée après l'édit de Nantes.

Qu'on se reporte seulement par la pensée à douze ans en arrière, à l'ouverture de cette grande assemblée générale, tenue à Saumur par les protestants, au début du règne de Louis XIII. Nous y comptons huit des plus grandes et des plus puissantes familles du royaume, représentées là par des hommes pleins de valeur, animés d'une noble ambition et d'un zèle sincère, et tels que, non sans raison, tout ce qui tient à la réforme, au dedans comme au dehors, les appelle comme autrefois les Macchabées, « les colonnes du peuple d'Israël ».

Douze ans se sont passés : que sont devenues ces puissantes familles? Sully traîne dans sa retraite opulente une vieillesse abreuvée de dégoûts; du Plessis-Mornay est mort de douleur pour avoir encouru sans raison la disgrâce du Roi. A ces deux vieillards, du moins, l'estime du parti survit. Mais les autres? Les Caumont-La Force, les Châtillon-Coligny, les La Trémoille, les Lesdiguières? Tous, vendus à la cour et passés au catholicisme. Il n'en reste plus que deux : le vieux duc de Bouillon, inutile et inerte dans sa princi-

[1] *Les Descendants des Albigeois et des huguenots,* par M. le baron de Portal. — Ch. Meyrueis, Éd. Paris.

pauté de Sedan; le duc de Rohan, infatigable, mais isolé.

Sans doute, on n'avait plus à combattre ni un François, ni un Henri de Guise, ni Catherine, ni Anne de Montmorençy, ni un duc de Parme, ni un Mayenne, ni Henri III, ni la Ligue; mais, pour renouveler Condé, Coligny, d'Andelot, La Noue, d'Aubigné, Henri de Navarre, pour retrouver des batailles, fussent-elles perdues, comme Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moncontour, gagnées comme Coutras, Arques, Ivry, — Rohan seul ne suffisait pas, et s'il avait des hommes, il lui manquait l'élite et l'impulsion des fortes armées de ces temps lointains et oubliés.

Non, non, qu'on le sache bien, on ne répondait plus, dans les masses protestantes, à l'appel des assemblées et des pasteurs, comme autrefois à la voix de M. le prince ou de M. l'amiral. Dès que le parti faisait un appel aux armes, le gentilhomme huguenot parcourait ses terres, levait ses paysans, les enrôlait en compagnie et venait se joindre à quelque gentilhomme du voisinage plus puissant et plus riche que lui. Celui-ci formait un régiment auquel il donnait son nom, qu'il habillait, équipait et nourrissait, parfois avec les deniers pris sur les catholiques, parfois avec le produit des collectes faites dans les synodes et consistoires, le plus souvent enfin avec ses propres revenus, et l'on peut découvrir dans ce simple fait l'origine de cet état de pauvreté dans lequel s'est trouvée depuis lors la plus grande partie de la noblesse méridionale.

Mais ces partisans, ainsi recrutés, rentraient dans leurs foyers et se débandaient à la première occasion, à la moindre trêve. Bien souvent, — et Rohan le fait remarquer dans ses mémoires, — il leur répugnait de s'enfermer dans une place pour la défendre, et il fallait

stipuler avec eux le nombre de jours qu'ils y seraient enfermés, et leur promettre plus qu'on ne pouvait tenir. Ils auraient défendu leur propre champ avec une énergie féroce, mais à vingt lieues de leur chaumière, toute leur ardeur tombait, et si un sentiment d'honneur les retenait encore, il ne les dispensait pas d'aspirer au repos, c'est-à-dire au retour, à la reprise de la charrue; aux époques des moissons et des vendanges, il était rare qu'ils ne reprissent le chemin du foyer.

Restaient, il est vrai, les bandes d'aventuriers, gens de sac et de corde, à la solde de tel ou tel, et toujours prêts à brigander, vieux soldats, pour la plupart, braves au combat, hardis batailleurs, mais aussi sans foi ni loi, et passant sans scrupule d'un camp à l'autre.

Ceux-là, le plus souvent, se recrutaient dans les villes et les bas-fonds des populaces, n'avaient en général ni discipline, ni conduite, ni moralité; mais, quelquefois commandés par des gens de bien, ils se battaient en héros, uniquement parce que c'était leur métier de se battre et qu'ils en vivaient. Puis, quand les gentilshommes, épuisés par la lutte, n'avaient plus pour payer leurs troupes que la maigre ressource de leurs châteaux démolis, de leurs tours rasées et de leurs champs ravagés, les hommes se débandaient et se congédiaient eux-mêmes, et il fallait de nouveaux efforts, de nouvelles promesses, rarement réalisées, pour les rassembler de nouveau.

Pourquoi cet état de choses? Pourquoi la Réforme ne songea-t-elle pas à se créer une véritable armée ayant ses cadres, ses officiers, son recrutement assuré, puisqu'elle avait déjà des places, des forteresses, des citadelles et des remparts? C'est parce qu'elle n'eut,

en fait de gouvernement, que des théories vagues, incompréhensibles et incomprises; parce qu'elle manqua d'organisation; parce qu'au sortir de l'époque féodale, elle ne s'aperçut pas que tout changeait au profit d'une concentration plus forte, et que, grâce au génie de Henri IV, l'autorité royale prenait le pas sur elle, et pouvait déjà arrêter ses premiers élans dans cette voie, si c'eût été nécessaire.

Nous lui verrons encore faire inutilement deux tentatives misérables comme celle qui aboutit à la paix de Montpellier; puis ce sera tout. Ces deux tentatives seront comme son glas funèbre, et elle ne s'en relèvera pas; elle sentira sur son cercueil la main de fer de Richelieu.

Le duc de Rohan, il faut le croire pour excuser son coupable mais généreux entêtement, ne se rendit pas suffisamment compte du grand changement qui était survenu dans l'état social; il vécut trop sous l'empire des souvenirs de sa jeunesse, où il avait pu voir, du fond de son manoir breton, de véritables armées huguenotes se heurter à de véritables armées catholiques. Aussi nous dispenserons-nous de porter un jugement trop sévère sur les raisons qu'il donne pour justifier sa résolution de faire la paix. Il était, nous dit-il, sans espérance du dehors; mais eut-il jamais le droit d'en avoir, et le sage Duplessis-Mornay ne lui avait-il pas dit cent fois : *N'y croyez jamais*. Il se plaint que le roi de la Grande-Bretagne ne cessait de le presser de conclure la paix; mais ce monarque n'avait-il pas tout fait d'abord pour le dissuader de faire cette guerre? Il convient qu'il ne voyait ni ressource, ni diversion possible au dedans, que tout le monde était las, chacun cherchant son salut particulier aux dépens du public; n'est-ce

pas la condamnation même de sa révolte et de celle de son parti? Rohan s'appuie encore sur ce que la première ville qui se défilerait par un traité particulier ferait perdre l'occasion d'une paix générale. Quoi! quelle cause était-ce donc que cette cause des réformés qu'il avait si chaudement embrassée? Les villes elles-mêmes étaient susceptibles de lui être infidèles et de la renier par des traités particuliers? Certes, que l'on vît des individus, des gentilshommes surtout, avides des faveurs de la cour, ou froissés de l'arrogance doctorale des pasteurs calvinistes, agir de la sorte, trahir et se laisser acheter, il n'y avait rien là qui puisse étonner; mais qu'une ville qui, tout entière, s'est jetée dans une religion nouvelle, déserte, pour son intérêt particulier, la cause de tous, n'est-ce pas reconnaître que cette cause, c'est-à-dire cette révolte, était insensée, criminelle, inavouable? Il dit encore qu'au moindre accident qui pouvait arriver à Montpellier ou au secours, il était sans ressource, tandis que le Roi ne pouvait manquer d'hommes; mais était-il besoin d'en arriver à ce point pour reconnaître cette vérité fatale? Enfin, sans miracle, dit-il, on ne pouvait sauver Montpellier. Donc, il eut raison de conclure la paix; mais combien il eût eu mille fois plus raison de ne pas s'opiniâtrer dans la guerre, et de comprendre que les plus beaux succès ne compenseraient jamais la perte irrévocable d'un parti qui, pour ne revendiquer que le droit de vivre, avait recours à la force et était sans force!

A ce jeu, les causes les plus saintes, — et nous estimons telles celles dont la conscience religieuse semble être l'unique mobile, — courent à leur perte. Sous Henri IV, les réformés avaient eu la sagesse de se tenir tranquilles, d'user et de se contenter des libertés et

des garanties modestes, mais suffisantes, que ce prince leur avait accordées; sous Louis XIII, ils n'eurent pas la patience de supporter quelques vexations, dont le caractère pouvait bien n'être que passager; ils n'eurent pas la dignité du martyre qui relève et fortifie les croyances, ils coururent aux armes à la première occasion venue, et sacrifièrent un avenir certain à la frivole et perfide ambition de se rendre plus redoutables. Ce fut le crime de Rohan; du jour où le protestantisme séparait sa cause de celle de la royauté, sa perte devenait irrévocable : à Richelieu d'en consommer bientôt le sacrifice !

TROISIÈME PARTIE

LA ROCHELLE

LA RÉVOLTE.

I

« Votre premier gendre nous a fait la guerre, et a « pensé ruiner notre maison ; le second nous a procuré « la paix et l'a maintenue. Pour moi, je suis satisfait de « lui et me sens lui être si obligé, que je me déclare « un ingrat si je suis jamais autre que son très-humble « serviteur : de criminel je suis devenu favori, à quoi « il ne m'a pas nui, et il faut que j'avoue que je dois « plus à la bonté du Roi qu'homme de son royaume. »

Ainsi s'exprimait le duc de Rohan dans une lettre qu'il écrivait, peu de temps après la signature de la paix de Montpellier, au duc de Rohan - Montbazon, beau-père de feu le connétable de Luynes. Marie de Montbazon [1], veuve de ce dernier, avait épousé en secondes noces Claude de Lorraine, d'abord prince de Joinville, puis duc de Chevreuse, troisième fils du duc

[1] Marie de Montbazon, veuve du connétable, puis duchesse de Chevreuse, fut célèbre par sa beauté, par ses aventures et ses intrigues sous le ministère de Richelieu, sous la régence d'Anne d'Autriche et pendant la Fronde.

Henri de Guise, si traîtreusement assassiné aux états de Blois sur l'ordre de Henri III. On raconte que, du vivant même du duc de Luynes, il avait noué une intrigue galante avec la duchesse, et que le Roi, qui en était lui-même chastement épris, en fut tellement jaloux, qu'il dévoila les deux coupables, à son premier ministre, avec une crudité railleuse qui présageait à celui-ci la perte de sa grande faveur.

De ce fragment de lettre qu'on vient de lire, et que nous n'avons pas voulu reproduire uniquement pour en tirer de vaines déductions généalogiques, on peut, sans trop se hasarder, conclure que, grâce au duc et grâce aussi peut-être à la duchesse de Chevreuse, le duc de Rohan se félicitait non-seulement d'avoir obtenu la paix de Montpellier, mais encore d'être devenu « de criminel, favori du Roi » .

Louis XIII, en effet, semblait lui avoir généreusement pardonné ; et s'il est vrai que les témoignages d'affection et de bonté dont il le combla manquaient de sincérité, comme l'ont affirmé plusieurs historiens, peut-être ceux-ci ont-ils oublié que la veuve du connétable exerça, pendant quelque temps, sur le cœur de ce monarque, un empire qu'il sut arrêter aux chastes et timides frontières du devoir. Elle avait alors vingt-deux ans, et joignait à une éclatante beauté un esprit vif et pénétrant, merveilleusement doué surtout pour séduire et pour intriguer. Fortement éprise et fière de ce nom de Rohan qu'elle avait reçu avec la vie, il n'est pas douteux qu'elle n'ait intrigué auprès du Roi, pour qu'il élevât plus hautement encore la gloire et l'éclat que cette illustre maison devait au duc de Rohan ; tout au moins montra-t-elle à Louis XIII le prix qu'il fallait mettre à se l'attacher par des bienfaits ; car ce n'est

pas en vain, c'est-à-dire sans raison, que, sous le couvert d'une innocente plaisanterie, et dans un épanchement intime, le duc de Rohan insinue au père de la séduisante duchesse que le révolté de la veille est presque devenu le favori du lendemain.

On lui fit, en effet, les offres les plus attrayantes : le Roi ne pouvait se lasser de s'entretenir avec lui, il le traitait avec familiarité et prenait plaisir à lui rappeler leurs liens communs de parenté ; non-seulement il le retint près de sa personne, lors de son entrée à Montpellier, mais il voulut qu'il l'accompagnât dans son voyage en Provence et en Dauphiné, et le suivît au moins jusqu'à Lyon.

A la vérité, tout cela pouvait n'être qu'un jeu, sur le succès duquel on avait une entière confiance, et tout fait présumer que, dans les premiers moments, le duc de Rohan faillit s'y laisser prendre. C'est dans un de ces moments-là, sans nul doute, qu'il écrivit cette lettre, si en désaccord avec les sentiments qu'il éprouva depuis. Il y parle avec sincérité de la bonté du Roi ; il y croit parce qu'il en reconnaît les bienfaits, et il s'en étonne presque; il s'en ouvre familièrement à son plus proche parent, au père de Marie de Rohan, parce qu'il entrevoit le relèvement et la grandeur de sa maison, comme il en avait entrevu la ruine dans ses rapports avec le connétable Albert de Luynes.

Nous insistons sur cette confiance extrême, non parce qu'elle fut indignement trompée, mais parce que la fermeté de sa conscience, plus éclairée par les faits qui suivirent, l'empêcha d'y succomber. Il pouvait être Luynes et plus peut-être, en sacrifiant les intérêts de ses coreligionnaires; il préféra rester Rohan en continuant de les défendre. Thémistocle n'est pas le seul

que les présents d'un grand roi ne parvinrent à séduire.

Louis XIII ne séjourna qu'une semaine à Montpellier; il en partit le 27 octobre, après y avoir laissé pour gouverneur un de ses maréchaux de camp, Jacques d'Étampes, seigneur de Valençay, avec une garnison provisoire de quatre mille hommes. Provisoire, disons-nous, parce que le séjour de cette garnison dépendait de l'exécution réciproque des conventions stipulées dans le traité. Le reste de l'armée royale fut licencié, à l'exception du corps de Bassompierre, qui fut envoyé à Privas pour y faire recevoir la paix. Le maréchal passa d'abord le Rhône à Pont-Saint-Esprit, remonta la rive gauche jusqu'à Loriol, traversa de nouveau le fleuve sur un pont de bateaux et se rendit au Pouzin, où les députés de Privas vinrent lui faire leur soumission. Le lendemain, Brizon lui remit la place du Pouzin, ainsi que les châteaux de Charmes, de Soyons et de Cornas, dont il fit raser les fortifications.

Le Roi, après avoir séjourné quelque temps en Provence, visité Arles, Aix, Marseille, Avignon, arriva le 6 décembre à Lyon; d'accord avec le duc de Rohan, qui ne l'avait pas quitté depuis Montpellier, il chargea le comte de Carmaing pour le comté de Foix, le connétable de Lesdiguières pour le Dauphiné, le maréchal de Créquy pour le haut, et le duc de Ventadour pour le bas Languedoc, de faire démolir les fortifications des places occupées par les protestants. Chacun, dans la province qui lui était désignée, devait agir conjointement avec le duc de Rohan ou les commissaires qui le représentaient.

Il semble — et le sentiment d'équité déposé au fond de toute conscience humaine nous dit — que l'impar-

tialité et la loyauté, dans l'exécution d'un traité, sont l'unique garantie de la bonne foi des contractants. Cependant, il n'est que trop évident que le conseil du Roi, mû par des dispositions malveillantes contre les réformés, rendit cette garantie à peu près illusoire. Fidèles à ce système peu délicat, qui consiste à ne traiter avec l'ennemi que pour le désarmer quand il y a lieu de le craindre, les ministres suggérèrent au Roi qu'il devait profiter de la paix de Montpellier, même au mépris de sa parole, pour traiter les protestants en ennemis vaincus. On est comme stupéfié de voir avec quel courage, presque cynique, les historiens les plus honorables racontent en détail toutes ces violations calculées de la foi jurée. Quoi de plus naïvement approbateur, par exemple, du mépris des traités que ce langage de dom Vaissette, l'historien partial, mais scrupuleusement exact, du Languedoc :

« Le Roi, dans ses instructions aux commissaires, « ajoute que n'y ayant que les deux tiers des fortifica- « tions de Nismes et d'Uzès qui dussent être rasées, ils « feraient (les commissaires) travailler à cette démolition « dans les endroits les plus forts, et que pour Mont- « pellier, Privas et les autres places du Vivarais et des « Cévennes, ils eussent à tenir la main pour que toutes « les fortifications fussent entièrement rasées, *nonobstant « les brevets particuliers qu'il avait accordés pour conten- « ter ceux de Montpellier, Nismes et Uzès,* suivant les- « quels il réduisait la démolition des fortifications de la « première de ces deux villes aux deux tiers, et celle « des deux autres à la moitié; son intention étant que « *toutes* les fortifications de Montpellier fussent rasées, « et les deux tiers de celles des autres villes... Le Roi « ordonna ensuite aux commissaires de faire détruire les

« deux tiers des fortifications de Castres aux endroits « les plus forts, *nonobstant* le brevet particulier qui en « réduisait la démolition à la moitié, et supposé qu'on « leur fît instance de se conformer au brevet, de faire « entendre au duc de Rohan que l'intention du Roi « était qu'il fût procédé aux deux tiers de la démolition, « *et que le brevet n'a été fait à son instance que pour* « *servir de prétexte au contentement du peuple.* »

On ne saurait dire plus clairement que le traité signé par le Roi Très-Chrétien n'était qu'un mensonge et un leurre; qu'on n'y avait inséré telle ou telle clause que pour « contenter » les huguenots, c'est-à-dire les tromper, les rendre plus dociles et plus confiants dans la paix qu'on leur accordait. Qu'il nous soit permis de condamner et de flétrir cette singulière façon d'écrire l'histoire, et surtout de marquer son estime et son dévouement aux institutions monarchiques et religieuses. A notre avis, un blâme sévère infligé à de semblables dénégations de la parole royale eût été un hommage bien plus élevé et bien plus digne, rendu à la royauté elle-même, que ce silence complaisant et vil; bien plus profitable surtout à une religion, digne de nos respects, qui proscrit le parjure et poursuit Judas Iscariote de ses plus justes anathèmes.

Nous comprendrions, à la rigueur, cette absence de blâme, si l'historien par nous cité pouvait prétexter d'ignorance à l'égard des instigateurs de cette violation éhontée du traité de Montpellier; malheureusement pour lui il n'en est rien, car le duc de Rohan, dans ses Mémoires, désigne personnellement le marquis de Puysieux. « La faveur étant tombée, dit-il, ès mains « de Puysieux, homme de petit courage [1], et dont toute

[1] Tallemant des Réaux dit de Puysieux : « *C'était un pauvre*

« l'industrie ne consistait qu'en tromperies, il com-
« mença à penser à sa grandeur au lieu de son maître « (vice ordinaire des favoris), et à s'appuyer de Rome « sans vouloir offenser l'Espagne;... même, pour con-
« tenter le nonce du Pape qui avait résisté à la paix, « il voulut, dès le commencement, lui montrer qu'elle « n'avait pas été faite pour faire cesser la persécution « des réformés, mais pour mieux les ruiner, car, dès « lors que le Roi fut dans Montpellier, on changea le « sens du brevet général en divers endroits, quelques « remontrances que le duc de Rohan fît au contraire. » Mais si la cour, si surtout un secrétaire d'État, favori du moment, en présence même du chef des protestants, principal signataire et garant du contrat vis-à-vis d'eux, agissait avec si peu de scrupule, quels ne durent pas être les procédés des lieutenants subalternes, qui opéraient contre les huguenots sur les divers points du royaume!

Aussi, pendant ce voyage de Montpellier à Lyon qui dura près d'un mois, le duc de Rohan eut-il la douleur d'apprendre chaque jour quelque nouvelle infraction au traité, secrètement inspirée et quelquefois ordonnée par Puysieux. En Dauphiné, c'est à peine si le connétable de Lesdiguières et le maréchal de Créquy, son gendre, eurent le pouvoir d'empêcher qu'on enlevât aux réformés les places qu'ils possédaient. Avoir servi fidèlement le Roi sous les ordres de Lesdiguières et de Créquy ne les garantissait que médiocrement contre les exigences de la cour, « ce qui fut, dit Rohan, la « récompense qu'ils reçurent d'avoir porté les armes « contre leur conscience ».

D'autres circonstances vinrent d'ailleurs encourager

homme », jugement qui s'accorde assez avec celui du duc de Rohan.

ces procédés malveillants et vexatoires, contre lesquels le duc de Rohan se consumait en efforts impuissants. Dans le séjour que la cour fit à Arles, pendant les fêtes de la Toussaint, le Roi reçut la nouvelle d'une victoire que le duc de Guise venait de remporter sur les Rochellois. En effet, on sait que tandis que Louis XIII s'avançait vers le bas Languedoc pour faire le siége de Montpellier, le comte de Soissons était venu camper devant la Rochelle et sommer cette ville de se rendre; mais il en poursuivit le siége avec tant de tiédeur et si peu d'avantages, que le duc de Guise, ramassant à la hâte quelques vaisseaux sur les côtes de Normandie, de Guienne et même de Provence, s'en vint prendre position au Port-Louis, à l'embouchure du Blavet. Cette flotte mit à la voile et prit la mer le jour même où le Roi faisait son entrée dans Montpellier, après avoir signé la paix.

Les vents contraires la retinrent quelques jours devant Belle-Isle; puis elle vint attaquer l'île de Rhé en face de la Rochelle. On ne peut donc pas admettre que le duc de Guise, avant d'entreprendre cette attaque, n'ait pas eu connaissance de la signature du traité et de ses principales conventions. Cependant, les Rochellois ayant été battus et ayant perdu un grand nombre de vaisseaux, il entra dans la ville, fit désarmer la garnison et les débris de la flotte; cela fait, il fit publier la paix conclue à Montpellier. Le comte de Soissons reçut le serment des Rochellois, licencia ses troupes, laissant toutefois un régiment dans un fort qu'il avait fait construire pour tenir la ville en respect. Ce fort, auquel on donna le nom de Fort-Louis, va jouer un rôle important dans l'histoire de la Rochelle et des derniers efforts du parti protestant.

Les députés de la Rochelle, en effet, se rendirent à Lyon pour faire leur soumission au Roi, et le supplier de vouloir bien, conformément aux clauses du traité de Montpellier, ordonner la démolition du Fort-Louis que l'on continuait d'élever malgré la paix. Louis XIII agréa leur requête et leur remit une lettre enjoignant au mestre de camp [1] Arnauld, qui en était gouverneur, de le démolir si les Rochellois avaient eux-mêmes démoli leurs fortifications. Arnauld promit et n'en fit rien, alléguant pour prétexte que ce fort ne servait et ne pouvait servir que comme champ d'exercice et d'instruction pour les troupes; que les Rochellois continuaient d'arborer, comme trophées, les drapeaux qu'ils avaient pris aux catholiques; qu'en 1621 ils s'étaient emparés de plusieurs vaisseaux appartenant au duc de Nevers et qu'ils ne les avaient pas rendus, et enfin une foule d'autres raisons, non moins spécieuses, sur chacune desquelles s'ouvrait une négociation nouvelle. Toutes ces chicanes, dignes d'un homme « de petit courage » comme le marquis de Puysieux, mais indignes d'un gouverneur sérieux, avaient pour but et pour effet de retarder indéfiniment l'exécution du traité, et Rohan affirme qu en même temps qu'Arnauld recevait la lettre du Roi, le chargeant de démolir le fort, des ordres secrets et confidentiels lui prescrivaient de n'en rien faire.

Les mêmes errements de politique insidieuse et équivoque furent employés à Montpellier, où le gou-

[1] Pierre Arnauld, mestre de camp général des carabins, mestre de camp du régiment de Champagne, était gouverneur du Fort-Louis, dont il avait conseillé lui-même la construction, raison pour laquelle on l'appelait « Arnauld du Fort », pour le distinguer de tous les autres Arnauld. Il mourut en 1624.

verneur, Jacques de Valençay, ne se pressait pas mieux de satisfaire aux conditions du traité. Ce seigneur avait épousé la sœur de Puysieux, et se savait si bien appuyé en cour, qu'il se crut tout permis : non content des quatre mille hommes de garnison que le Roi avait laissés dans la ville à titre provisoire, il y avait ajouté « quatre « ou cinq régiments et trois ou quatre compagnies de « chevau-légers ».

Le duc de Rohan s'en plaignit directement au Roi, et en obtint également une lettre qui ordonnait à Valençay de faire déloger toutes ces troupes.

II

Sur ces entrefaites, « le Roi partant de Lyon pour « aller à Paris, le duc de Rohan retourne en Languedoc, « pour faire exécuter de bonne foi ce qui avait été pro-« mis de la part des réformés, touchant la portion des « fortifications qu'ils devaient démolir. Il va à Mont-« pellier, où il trouve déjà du changement au consulat « des marchands, dont il se plaint en cour, mais en « vain. Il rend à Valençay la lettre du Roi, lequel pro-« met d'y satisfaire ; de là, il se rend à Nismes et à Uzès « qu'il met en besogne, puis passe au haut Languedoc, « Montauban, Foix et Rouergue, où s'étant abouché « avec le duc de Ventadour, le comte de Carmaing, le « président de Caminade et le comte d'Aquin, com-« missaires comme lui pour la démolition des fortifica-« tions, il convient avec eux de toutes choses et y fait « travailler avec diligence,... comme aussi de faire

« rétablir la religion romaine ès lieux d'où elle s'était « retirée. » (*Mémoires de Rohan.*)

Mais Valençay, sûr de l'approbation de Puysieux, voulut faire preuve de zèle contre les réformés des Cévennes, en leur imposant le logement des troupes dont il dégarnissait Montpellier, au lieu de les licencier. C'était, en outre, un moyen tout trouvé de mieux s'assurer de tout le pays, d'en occuper tous les passages, et d'y faire vivre aux frais des habitants ses nombreux gens de guerre.

Informé de cette résolution, le duc de Rohan écrivit aussitôt aux villes et aux communautés des Cévennes qu'elles eussent à s'y opposer, même par la force, et de leur côté, les commissaires du Roi eux-mêmes supplièrent Valençay de ne pas mettre son projet à exécution, afin de ne pas apporter d'entraves à l'entier rétablissement de la paix. Tout d'abord celui-ci n'en voulut rien entendre, et eut même la bonne fortune d'être reçu dans les villes de Sauve et de Ganges; mais comme dans presque tous les autres lieux on refusa de lui ouvrir les portes, il recula devant les moyens violents, et, sans pousser plus loin son entreprise, il revint à Montpellier, se proposant bien d'y surveiller, d'y diriger même l'élection des consuls.

Il est bon de savoir que, depuis le jour où cette ville avait si énergiquement épousé la querelle des réformés, elle n'avait élu au consulat que des magistrats de la religion. Il y avait cependant, mais en faible minorité, une population catholique dont les intérêts s'étaient ainsi trouvés sans défense, et qui, favorisée, même dans ce vœu, par un certain nombre de protestants modérés, demandait une élection mi-partie. Le duc de Rohan, qui poussait l'absolutisme jusqu'à l'injus-

tice quand il s'agissait de la sécurité de son parti, repoussait aussi fortement cette demande que Valençay l'appuyait de toute son autorité. Le gouverneur de Montpellier alla même jusqu'à le faire prier, par des Isles, de ne pas venir à Montpellier, dans la crainte que sa présence n'y provoquât quelque sédition et n'influençât trop l'élection consulaire. Par un sentiment de crainte et de défiance tout oppposé, le duc de Rohan ne tint aucun compte de cette prière, et le 25 février 1623, à la tombée de la nuit, il arriva dans la ville, et descendit à l'hôtel même du gouverneur. Celui-ci accueillit gracieusement son hôte, mais, au milieu de la nuit, il prit une résolution extrême et dont les conséquences pouvaient être des plus funestes à la pacification des esprits. Il fit doubler les postes de l'hôtel, l'entoura de soldats, fit fermer les portes de la ville, et vint en personne signifier au duc de Rohan que, pour un temps plus ou moins déterminé, il le constituait son prisonnier. On raconte que, devant cet attentat si imprévu, le chef huguenot perdit toute mesure, et que son sang-froid l'abandonna. Il nous semble difficile qu'il en pût être autrement, car d'étranges et sombres pensées durent assaillir l'âme du prisonnier. Haï de Puysieux, il dut croire qu'un pareil excès d'autorité avait la sanction écrite de la cour, et que la lettre du Roi dont il avait été porteur n'y était pas étrangère, ce en quoi il se trompait; enfin, il se savait dans la ville, et même parmi les huguenots, d'assez nombreux ennemis.

Il y a dans tous les partis, surtout aux époques troublées, des hommes qui, professant ou simulant une grande modération, blâment et répudient les ardeurs, quelquefois imprudentes, mais souvent néces-

saires, des chefs ou de la multitude. Leurs inclinations les portent à vouloir pacifier en tout et partout, à éviter les chocs violents, et nulle concession, même celle de l'amour-propre, ne leur coûterait s'ils pouvaient unir ensemble l'eau et le feu. On les appelait alors les *politiques,* presque un synonyme d'habiles, dont le type est arrivé, de nos jours, à la hauteur d'une institution placée au centre de toute assemblée.

Il y en avait chez les huguenots comme chez les catholiques. Ils détestaient le duc de Rohan ; ils l'accusaient de sacrifier le parti tout entier à son ambition personnelle, et de compromettre la religion par ses appels à la révolte, ses levées de gens de guerre ; en un mot, par sa désobéissance aux volontés du Roi. Quand la paix fut signée, ils le virent avec joie s'éloigner de la ville, et le nouveau gouverneur que le Roi mit à Montpellier n'eut même pas à leur demander un concours que, les premiers, ils s'empressèrent de lui offrir. Le retour de Rohan les alarma ; ils ne dissimulèrent pas à Valençay que le succès des élections mi-parties serait compromis, si le séjour du duc dans la ville se prolongeait ; que non-seulement les quatre consuls élus seraient tous de la religion, mais qu'on les choisirait probablement parmi les plus exaltés, si le gouverneur ne prenait ses mesures en conséquence. Ils allèrent même jusqu'à lui représenter que, pour contenir la populace, à défaut d'une garnison royale, la construction d'une citadelle serait nécessaire.

On reçut en même temps à la cour les plaintes violentes et amères du duc de Rohan, et les moyens de justification de Valençay, tels que nous venons de les entrevoir. M. de Puysieux eut assez de crédit pour couvrir la responsabilité qu'avait assumée son beau-

frère en mettant en échec la parole du Roi; mais, de leur côté, Soubise et la duchesse de Rohan, par leurs récriminations et la violence de leurs reproches, produisirent une émotion assez vive pour que Louis XIII expédiât aussitôt l'ordre formel de relâcher le prisonnier.

Il faut dire aussi qu'à la cour, à l'exception de la coterie de Puysieux, la conduite de Valençay fut universellement blâmée. On était alors en pleine saison de divertissements et de fêtes, et la duchesse de Rohan, qui, pour le rang et la beauté, en était un des ornements les plus recherchés, devait, à un jour très-prochain, figurer dans un ballet comme partenaire de la reine Anne d'Autriche. Or, ce qui, dans ces sortes de fêtes, intéressait la cour, pour le moins autant que la fête elle-même, c'étaient, en petits comités frivoles, les répétitions et les préparatifs, école brillante et chaque jour variée de plaisirs, de jeux, de toilettes et souvent d'intrigues où se jouaient l'amour, la politique et la ruse : ils furent subitement interrompus par la retraite de la duchesse qui devait y tenir le principal rôle, et qui vint se jeter aux pieds de la Reine et la prier de l'en dispenser, dans une conjoncture si humiliante pour la maison de Rohan.

Toute la cour s'en émut, et le Roi le premier.

La détention du duc de Rohan ne fut donc pas de longue durée, mais elle permit à Valençay de faire faire l'élection des consuls à son gré. L'ordre arriva de mettre immédiatement le duc en liberté, et celui-ci reçut en même temps une lettre du Roi, dans laquelle Louis XIII, regrettant le procédé employé à son égard, lui mandait que sa présence à Montpellier excitait des appréhensions, et pouvait faire naître des difficultés

dans le bas Languedoc ; qu'il eût par conséquent à s'en retirer au plus tôt, et à aller remplir dans le haut Languedoc sa fonction de commissaire. Dans l'esprit qui, sous une forme bienveillante, avait dicté cette volonté du monarque, il était aisé de reconnaître l'influence de Puysieux, qui ne voulait pas improuver tout à fait les agissements de Valençay, et encore moins les gêner.

Quant à Rohan, ce qui le mortifia et l'irrita le plus, ce fut le résultat de l'élection consulaire qui fut faite pendant sa détention. Il alla à Nîmes dans l'espoir d'y faire partager son ressentiment, mais il n'y trouva qu'un accueil froid et réservé : les esprits y avaient été secrètement travaillés contre lui ; on y commençait à jouir un peu du bien-être de la pacification, et l'on n'y attachait qu'un médiocre intérêt à quelques chicanes sur telles ou telles démolitions. Enfin, tant la calomnie a de prises dans certains milieux bourgeois et avides, on ne craignit pas, au sein même du parti réformé, de faire courir le bruit que la prison de Rohan n'était qu'une comédie simulée et concertée pour son intérêt personnel ; que, dans la dernière paix, il n'avait recherché que ses propres avantages au détriment de ceux de la religion, et l'on fit peser sur lui l'accusation d'avarice et d'ambition démesurées. Méprisant, comme elles le méritent, ces turpitudes des foules, Rohan se contente de dire avec dignité : « Voilà l'ordinaire récompense des services qu'on rend aux peuples » : triste vérité, hélas ! qui sert de frontispice à l'histoire des nations et des empires !

Valençay ayant obtenu l'élection mi-partie des consuls de Montpellier, on ne voulut pas pousser plus loin ce petit succès, et dans la crainte que le duc de Rohan,

toujours en possession de son crédit et de son autorité sur l'ensemble de toutes les contrées huguenotes, ne se reconstituât un parti redoutable, on accueillit ses réclamations, et on licencia les troupes catholiques qui occupaient encore les principales villes du bas Languedoc et des Cévennes.

Satisfait de ce côté, le duc se retira à Castres, avec l'intention d'y fixer sa demeure jusqu'à l'entière exécution de la paix de Montpellier. Il réunit tous les procès-verbaux qui justifiaient de la ponctualité avec laquelle il avait rempli sa mission relative aux démolitions, et les envoya au Roi avec une lettre dans laquelle il suppliait Sa Majesté de se rappeler les promesses verbales qu'elle lui avait faites sur trois points principaux, savoir : le retrait de la garnison de Montpellier, le rétablissement à Castres de la Chambre de l'édit, et la démolition du Fort-Louis à la Rochelle.

On peut lire dans les *Notes et documents de l'histoire du Languedoc* deux lettres curieuses, l'une de Louis XIII au duc de Rohan, dont le langage sévère et dur montre combien les réclamations de celui-ci l'importunaient; l'autre est de Rohan lui-même, qui remercie Phelyppeaux des efforts qu'il fait pour arrondir dans leurs angles trop aigus les rapports entre le monarque et le sujet.

Rien ne peint mieux que cette lettre, probablement confidentielle, la fausse situation du duc de Rohan : sollicité par les ministres du Roi et par le Roi lui-même de revenir à la cour pour y reprendre son rang, ses charges et ses dignités, il craint que les réformés ne l'accusent de les trahir et de les abandonner; si, au contraire, comme on le lui conseille encore, il se retire dans ses domaines de Bretagne et de Poitou, il craint

que leur proximité de la Rochelle ne donne des soupçons à la cour, où ses ennemis ne manqueraient pas de le rendre responsable du moindre mouvement rochellois. Il restera donc à Castres, jusqu'à ce que la paix soit définitivement assurée par l'exécution complète des trois points essentiels qui font l'objet de ses instances.

Pendant les deux années qu'il y demeura, il y jouit d'une douce et tranquille existence, et l'un de ses biographes n'hésite pas à reconnaître que ce temps dut compter comme le plus heureux de sa vie.

« Le duc de Rohan, dit Bouffard-Madiane, com-
« mença de mener à Castres une douce et tranquille
« vie, éloignée de toute intrigue et embarras. Sa
« maison, quoique immense, à cause de beaucoup de
« gens qui s'y étaient fourrés durant la guerre, et des
« mauvais traitements qu'on leur faisait depuis la paix
« par les infractions, se montrait exempte de désordre
« pour le jeu, la débauche du boire et de tous les autres
« vices qu'on voit fourmiller chez les grands. Sa table
« était fort frugale, ses autres dépenses très-modérées
« en tout genre de luxe, étant un exemple de sobriété
« pour son manger; ne buvant que de l'eau, paraissant
« insensible pour la passion des femmes, bien que la
« sienne lui fût très-chère, et que, sans affectation ni
« fourberie, il parût entre eux une vive amitié conju-
« gale, cimentée d'un mutuel respect, s'il en fut jamais.
« Affable, familier et accessible, jouant très-peu et
« rarement, faisant exercice, aux beaux jours, au jeu
« de mail, à courir la bague, à monter à cheval; ayant
« toujours quelque jeune poulain qu'il dressait lui-
« même avec succès; s'appliquant sans affectation à la
« lecture de Plutarque et des *Commentaires de César*,
« assidu aux exercices de piété sans hypocrisie, fort

« retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments,
« exempt de blasphèmes et de tous jurements, discret
« et civil en toutes ses manières; d'une moyenne taille,
« fort droit, bien proportionné en tous ses membres,
« plus brun que blanc, des yeux vifs et perçants, nez
« aquilin, chauve, fort dispos, agile et adroit aux exer-
« cices du corps jusqu'à la danse, bien que négligée
« par ceux de sa religion. »

C'est dans cette retraite que, pour répondre aux calomnies de certains religionnaires à qui ses vertus et son désintéressement portaient ombrage, il écrivit son admirable *Discours sur la paix de Montpellier,* monument curieux et utile à méditer, et qu'on trouve à la fin de ses mémoires. Rien ne saurait mieux apprendre aux ambitieux que tout n'est pas couleur de rose dans la vie fiévreuse et agitée des chefs de parti, et que si, dans le feu de l'action comme au milieu des négociations et des trêves, ils sont plus exposés à la peine et à l'honneur, c'est de leurs amis, de leurs proches, de leurs obligés et de leurs subordonnés, bien plus que de leurs réels adversaires, que leur viennent, presque toujours, les plus cruels déboires et les plus dures épines de la jalousie et de l'ingratitude.

III

Si, après ce qui vient d'être dit sur la vie calme et retirée qu'il menait à Castres, la fin de l'année 1623 et l'année 1624 tout entière sortent du cadre dans lequel nous nous bornons à considérer le duc de Rohan, il

n'en est pas moins nécessaire de jeter un coup d'œil sur les événements qui marquèrent cette époque, principalement à la cour de Louis XIII, et qui eurent indirectement leur part d'influence sur ceux qui font l'objet de cette étude. Un mot piquant, d'ailleurs, du P. Daniel justifie cette digression : « Il y eut, dit-il, cette année, « beaucoup de changement à la cour, les ministres ne « cherchant qu'à se culbuter les uns les autres, et ils « frayèrent par là le chemin à la grande puissance du « cardinal de Richelieu, qui parvint bientôt après au « premier ministère. »

Nous avons vu (2e *partie*) comment les premières ouvertures qui aboutirent à la paix de Montpellier déconcertèrent, en plein conseil et en présence même du Roi, le prince de Condé et ceux des ministres qui, comme lui, inclinaient le plus à continuer la guerre et à ruiner le parti protestant. Son brusque départ pour l'Italie, qu'un regard sévère de Louis XIII avait plutôt précipité que retardé, laissa ces derniers, pour ainsi dire, sans chef et sans direction, mal vus de leurs collègues et presque indifférents au Roi. Seul peut-être, le comte de Schomberg, surintendant des finances, put, pendant quelque temps encore, soutenir son crédit; malheureusement pour lui, Bassompierre, son rival et presque son ennemi, promu depuis Montpellier à la dignité de maréchal de France, et l'un des instigateurs ardents de cette paix, s'était, pendant le voyage de Lyon, de plus en plus acquis la faveur et les bonnes grâces de Louis XIII. Ce monarque, qui, en réalité, ne se plaisait que par boutades aux choses de la guerre, avait vu avec un vif plaisir un des officiers les plus estimés de son armée résister, dans le conseil, au prince de Condé, et appuyer les moyens de conciliation ; il l'avait aussi-

tôt admis dans toutes ses confidences, se plaignant avec lui de la parcimonie de Schomberg, et manifestant une antipathie telle que Bassompierre n'eut aucune peine à lui persuader de s'en débarrasser. Marie de Médicis, qui, de son côté, n'avait pas oublié que lors de son évasion de Blois, Schomberg l'avait assiégée dans Angoulême, suscita contre lui un officier général que l'on avait vu venir sous les murs de Montpellier, amenant des renforts du fond de la Champagne. C'était le marquis de la Vieuville, qui, à peine arrivé au camp, eut le courage de révéler au Roi certains désordres qui existaient dans l'administration des finances au préjudice du bien-être des troupes. Prévenu à temps, le surintendant put se justifier, mais il ne put que retarder sa disgrâce, et l'intrigue ourdie contre lui à Lyon fut reprise à Paris, au commencement de janvier 1623.

La Vieuville avait pour beau-père le sieur Bouhier de Marchais, trésorier de l'épargne ; celui-ci déclara un beau jour qu'il ne pourrait plus fournir d'argent si on ne lui donnait pas un nouveau surintendant. Or, manquer d'argent, au milieu de janvier, en pleine saison de ballets et de fêtes, au lendemain d'une campagne ennuyeuse, mais suivie d'une paix qui permettait du repos et des plaisirs, il n'en fallait pas davantage pour ne plus différer la chute de Schomberg : « ...elle fut résolue en quelques heures, le 28 janvier, dans la chambre de la Reine mère, dont on voulait que le nom autorisât cette disgrâce ; on lui ôta également la charge de grand maître de l'artillerie qu'il exerçait par commission, et on la donna au fils du duc de Sully. Le marquis de la Vieuville fut nommé surintendant des finances, mais d'abord sans entrée au Conseil étroit, et le garde des sceaux, Caumartin, étant mort dans

« le même temps, les sceaux furent rendus au chance-
« lier (Sillery), de sorte que tout le gouvernement se
« trouva placé dans les mains de celui-ci et de son fils,
« Puysieux. » (ROHAN.)

On connaît par ce que nous avons dit quelques-uns des tristes effets de cette nouvelle administration : peu ou point de souci de la parole du Roi ni du respect des traités; la détention arbitraire du duc de Rohan demeurée impunie et presque approuvée; Valençay couvert par Puysieux, et risquant de rallumer la guerre par ses provocations, tel en fut le caractère, peu différent, d'ailleurs, à l'égard des protestants, du caractère de celle qu'elle remplaçait.

Mais la Vieuville, qui n'avait pas intrigué contre Schomberg uniquement pour se contenter d'un rôle secondaire, et qui aspirait à celui de favori ou de premier ministre, ne tarda pas à se brouiller avec le chancelier, avec son fils, et à provoquer leur disgrâce, tout comme il avait provoqué celle de son prédécesseur à la surintendance. L'affaire de la Valteline — dont l'historique excéderait les bornes de ce travail — lui en fournit l'occasion et surtout le moyen. Notre ambassadeur à Rome, le commandeur de Sillery, y négligea tellement les intérêts de la France, pour favoriser ceux de l'Espagne, affectant même de dire que l'intervention de Louis XIII n'était pas à craindre parce que les réformés de son royaume lui donnaient suffisamment de besogne, qu'il ne fut pas difficile de prouver au Roi que le commandeur s'inspirait, en faveur de Rome et de Madrid, des instructions secrètes et particulières de son frère le chancelier, et non de celles du roi de France. Les sceaux, enlevés à Sillery, furent donnés au marquis d'Aligre, et la Vieuville, définitivement entré au Con-

seil étroit, voulant se faire un appui de la Reine mère, y fit entrer avec lui Richelieu, récemment promu cardinal, à la place de Puysieux enveloppé dans la disgrâce de son père (1624).

Le prélat, jeune encore, qui successivement devait être, un jour, cardinal, duc et premier ministre, Éminence plus redoutable que le Roi, plus puissante que le Pape, avait dû, dans les antichambres d'une Médicis[1], méditer souvent l'exemple de cette autre Éminence, humble, maladive et rusée, qui, ceignant la tiare, recouvra subitement volonté, force et vigueur. N'y a-t-il pas, en effet, un peu du cordelier sournois, devenu Sixte-Quint, dans les singulières hésitations que montra Richelieu pour remplir, dans le conseil du Roi, l'importante fonction de secrétaire d'État? Plus les instances du marquis de la Vieuville étaient vives, plus il se retranchait derrière « une débilité de corps qui ne lui « permettait pas, disait-il, de consacrer utilement au « service du Roi le peu de qualités qu'il pouvait avoir ». Jamais on ne vit humilité pareille; sans doute, il se reconnaissait quelques lumières, mais il craignait, il redoutait le souvenir des animosités passées du Roi contre la Reine mère, dont il était toujours le dévoué et obligé serviteur ; quant aux affaires, il suppliait qu'on ne lui laissât qu'une modeste part de collaboration sans responsabilité, et surtout « qu'on le dispensât de rece- « voir les sollicitations des particuliers, pour être à « même de donner tout son temps et toutes ses forces « aux affaires publiques ». Pour n'offusquer personne, il se fit donner, démembrée de la charge qu'avait exercée M. de Puysieux, une portion des affaires étrangères.

[1] On sait que Richelieu était surintendant de la maison de la Reine mère.

Jamais lion rentrant ses griffes, patelinant partout et caressant à la ronde, ne parut, dans les premiers temps, plus doux, plus conciliant et plus commode, et les courtisans, à l'envi, crurent avoir trouvé la perle des ministres pour la complaisance, l'amabilité, l'esprit et la grâce en toutes choses. Tout cela n'excluait pas d'ailleurs le sentiment de dignité tel qu'il l'entendait : un usage ancien, plus ou moins contesté, donnait la préséance, après les princes du sang, aux cardinaux quand ils assistaient au conseil du Roi. Richelieu demanda pour lui — pour le principe, dit-il, et non pour sa personne, la première place au-dessous du cardinal de la Rochefoucauld, son collègue, plus ancien que lui, et il l'obtint, malgré la vive opposition du connétable de Lesdiguières [1]. Il s'effaça donc le plus qu'il put dès les commencements de son ministère, laissant au marquis de la Vieuville tout le soin d'un travail que celui-ci menait avec une ardeur aussi exclusive de tout ce qui pouvait lui faire ombrage, qu'imprudemment portée à satisfaire des préférences ou des antipathies personnelles.

[1] Voici l'acte dressé par le Roi sur ce sujet : « Aujourd'hui neuvième jour de may 1624, le Roi estant à Compiègne, après avoir entendu le duc de Lesdiguières, pair et connestable de France, en ses remonstrances pour la séance en son conseil, à l'encontre des sieurs cardinaux, qu'il plaisoit à Sa Majesté d'y admettre, et les avoir mises en considération : Elle luy a commandé de céder celle qu'il prétendoit, sur la très-instante prière qui luy en a esté faite par la Reine sa mère ; à condition que ce ne seroit point tiré à conséquence à l'encontre de luy ny de ses successeurs connestables, et ce à un seul desdits cardinaux. De quoy Sa Majesté, présens les sieurs marquis de la Vieuville, chevalier de ses ordres et sur-intendant de ses finances, et du Hallier, aussi chevalier de sesdits Ordres et capitaine de ses gardes, cy signez comme témoins. Elle a commandé ce présent acte en estre dressé par nous ses conseillers secrétaires d'État et de ses commandements, qui avons esté présens à toute l'action.

« *Signés :* DE LOMÉNIE et POTIER. »

Le colonel corse, J. B. d'Ornano, fut un des premiers à en éprouver les effets, pour avoir hautement manifesté son amitié pour le comte de Schomberg, et avoir regretté sa chute. D'Ornano était gouverneur du jeune Gaston, duc d'Anjou, frère du Roi, alors âgé de seize ans, et que l'on tenait systématiquement à l'écart des affaires de l'État. Il ne manqua pas de représenter à son élève que le Roi n'ayant pas encore d'enfant, il était juste qu'un prince du sang, assis sur le premier degré du trône, réclamât son entrée au Conseil, et il sut lui en inspirer l'envie. Mais Louis XIII, fils jaloux de sa mère, époux jaloux de sa femme, jaloux même des femmes auxquelles il n'osait toucher, mais dont la vue lui échauffait le sang, pouvait-il ne pas être jaloux de son frère, le premier après lui, doué d'une santé robuste, d'allure plus gaie, plus brillante et plus aimée? Cette jalousie se prêta donc facilement aux suggestions perfides de la Vieuville contre le gouverneur. Celui-ci reçut brusquement l'ordre de s'éloigner de son élève, et de se retirer dans son gouvernement du Pont-Saint-Esprit, et, sur son refus d'obéir, il fut mis à la Bastille.

Sur ces entrefaites, un mariage, d'abord projeté entre le prince de Galles et une infante d'Espagne, se trouva tout à coup rompu, et le roi d'Angleterre fit demander, pour son fils, la main de Madame Henriette, sœur du roi de France. Les scrupules que la différence de religion pouvait soulever, et qui, dans la catholique Espagne elle-même, avaient paru céder devant un haut intérêt politique, ne devaient pas embarrasser Richelieu, quand cette demande fut examinée dans le Conseil. Certainement, sa dignité de prince de l'Église l'obligeait à des ménagements, à des apparences de regret

de voir la fille du Roi Très-Chrétien s'unir à un prince hérétique, ou à la crainte de voir les réformés de France se prévaloir de cette alliance; mais il sut regarder plus haut et plus loin, et n'eut pas de peine à convaincre que puisque la Providence avait fait échouer le danger d'une alliance anglo-espagnole, ce serait méconnaître ses vues que de refuser le profit certain d'une alliance anglo-française. Il se chargea donc des négociations. Il exigea du cabinet de Londres une liberté religieuse complète pour la princesse et pour toute sa maison, un adoucissement dans les rigueurs exercées contre les sujets catholiques, et consentit à ce que ces engagements fussent tenus secrets; à Rome, il demanda les dispenses d'usage en faisant valoir l'intérêt qu'avait la Maison de France à combattre, par tous les moyens, la grandeur de la maison d'Autriche, qui menaçait tous les princes de l'Italie, sans en excepter le Pape. Mais quand celui-ci sembla vouloir faire quelque résistance, ou apporter un peu de retard à l'octroi de ces dispenses, le cardinal ne craignit pas de faire entendre à Sa Sainteté qu'il n'en coûterait rien à la France de s'en passer, mais qu'il en coûterait peut-être plus à la cour de Rome. Cette attitude ferme effraya le Sacré Collége, et le Pape s'empressa de donner son consentement.

Une autre occasion permit bientôt à Richelieu de se révéler, en reprenant hautement, lui prince de l'Église, les traditions politiques de Henri IV à l'égard des protestants d'Allemagne. Non-seulement il fit écarter une ligue catholique dirigée contre eux, dans laquelle le Pape et l'Espagne proposaient à la France d'entrer, mais il envoya des secours aux Hollandais, et aux Grisons dix mille hommes, sous la conduite du marquis de Cœuvres, pour soutenir les droits des cantons protes-

tants sur la Valteline, et se saisir des villes et places fortes de ce pays, contre les troupes du Saint-Siége qui les tenaient en dépôt. On s'en excusa à Rome, uniquement pour la forme, en disant que le chef de ces dernières avait eu le tort d'appeler à son aide des soldats espagnols.

Tout cela, il est vrai, avait été quelque peu traversé par l'esprit remuant du marquis de la Vieuville, caractère hautain, dur, anguleux et jaloux, qui ne sut que s'attirer des inimitiés à la cour, et se rendre insupportable à son maître. La reconnaissance commandait peut-être à Richelieu de le soutenir, mais il semble que le cœur d'un homme d'État doive rester étranger à un si vulgaire sentiment, car, d'obligé qu'il était, il fut le premier à provoquer la disgrâce de son bienfaiteur, et n'y épargna même pas une certaine cruauté. Comme il sortait de la chambre du Roi, le marquis de la Vieuville fut arrêté et conduit au château d'Amboise, et, afin de mieux donner à cet acte une apparence de justification, on établit une nouvelle chambre de justice pour la recherche des malversations commises dans le maniement des finances. C'était désigner Bouhier de Beaumarchais, beau-père du ministre tombé; mais Beaumarchais prévint son jugement par la fuite. Schomberg fut rappelé; on ne lui rendit que son entrée au Conseil, et la surintendance des finances fut partagée entre deux conseillers d'État, Michel de Marillac et Bochard de Champigny. Enfin, la victime de la Vieuville, le colonel d'Ornano, fut retirée de prison et rendue, sous certaines conditions, à son élève, le jeune duc d'Anjou, tout adonné alors, et plus peut-être que de raison, aux frivolités et aux plaisirs de son âge.

Ainsi s'établit, dans l'esprit du Roi et dans le Conseil,

la puissance de Richelieu : ce cardinal qui forçait le Pape à acorder malgré lui une dispense de mariage; qui protégeait avec efficacité les protestants du dehors, et promettait de réduire ceux de l'intérieur; qui ne craignait pas, sous prétexte de porter un défi à l'Espagne, de lancer dans la Valteline, contre les soldats du Saint-Siége, ceux du Roi Très-Chrétien ; qui, simulant l'indifférence à l'égard des intrigues de la cour, souvent les faisait naître et les débrouillait à son profit, et, il faut bien en convenir — au profit aussi de la monarchie, — s'imposait de lui-même, et quoi qu'en dise le duc de Rohan, c'est à la supériorité de son génie qu'il faut attribuer « la durée et l'insolence de sa faveur » plutôt qu'à l'aversion du Roi pour la Reine mère et à la jalousie que le duc d'Anjou inspirait à son frère. Dans sa lutte contre la maison d'Autriche, qui devint le mobile constant de sa politique, de la grandeur de ses vues et de son activité, Richelieu sentit, dès les premiers jours, l'impossibilité d'atteindre au succès s'il n'échenillait, d'une façon violente ou non, la royauté du double insecte qui arrêtait son essor : la puissance des grands et la turbulence des huguenots. Les grands, il les terrorisa ou bien les avilit; les huguenots, il les renferma dans leurs prêches à coups de canon, et, de l'édifice de l'édit de Nantes, si péniblement construit par Henri IV, il ne leur laissa que l'ombre, impuissante à protéger la sécurité, et à plus forte raison les prétentions politiques du parti protestant. De même que la grandeur de Rome ne put s'élever que sur les ruines de Carthage, de même, sur les ruines de la Rochelle, Richelieu redressa la majesté du trône et la grandeur de la France.

IV

Arnaud, le commandant de ce Fort-Louis qui alarmait si vivement les Rochellois, à cause des nombreux bastions dont il l'entourait malgré les ordres, feints ou non, du souverain, venait de mourir, et l'on avait envoyé, pour le remplacer, Saint-Bonnet-de-Toiras que la faveur avait élevé du service de la volière royale au grade de maréchal de camp, et que quelques talents militaires, heureusement développés, devaient porter plus tard à la dignité de maréchal de France. Comme le vent de cour ne cessait jamais de souffler avec une violence extrême contre les huguenots, Toiras renchérit sur le zèle de son prédécesseur; il imprima à son commandement et à ses fonctions un caractère de plus en plus menaçant, resserrant ses forces autour de la ville, et l'isolant presque de toute communication, aussi bien du côté de la terre que du côté de la mer. Les Rochellois réclamèrent, mais on les traita d'importuns : ils s'adressèrent à Soubise.

Ce seigneur que la haine des catholiques a poursuivi de toutes ses rigueurs, à un point tel qu'elles ont faussé, sur sa réputation, le jugement de la plupart des historiens, n'était pas un partisan vulgaire : né dans le voisinage de l'Océan, il avait de bonne heure pris le goût des aventures maritimes, et s'était façonné au dur métier de marin, tout en y appliquant les connaissances spéciales qu'il avait demandées à l'expérience et à l'étude. L'exemple du duc de Rohan, son frère, le respect qu'il

lui portait, bien qu'il n'en eût ni l'austérité de mœurs, ni la profondeur, ni le sang-froid, ni même l'ambition, lui avaient fait une place considérable dans le parti protestant. Plus que Rohan, il avait le génie de l'intrigue et de la diplomatie; il était entêté, et sa nature, toute bretonne, ne se rendait qu'à la dernière extrémité, et toujours avec la ferme volonté de recommencer à la prochaine occasion. Que si, même dans son parti, on a reconnu qu'il tenait peu de compte de ses serments, et que la souplesse de sa conscience triomphait sans peine des scrupules de la foi violée, il faut admettre aussi que, témoin tous les jours et le plus souvent victime des infractions sans nombre commises à l'égard des traités consentis aux réformés, il s'était donné pour principe de rendre guerre pour guerre et parjure pour parjure. Homme d'action avant tout, doué d'une énergie d'écumeur de mer, la patience lui faisait complétement défaut; il s'irritait d'attendre et précipitait l'occasion.

Voyant l'orage s'amonceler sur la Rochelle, et perçant avec la clairvoyance du marin les desseins encore secrets de Richelieu, il se rendit à Castres, auprès de son frère, lui exposa la situation de la ville et lui fit part de ses projets. Depuis un an, il les combinait et s'y préparait sans rien dire. Ils conférèrent plusieurs jours ensemble en compagnie de quelques habitants, délégués de la Rochelle, et que Soubise avait amenés avec lui.

Le duc de Rohan, comme nous l'avons dit, jouissait, dans sa retraite de Castres, d'une tranquillité relative qui, bien que non exempte d'inquiétudes et de soucis pour l'avenir de sa foi et pour les intérêts de son parti, le reposait agréablement de la vie d'angoisses et d'agi-

tation qu'il avait menée depuis l'avénement de Louis XIII.

La mort avait depuis peu enlevé de la scène politique deux illustres personnages, dont la disparition avait fait de lui le chef, désormais incontesté, des réformés de France. Le duc de Bouillon et le sage Duplessis-Mornay n'étaient plus, et leur succession, au moment où apparaissait, problématique encore, la grande figure de Richelieu, ne laissait pas d'inspirer au duc de Rohan, avec de vives appréhensions, le sentiment impérieux de pénibles devoirs. Ém된 des plaintes de la Rochelle, des remontrances de son frère, des périls peut-être exagérés qui furent exposés devant lui, il ne put se dispenser, faisant un retour sur lui-même, de représenter à Soubise le désarroi et la faiblesse du parti de la religion. Il lui rappela « les désunions et autres manquements qu'ils avaient éprouvés tous les deux aux brouilleries précédentes » ; il exprima la crainte de mécontenter, d'offenser même les gouvernements d'Angleterre et de Hollande qui venaient de s'allier avec celui de Louis XIII, et dont l'appui leur était absolument nécessaire s'ils voulaient tenter quelque entreprise. Il ne lui dissimula pas non plus que, personnellement, il se sentait peu disposé à sortir des voies pacifiques, de peur qu'on ne l'accusât d'ingratitude : « La cour, lui dit-il, m'a dédommagé de toutes mes « pertes; le Roi me fait bonne grâce, toutes mes « affaires domestiques me portent à la continuation de « la paix, car mes persécutions ont cessé par la chute « du chancelier de Sillery et de Puysieux, mes deux « ennemis les plus acharnés, et depuis lors, j'ai mes « assignations en échange de mes gouvernements « perdus. »

Mais si ces considérations, toutes personnelles, le détournaient fortement de nouvelles entreprises, d'un autre côté, le sort de la Rochelle ne l'intéressait pas moins. A ses yeux, cette ville était à juste titre le dernier boulevard, la dernière citadelle du protestantisme militant : la Rochelle perdue, ou amoindrie, découronnée de son prestige, c'était, comme le pensait et comme le voulait Richelieu, la faction protestante réduite à l'impuissance matérielle et morale; dans ses terreurs à lui, plus religieuses que politiques, Rohan y voyait sa foi persécutée, privée de protection, proscrite dans l'avenir, et sa foi était sincère, vive et ardente. Non-seulement il n'en avait pas connu d'autre, mais Théodore de Bèze et Mélanchthon la lui avaient inculquée; jeune homme, il l'avait reçue avec l'ingénuité fervente d'un néophyte convaincu, pratiquant avec zèle cet amour pour la vertu qui, sans aller au fanatisme qui exclut ou torture la contradiction, se fait un devoir de combattre et de mourir, s'il le faut, pour ce qu'il croit vrai, rationnel et juste; en un mot, pour la liberté de conscience. Aussi son indécision fléchit-elle bien vite quand Soubise lui eut communiqué ses plans et ses chances de succès; il céda et promit son concours. Ce fut une faute, on lui en a fait un crime; ce fut une imprudence, et ses plus violents accusateurs furent ceux-là même pour lesquels il se sacrifiait, et qui lui eussent dressé des statues si le succès avait répondu à son dévouement.

Qu'espérait-il en fin de compte? Certes, il n'a pas cherché à le dissimuler, il l'avoue modestement lui-même : « La nécessité des Rochellois le fit résoudre « d'entreprendre un dessein que le duc de Soubise « ménageait depuis plus d'un an sur Blavet et sur les

« vaisseaux qui s'y appareillaient pour le blocus de la « Rochelle, espérant que, s'il en venait à bout, les « alliés et ligués (Angleterre et Hollande) avec le Roi « le porteraient plus facilement à un accommodement « pour les Rochellois, tant pour la difficulté qu'il « aurait de continuer le dessein contre eux à cause de « la perte des vaisseaux destinés à cela, que pour le « désir de continuer le grand dessein de la Ligue « (contre l'extension de la maison d'Autriche). »

V

Pour déjouer tous les soupçons, Soubise séjourna à Castres, près de son frère, jusqu'à la fin de décembre, non sans avoir donné ses instructions secrètes aux délégués de la Rochelle, qui, de retour dans leur ville, firent accélérer tous les préparatifs nécessaires. On équipa secrètement cinq petits vaisseaux, et Soubise, vers les premiers jours de janvier (1625), se rendit dans le Poitou, où il recruta quelques soldats; prenant ensuite le commandement de la petite flotte, il sortit à la nuit du port de la Rochelle et s'en vint attaquer l'île de Rhé, dont il s'empara, ayant avec lui trois cents soldats et une centaine de matelots. Il savait que depuis quelque temps la flotte du Roi, réunie dans le port de Blavet (Port-Louis), se préparait à prendre la haute mer et à venir compléter le blocus de la Rochelle. Il résolut de la prévenir par un coup de main hardi.

Pendant la nuit du 17 au 18 janvier, et à la faveur de la marée montante, il pénétra dans le port de

Blavet, et attaqua à l'abordage le gros vaisseau *la Vierge Marie* « si résolûment qu'après quelque résistance, y « étant entré, lui troisième, l'épée à la main, il l'em- « porta, et ensuite tous les autres ». Ce premier succès obtenu, il mit pied à terre, et se disposa à attaquer la citadelle; malheureusement elle était garnie de quinze ou seize pièces d'artillerie, et il n'en avait pas; la citadelle se défendit, et l'assaut fut repoussé.

A la même heure, le duc de Vendôme, gouverneur de la province, prévenu par Noailles (que Rohan accuse de trahison parce que Soubise s'était fié à lui), trouvait le moyen de rassembler deux mille hommes de pied, de convoquer la noblesse du pays et de venir bloquer l'assaillant dans le port de Blavet. Il put, à l'aide d'une chaîne de fer et d'un câble « gros comme la cuisse », barrer la passe, déjà fort étroite, qui relie le port avec la haute mer, en sorte que « Soubise se trouva trois « semaines entières enfermé dans iceluy, n'aïant pour « garder ses vaisseaux et le bourg de Blavet (dont il « retrancha l'avenue, qui était très-étroite) » que le susdit nombre de trois cents soldats, et se trouva réduit à une telle extrémité que, « le jour de devant qu'il « sortit, son grand vaisseau, nommé *la Vierge* (qu'il « avait pris), fut battu par six canons et en reçut plus « de cent vingt coups. En cette extrémité, le vent qui « avait toujours été contraire changea, et Soubise, se « servant de l'occasion, envoïa quelques chaloupes avec « de braves soldats qui, à la merci de deux mille mous- « quetaires, vont couper à coups de hache la chaîne « et le câble qui enfermaient le port, et, par ce moyen, « sortit avec quinze ou seize vaisseaux[1], n'en aïant

[1] Richelieu dit : *deux ou trois.*

« perdu à la sortie que deux qui échouèrent. » Tel est, sur cet audacieux coup de main, le récit de Rohan, qui nous paraît d'autant plus exact et digne de foi, que les libelles du temps cherchèrent à tourner Soubise en ridicule, conséquence naturelle d'une chaude alarme promptement dissipée. Le *Mercure français* lui-même ne craignit pas de dire que « Soubise, se voyant perdu, se sauva dans une chaloupe sans chapeau et sans épée », et l'on en fit des gorges chaudes à la cour, pour plaire au Roi et au cardinal. Et cependant, ce fuyard éperdu, désarmé, ramène quinze ou seize vaisseaux du Roi, parmi lesquels la *Vierge Marie,* qui était, nous dit Bayle, « monté de quatre-vingts pièces de canon et avait coûté plus de deux cent mille écus ». Puis, à peine sorti du port de Blavet, à travers mille dangers et sous les feux de la place et de l'infanterie du duc de Vendôme, il arrive en cet équipage à l'île de Rhé, y radoube ses vaisseaux, y recrute environ quinze cents hommes et va s'emparer de l'île d'Oléron, où, ajoute Rohan, « il continua de faire son gros ».

La vérité est que les ennemis de Soubise ne virent dans toute cette affaire que son coup manqué contre la citadelle. Là, en effet, il n'avait pas réussi, et les courtisans d'alors n'estimaient guère que ce genre de succès; tandis que les combats sur mer, la manœuvre des vaisseaux, l'habileté, le sang-froid même des pilotes, sollicitaient peu leur intérêt. Voilà pourquoi ils représentaient comme une honteuse défaite une action dans laquelle le vaincu, arrêté devant une muraille, n'enlevait pas moins la flotte de Sa Majesté. Il en coûtait peu, d'ailleurs, de dissimuler cet échec; les vaisseaux pris appartenaient à M. de Nevers, et Richelieu, peu de jours après, écrivant à un de ses agents à Rome, appré-

ciait ainsi l'événement : « ...L'advis qu'on vous a donné « des huguenots n'est que trop véritable, lesquels, sus- « citez par le diable ou quelques autres qui ne valent « pas mieux, ont commencé à témoigner leur mauvaise « volonté, estant entrez dans le port de Blavet par « surprise et mis pied à terre avec canon, dont deux « jours ils ont battu le fort, qu'ils pensoient emporter « par intelligence ou effroy. Le Roy a déjà nouvelle « que toute la province y estant accourue, ils se sont « déjà rembarquez dans leurs vaisseaux pour tascher « de se sauver, et emmènent deux ou trois des vais- « seaux de monsieur de Nevers, qui estoient dans le « port. Tant s'en faut que tels desseins arrestent ceux « de Sa Majesté, qu'elle a mis sur pied six mille hommes « en Bretagne et six mille en Poictou, et renforcé les « armées de Champagne et de Picardie de douze mille « hommes et deux mille chevaux; en sorte que, sans « hyperbole, le Roi paye maintenant soixante mille « hommes en son royaume et six mille chevaux. J'es- « père que Dieu donnera bonne issue à Sa Majesté. »

Certes, cette appréciation, d'une part, et, de l'autre, une telle accumulation de forces contre Soubise, prouvent bien, en dépit des sarcasmes du *Mercure français* et des courtisans, toute l'importance de l'entreprise de Blavet et quelles craintes elle inspira.

En même temps que son frère avait pris congé de lui à Castres, pour préparer l'expédition que nous venons de raconter, le duc de Rohan avait envoyé des courriers à ses principaux amis de Guienne, de Languedoc et de Dauphiné, pour qu'ils eussent à faire éclater des soulèvements dans ces provinces à l'époque concertée, afin que la coïncidence avec l'entreprise de Blavet fît croire à un soulèvement général. L'un de ces

courriers, secrétaire du marquis de Montbrun, fut arrêté à Villeneuve-lez-Avignon, ses dépêches ouvertes, et les trois fils de Montbrun, qui devaient diriger les mouvements, n'eurent que le temps de se sauver à Anduze : tout était découvert.

Il y eut alors un moment de terreur et d'abattement dans le parti protestant. De tous côtés, il s'éleva des voix pour blâmer Soubise et protester contre son entreprise. La ville de la Rochelle elle-même, qui en avait été l'instigatrice et en avait vu les préparatifs, la fit désavouer à Paris par les députés généraux et par les personnes de qualité de la religion. « La chambre « de Béziers, le présidial de Nismes, bref, tous les offi- « ciers des villes font de beaux actes de désaveu et les « envoient en cour. » Des trois Montbrun dont nous venons de parler, deux abandonnèrent et « renoncèrent » le duc de Rohan; l'autre, nommé Saint-André, jeune et vaillant seigneur, que nous retrouverons dans d'autres circonstances non moins critiques, lui resta fidèle et vint le rejoindre à Castres. Telle fut l'explosion de reproches et de blâme qui accueillit la nouvelle du blocus dans lequel Soubise était enfermé au Blavet; mais sur ces entrefaites, dit Rohan, « la nouvelle étant « venue de sa glorieuse sortie du port de Blavet, et « comme il se trouva maître absolu de la mer, on « commença à le tenir en autre considération que d'un « pirate ».

Ici se place une anecdote étrange dont la duchesse de Rohan aurait été l'héroïne, mais dont le côté théâtral, et passablement burlesque, nous semble, sinon inventé, du moins fort exagéré par le *Mercure français,* qui s'en est fait l'éditeur responsable. L'abbé Pérau, dans son *Histoire du duc de Rohan*, l'accepte et la

reproduit, les yeux fermés et comme parole d'évangile; nous avouons que notre confiance à cet égard est moins solide : « Pendant cette expédition de Soubise, « dit-il, Rohan dressait ses batteries en Languedoc « pour soulever les protestants; et afin que la révolte « se formât plus promptement, il chargea la duchesse, « sa femme, de négocier dans le bas Languedoc, tandis « qu'il agirait dans le reste de la province. Cette dame « fit cette démarche dans un appareil funèbre assez « capable de faire impression sur des esprits déjà « échauffés : comme elle était en grand deuil d'Henriette de Rohan, sa belle-sœur, morte sur la fin de « 1624, la duchesse, qui marchait ordinairement la « nuit, avait un équipage de deuil attelé de huit che« vaux caparaçonnés de noir, ce qui, à la lueur de « quantité de flambeaux qui l'accompagnaient, formait « un spectacle des plus lugubres. Sa négociation eut « peu de succès, par les soins que se donna le prési« dent Caminade pour empêcher qu'il ne se passât « rien de contraire au service du Roi dans toutes les « villes du ressort du parlement de Toulouse : il pré« vint les gouverneurs des places, les échevins des « villes, de manière que la duchesse, loin d'être écou« tée, n'eut pas même l'agrément d'y être reçue comme « il convenait à une personne de sa qualité. »

Tallemant des Réaux, qui, par son beau-frère Ruvigny, a connu, dans ses moindres détails, toute la conduite de madame de Rohan, et qui n'a pas épargné sa verve caustique à la plupart de ses excentricités, ne dit pas un mot de celle-ci, et se borne, au contraire, dans cette occasion, à ce simple et laconique témoignage : « Elle a cabalé pour son mari et l'a suivi en Languedoc. » Dom Vaissette, de son côté, peu suspect d'in-

dulgence envers tout ce qui touche au nom de Rohan, se tait sur ce voyage, et son silence ne laisse pas de nous étonner dans un pays où un tel cortége pouvait, en effet, échauffer les imaginations par son appareil fantastique et lugubre. Ajoutons enfin qu'à ce moment le duc de Rohan conspirait, qu'il envoyait des messages secrets, qu'il était fortement espionné, lui et tous les siens. Comment croire alors à cette conspiration fastueuse de huit chevaux caparaçonnés de deuil et escortés de flambeaux ! Laissons donc l'anecdote pour ce qu'elle vaut. En attendant, l'arrestation du messager de Rohan et la saisie de ses dépêches, tout en comprimant un soulèvement bien près d'éclater, en avaient révélé l'importance et le danger. On crut même y découvrir certains indices d'une participation occulte, avec promesses d'argent, de la cour de Madrid, où un agent du duc de Rohan, nommé Camredon, s'était rendu en secret. Mais, comme on avait alors sur les bras l'affaire de la Valteline, et qu'on méditait une entreprise contre la ville de Gènes, Richelieu jugea prudent de temporiser avec le duc de Rohan et avec Soubise. Son but était de les gagner tous les deux par des propositions brillantes, et d'isoler ainsi du parti huguenot ses deux chefs les plus redoutables.

Il y eut des conférences à l'hôtel de la Force, à Paris, à la suite desquelles on dépêcha, vers le duc de Rohan, le baron de Pujol et le colonel Revillas de la part du duc de Savoie, et le baron de Coupet de la part du connétable de Lesdiguières, pour lui proposer un accommodement sur les bases suivantes : dans la guerre qu'on allait faire en Italie, on lui offrait le commandement de l'armée vénitienne, et à son frère celui de toute la flotte de la Ligue, à laquelle il pourrait adjoindre ses propres

vaisseaux et même ceux qu'il avait pris au Roi dans le port de Blavet, plus huit autres bâtiments que le duc de Savoie lui fournirait. C'était, pour les deux frères, pour Rohan surtout, un accommodement des plus favorables et des plus séduisants : « tel enfin, dit-il lui-même, que « ledit duc de Rohan s'y porta franchement pour le « désir qu'il avait de porter les armes en Italie pour le « service du Roi. »

Il refusa cependant ; et à ce propos, il nous est impossible, à l'encontre d'un grand nombre d'historiens, échos trop complaisants de l'opinion partiale de la cour, de ne pas dégager de l'espèce de blâme brutal dont ils l'accablent, l'éloge de son désintéressement. Sa franchise et sa modestie même nous y invitent. Tous l'accusent, en ce moment, d'ambition immodérée ; tous s'élèvent contre son opiniâtreté dans la guerre civile ; tous lui font un reproche de ne pas s'être accommodé avec la cour et d'avoir refusé les offres séduisantes qui lui furent faites. Il ne répond à ces reproches ni par l'apologie de son refus, ni par l'étalage de son désintéressement personnel. Il manifeste, au contraire, combien il eût préféré servir le Roi en Italie ; il en convient, il eût mieux aimé devenir un sujet fidèle et dévoué, prodiguer son sang pour son roi, que de prendre les armes contre lui : « Mais, dit-il, soit les mauvais desseins de « la cour contre les réformés, ou les mauvais instru« ments employés pour cet accommodement, ou les « mauvaises dispositions qui se trouvèrent en notre « endroit au feu roi d'Angleterre (Jacques Ier) et au feu « prince d'Orange, ou toutes ces choses ensemble, « empêchèrent que la négociation ne réussît, et pres« sèrent de telle façon nos villes de désavouer Soubise, « que le duc de Rohan, qui, jusqu'alors, n'avait voulu

« prendre les armes, fut contraint de le faire pour mon-« trer que c'était, non son impuissance (comme on se « le figurait) qui l'en avait empêché, mais bien le désir « de pacifier toutes choses. » — « Singulier moyen, « s'écrie l'abbé Pérau, pour amener la paix, que de « prendre les armes contre son souverain et de tenter « toutes sortes de voies pour soulever les peuples contre « la Majesté royale! » Mais cette singularité ne paraît pas si bien démontrée, qu'on ne puisse répondre que plus on redoutait Rohan, plus on cherchait à le gagner; que plus il s'était fait craindre, plus les réformés avaient obtenu de concessions et de traités favorables, toujours violés, cela est vrai; mais n'est-ce pas de ces violations mêmes que surgissaient, dans l'âme de Rohan, le rêve et la réalité de la révolte? Voilà pourquoi il devenait exigeant, menaçant, redoutable enfin, dans l'unique but, comme il le dit, de pacifier toutes choses et d'en finir une bonne fois par une paix solide et à l'abri de toute infraction. Il n'y avait donc rien, étant donnée la situation des deux partis, de singulier ni d'extraordinaire dans cette façon de s'approprier la vieille maxime: *Si vis pacem, para bellum.* Cependant, il le reconnait et ne s'en cache pas, il était désavoué partout: deux alliés naturels du parti protestant, le roi d'Angleterre et le prince Maurice de Nassau, brûlant avec une éclatante irritation l'étape de la neutralité, passèrent subitement à une hostilité prononcée et promirent à Richelieu des secours contre leurs coreligionnaires de France; mais Rohan ne se découragea pas devant ce nouvel orage. C'est alors qu'il appela à son aide le fanatisme des passions populaires, pour résister à l'indifférence et à l'attitude hostile des grands seigneurs et de la plupart des villes de son parti. « Il

parcourut les campagnes en contrefaisant le dévot », dit ironiquement dom Vaissette ; il fit plus encore, suivant d'autres historiens, pour frapper l'imagination des peuples, toujours ardente, toujours impressionnable et dégagée de calculs égoïstes ; il se servit, pour les remuer, du puissant levier de la religion et s'inspira du rôle audacieux des Savonarole et des Arnaud de Brescia. « On le vit, dit le Vassor, par les places publiques et par « les temples, faisant porter le livre des Saintes Écri- « tures devant lui, et prononcer de longues prières, « composées exprès, d'un air touchant et pathétique. « Accompagné de plusieurs ministres, il allait de ville « en ville ; quand on arrivait quelque part, le duc mar- « chait droit au temple et y priait Dieu assez long- « temps à genoux, et avec beaucoup de ferveur en « apparence, avant que de parler aux magistrats et au « peuple. »

Cette mise en scène eut peu de succès : de là le blâme, inconséquent et cruel, que la plupart des écrivains protestants ont prodigué à l'excès contre le duc de Rohan. « Puissions-nous, disent-ils, effacer cette page de sa vie [1] ! » Ils ne voient pas, ou feignent de ne pas voir, que c'est la sècheresse même de leur culte qu'il faut accuser du froid accueil fait à de semblables démonstrations. Ce n'est pas avec d'austères formules bibliques, mais bien en déployant toutes les pompes de l'Église, que le catholicisme excita ces immenses mouvements religieux qui, à plusieurs reprises, entraînèrent la moitié de l'Europe vers la Palestine, ou bien chassèrent les Maures de l'Espagne ; la Ligue elle-même, à une époque plus récente et moins barbare, ne s'était

[1] *La France protestante.*

développée contre les croyances nouvelles qu'à l'aide de ces déploiements extérieurs d'emblèmes, de croix et de bannières, dont le langage, mystique et pieux, pénètre par les yeux jusqu'au fond des âmes, les passionne, les remue et les pousse aux résolutions extrêmes. Voilà ce qui manquait, non pas à Rohan pour réussir, mais à ce Dieu, glacé dans son culte sévère, dans ses temples dénudés et blanchis à la chaux, qu'il invoquait en vain pour trouver des soldats.

A peine put-il en réunir deux mille et y ajouter quatre cents chevaux. C'est avec ce moyen qu'il entra résolûment en campagne et s'avança dans le Lauraguais, où il occupa successivement Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Damiatte et Briatexte. Le 1er mai 1625, il se présenta devant Lavaur, dans l'espoir de s'en emparer; mais, arrivé une heure trop tard, son entreprise échoua, et il se rabattit sur Réalmont, où il avait des intelligences et qui lui ouvrit ses portes. Il revint ensuite à Castres, où il convoqua une assemblée de la province du haut Languedoc. Cette assemblée l'ayant élu général des églises, il établit dans la ville un conseil chargé de pourvoir à toutes les affaires pendant son absence, et prit la route du bas Languedoc.

Il laissa à Castres la duchesse de Rohan, sinon avec l'autorité du commandement, du moins avec le double prestige de son rang et d'un courage au-dessus de son sexe. Avant de partir pour le Rouergue, où il voulait s'assurer de Milhau et de ses communications avec les Cévennes, il pourvut à la défense de Montauban qui s'était déclarée pour lui, et en confia le commandement au jeune Saint-André-Montbrun, dont le zèle et la fidélité lui furent d'un puissant secours.

VI

Cependant le cardinal de Richelieu, désespérant de gagner le duc de Rohan et Soubise par l'offre d'avantages personnels, décida le Roi à déployer la plus grande vigueur contre les rebelles de l'Ouest et du Midi. Le duc de Montmorency, en sa qualité d'amiral de France, prit le commandement de la flotte destinée à réduire Soubise et la Rochelle, tandis que le duc d'Épernon, le maréchal de Thémines et le duc de Ventadour eurent ordre de marcher contre le duc de Rohan, chacun avec un corps de six mille hommes.

Le duc d'Épernon se porta vers Montauban, et trouva cette ville si bien résolue à se défendre, qu'il se rabattit sur les environs, où il exerça des cruautés inouïes, signalant ses talents militaires par des incendies de moissons et de granges isolées, par des déprédations, des meurtres et des pillages qui auraient effrayé les scrupules d'un chef de brigands. « Le cœur le plus endurci, « lit-on dans la *Vie du duc d'Épernon,* aurait été tou- « ché de compassion à la vue de tant de misérables « objets qui se présentaient de toutes parts. Durant « l'obscurité de la nuit, nous découvrions mille feux « allumés dans une plaine arrosée de deux rivières ; les « blés, les vignes, les arbres fruitiers, les maisons, tout « était consumé. »

Le maréchal de Thémines, arrivé à Toulouse le 9 juin [1625], prit dans l'arsenal de cette ville six pièces de canon, et le Parlement y joignit des muni-

tions, avec un régiment sous les ordres d'un des capitouls.

Le 18, il se mit en marche dans la direction de Castres, et sur sa route, entre Lavaur et Lautrec, il reprit le château de Bonnac, dont les protestants s'étaient emparés. « Tous ceux qui s'y trouvèrent en « armes furent passés au fil de l'épée, le reste fut « pendu. On fit grâce à un homme du lieu, ajoute dom « Vaissette, à condition qu'il pendrait tous les autres, « et on remarque que, pour sauver sa vie, il eut l'inhu- « manité de pendre son propre père. » La flétrissure de cette inhumanité ne retombe-t-elle pas, plus encore que sur ce misérable, sur ceux qui la lui firent commettre?

Thémines trouva toute son armée réunie à Lautrec, portée à six mille hommes, comme nous l'avons dit, et le 29, il parut, avec cette force imposante, devant les murs de Castres, qu'il somma immédiatement de se rendre. La duchesse de Rohan, alors malade, et prévoyant qu'elle allait être assiégée, envoya demander du secours à son mari, et résolut énergiquement de se défendre. Dès le premier assaut, elle se fit porter sur les murailles et y montra une constance et un courage qui enflammèrent d'ardeur toute la population, si bien que l'on vit hommes, femmes, enfants, rivaliser de zèle et d'intrépidité pour exécuter les ordres qu'elle donnait avec un sang-froid et « une présence d'esprit propres à étonner les plus vieux soldats ». Cette courageuse attitude donna au marquis de Lusignan le temps d'arriver au secours de la ville. Thémines courut à sa rencontre jusqu'à la Crouzette, où se livra un combat sanglant, dans lequel le maréchal, trois fois repoussé, fut obligé de battre en retraite, et par suite de lever le

siége. En se retirant, et pour venger dignement cet échec, il ne trouva rien de mieux que d'imiter, aux environs de Castres, le zèle incendiaire que d'Épernon déployait aux environs de Montauban.

Le duc de Rohan, qui vers le même temps, n'ayant avec lui que 600 hommes de pied, 50 maîtres et 80 arquebusiers à cheval, s'était acheminé vers Milhau, dans le Rouergue, fut rejoint à Sainte-Affrique par le sieur de Couvrelles, qui venait lui apprendre, de la part de Soubise, que celui-ci s'était remis d'accord avec les Rochellois, et que, conjointement, ils avaient député en cour, au sujet de nouvelles propositions d'accommodement que le Roi leur faisait, à défaut de l'accommodement séparé que le duc et son frère n'avaient pas voulu accepter. Un autre messager lui apportait, dans le même but, les passe-ports nécessaires pour que les principales communautés pussent en délibérer en commun. Le duc réunit son conseil à Milhau, où le sieur de Couvrelles exposa nettement la situation et donna son avis. Il représenta que les habitants de la Rochelle étaient en proie à de grandes divisions intestines, malheureusement entretenues par les corruptions et l'argent de la cour; que l'extrême désir de la paix qui résultait de cet état de choses se manifestait surtout par les conditions qu'ils avaient exigées pour se remettre avec Soubise et ne plus le désavouer, et par l'incurie déplorable qui leur faisait négliger d'entretenir et de recruter l'armée navale : il était donc inutile de délibérer plus longtemps; puisque la Rochelle avait commencé, il fallait suivre son exemple et députer en cour, afin de prouver que le parti protestant était toujours uni.

Bien que cette « procédure d'aller traiter à la cour »

ne fût pas du goût de Rohan, elle fut néanmoins acceptée, et les députés furent aussitôt désignés pour Montauban, pour Castres et pour Milhau; le duc députa pour le représenter les sieurs Forain et La Milletière.

Il résolut, en attendant, de convoquer une assemblée à Anduze, c'est-à-dire à l'entrée des Cévennes, « dans lesquelles il voulait s'insinuer à tout événement » , et pour cela, il se servit adroitement des passe-ports du Roi. Il part donc de Milhau avec sa troupe, arrive à Saint-Jean de Bueil qui veut lui résister, dont il canonne le fort et qu'il soumet à son obéissance, puis il se remet en marche. A peine est-il en route, que trois députés du Vigan viennent le prier de ne pas passer par leur ville, lui disant qu'il en trouverait les portes fermées. « Eh bien, leur répondit-il, je m'assurerai si elles sont bien solides. » Et il continue son chemin : arrivé à deux lieues du Vigan, une nouvelle députation se présente et lui remontre que s'il pousse plus loin, il y aura une effroyable effusion de sang, et que la ville a résolu de lui résister. Cette remontrance ne l'émeut pas; il renvoie les députés en leur promettant qu'il « les fera « pendre s'il trouve les portes fermées » . Ceux-ci « per- « dirent cœur et se retirèrent; de façon qu'il entra dans « ledit Vigan avec toute facilité, et cette porte ouverte « ôta l'empêchement partout jusqu'à Anduze » .

La porte ouverte sur les Cévennes n'était pas l'unique but qu'il se proposait d'atteindre : on sait, en effet, qu'aux premières nouvelles du soulèvement de Soubise, Nîmes, Alais et Uzès s'étaient prononcées contre toute prise d'armes, et que la chambre de Béziers redoublait d'efforts et de vigilance pour maintenir ces villes dans ces dispositions. Le duc de Rohan, sûr de la bonne volonté et de la sympathie des populations cévénoles,

essaya de regagner celle de ces trois villes, et notamment Nîmes, qui pouvait facilement entraîner les deux autres. Il jugea prudent de ne pas y aller lui-même, dans la crainte qu'un refus, fait à sa personne, ne portât préjudice à ses desseins; mais il y envoya Saint-Blancard, qui, ayant secrètement réuni ses partisans dans un des faubourgs de Nîmes, en reçut l'assurance que si le duc voulait surseoir à son entrée en ville, ils se faisaient fort de faire nommer des députés en cour avec des instructions conformes à celles des Cévennes. Ils tinrent leur promesse, et Nîmes, à demi gagnée au duc, nomma le sieur de Castanet; Uzès suivit son exemple, et nomma son viguier avec deux autres, tous créatures du duc de Rohan. Celui-ci, se trouvant dès lors sans inquiétude de ce côté, convoqua à Anduze l'assemblée des Cévennes, « la plus nombreuse qu'il lui fût possible ». Il y fut proclamé général du pays des Cévennes, et l'on y nomma trois députés sur sa recommandation.

Saint-Blancard lui ayant amené quelques levées sur ces entrefaites, il en détacha sept à huit cents hommes pour diriger lui-même une entreprise contre Sommières. Il n'eut pas de peine à s'emparer de la ville, mais il n'en fut pas de même du château, dont la garnison lui opposa une résistance vigoureuse et fut secourue par des troupes catholiques que Valençay envoya de Montpellier, tandis que Rohan attendait vainement les renforts qu'il avait demandés à Nîmes. Il se livra sous les murs du château un combat meurtrier qui dura près de six heures. Le duc, n'ayant pu empêcher le secours de pénétrer dans le château, se retira pendant la nuit, emportant un grand nombre de blessés et laissant parmi les morts plus de 200 hommes, trois capitaines et plusieurs officiers.

Pour réparer cet échec, il ne songea plus, comme il le dit, qu'à hâter de nouvelles levées d'hommes « pour aller secourir le haut Languedoc » ; il institua un « abrégé d'assemblée » pour la direction des affaires des Cévennes, et laissa dans le pays le sieur de Chavagnac pour commander les gens de guerre en qualité de maréchal de camp.

Thémines, poursuivant le cours de ses dévastations autour de Castres, s'était avancé, le 9 juillet, jusqu'à Damiatte, petite ville du diocèse de Castres, séparée par la rivière d'Agout de celle de Saint-Paul qui est dans le diocèse de Lavaur. Il investit ces deux villes le 11, et, le 13, il fut rejoint par le duc de Ventadour qui lui amenait un régiment de quinze cents hommes. L'assaut fut donné le 15, et, « *sans nulle résistance,* en plein midi », Saint-Paul fut emporté.

Telle est la version de Rohan; mais elle nous paraît difficile à concilier avec celle de l'*Histoire du Languedoc,* où il est dit que, dans cet assaut, le maréchal de Thémines « perdit vingt-cinq officiers, du nombre desquels était le baron du Vigan, son neveu ». La ville de Saint-Paul fut livrée au pillage; une vingtaine de prisonniers furent pendus, entre autres le ministre du lieu « qui avait été Cordelier ». Le reste de la garnison se retira à Damiatte, et demanda le lendemain à capituler. On lui accorda la vie sauve, à condition qu'elle ne porterait pas les armes de six mois. Elle sortit, le bâton à la main, et fut conduite à Castres; quant aux habitants, ils furent prisonniers de guerre et mis à rançon. Le maréchal fit ensuite mettre le feu aux deux petites villes, qui furent entièrement consumées. Tel est, sans autre commentaire, le récit de cet exploit par un écrivain catholique (dom Vaissette), qui ne manque jamais

de trouver excessives et profondément criminelles les représailles exercées par les soldats protestants.

Peu de jours après, par un message destiné à la duchesse et intercepté par ses éclaireurs, Thémines apprend que Rohan marche à sa rencontre et vient d'arriver à Viane, ville et château fort situés sur une montagne, au bas de laquelle se trouve le gros bourg de Pierresegade. Il y court, et, à peine arrivé devant ce bourg que les huguenots n'ont pas eu le temps de fortifier, il déploie son armée en bataille et fait donner toutes ses forces, l'attaque et l'emporte après un court engagement où les troupes de Rohan sont refoulées dans une sortie. Viane est aussitôt investie par les catholiques.

Immédiatement informée de la situation critique de son mari, la duchesse ne perd pas une minute, met en mouvement toutes les petites garnisons environnantes, leur donne rendez-vous à Brassac, et en instruit le duc. Celui-ci, à la faveur de la nuit, sort secrètement de Viane, lui cinquième, accourt à Brassac, se met à la tête de ce renfort, et se dispose à attaquer le maréchal dans son camp, tandis que Saint-Blancard se prépare à l'attaquer du côté de Viane. Rohan fait d'abord reconnaître les positions de l'ennemi, et tout semblait promettre le succès de son admirable combinaison; l'armée catholique était, en effet, presque entre deux feux, campée en grand désordre et confusion dans un lieu des plus désavantageux. L'attaque fut résolue; mais « le jour de devant l'exécution, soit que l'avis en « eût été donné, ou que le maréchal prévît cette atta- « que, ou que les vivres lui manquassent, il prend son « chemin vers Vabres et va loger à la Bichenie, près de « Lautrec, où il passe quelques jours et rafraîchit ses

« troupes ». Le duc ne jugea pas prudent de poursuivre l'ennemi qui se dérobait devant lui; mais il tint la campagne avec une telle vigueur, ne cessant de le harceler jour et nuit, que Thémines, changeant toutes ses dispositions, passa dans le pays de Foix par la route de Lavaur et de Villefranche. Informé à temps de cette diversion, Rohan passe immédiatement dans le Lauraguais, et échelonne ses troupes sur le flanc des troupes catholiques.

Vers le même temps, Lusignan enlève le bourg du Teillet, au diocèse d'Albi, sur le régiment de Lescure, du corps de Thémines, qui « fut taillé en pièces et perdit son drapeau ». Après cette affaire, Rohan revient à Castres, forme un gros détachement muni de canon, sort de la ville et va s'emparer de Scieusac après l'avoir battu de vingt-cinq ou trente volées de canon, « sortie, dit-il, qui émut tout le pays, força Thémines et le duc de Ventadour à se retirer, et permit à Rohan de continuer son chemin vers la montagne et le Rouergue, laissant son gros canon à Réalmont, et traînant seulement deux petites pièces *qui portent gros comme une orange* ».

Sur sa route, il s'empara de quelques petits forts, dans lesquels il jeta de légères garnisons destinées à maintenir le pays, et brûla quelques villages, moins, dit-il, pour châtier leur résistance que pour montrer qu'il était disposé à user de représailles, si le maréchal de Thémines continuait ses odieuses dévastations.

L'armée catholique, en effet, ne comptait guère que des exploits de ce genre, lorsque Thémines entreprit le siége du Mas d'Azil, dans le comté de Foix; le 11 septembre, il investit cette ville et la somma de se rendre. Ce siége, que l'on considérait d'une très-haute impor-

tance, fut poussé avec une très-grande vigueur de résolution et d'entrain; mais la résistance des assiégés n'en fut que plus opiniâtre et plus glorieuse. Nous ne pouvons mieux faire, à ce sujet, que de reproduire le récit de l'écrivain catholique déjà cité :

« La garnison du Mas d'Azil était commandée par « le capitaine Larboust, brave officier, qui se défendit « avec beaucoup de valeur. Saint-Blancard s'étant jeté « quelque temps après dans la place avec deux cent « cinquante hommes, en prit la défense; et le duc de « Rohan trouva moyen d'y faire entrer divers autres « secours, parce que le maréchal de Thémines n'avait « pu faire toute la circonvallation. Le maréchal fit « néanmoins tous ses efforts pour avancer les travaux « du siége, et ayant fait brèche, il fit donner un assaut « le 12 d'octobre; mais il fut repoussé par trois fois, « et obligé d'abandonner son entreprise, après avoir « eu quatre à cinq cents hommes tant tués que blessés, « parmi lesquels il y eut plusieurs officiers. Les assié- « gés perdirent de leur côté soixante, tant hommes que « femmes, et eurent une centaine de blessés. La dé- « fense opiniâtre de ces derniers et les pluies conti- « nuelles dont le camp fut assailli, et qui emportèrent « le pont de communication qu'on avait établi entre « les deux quartiers, obligèrent enfin le maréchal de « Thémines à lever le siége le 18 octobre. Il congédia « les régiments de Ventadour et du Clos, dispersa le « reste de ses troupes en divers quartiers, et se rendit « à Toulouse, où il reçut bientôt après un ordre du Roi « de partir pour la Rochelle. » (D. V.)

Comme on le voit, une fortune meilleure avait, dans le Languedoc et dans le pays de Foix, favorisé les armes des protestants; Nîmes et Uzès avaient fini par se pro-

noncer pour le duc de Rohan, et la province se voyait débarrassée d'une armée ennemie qui ne savait que piller, brûler et faire le dégât. Malheureusement, et malgré un début qui promettait mieux, le succès n'avait pas si bien répondu aux entreprises audacieuses du duc de Soubise.

VII

Sans doute on avait vu ce seigneur, maître de la mer depuis l'île de Rhé jusqu'à Blaye, et enfin réconcilié avec les Rochellois, s'emparer des vaisseaux marchands du commerce bordelais, opérer une descente habile et téméraire dans le Médoc, se saisir de Castillon et y exercer des représailles trop bien justifiées par les dévastations de d'Épernon et de Thémines; on l'en avait promptement délogé, il est vrai, mais il avait soixante-quatorze vaisseaux sur lesquels il défiait toutes les forces de Louis XIII, qui n'en avait pas encore, et qui était réduit à en emprunter à l'Angleterre et à la Hollande, ses nouveaux alliés. C'est sur ces entrefaites qu'eut lieu ce court moment de détente pacifique dont nous avons parlé, et où Richelieu faisait de nouvelles et inutiles offres aux deux frères, tout en dirigeant les vaisseaux hollandais sur les côtes du Poitou. A peine étaient-ils en vue de la Rochelle, que Soubise, soupçonnant leurs intentions hostiles, fit demander à l'amiral des Pays-Bas une suspension d'armes jusqu'à ce que l'on sût d'une manière positive si la paix se ferait ou non; l'ayant obtenue, il en profita pour attaquer brusque-

ment le vaisseau amiral, y mettre le feu, prendre et amener cinq autres vaisseaux et se retirer dans l'île de Rhé (20 juillet 1625).

Remarquons en passant que ce manque de foi, injustifiable à tous égards, le duc de Rohan le passe tout à fait sous silence. « Soubise, se borne-t-il à dire, ayant « appris que Manti et l'amiral de Zélande, nommé « Haultin, venaient avec quarante bons vaisseaux pour « le combattre, il se rembarque, va au-devant d'eux, « les combat, met à fond et prend cinq de leurs vais- « seaux dont le vice-amiral en était un, et leur tue plus « de quinze cents hommes. » Mais l'accusation de déloyauté qui pèse sur Soubise n'en est pas moins établie sur des preuves qui, de l'aveu de P. Bayle, « n'ont jamais été suffisamment réfutées ».

On ne se pressa pas à la cour d'en tirer vengeance, et l'on continua même de négocier comme si de rien n'était, ce qui fait dire au duc de Rohan, dans un sentiment de présomption un peu aveugle, que ce fut ce coup de main qui fit proposer la paix. Elle faillit être conclue, en effet, et Rohan fit représenter aux Rochellois que l'attitude prise par le roi d'Angleterre et par le prince d'Orange ne leur permettait pas de refuser les offres d'accommodement que « la victoire navale leur faisait valoir ». Mais, ajoute-t-il, les Rochellois « peu judicieux en cela, et suivant l'humeur « des peuples aussi insolents en prospérité qu'abattus « en adversité, n'y veulent entendre sans la démoli- « tion présente du Fort Louis ».

Ces lenteurs leur furent funestes et permirent au duc de Montmorency de rallier la flotte éparse du Roi, uniquement composée des vaisseaux d'Olonne et de ceux prêtés par l'Angleterre et la Hollande, mais dégarnis des

hommes qui les montaient et servis par des marins français. Des troupes de terre furent en outre disposées pour opérer simultanément une descente dans l'île de Rhé, pendant que la flotte royale livrerait bataille à celle de Soubise. En deux jours, l'île de Rhé, vigoureusement attaquée, vaillamment défendue, tomba au pouvoir des catholiques, et Soubise, à bout d'efforts, ne put que regagner sa flotte à Oléron, embarqué sur une chaloupe. Le lendemain, la lutte recommença sur mer; les deux flottes s'approchèrent et se livrèrent, dans la rade de Saint-Martin de Rhé, un combat terrible qui, en peu d'instants, devint pour les huguenots un immense désastre. Des ordres mal exécutés, la trahison et l'épouvante des subalternes, s'il faut en croire Rohan, firent échouer les cinq grands vaisseaux de Soubise, et les autres se sauvèrent chacun où ils purent. La *Vierge*, où il n'y avait plus que cinq hommes, « mais tous gens de bien », resta seul sur le lieu du combat, et les cinq hommes qui le montaient, dit Rohan, voyant venir quatre vaisseaux de l'armée royale, se résolurent à tout; quand ils se virent abordés et accrochés, et leurs ennemis sur le pont, le patron de la *Vierge*, nommé Durant, saisit une mèche allumée, mit le feu à un baril de poudre et fit sauter, avec la *Vierge*, les quatre vaisseaux d'abordage et leurs équipages, en tout sept cent trente-six hommes. Un gentilhomme poitevin, le comte de Chaligny, l'un des cinq du bâtiment huguenot, projeté en l'air par la violence de l'explosion, tomba miraculeusement, sans se faire aucun mal, dans une chaloupe ennemie, d'où il put sortir moyennant une rançon. Le bourg de Saint-Martin de Rhé, qu'occupaient encore quelques huguenots, capitula (18 septembre), et Soubise, après avoir rallié à Oléron quelques-uns

de ses vaisseaux, comprenant qu'après une telle déroute la résistance y serait impossible, fit voile pour l'Angleterre avec l'espoir d'y trouver un abri « et de s'y refaire ».

La joie qu'on ressentit à la cour, à la nouvelle de cette victoire, rendit le Roi plus exigeant au sujet de la paix, et lorsque les sieurs de Madiane et de la Milletière vinrent, de la part des Rochellois, lui apporter l'acceptation de ses conditions, « on ne voulut plus en entendre parler ». C'était à prévoir, et il est juste de faire remarquer ici qu'autant les Rochellois avaient mis de hauteur méprisante à repousser ces conditions quand ils se croyaient forts, autant ils montrèrent d'humilité et de bassesse en implorant la paix après leur échec. Ils allèrent jusqu'à solliciter le crédit de leur vainqueur, et adressèrent au duc de Montmorency une lettre flatteuse, pour qu'il intercédât lui-même en leur faveur auprès du Roi. Ils n'eurent pas le bénéfice de leur humiliation; de nouvelles propositions de paix, contenant quelques avantages de plus, furent faites aux réformés du Languedoc et des provinces voisines, mais ce fut à l'exclusion de la Rochelle et du duc de Soubise.

C'était juste au moment où le succès du Mas d'Azil relevait un peu les affaires du parti protestant dans le Midi; mais ce que le duc de Rohan redoutait le plus, c'est que ces propositions, exclusives à l'égard de son frère et de la Rochelle, ne fussent acceptées par toutes les communautés, comme elles le furent en effet par quelques-unes, et notamment à Castres, avec un certain empressement. Il convoqua donc pour le 1er novembre une assemblée à Milhau, où Nîmes et Uzès envoyèrent des députés, et où fut rédigé, conjointement avec Soubise et ceux de la Rochelle, un nouvel acte

d'acceptation de la paix que l'on envoya immédiatement en cour, et qui fut présenté au Roi le 21 du même mois.

La véritable sagesse est celle qui consiste à ne cueillir un fruit qu'en sa maturité et lorsqu'il va se détacher de l'arbre qui le produit; ce fut aussi celle de Richelieu, de savoir résister aux clameurs intéressées qui, de tous côtés en ce moment, lui demandaient l'extermination totale du parti réformé. Certes, bien des apparences lui en donnaient le pouvoir : Soubise, fugitif en Angleterre; Rohan, ferme encore, mais sans force et bien perplexe; la Rochelle, sans flotte et s'humiliant elle-même; pour tout autre qu'un profond politique de la trempe du cardinal, c'était une occasion unique d'extirper cette source intermittente d'abcès révolutionnaires qui entravaient l'essor de la monarchie. Bien plus, excité sans doute par cette apparente recrudescence de succès, il se fit en France, à ce moment-là, un mouvement d'opinion contre les protestants qui faillit rappeler les plus mauvais jours de la Ligue. Rome s'y prêta d'autant plus par ses instructions secrètes, qu'elle subissait Richelieu; et l'Espagne s'y prêta par l'emploi mystérieux de ses deniers, parce qu'elle comptait sur la ruine des protestants de France comme devant rompre forcément l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande avec cette couronne, et sauver ainsi la maison d'Autriche du péril qui la menaçait.

Par contre, il se produisait en même temps des symptômes alarmants parmi les peuples de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas. A Amsterdam, la populace demandait à grands cris, et obtenait le rappel des vaisseaux hollandais qui se trouvaient devant la Rochelle; en Angleterre, le peuple faisait, en haine des catholiques, des ovations sympathiques au duc de Soubise; le Roi et

son ministre favori, le duc de Buckingham, n'osèrent résister aux murmures des matelots, qui refusèrent leur service quand ils surent qu'on les destinait à combattre des coreligionnaires; enfin l'effervescence du peuple anglais fut telle, que le monarque dut refuser de restituer au roi de France les vaisseaux capturés par Soubise, et que celui-ci avait amenés à Plymouth : tout ce que Charles Ier put accorder à la juste susceptibilité de Louis XIII fut de refuser une audience solennelle au fugitif.

Richelieu comprit la gravité de ces symptômes; il jugea qu'il valait mieux surseoir à l'extermination demandée, et laisser le fruit mûrir davantage sur l'arbre. « C'est une affaire de quelques mois », disait-il à ceux de ses confidents qui s'en étonnaient. On raconte même qu'au nonce du Pape qui lui renouvelait ses plaintes et ses exhortations il répondit : « Patience! il faut encore que je scandalise le monde. » En somme, ce qui importait au cardinal, dans cette occurrence, c'était de gagner du temps, de ne pas compromettre l'alliance des princes protestants, et d'endormir la confiance des huguenots français; et lorsque, à Saint-Germain en Laye, le 21 novembre, ainsi que nous l'avons dit, les députés présentèrent au Roi l'acte d'acceptation, le monarque leur fit cette réponse entièrement dictée par Richelieu : « Je suis assez porté à la paix; je la veux « donner au Languedoc et aux autres provinces, « comme je l'ai accordée s'ils la veulent accepter. Pour « la Rochelle, c'est une autre chose. »

Il n'était déjà plus question de Soubise qu'on voulait séparer, et dont le crédit à la cour d'Angleterre grandissait à tel point, que Buckingham ne dissimulait même plus le projet d'envoyer la flotte anglaise au secours de la Rochelle.

Sensiblement alarmés par l'exception contenue dans la réponse du Roi, les députés protestants firent mouvoir leurs amis et leurs protecteurs pour implorer la clémence de Sa Majesté, et sollicitèrent la permission de venir de nouveau se jeter à ses pieds. Une nouvelle audience leur fut accordée le 26 novembre : « Vous « vous êtes mal portés et insolemment contre moi, leur « dit le Roi, mais je vous pardonne, et vous donne la « paix aux conditions que vous dira mon chancelier. »

Ces conditions étaient extrêmement dures : « Loin de leur donner la moindre espérance de la démolition du Fort Louis qui avait été le principal sujet de leur révolte, le Roi exigeait d'eux que toutes leurs fortifications fussent détruites, et que la Rochelle fût réduite à son ancienne enceinte, telle qu'elle était en 1560. Le Roi demandait de plus que les Rochellois reçussent un intendant que Sa Majesté nommerait pour y exercer la justice; et enfin qu'aucun navire armé en guerre ne pût entrer ni sortir du port, sans avoir préalablement l'attache de l'amiral..... Le Roi leur laissait cependant la jouissance entière et paisible de tous leurs priviléges, conformément à ce qui avait été réglé par l'édit de Nantes. »

On accorda un délai pour que ces conditions pussent être communiquées à la Rochelle ainsi qu'aux réformés du Languedoc. Soubise en profita pour faire passer secrètement un avis important à la duchesse de Rohan qui était à Paris, et qui s'empressa de le transmettre à son mari. Cet avis portait que le roi d'Angleterre avait promis de fournir dans trois mois un puissant secours aux Rochellois; qu'il fallait en prévenir immédiatement le duc de Rohan, et tenir ferme, afin de ne conclure la paix qu'à des conditions plus avantageuses, surtout pour la Rochelle.

La promesse faite à Soubise était réelle : le beau Buckingham, dont la folle passion pour la reine de France avait causé du scandale, et dont l'amour-propre en attribuait l'insuccès au cardinal, plutôt qu'à l'indifférence d'Anne d'Autriche, venait tout à coup de prendre avec chaleur la défense des intérêts de la Rochelle, et avait, par ce revirement inattendu, trouvé un retour de popularité dans la nation anglaise.

Quand il reçut cet avis, Rohan se vit dans une grande perplexité : les communautés n'étaient pas d'accord entre elles ; les unes voulaient la paix quand même, c'est-à-dire, à l'exclusion des intérêts de la Rochelle ; les autres, plus généreuses, ne voulaient pas séparer leur sort de celui de la métropole protestante, et les agents du cardinal, les gouverneurs des villes et des provinces maintenaient ces divisions à l'état le plus aigu. La cour d'Espagne elle-même, auprès de laquelle Rohan avait un agent secret, lui promit de l'argent et des secours si les réformés voulaient continuer la guerre, offre évidemment occulte, perfide et jésuitique qu'aurait dû exclure une antipathie de religion si prononcée, mais que justifiait la crainte des projets de Richelieu. Ce furent ces assurances de la part de l'Espagne et celles que l'on avait de l'Angleterre qui ranimèrent les protestants, et semblèrent même, dit l'historien de Rohan, les inviter plutôt à la continuation de la guerre qu'à solliciter des conditions de paix. « Plusieurs villes « qui ne s'étaient réunies que depuis peu à la cause « commune, savoir, Nismes, Uzès et Alais, prirent « alors des partis violents. Rohan pourvut à leur « défense, s'empara des deniers royaux, leva cinq « régiments de mille hommes chacun, et un sixième de « cinq cents. Les protestants de Nismes réparèrent leurs

« fortifications ; peu après, sans s'inquiéter de la rigueur « de la saison, ils se mirent en campagne, firent des « entreprises qui, à la vérité, ne réussirent point, mais « elles n'en causèrent pas moins d'inquiétude au minis- « tère. »

Informé par ses agents du revirement de la cour de Londres et de ses conséquences dans le Midi, Richelieu comprit qu'il fallait d'abord, à tout prix, conjurer cet orage, afin d'empêcher que la défection de l'Angleterre n'entraînât celle de la Hollande et celle des princes protestants de l'Allemagne, dont l'union était indispensable au succès de sa politique contre la grandeur toujours menaçante de la maison d'Autriche.

« Le cardinal sut plier à propos, dit M. Bazin [1], et craignit d'irriter le duc de Buckingham. » Les moyens les plus insolites, en effet, les voies les plus extraordinaires ne furent jamais un obstacle à ses desseins ; or, il voulait la paix... pour le moment.

Une femme, charmeuse émérite, surintendante de la maison de la Reine, madame de Chevreuse, devait avoir beaucoup d'empire sur Buckingham, dont elle avait reçu les confidences amoureuses : Richelieu le savait.

Il l'envoya donc à Londres et lui adjoignit le spirituel et facétieux Bautru, « courtisan délié et tout à fait « propre à donner aux mensonges les plus formels le « caractère et les couleurs de la vérité ». (ROHAN.)

Cette ambassade improvisée en jupe et en grelots eut raison de l'irritabilité un peu factice peut-être de Buckingham, et on la vit bientôt revenir d'Angleterre, amenant avec elle deux ambassadeurs du roi de la

[1] *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 29.

Grande-Bretagne, autorisés à régler tous les différends. Ces deux représentants étaient le comte de Holland et le chevalier Carleton. Ils s'abouchèrent, dès leur arrivée à Paris, avec les ministres de Hollande, de Venise et de Savoie, qui, également intéressés dans la ligue contre la maison d'Autriche, prirent à cœur de réconcilier les huguenots avec la cour, dans l'espoir que la France se joindrait à eux contre l'ennemi commun : leurs conciliabules se tinrent le plus souvent à l'hôtel de Rohan, ouvertement et en présence de la duchesse elle-même, ainsi que des députés de la Rochelle. Les principales difficultés venaient de ces derniers, qui insistaient toujours sur la démolition du Fort Louis, dont aucun article ne faisait mention dans les propositions de la cour. Mais le vent soufflait aux concessions apparentes : les ministres anglais prirent, au nom du roi Charles I[er] leur maître, l'engagement par écrit de faire accorder la démolition de ce fort, dès que l'édit de pacification serait signé; ils garantirent en outre quelques adoucissements auxquels Richelieu leur avait donné à entendre qu'il ne s'opposerait pas.

La paix fut définitivement conclue le 5 février 1626. Le duc de Rohan l'accepta et la fit accepter par toutes les communautés dans la grande assemblée générale des provinces méridionales, tenue à Nîmes le 21 mars suivant.

En fut-il satisfait? Accorda-t-il à ce traité une entière confiance? A l'entendre, il est permis d'en douter. « Voilà, dit-il, ce qui s'est passé en cette seconde « guerre, où Rohan et Soubise ont eu pour contraires « tous les grands de la religion de France, soit par « envie ou peu de zèle; tous les officiers du Roi à cause « de leur avarice, et la plupart des principaux des

« villes gagnés par les appâts de la cour. Quant aux « étrangers, l'Anglais a contribué ses vaisseaux, le « Hollandais l'a enrichi de ses hommes, l'Allemand « avait besoin lui-même d'assistance : de façon que ce « n'est de merveille si la paix n'a pu être obtenue plus « avantageusement : pour le moins l'est-elle davan- « tage que la première, en ce que les réformés ont « obtenu la subsistance de leurs nouvelles fortifications, « et acquis, comme garant de la paix, le roi de la « Grande-Bretagne. Quand nous serons plus gens de « bien, Dieu nous assistera plus puissamment. »

Il faut remarquer, toutefois, que ce témoignage, où semble percer un peu d'aigreur et de tristesse, n'est venu qu'après coup et lorsque tout a été fini ; on peut donc croire que, sur le moment, il n'éprouva aucune peine, aucun regret de déposer les armes. Par son ordre, et pour célébrer cet événement, un immense feu de joie fut allumé à Nîmes, sur la place de l'Hôtel de ville ; puis, après la publication du traité et de l'édit de pacification, dont lecture fut donnée au peuple, le duc de Rohan descendit de l'estrade où il se tenait avec les consuls, et prenant de leurs mains une torche allumée, dont il broya la flamme sous ses pieds, il la jeta dans le bûcher en disant : « Voilà ma généralité ; je l'éteins à « jamais, et que Dieu nous assiste ! »

Généreuse illusion que la suite des événements ne tarda pas à dissiper, prouvant, au delà de toute certitude, que la paix qu'on venait de signer, sous la pression du cardinal de Richelieu, ne devait être, dans l'arrangement de ses mystérieux desseins, qu'une courte halte dans la guerre d'extermination contre la Rochelle et le parti protestant.

TROISIÈME PARTIE

(*SUITE*)

LA ROCHELLE

LA CHUTE.

I

Dans son excellente *Histoire de France sous Louis XIII*, à laquelle on ne saurait faire trop d'emprunts, M. Bazin dit avec beaucoup de raison que lorsqu'on veut juger d'une manière équitable les querelles des partis, il faut prendre chacun d'eux avec toute l'étendue de ses exigences et de ses prétentions : c'est ainsi, dit-il, qu'ils se mesurent l'un l'autre, et c'est sur cette croyance qu'ils agissent. Et il ajoute [1] :

« Si les réformés n'avaient voulu que le libre exer-
« cice de leur religion et des garanties pour l'exécution
« de leurs édits, c'eût été à la fois manquer de pru-
« dence et de justice que de les pousser au désespoir
« en les menaçant d'une ruine complète. Si, d'un autre
« côté, on avait seulement prétendu les soumettre à la
« loi commune du royaume, rompre leurs associations
« politiques, les empêcher de faire un État dans l'État,

[1] T. II, p. 55.

« leur résistance aurait eu tout le tort d'une révolte.
« Mais il n'en était pas ainsi de part ni d'autre. Les
« catholiques zélés demandaient l'extermination de
« l'hérésie; ils maltraitaient même le cardinal de Ri-
« chelieu, qu'ils accusaient de déserter les intérêts de
« l'Église, et qu'ils nommaient par dérision « le cardinal
« de la Rochelle ». Les réformés, à leur tour, ne vou-
« laient pas perdre leur position de parti armé, orga-
« nisé, ayant ses chefs, ses assemblées, ses alliances,
« pour se réduire à l'humble condition d'une secte reli-
« gieuse. Ils entretenaient des intelligences avec les
« mécontents; ils avaient offert au duc d'Anjou de le
« recevoir à la Rochelle, s'il se décidait à quitter la cour.
« Cependant, divisés entre eux par mille jalousies, ils
« auraient difficilement pu résister à la puissance royale
« qui les embrassait de toute part, et pénétrait jusque
« dans leurs rangs par ses séductions, si l'étranger
« n'était venu à leur secours. »

C'est surtout dans cette dernière et funeste période de leur résistance, en effet, que l'action de l'étranger se fit sentir; c'est elle qui détermina d'une façon toute particulière, et dans un court délai, la nouvelle prise d'armes qui, malgré des efforts héroïques, devait aboutir à la chute de la Rochelle et se continuer encore, impuissante et désespérée, jusqu'à la ruine totale du parti protestant.

Ainsi sollicités et appuyés du dehors, les réformés, n'abaissant jamais rien de leurs prétentions excessives, constituaient un danger permanent et sérieux pour la politique de Richelieu, danger dont celui-ci pouvait bien, il est vrai, prévenir les effets à son gré, comme on vient de le voir dans la dernière négociation, mais qu'il ne se promettait pas moins d'étouffer à son heure,

sans rémission aucune, et avec la ferme résolution de n'avoir jamais plus à le redouter dans l'avenir. Résolution, d'ailleurs, aussi légitime qu'inflexible. Pour quiconque, en effet, se dégageant de toute prévention hostile ou adulatrice, contemple froidement cette grande figure du cardinal, dominant de toute sa hauteur et de tout son éclat le règne de Louis XIII, il est difficile de calculer au juste à quels sommets aurait pu atteindre un si profond politique, si de puériles intrigues de cour ébranlant sa puissance, et l'éternelle agitation huguenote troublant l'État, n'avaient semé des obstacles sous ses pas et ralenti sa marche.

Pour le moment du moins, la paix qu'il venait de négocier lui laissait un peu de répit du côté des huguenots; car cette paix, le parti protestant, dans toutes ses provinces, sauf toutefois dans le Vivarais, l'avait accueillie avec enthousiasme. Partout, gentilshommes, bourgeois, paysans, à l'exemple du duc de Rohan, s'étaient empressés de déposer les armes et de regagner leurs foyers; la Rochelle elle-même, confiante dans la garantie du roi de la Grande-Bretagne, attendait patiemment la démolition du Fort Louis.

Ce n'est pas qu'en si peu de temps les esprits se fussent calmés de part et d'autre et eussent déposé tout ressentiment. Nous ne voudrions pas prétendre, assurément, que les huguenots fussent indemnes de tout reproche, exempts de toute violence, innocents de tout crime; mais partout où dominaient l'influence et l'autorité contraires, ils en sentirent cruellement les effets. Un exemple entre mille le démontrera.

On a vu que, quelque temps avant la conclusion de la paix, le cabinet de Madrid, qui ne cherchait qu'à prolonger et à multiplier les embarras de la cour de

France, avait fait offrir en secret des subsides en argent au duc de Rohan pour continuer la guerre. Le duc, en réponse à ces ouvertures, avait envoyé en Espagne deux agents secrets, qui étaient Camredon, enseigne de ses gardes, et Moïse, soldat du pays de Foix, celui-ci devant servir de guide au premier. Comme ils revenaient de leur mission, porteurs de dépêches confidentielles, ils furent surpris et arrêtés dans les environs de Mirepoix, et aussitôt conduits à Toulouse. Or, le jour même de leur arrivée dans cette ville, le premier président du Parlement, nommé Le Mazuyer, recevait l'ampliation de l'édit de pacification, avec ordre de le faire immédiatement enregistrer. Ce magistrat, catholique exalté, haïssait profondément les huguenots, et le duc de Rohan en particulier : il garda le secret sur l'ordre qu'il venait de recevoir, et fit activer avec une extrême diligence le procès des deux malheureuses victimes que le hasard faisait tomber entre ses mains. Arrivés le matin à Toulouse, Camredon et Moïse furent interrogés, jugés et condamnés; ce fut l'affaire de la nuit, et le lendemain matin, au point du jour, Camredon eut la tête tranchée; le guide dut à son obscurité de n'être envoyé qu'aux galères. Satisfait d'avoir ainsi assouvi sa haine, Le Mazuyer fit ensuite enregistrer et publier l'édit suivant les formes ordinaires. Il tombe sous le sens le plus élémentaire que ces deux malheureux devaient, à tous égards, bénéficier de l'amnistie proclamée dans cet édit : d'abord en leur qualité d'agents domestiques de Rohan, puisque l'édit portait formellement oubli du passé en faveur du duc *et des siens, comme de ceux qui l'avaient suivi dans les derniers troubles;* ensuite, parce qu'il résultait de leur interrogatoire qu'ils n'étaient que

des messagers inconscients qui ignoraient le contenu des dépêches que l'on trouva sur eux.

Il est malheureusement trop vrai que lorsque le fanatisme du sectaire, accompagné de haine personnelle, hante l'esprit des magistrats les plus élevés, ils n'ont plus rien d'humain, et confondent la pourpre sanglante de leur simarre avec la rouge défroque du bourreau devenu leur acolyte. Ainsi, l'exécrable férocité de Le Mazuyer fut à peine blâmée. Elle parut naturelle et pour ainsi dire justifiée, non parce que les deux émissaires pouvaient à la rigueur être convaincus de trahihon et d'intelligence avec l'étranger, mais parce qu'ils étaient huguenots. « J'avoue, dit un président à mortier, qui fut peut-être juge en cette affaire, que la bonne foi demandait que Camredon profitât de la grâce accordée par le prince; mais Le Mazuyer haïssait tellement les huguenots, qu'il ne donnait rien à la bonne foi quand il était question de leur faire du mal. »

N'est-ce pas tout simplement horrible?

A part ces vexations, ces dénis de justice qu'il vaut mieux imputer aux faiblesses de la nature humaine et un peu aux mœurs du temps, le sentiment de la paix, le besoin de repos intérieur étaient tellement enracinés, que la confiance renaissait de toute part. On entrevoyait avec espoir l'union possible de tous les Français dans leur commune patrie, et la fin de toute guerre intestine. Chacun pensait, chacun espérait que, libre désormais de ses mouvements, la France allait pouvoir, en dehors de ses frontières, montrer à ses alliés la puissance de son concours, à ses ennemis le poids de son épée ou les ressources de sa diplomatie, quand se produisit, et cinq semaines seulement après la conclusion de la paix, un événement de la plus haute importance

et qui fit « un étrange vacarme en Europe » . Le scandale qu'avait annoncé le cardinal et qui devait étonner le monde éclata tout à coup : c'était le traité de Mouçon.

En même temps, en effet, que Richelieu, prodigue de démonstrations amicales envers l'Angleterre et la Hollande, désarmait par une caution illusoire le secours que les réformés en pouvaient attendre; qu'il promettait aux Ligues protestantes de l'Allemagne et à l'Électeur palatin l'appui de la France contre l'Empire; qu'il envoyait Bassompierre assurer les Grisons de son amitié, et leur promettre la restitution de la Valteline; lorsque enfin tous les ennemis de la maison d'Autriche se félicitaient de voir la paix s'établir entre le roi de France et ses sujets rebelles, et comptaient, comme conséquence de cet embarras dissipé, sur la descente d'une armée française dans le Milanais pour délivrer l'Italie de l'oppression espagnole, on apprit avec stupéfaction que l'ambassadeur de France à Madrid venait de signer un traité de paix entre les deux couronnes.

Les bornes imposées à cette étude ne nous permettent pas de nous étendre sur ce traité tout entouré de mystère, d'abord désavoué, puis rectifié et enfin accepté, qui souleva toutes les récriminations légitimes des alliés de la France, et que le duc de Rohan attribue « au désir que le cardinal avait de vivre quelque « temps en repos pour raffermir son autorité, pour « concerter son projet de prendre la Rochelle, où il « voulait se faire un grand établissement pour dissiper « le nouveau parti, formé en France, sous l'autorité du « duc d'Anjou, pour le ruiner. »

Disons toutefois que, surpris de le voir dévoilé, on en fit d'abord peser toute la responsabilité sur l'ambassadeur du Fargis, au point de le menacer de la peine

capitale, dont on ne le sauva que sur les instances pressantes de sa femme, amie et confidente de la Reine mère; que Richelieu se défendit d'en être l'auteur, mais qu'il eut l'adresse de le faire agréer, parce qu'il lui laissait les mains libres pour abattre certains obstacles qu'il voyait se dresser devant lui. Le Vassor, qui, par l'exactitude du récit, se fait pardonner l'âpreté de ses jugements, donne, au livre XXII de son *Histoire de Louis XIII*, un historique complet de ce traité, et d'un intérêt tel que nous y renvoyons le lecteur.

Quant à ces obstacles dont Richelieu voulait déblayer sa route pour arriver à ses fins, si l'étrange comédie du traité de Mouçon ne nous en révèle qu'une partie, les intrigues de cour, les cabales et les complots que provoqua son pouvoir toujours grandissant, et enfin l'effrayante et lugubre supériorité avec laquelle il parvint à les dominer, nous en donnent une idée plus complète et plus émouvante qu'il importe de ne pas négliger ici.

II

Les envieux, les mécontents, les ambitieux, jeunes seigneurs et jeunes femmes de la cour, tous ceux, en un mot, qu'alarmait l'élévation de ce ministre dominateur, au caractère tyrannique et absolu, se ralliaient autour du duc d'Anjou, frère du Roi, prince assez indolent par lui-même, mais ami des plaisirs, aimable et enjoué, et à peine âgé de vingt ans.

La stérilité de la Reine, après huit ou dix ans de mariage, groupait autour de l'héritier présomptif qu'il

était question de marier, les animant et les stimulant, une foule d'espérances diverses, plus ou moins criminelles, et qui, plus ou moins divulguées ou avouées, aidèrent puissamment l'adroit et astucieux cardinal à s'ancrer davantage dans la confiance du Roi, en lui permettant d'invoquer, avec la raison d'État, l'honneur et le salut même du monarque, pour abaisser l'orgueil des grands sans ménager les têtes les plus hautes.

S'il nous fallait en croire ses *Mémoires,* trop suspects d'exagération et de partialité, Richelieu n'aurait eu rien moins à déjouer, dans cette circonstance, « qu'une effroyable conspiration dont le dessein allait à perdre la personne du Roi ». Ce qui est certain, c'est qu'il y eut des têtes folles qui se laissèrent entraîner aux conceptions les plus extravagantes, qui suscitèrent des cabales pour empêcher l'union de Gaston avec l'héritière du duc de Montpensier, union dont le cardinal voulait se faire un appui ; et enfin, que des imprudents, spéculant sur la santé maladive de Louis XIII ou sur quelque fatalité plus violente, osèrent exprimer tout haut l'espoir de faire casser le mariage d'Anne d'Autriche et d'unir cette princesse au duc d'Anjou. Comme pour donner crédit à de si coupables conceptions, le jeune prince lui-même témoigne une profonde aversion contre l'union projetée avec mademoiselle de Montpensier : Anne d'Autriche, de son côté, semble partager et seconder cette aversion par dépit, prévoyant le cas où de cette union sortirait une lignée qui insulterait à sa stérilité. Toute cette cabale fait grand bruit à la cour, et mille incidents divers, fortuits ou non, servent d'autant de fils secrets, avec lesquels le cardinal tisse habilement les suppositions et les apparences d'une conspiration, dont le but va plus loin que l'empêchement au

mariage de Gaston : il n'est pas jusqu'à des messages, vrais ou supposés, qui ne viennent de l'étranger, et qui, interceptés, ne dévoilent de hautes trahisons, criminelles au premier chef. Pour en finir, le mariage est ordonné, le Roi l'exige, et Gaston se soumet.

Jamais hymen princier, avant d'être accompli, ne rencontra plus d'obstacles, ne compromit plus de personnes, ne fit naître tant d'intrigues, nous dirions même de complots ridicules, s'il n'avait eu l'étrange particularité, non-seulement d'être célébré sans pompe et sans apparât, mais d'être traversé par l'ombre sinistre d'un échafaud.

Nous renonçons à égrener devant le lecteur les mois et les jours de cette mémorable année 1626, si féconde en drames émouvants et dignes du pinceau de Shakespeare : toutes ces scènes où la politique s'allie aux combinaisons les plus frivoles, où la tragédie côtoie une intrigue d'amour, où, du milieu des figures folâtres et cavalières des ballets et des carrousels, émergent, avec des frissons mortels, les geôliers et les bourreaux, le P. Joseph et Laffemas; tous ces grands drames qu'il suffit de rappeler : emprisonnement et mort suspecte du maréchal d'Ornano, arrestation des deux Vendôme, frères naturels du Roi, maladie et retraite simulées du cardinal, les résistances facilement vaincues de Gaston, les incroyables aveux de Chalais et son supplice, la fuite de madame de Chevreuse et l'humiliation publique infligée à la Reine, innocente, mais imprudente et légère, — demanderaient un cadre plus large que le nôtre. Le duc de Rohan, d'ailleurs, objet de cette étude, ne fit à cette époque qu'une courte apparition à la cour; indifférent à toutes les intrigues, le hasard seul le rendit témoin d'un incident qui eut une certaine

portée politique. C'est en sa présence que le chancelier d'Aligre, vivement interpellé par Gaston sur l'emprisonnement d'Ornano, fit une réponse à la Ponce-Pilate [1] par laquelle il s'attira la juste colère de Richelieu, qui lui fit enlever les sceaux pour les donner à Marillac. Rohan se hâta de revenir en Languedoc, où d'autres intérêts sollicitaient sa présence et ses soins.

Richelieu, bien que devenu plus puissant, bien que disposant de nombreux espions et émissaires secrets, n'avait pu prévenir ni déjouer toutes les intrigues suscitées au dehors contre lui : sur la nouvelle du traité de Mouçon, et à l'excitation de l'abbé Scaglia, ambassadeur du duc de Savoie, Buckingham avait insolemment renvoyé en France toute la domesticité catholique de la reine Henriette, sœur de Louis XIII, ce qui présageait une rupture imminente de l'Angleterre et l'appui de cette puissance pour la Rochelle que le cardinal se proposait de réduire à toute extrémité.

A tout prix, il fallait éviter cette rupture, et cependant le procédé anglais offensait cruellement la dignité du roi de France et humiliait personnellement la fille de Henri IV. On envoya Bassompierre à Londres pour arranger le différend à l'amiable, et il y réussit en déployant, sous des dehors gracieux et enjoués, une remarquable fermeté. On comprend que, dans cette négociation, bien d'autres sujets furent traités, et qu'on n'oublia pas la dernière paix conclue en faveur des réformés, les ministres du roi d'Angleterre rappelant, avec une certaine hauteur, que ce prince s'en était porté garant. « Le Roi Très-Chrétien, dirent-ils à Bassom-

[1] Gaston lui ayant demandé qui avait conseillé cet emprisonnement : — *Je l'ignore, monsieur,* répondit le chancelier, *je n'étais pas au Conseil, ce jour-là, et je n'ai pas eu part à l'affaire.*

« pierre, n'a pas trouvé bon d'accomplir les conditions « accordées aux réformés de son royaume, et particu- « lièrement à ceux de la Rochelle. Ils les acceptèrent à « l'instante sollicitation de Sa Majesté, qui s'employa « dans cette affaire pour la satisfaction du Roi son « frère : de manière que Sa Majesté est obligée, par la « réquisition des intéressés, et par le soin qu'elle doit « prendre de conserver son honneur, à presser le Roi « Très-Chrétien d'observer les conditions de la paix. » A quoi Bassompierre répondit : « A quel propos, mes- « sieurs, nous reprochez-vous que nous n'exécutons « pas les choses promises aux huguenots? sont-ils sous « votre protection? Le Roi mon maître a-t-il prié le « vôtre d'être le médiateur et le garant de la paix? « J'avoue que M. le comte de Holland et M. Carleton, « ambassadeurs de Sa Majesté Britannique, s'employè- « rent pour obtenir aux huguenots des conditions plus « douces que celles que le Roi mon maître voulait leur « imposer, et que ces messieurs persuadèrent aux « huguenots de les accepter. Mais on ne trouvera jamais « qu'ils soient intervenus d'une autre manière dans le « traité de paix, ni que le roi d'Angleterre ou ses « ministres y aient été nommés. » Réponse ferme, mais spécieuse, à notre avis, et qui laisserait planer l'équivoque sur la réalité de cette garantie. Celle-ci, sans doute, n'avait pas été spécifiée dans le traité : un roi, dans son royaume, accordant la paix à ses sujets, ne pouvait, sans manquer à sa dignité, abriter publiquement sa bonne foi sous la caution d'un prince étranger; mais était-ce bien une raison pour contester plus tard l'efficacité de cette caution morale? N'était-ce pas, après l'envoi insidieux de madame de Chevreuse et de Bautru à Londres, montrer qu'à Paris, on avait voulu

leurrer les négociateurs anglais, en les prenant à témoin des engagements pris envers la Rochelle et les réformés? Enfin, n'était-ce pas avouer, implicitement et par le plus déloyal manquement à la bonne foi, que l'heure d'anéantir le parti protestant allait sonner?

Les Anglais n'en furent pas dupes : le scandale inattendu du traité de Mouçon avait d'ailleurs déjà porté ses fruits, et dévoilé toute l'étendue des projets de Richelieu. Aussi tandis que le chevalier Montaigu, sous le manteau trompeur d'envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre, vient sonder la cour de France et juger par lui-même de la disposition des esprits, Charles, persuadé par son favori qui veut se venger du cardinal, dépêche secrètement au duc de Rohan un gentilhomme français nommé de Vic.

« Le roi d'Angleterre, dit ce gentilhomme au duc, « voit avec un extrême déplaisir que la cour de France « s'est artificieusement servie de lui pour tromper les « réformés. Il s'aperçoit qu'au lieu de remettre la « Rochelle en liberté, le cardinal de Richelieu se pré- « pare à l'opprimer. Sa Majesté Britannique voudrait « être informée plus particulièrement de la persécution « que ceux de notre religion souffrent en Languedoc. « Elle juge qu'il serait à propos que les réformés lui « portassent leurs plaintes, et qu'on lui demandât la « garantie de la dernière paix. Cela donnerait au roi « d'Angleterre un sujet légitime de presser la répara- « tion des infractions qu'on y a faites, et l'exécution « ponctuelle du traité. »

Rohan répond qu'il ne voit, en effet, d'autre moyen de sauver la Rochelle que l'intervention directe du roi d'Angleterre, et il lui en témoigne toute sa reconnaissance. « Mais, ajoute-t-il, les réformés ne peuvent « écrire, ni en corps ni en particulier, à Sa Majesté

« Britannique, sans s'exposer à être découverts; et cela « renverserait le projet dès son premier commencement : j'enverrai donc, de mon chef, un gentilhomme « en Angleterre avec une lettre pour le Roi, et j'aurai soin « que Sa Majesté soit exactement informée des sujets de « plaintes que nous avons en Languedoc et ailleurs. »

Il envoya Saint-Blancard à Londres, après lui avoir bien recommandé toutefois de passer par la Rochelle, d'examiner avec soin l'île de Rhé et le fort Saint-Martin, de sonder les esprits, et d'en faire au roi Charles et au duc de Buckingham le rapport le plus exact, mission dont Saint-Blancard s'acquitta avec autant de zèle que d'habileté. La rupture entre les deux couronnes fut aussitôt résolue dans le conseil que dirigeait Buckingham. Tel fut le point de départ de la troisième et dernière guerre de religion, concertée entre l'Angleterre, comme revanche du traité de Mouçon, et le duc de Rohan, comme dernière planche de salut pour le protestantisme français.

Ce ne fut pas sans quelque hésitation, ni sans écouter les réflexions amères d'une conscience peu rassurée, que le duc prit cette décision : pour une âme si fortement trempée dans les luttes et les fatigues, peu importait de se jeter une fois de plus dans une aventure incertaine et pleine de périls; mais ce qu'elle redoutait, ce qui l'effrayait, c'était le jugement de l'avenir, l'appréciation de ce combat intérieur entre le sentiment de patriotisme et sa foi religieuse, entre son devoir de sujet et la persécution, la ruine, l'exil, la mort qui menaçaient les réformés.

« Si j'eusse refusé les offres qui me furent faites, « demande-t-il à ses censeurs, et qu'après la prise de « la Rochelle le roi d'Angleterre eût publié qu'il n'avait

« tenu qu'à moi seul qu'il ne l'eût sauvée, en quel prédica-« ment (*sic*) m'eût-on tenu ? N'eussé-je pas été en exécra-« tion à tous ceux de ma religion ? Quel sujet leur eussé-je « donné de me blâmer ! Je somme ici chacun en parti-« lier de se mettre en ma place, et de juger si je pou-« vais en conscience m'en dédire. D'autre part, je con-« sidérais quel fardeau je prenais sur mes épaules pour « la troisième fois. Je me ramentevais l'inconstance « de nos peuples, l'infidélité des principaux d'iceux, « les partis formés que le Roi avait dans toutes nos « communautés, l'indigence de la campagne, l'avarice « des villes, et surtout l'irréligion de tous. Toutes ces « choses étaient capables de troubler un plus fort esprit « que le mien. Néanmoins, espérant que Dieu, qui « jusqu'à présent m'avait fortifié, ne m'abandonnerait « point, je fermai les yeux à toute autre considération « qu'à celle du bien de son Église, et fis répondre au « roi de la Grande-Bretagne que je louais sa piété et sa « généreuse résolution, et lui promettais qu'après la « descente de son armée dans l'île de Rhé je prendrais « les armes, et non plus tôt, parce qu'il fallait cet aiguil-« lon pour émouvoir nos peuples. »

L'abbé Pérau, qui n'ose, à ce propos, accuser directement le duc de Rohan dont il écrit la *Vie*, n'en affirme pas moins que Soubise, de son côté, fit entendre au roi d'Angleterre que s'il voulait s'unir aux huguenots de France pour leur conserver la Rochelle, il pourrait, au moyen d'un parti si considérable, entreprendre des conquêtes dans le royaume, et faire revivre les vieilles prétentions qu'il avait sur différentes provinces, et particulièrement sur la Guienne. Il est fâcheux pour l'auteur de la *Vie du duc de Rohan* qu'il ne fournisse aucune preuve du fait monstrueux qu'il avance, et dont on ne

trouve la trace nulle part. De si graves accusations, ce nous semble, ne doivent pas être ainsi émises à la légère par un historien soucieux de sa dignité. Non, ni du côté de Charles, ni du côté des huguenots, de Rohan surtout, l'idée de semblables marchés ne pouvait venir à l'esprit.

L'avénement de la maison de Bourbon, grâce au génie politique et victorieux de Henri IV, avait eu ce caractère heureux et singulier de resserrer à tout jamais en un faisceau unique et indestructible toutes les parties, plus ou moins mal jointes, de la nation française. Quelque minime fût-il, un démembrement quelconque eût semblé un rêve chimérique, et l'Angleterre, l'Espagne elle-même, deux antiques rivales de la France, virent les troubles de la minorité du Roi sans songer un instant à s'agrandir aux dépens du royaume.

Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause des angoisses et des hésitations du duc de Rohan : s'il parvint à les surmonter, c'est que, malgré les innombrables défaillances qu'il découvrait dans le sein du parti protestant, il conservait sur son avenir les plus généreuses illusions ; une foi vive le soutenait et lui disait intérieurement qu'il était prédestiné pour la lutte, sinon pour le triomphe ; il n'avait d'ambition que le succès de son Église, et ce mobile seul l'entraînait aux résolutions les plus extrêmes et les plus périlleuses. Richelieu, par contre, puisait dans le sentiment de la patrie, qu'il voulait faire grande et forte, cette conviction ardente que rien ne rebute et qui se joue des moyens, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils conduisent au but. Il y mêlait aussi cette ambition personnelle qui, sans justifier l'emploi des moyens, se légitime elle-même par la puissance et la supériorité du génie.

Un de ceux dont il se servit le plus contre Rohan consistait à lui susciter des ennemis et des envieux dans le parti huguenot, et l'on est stupéfait de voir, chaque fois que la paix succède à la lutte et que le duc a pu conclure quelque accommodement avantageux, quel torrent de récriminations, d'injures et de haines les réformés déchaînent de tout côté contre lui. Toutes les passions, toutes les jalousies se réveillent pour l'accuser : petite noblesse et petite bourgeoisie lui reprochent à l'envi, les uns son ambition, les autres sa tyrannie, et unissent leurs rancunes étroites et mesquines, à l'aide desquelles la cour souffle et entretient des divisions dont elle profite. C'est ainsi qu'au synode de Castres, tenu cette année-là, le commissaire royal obtient un vote par lequel les protestants refusent à Rohan l'entrée de la ville. « On y envoie, dit celui-ci, « pour commissaire, Galland, reconnu sans contredit « pour habile homme, mais mercenaire, sans honte et « sans conscience, avec des instructions tendantes à « faire improuver la dernière prise d'armes du duc de « Rohan, et à faire désavouer ses intelligences aux pays « étrangers, et même, s'il se pouvait, le faire excom- « munier. » Enfin, tel fut le succès de cette batterie, adroitement élevée par Richelieu pour miner le crédit du duc de Rohan dans son propre parti, que le synode choisit pour députés généraux ceux-là mêmes que la cour désignait à ses suffrages.

Entre temps, le cardinal, qui dans l'élévation de sa fortune ne laissait pas de parer aux éventualités, toujours possibles, d'un revers ou d'une disgrâce, se fit donner l'amirauté de France par un subterfuge dont le duc de Montmorency, qui en avait la charge, fut la dupe. Il lui fit pressentir la mort prochaine de Lesdiguières,

et espérer sa succession dans la charge de connétable, si bien que Montmorency se démit de l'amirauté en sa faveur, et que Richelieu, pour en augmenter les attributions, prit le titre de surintendant général du commerce et de la navigation. Il avait ainsi la surveillance de toutes les côtes et de tous les ports, principalement le long de l'Océan ; il se flattait même d'obtenir le gouvernement de Bretagne, dont Vendôme ne tarda pas à être dépouillé, mais que Louis XIII, par un de ces caprices assez difficiles à expliquer quand on songe à toutes les concessions que le cardinal sut lui arracher, s'obstinait à lui refuser.

Loin de se rebuter de ce petit échec, l'Éminence rouge continua de s'élever graduellement au-dessus de tous les grands du royaume, dont elle éteignait les vains murmures dans les disgrâces ou dans l'exil, et noyait les complots dans le sang. Déjà, au moment où nous sommes, elle a singulièrement déblayé la voie : les deux Vendôme sont en prison, Gaston s'est soumis ; son gouverneur, d'Ornano, meurt on ne sait de quoi au donjon de Vincennes ; le comte de Soissons s'exile de lui-même, et se sauve à Turin ; Condé s'humilie, et on le laisse tranquille et oublié dans son gouvernement du Berry ; d'Épernon, dans le sien, se tait et se félicite de son éloignement ; la Reine, abreuvée d'outrages, est quasi-prisonnière dans ses appartements ; la duchesse de Chevreuse cherche un refuge à la cour du duc de Lorraine, que ses charmes captivent ; la tête de l'imprudent Chalais, après trente-trois coups de hache que lui porte une main malhabile, se détache du tronc et roule sur l'échafaud, et bientôt celle de Bouteville tombera sur un signe du cardinal, présage funeste du sort qui attend un autre Montmorency,

celui qu'on vient de dépouiller de la charge d'amiral.

Mais il reste Rohan, c'est-à-dire les réformés, ce corps, ce parti qu'il faut abattre et dont les espérances furent trop souvent l'appoint, recherché et aussitôt délaissé, de l'ambition des grands; lion dont il faut rogner les ongles et tondre la crinière pour n'avoir plus à le craindre, et pour élever la monarchie à cet apogée de gloire et de domination qu'éclairera, dans l'histoire générale du monde, le règne du Roi-Soleil.

Une fois pour toutes, avons-nous à défendre le duc de Rohan d'avoir, pour maintenir aux réformés cette existence politique que Henri IV avait jugée nécessaire au bien public, et qu'il leur avait généreusement accordée, appelé à son aide tantôt les armes de l'Angleterre, tantôt les subsides de l'Espagne, d'avoir poussé enfin, dans une même patrie, les citoyens les uns contre les autres? Pourquoi céderions-nous au vain désir de satisfaire à un sentiment tout à fait moderne de patriotisme, en formulant quelque blâme superficiel, quelque jugement incohérent avec les idées acceptées à cette époque, déjà si loin de nous, si dissemblable de la nôtre? Seul nous n'oserions résoudre un point si délicat, et nous aimons mieux retenir les sages réflexions d'un écrivain profond, qui a écrit ces lignes mémorables dans la *Revue des Deux Mondes :*

« Ne jugeons point nos aïeux du seizième siècle avec « nos idées modernes : dans les nombreux documents « de cette époque, nous ne rencontrons jamais le mot « de patrie : la fidélité passionnée à cette chose éter- « nelle, visible et invisible à la fois, que nous appelons « la France, est un sentiment qui ne trouva son ex- « pression définitive que dans le seizième siècle. Les « grands huguenots, Coligny, Bouillon, Rohan, Tu-

« renne, Condé, forment comme la transition entre « deux mondes. Devons-nous tout condamner et tout « maudire dans le monde troublé auquel devait suc- « céder l'ère du grand Roi ? Ne pouvons-nous regretter « que la royauté ait fait trop de ruines avant d'établir « son triomphe définitif? Les fils des rebelles ne sont-ils « pas devenus trop vite des courtisans? La liberté, « remuante et altière, qui s'agitait dans les places de « sûreté, dans les synodes protestants, qui soufflait « aux grandes familles une audace sans pareille, ne « réussit malheureusement à rien fonder. L'aristocratie « française n'eut pas le même sort que l'aristocratie « anglaise : de son humiliation sortit la grandeur na- « tionale; or, à prendre les événements dans leur mou- « vement séculaire, on ne peut s'empêcher de donner « raison à ceux qui triomphent. C'est ce qui explique « l'oubli dans lequel la conscience populaire a laissé « par degrés tomber ceux qui, les derniers, tinrent « tête à la royauté... Connaissons-nous bien nos aïeux? « Comprenons-nous de quelles angoisses a été accom- « pagné le long enfantement de notre chère patrie?... « Il faut être un moraliste pour plonger dans ces âmes « noires du seizième siècle, où fermente encore l'éner- « gie féodale, où l'orgueil, la haine, la vengeance, « l'ambition sont sans cesse en travail..... Chaque vie « était un roman de guerre, d'amour, traversé de con- « jurations, de retours inouïs de fortune. Un orgueil « intense, imployable, roidissait les persécutés et les « persécuteurs; le temps n'était pas venu où l'on devait « tout demander à la faveur d'un maître; chacun se « croyait capable de conquérir et de défendre quelque « bien précieux. Le huguenot protégeait la liberté de « conscience par des citadelles; le seigneur voulait

« des gouvernements, des établissements solides. Il « avait à se défendre non-seulement contre le caprice « royal, mais contre la haine et la jalousie des favoris « de hasard. Les grandes maisons qui étaient encore « debout en France étaient bien autrement glorieuses, « puissantes, riches que les petites maisons qu'elles « voyaient travailler de l'autre côté du Rhin, dans « les électorats, dans les Pays-Bas, à se guinder et se « hisser vers la souveraineté. Les anciens palatins, les « Nassau, les Brandebourg, étaient d'assez médiocres « personnages auprès des Guise et des Montmorency... » (*Le Duc de Bouillon,* par M. Laugel; *Revue des Deux Mondes,* livr. du 15 décembre 1876.)

Contentons-nous donc d'admirer, à ce moment de transition entre le monde féodal et le monde moderne, l'impassible Richelieu marchant droit à son but qui est le monde de l'avenir, celui de la patrie constituée avec toute son expression géographique, avec son sentiment et le saint amour qu'il inspire; et ne jugeons pas, ne condamnons pas surtout Rohan, ce dernier des grands seigneurs qui, debout sur des ruines, lutte et succombe pour un passé qui s'écroule, et en même temps pour une croyance qui, depuis son origine et même dans ses épuisements, roule et féconde le germe de la liberté et des institutions modernes.

III

Il y avait, sous l'ancienne monarchie, un procédé de gouvernement dont on usait rarement, il est vrai,

mais auquel on avait surtout recours lorsqu'on pensait devoir rechercher l'appui de l'opinion publique : c'était de convoquer l'assemblée des notables. On avait l'air d'y consulter la nation ; on y annonçait quelques promesses banales, comme dégrèvements de taxes en faveur du peuple ; on s'y faisait décerner les plus pompeux éloges à côté de ceux que les convenances demandaient pour le souverain, et l'on renvoyait les notables après avoir reçu d'eux une autorité sans limite. Luynes s'était servi de ce moyen et s'en était assez bien trouvé ; Richelieu y rechercha et y trouva une sorte d'autorité morale, nécessaire à ses projets, en se donnant l'orgueilleux mérite de rendre compte de son administration dans une forme presque solennelle. Par dérogation à l'ancien usage, ni les princes du sang, ni les pairs du royaume ne furent convoqués à cette assemblée ; on y appela seulement les cardinaux, les maréchaux de France, douze prélats, douze gentilshommes et tous les premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines. Elle s'ouvrit le 2 décembre, dans la grande salle du château des Tuileries, en présence du Roi, accompagné de toute sa cour et des membres de son conseil. Le cardinal prononça un long discours, dans lequel, sans rien préciser de ce qu'il voulait faire en moins de six ans, disait-il, « pour que le règne actuel surpassât en grandeur et en gloire le meilleur des règnes passés, et servît d'exemple à ceux de l'avenir », il captiva si bien son auditoire, qu'il en obtint, sous forme d'éloges et de conseils, tout ce qu'il voulait ; il sut très-habilement faire pressentir et approuver le dessein d'armer des vaisseaux, de fortifier les côtes, de lever des troupes et de se procurer de l'argent pour une grande guerre prochaine.

En Angleterre, on y mettait moins de dissimulation; Buckingham y activait de grands préparatifs, et publiait une sorte de manifeste en faveur des réformés de France, opprimés par le cardinal, disait-il, en dépit d'une paix garantie par le souverain de la Grande-Bretagne. Montaigu fut successivement dépêché en Savoie au duc Charles-Emmanuel, en France au duc de Rohan, et en Lorraine au duc Charles, pour leur dire de se tenir prêts, que le moment d'agir était venu, et qu'il fallait secourir la Rochelle et abattre la puissance du cardinal. « Le Roi mon maître, dit-il au duc de « Rohan, mettra trente mille hommes sur trois flottes « différentes. L'une viendra du côté de la Rochelle, « l'autre en Guienne, et la troisième en Normandie. On « débarquera dix mille hommes en chacun de ces trois « endroits, et nous prétendons fermer les embouchures « de la Seine, de la Loire et de la Gironde. On vous « prie, monsieur, de vous tenir prêt à joindre, avec un « bon corps de réformés, les troupes d'Angleterre qui « doivent descendre par la rivière de Bordeaux. » Ce plan, inspiré, dit-on, par Soubise, était habilement conçu et susceptible de succès; de son côté, le duc de Savoie devait opérer une diversion en Provence, et fournir, en outre, 500 chevaux au duc de Rohan. Celui-ci, qui avait déjà promesse d'en recevoir 1,000 du duc de Lorraine, s'engagea à faire, de son chef, un corps de 4,000 mille hommes et de 200 chevaux pour passer à Montauban, et, de là, joindre l'armée anglaise en quelque endroit de la Guienne qu'elle fût, « pourvu qu'on lui fournît seulement la moitié de la cavalerie qu'on lui promettait ».

Montaigu, satisfait des dispositions dans lesquelles il trouva le chef des huguenots, se rendit en Lorraine;

mais ses voyages n'avaient pu être si secrets qu'ils ne fussent épiés, et découverts par les émissaires de Richelieu, et à peine mettait-il le pied sur le territoire lorrain, qu'il tomba dans une embuscade, fut pris, dépouillé des papiers dont il était porteur, et enfermé à la Bastille. Le duc de Lorraine se plaignit au Roi de la violation de son territoire par les gens du cardinal, mais on ne l'écouta pas; ou plutôt, on envoya le duc de Chevreuse lui redemander sa femme, sous prétexte que, par ses intrigues et sa beauté, elle égarait l'esprit et le cœur du jeune duc.

La découverte des papiers de Montaigu confirma naturellement les soupçons de Richelieu sur les négociations entamées entre la cour d'Angleterre et le duc de Rohan : ordre fut aussitôt donné d'investir l'hôtel de Rohan à Paris, et d'arrêter la mère et la sœur du duc, mais on ne les y trouva pas. Informées à temps de la prise de l'agent anglais, elles avaient prévu l'orage, et s'étaient rendues secrètement à la Rochelle, où elles s'enfermèrent et où, dit Rohan, « elles servirent grandement pour rompre les desseins que le Roi y avait ».

Comme on le voit, ce n'était pas encore la guerre, mais on pouvait en apercevoir tous les symptômes. De tous côtés on s'y préparait. Sur ces entrefaites, eut lieu, en plein jour et sur la place Royale, à Paris, le fameux duel dont l'inexorable répression consterna toute la noblesse de France. Le comte de Montmorency-Bouteville et le comte des Chapelles, en dépit des édits les plus sévères, se battirent contre le baron de Beuvron et le marquis de Bussy-d'Amboise. Celui-ci fut tué; Beuvron put s'échapper; les deux autres furent pris, et, malgré les supplications des plus

grandes familles du royaume, payèrent de leur tête leur imprudente et folle témérité.

L'impression de terreur produite par cette exécution fut bien vite effacée par l'émotion soudaine que l'on ressentit quelques jours après, en apprenant que la flotte anglaise, forte de 90 vaisseaux et de 120 chaloupes, portant 16,000 hommes de troupes dont 3,000 Français, venait d'appareiller et s'avançait vers les côtes de France, sans qu'on pût deviner sur quel point elle essayerait de débarquer. Mille raisons toutefois firent présumer que ce serait à la Rochelle, et le duc d'Angoulême fut immédiatement envoyé dans le Poitou avec une armée.

Le duc de Buckingham en personne avait pris le commandement de cette expédition, et le 20 juillet au matin il se trouvait en vue de l'île de Rhé, dont le comte de Toiras avait le gouvernement et la défense. La flotte anglaise, dit Rohan, avait avec elle un grand équipage de canons, munitions de guerre, de toutes sortes d'outils pour faire des siéges ou construire des forts. Mais après cette énumération, il importe de relever une petite contradiction que nous sommes surpris de rencontrer dans le récit du duc : « Les Rochellois, dit-il, qui l'*attendaient avec impatience* (Buckingham), au lieu de l'aller recevoir, ferment leurs portes et hâvres pour empêcher que personne ne vienne de sa part leur faire entendre sa charge. » La vérité est que les Rochellois étaient encore hésitants et divisés, d'autant plus que la présence de la flotte anglaise venue pour les secourir les lançait dans une entreprise incertaine, pleine de dangers, et qu'aucune déclaration préalable n'avait encore ni définie ni caractérisée. Le peuple avait lui-même « si peu de vigueur et de courage », et son

impatience de recevoir Buckingham était si faible, que nous le voyons tout d'abord fermer ses portes et refuser l'entrée de la ville à Soubise lui-même, qui, descendu dans une chaloupe avec Becker, secrétaire de Buckingham, apportait à la Rochelle les intentions du roi d'Angleterre. Il fallut que sa mère, la duchesse douairière de Rohan, usât de tout son crédit pour lui faire ouvrir la porte, où elle vint elle-même le prendre par la main et le conduire à l'hôtel de ville. A la vérité, il y fut acclamé par le peuple, ce qui permit à Becker d'exposer, dans un long et chaleureux discours, la mission du duc de Buckingham.

S'adressant particulièrement au maire et aux magistrats, l'orateur leur représenta la constante sollicitude de son maître, s'efforçant de maintenir l'union entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, afin de s'opposer en commun aux vues ambitieuses de la maison d'Autriche. Mais le conseil de France — (il a soin de dégager la personnalité de Louis XIII, beau-frère de son souverain) — n'a depuis longtemps tenu aucun de ses engagements; il a refusé de secourir le roi de la Grande-Bretagne dans sa lutte contre le roi d'Espagne, et la raison de ce refus, c'est qu'il veut profiter de cette lutte pour extirper la religion réformée du royaume de France. Le roi Charles n'en a pas moins, à plusieurs reprises, renouvelé ses tentatives d'alliance avec la plus grande sincérité : « Récemment encore, ajoute Becker, « Sa Majesté ordonne à ses ambassadeurs de négocier « la dernière paix faite avec les réformés. Du consente- « ment de Sa Majesté Très-Chrétienne, le Roi mon « maître engage sa parole que le traité sera exactement « observé, et vous oblige, Messieurs, à vous contenter « des conditions qu'on vous offrait, quoique la situation

« de vos affaires vous en promît de meilleures. Sa « Majesté se flattait que la France, délivrée d'une « guerre intestine, agirait puissamment contre l'ennemi « commun en Italie. Qu'est-il arrivé ? Les confédérés « des deux rois ont été abandonnés, et les troupes que « Sa Majesté Très-Chrétienne entretenait en Italie « furent mises en garnison autour de cette ville, afin de « vous réduire à la dernière extrémité, comme messei- « gneurs les ducs de Rohan et de Soubise l'ont remon- « tré au Roi mon maître, conjointement avec tout le « corps des réformés. Enfin, quand on s'est aperçu que « tout cela ne suffisait pas pour vous ruiner, sous pré- « texte d'établir une compagnie imaginaire de com- « merce, on équipe un grand nombre de vaisseaux de « guerre ; et pour affaiblir ceux dont vous pouvez atten- « dre du secours, par une injustice inouïe, on nous « prend six-vingts vaisseaux en temps de paix, et lorsque « nous sommes occupés à une guerre dont la France « tire de grands avantages. » Les griefs ainsi exposés, l'orateur passe aux propositions du roi d'Angleterre ; elles répudient, comme on va le voir et comme nous avons tâché de le démontrer plus haut, toute idée de conquête et d'agrandissement aux dépens de la monarchie française. « Ces raisons, continue Becker, et plu- « sieurs autres de même nature, ont porté le Roi mon « maître, prince extrêmement religieux, à négliger tout « autre intérêt que celui de son honneur et de sa con- « science, et à se rendre aux instances de messeigneurs « les ducs de Rohan et de Soubise, et de tout le corps « des réformés, qui l'ont prié d'obtenir l'exécution « des articles du dernier édit de paix. Monseigneur le « duc de Buckingham vient vous offrir, de la part de « Sa Majesté, un puissant secours par mer et par terre,

« si vous voulez recouvrer votre liberté. Les conditions « qu'il vous demandera seront une preuve évidente « que le roi mon maître ne pense nullement à ses inté- « rêts particuliers, et qu'il ne se propose point d'autre « but que votre avantage, et ce que l'honneur et la « conscience exigent d'un prince juste et généreux. Je « vous déclare de la part de Sa Majesté que, bien loin « de vouloir envahir les États du Roi son beau-frère, « elle est disposée à vivre avec lui dans une parfaite « intelligence, pourvu que tous ceux qui professent « notre sainte religion en France jouissent sûrement « de la liberté de leur conscience et des priviléges qui « leur sont justement accordés... Les démarches du « conseil de France ont convaincu Sa Majesté qu'on a « juré la perte de ceux de notre religion... Dieu vous « rend les arbitres de votre sort ; c'est à vous de choi- « sir. Je vous demande seulement une réponse prompte « et positive. »

Cette harangue, imprimée d'avance, et aussitôt distribuée, émut le peuple et le disposa à accueillir favorablement le secours qui lui était offert ; mais le maire et d'autres gens, gagnés par la cour, furent encore assez puissants pour l'empêcher de prendre une résolution immédiate. On se contenta d'envoyer une députation au duc de Buckingham pour remercier Sa Majesté Britannique du soin qu'elle prenait des réformés de France, et lui faire représenter que la ville de la Rochelle n'étant qu'une partie du corps entier des réformés, son serment d'union l'obligeait à ne rien faire que de concert avec les autres villes, qu'il lui fallait leur consentement, ainsi que celui du duc de Rohan, auquel on allait en référer.

Il est certain que les circonstances demandaient

mieux que cette réponse évasive qui étonna fortement les Anglais, ne produisit au sein des autres villes protestantes que des indécisions et des lenteurs, et inspira au duc de Rohan cette amère réflexion : « C'est ainsi « que, dans les affaires importantes, les conseils accom- « pagnés de trop de circonspection sont dangereux. « La moindre apparence de crainte encourage les « ennemis et retient les amis. »

Cependant, deux hommes d'énergie, Soubise et Saint-Blancard, n'hésitèrent pas à faire un coup de tête pour sauver cette situation : ils se rendirent à bord des vaisseaux anglais, et tandis que Soubise rassurait Buckingham, Saint-Blancard se mêlait aux officiers de la flotte et, au nom de son compagnon, leur affirmait qu'il répondait de la Rochelle d'une façon « absolue ». Le débarquement fut donc décidé.

Le 22 juillet, la descente se fit à l'île de Rhé, après un combat sanglant où les troupes de Toiras, bien inférieures en nombre, disputèrent le terrain pied à pied; battues en flanc par le feu des navires anglais, elles furent forcées de se retirer au fort Saint-Martin. Ce fort, dont les ouvrages étaient à peine commencés, offrait un si faible appui, que, si Buckingham eût poursuivi son succès sans reprendre haleine, il l'eût facilement emporté et eût pu se rendre maître ainsi de toute l'île et de sa garnison. Vainement Soubise l'y exhorta; l'Anglais, méthodique en tout, se contenta d'une seule victoire en une journée, et n'en chercha pas deux. Il crut devoir prendre un repos de cinq jours, dont Toiras, avec une extrême diligence, profita pour se fortifier, rassurer ses troupes, s'enfermer dans la citadelle et vanner le bourg pour la ravitailler. On porte à 3,000 hommes de pied et 200 chevaux l'effectif de la gar-

nison entière de l'île de Rhé, mais, malgré un renfort qu'il avait reçu la veille, Toiras n'avait pu opposer que 700 fantassins et 300 cavaliers au moment de la descente. Ce combat fut néanmoins long et opiniâtre, et un grand nombre de gentilshommes y périrent de part et d'autre, entre autres Saint-Blancard du côté des réformés.

« Il est aujourd'hui venu, écrit Malherbe le 27 juil- « let 1627, un courrier à Sa Majesté qui dit que les « Anglais ont mis pied à terre en l'île de Rhé, et que, « sur l'empêchement qu'on leur a voulu donner, il « s'est fait un grand combat où nous avons perdu le « baron de Chantal [1] et M. de Restinclières, frère de « M. de Toiras ; pour le nombre des morts, on en parle « diversement; nous en saurons dans deux jours la « vérité, je ne me plais pas à écrire des bourdes. »

Il est probable que les détails qui arrivèrent deux jours après ce premier courrier, produisirent une émotion plus grande à la cour ; car tous les historiens s'accordent à dire que Richelieu lui-même en fut assez inquiet pour les taire au Roi, de peur d'une disgrâce, et qu'il s'empressa d'envoyer des vivres à la citadelle de Saint-Martin, ce qui força l'ennemi à « faire les apprêts d'un long siége » .

Les Rochellois, aussitôt après le débarquement des Anglais, dépêchèrent des personnes de confiance au duc de Rohan et aux villes réformées de Guyenne et de Languedoc, pour leur en donner avis et leur demander conseil. « Nous vous prions, leur disaient-ils, de nous faire savoir au plus tôt quelle résolution nous devons prendre. »

Et dans leurs messages, il était dit encore — (nous

[1] Père de madame de Sévigné.

tenons à le mentionner pour ceux qui ont imaginé le rêve fantastique d'une grande république protestante): « Sa Majesté Britannique promet aux réformés du « royaume un puissant secours, et nous laisse à tous « une entière liberté de demeurer sous la domination « de notre souverain légitime. La seule condition « qu'Elle exige de nous, c'est que nous ne fassions aucun « traité de paix sans son consentement, et Sa Majesté « s'engage à en user de même à notre égard. »

De son côté, la cour ne restait pas inactive, et le Roi forma la résolution d'aller lui-même en personne réduire la Rochelle, dont le duc d'Angoulême conduisait avec assez de lenteur les premiers travaux d'investissement du côté de la terre. Une maladie subite suspendit ce projet, et le duc d'Orléans [1] fut désigné pour prendre, pendant l'absence du Roi, la direction du siége. Ce prince arriva au camp le 10 septembre, et prit immédiatement le commandement de l'armée royale. Dans le même temps, de nombreux émissaires de la cour se répandirent dans les villes réformés du Midi, pour les engager à se maintenir dans l'obéissance du Roi, et à donner des déclarations publiques de leur soumission et de leur refus de se joindre à tous ceux qui accepteraient les propositions d'un souverain étranger. On alla même jusqu'à offrir au duc de Rohan une somme d'argent considérable, offre dont il ne fit aucun cas. Il ranima, au contraire, les espérances des Rochelois, et, dans la réponse qu'il fit à leurs communications, il leur demanda des déclarations plus précises dont il pût faire usage auprès des villes du Midi. Par un sentiment d'hésitation qu'il est facile de comprendre,

[1] Gaston, duc d'Anjou, depuis son mariage, prenait le titre de duc d'Orléans.

ils n'osèrent pas le satisfaire sur ce point. Leurs lettres lui arrivèrent, « non telles qu'il l'eût désiré, mais il fut obligé de s'en servir ». Et ce ne fut pas sans difficulté. Envoyer, en effet, ces lettres dans chaque ville, c'était provoquer autant d'accueils divers, opposés les uns aux autres, et par suite, d'inévitables dissentiments; convoquer une assemblée avant de prendre les armes, c'était risquer de voir les villes s'abstenir d'y envoyer des députés, dans la crainte de se rendre coupables de désobéissance au Roi. Le duc de Rohan usa d'un moyen plus discret et qui lui réussit très-bien : il manda à toutes les villes et communautés, confidentiellement, à part et à l'insu l'une de l'autre, de lui envoyer, à Nîmes et à tel jour, des députés avec lesquels il désirait conférer sur « certaines choses » qu'il se garda bien de leur dire, mais qui « leur importaient en particulier ».

Aucune n'y manqua, et tous les députés se trouvèrent à ce rendez-vous. Sous prétexte que la députation d'Uzès « n'est pas assez ample », il les emmène dans cette ville et y forme une assemblée, devant laquelle, en termes éloquents et émus, il expose la situation telle qu'elle se présente aux réformés; il rappelle tous leurs griefs, tous les abus dont ils ont le droit de se plaindre, la ruine dont ils sont menacés, eux, leurs personnes, leurs biens et leurs Églises, l'appel qu'il a dû faire pour eux à la protection du roi de la Grande-Bretagne, et enfin le secours que celui-ci a promis, promesse réalisée par la présence de sa flotte devant l'île de Rhé. « J'ai cru, leur dit-il en terminant, devoir remontrer « ce nombre infini de griefs au roi de la Grande-Bre- « tagne, et le supplier de procurer, conformément à sa « parole royale, quelque soulagement à ceux qui pro-

« fessent sa religion en France. Après avoir inutilement « tenté les voies de la douceur, Sa Majesté Britannique « a pris la généreuse résolution de nous assister. Elle « envoie, pour cet effet, M. le duc de Buckingham avec « une bonne armée. Mais c'est à condition que vous « vous joindrez au roi d'Angleterre, et que vous n'écou- « terez aucune proposition de paix que de son consen- « tement, et de concert avec tous les réformés du « royaume. La Rochelle n'a rien voulu conclure sans « vous. On y attend votre résolution afin de la suivre, « et j'espère que les autres villes réformées feront de « même. Il ne me reste plus qu'à vous exhorter à la « prendre promptement, et à vous protester que je « n'abandonnerai jamais la cause commune de nos « Églises affligées. »

Ce discours produisit sur tous les auditeurs une impression telle, que, sans discussion et à l'unanimité, ils prièrent spontanément le duc de Rohan de reprendre « cette généralité » qu'il avait voulu éteindre jadis à Nîmes, c'est-à-dire, la charge de général des réformés. Ils l'autorisèrent à faire, en leur nom, des levées de gens de guerre, et « tous exploits qu'il jugera à propos pour le bien d'iceux » ; enfin, ils le prièrent de former au plus tôt une assemblée générale pour tout le temps de la guerre, et résolurent d'inviter tous les princes, seigneurs, gentilshommes et bourgeois du royaume, à renouveler le serment d'union fait à Privas en 1612, et à se joindre aux armes du roi de la Grande-Bretagne, avec promesse de n'accepter aucune paix particulière, ni de consentir à aucun traité, que généralement et du gré de tous les réformés et des princes avec lesquels ils « sont ou seront unis ».

« Cette résolution prise, chacun se retire. Rohan

« donne toutes ses commissions, fait tout son armement « à ses dépens afin de ne pas dégoûter les peuples, et « donne le jour pour exécuter diverses entreprises sur « plusieurs places. » Mais ce ne fut pas sans qu'il se heurtât à de nombreux obstacles, car dans beaucoup de villes et de communautés, il fut traversé, tantôt en secret, tantôt ostensiblement par ce même Galand qui, agent de la cour, quoique protestant et commissaire général du Roi, se servit de cette qualité pour exciter Montauban, Castres, Pamiers et plusieurs autres villes à protester solennellement de leur fidélité au roi de France et de leur refus d'adhérer aux propositions faites au nom du roi d'Angleterre. L'artifice était perfide en ce qu'il supposait au monarque anglais d'autres intentions que celle de secourir les réformés et notamment la Rochelle; mais Rohan eut l'adresse, en dessous main, et sans que cela parût venir de lui, de faire ajouter à chacune de ces déclarations une clause portant « qu'elle était faite à condition que les « édits de pacification seraient ponctuellement observés, « et que les réformés jouiraient des priviléges qui leur « avaient été accordés ». C'était par le fait une clause illusoire, puisque aucun des édits n'était observé, du moins fidèlement, et que la plupart de leurs priviléges avaient été enlevés aux huguenots. Le commissaire royal n'osa ni la discuter ni la faire rejeter, et le duc de Rohan put s'en servir plus tard pour dégager les villes de leur déclaration, et les entraîner dans la guerre générale.

Revenons aux Anglais que nous avons laissés dans l'île de Rhé maîtres de la plage, et perdant un temps précieux pour préparer le siége de la citadelle de Saint-Martin, qu'un coup de vigueur et d'audace leur aurait

pu donner le jour du débarquement. Nous avons dit que cette perte de temps permit aux assiégés de recevoir quelques renforts et des vivres. Non loin de Saint-Martin, en effet, s'élevait le fort de la Prée, qui, avec cent hommes de garnison, résistait énergiquement aux Anglais, et c'est de cette résistance prolongée que Toiras, bloqué dans Saint-Martin et craignant d'y être réduit par famine, espérait son salut. Il écrivit directement au Roi et lui demanda que l'on chargeât six mille hommes sur des barques, qu'on les fit descendre au pied et à l'abri du fort de la Prée pendant que lui, de son côté, il ferait une sortie de la citadelle de Saint-Martin, rejoindrait le renfort et, par cette jonction, chasserait les Anglais du littoral et les forcerait à se rembarquer. Cette double opération ne laissait pas que d'être périlleuse, mais elle n'en plut que davantage à l'esprit aventureux de Louis XIII, qui, rétabli de sa maladie, voulut en hâter l'exécution par sa présence. Il arriva au camp le 12 octobre, amenant avec lui le cardinal de Richelieu; déjà, dès le 21 septembre, la Rochelle s'était déclarée et avait, en acceptant les offres du duc de Buckingham, publié un manifeste remarquable par l'aigreur altière de ses récriminations. Dès qu'il en eut connaissance, le duc de Rohan publia le sien, dont nous ne pouvons nous dispenser de reproduire les principaux passages.

IV

« Si je n'avais égard qu'à moi-même, dit-il, je me
« contenterais d'opposer la droiture de mes actions

« aux discours des ignorants ou des malins. Je tâcherais « de faire encore mieux, et je laisserais l'envie et la « médisance pour châtiment à mes calomniateurs. Le « jugement équitable des gens de bien me tient lieu de « récompense, et me donne plus de satisfaction que la « malice de mes ennemis ne me cause de chagrins. « Mais, à la première ouverture d'une chose extraordi- « naire, chacun en raisonne à sa fantaisie. Les inter- « prétations sinistres l'emportent sur les plus saines « opinions : le silence passe pour une confession du « crime, et les simples se laissent aisément surprendre, « quand on néglige de les instruire. Le monde croit, « — et je ne le désavoue pas, — que mon frère et moi « avons procuré la descente des Anglais en France. Un « pareil événement sera longtemps le sujet du bien ou « du mal qu'on dira de nous au dedans et au dehors du « royaume. Je dois donc justifier cette action devant « tout le monde, et prouver à nos ennemis qu'elle est « fondée sur un droit évident, et à nos amis, que nous « y avons été forcés par les plus pressantes lois de la « nécessité. »

Ici, il développe en détail tous les abus, les injustices criantes dont les réformés et lui-même ont à se plaindre, puis il continue :

« Je ne prétends pas répondre ici à ceux qui sou- « tiennent que nous ne devons point repousser la vio- « lence par la force, que les supplices et les plus « mauvais traitements ne peuvent justifier notre résis- « tance, et que les chrétiens n'opposent jamais d'autres « armes à leurs ennemis que la patience et la prépara- « tion de leur cœur à souffrir le martyre. Je laisse « cette question à décider aux théologiens et aux juris- « consultes. Je dis seulement que ce langage est, dans

« la bouche de nos ennemis, un effet de la passion « qu'ils ont de nous nuire, et que si quelques-uns des « nôtres parlent de même, c'est parce qu'ils ont touché « quelque pension, ou qu'ils attendent des gratifications « de la cour. L'apostasie suit ordinairement de près « les sermons de ces zélés prédicateurs de la patience.

« Je ne trouve pas étrange que nos ennemis s'ef- « forcent de nous éblouir et de nous réduire à l'escla- « vage, sans qu'il leur en coûte rien. Ils connaissent « par une longue expérience que notre résistance leur « faisant partager avec nous la crainte et le danger, « ils ne peuvent entreprendre sur notre vie sans « hasarder la leur, et qu'il est plus sûr et plus facile « de nous égorger dans nos lits, ou de nous tirer de « la prison au supplice, que de nous forcer sur une « brèche ou dans un retranchement. Mais je suis « extrêmement surpris de l'effronterie de ces gens-là. « Tout le monde sait le peu de respect qu'ils ont pour « les puissances supérieures établies de Dieu. Quelles « ligues n'ont-ils pas faites, non pour défendre leur « religion, mais pour contraindre le souverain à extir- « per celle des autres; non pour obtenir la paix et la « liberté de leur conscience, mais pour forcer les rois « à une guerre injuste et barbare contre leurs propres « sujets, et pour en détrôner un, sous prétexte qu'ils « ne peuvent obéir à un prince qui professe une reli- « gion différente de la leur! (Allusion au prince palatin qui avait été élu roi de Bohême et qui était protestant.)

« Quant à ceux d'entre nous qui tiennent le même « langage, je veux bien croire que quelques-uns sou- « haiteraient de voir l'ancien zèle se rallumer dans « nos Églises, et qu'ils craignent que la piété ne se « dissipe trop parmi la licence ordinaire des armes.

« Mais je sais aussi que la prévarication fait parler les « gens de la sorte. La plupart sont si peu disposés à « suivre les maximes qu'ils nous débitent, que pour « cent écus ils prendraient des maximes entièrement « contraires. Pour moi, qui ai reçu de mes pères la « pureté de ma religion, je tâche d'imiter leur zèle et « de suivre leur exemple. L'objection qu'on nous fait « est résolue depuis longtemps par des théologiens « éminents en doctrine et en piété. Ceux de ce siècle « ne les surpassent ni en l'une ni en l'autre. Je crois « que si Dieu veut nous délivrer par des moyens « humains, comme il a tiré plusieurs fois son Église « de l'oppression, bien loin de nous opposer à son « œuvre, nous devons travailler conjointement avec « les instruments de notre délivrance. Nos saints et « braves prédécesseurs en ont usé de la sorte. Ce fut « par leur ferme et courageuse résistance que Dieu « procura le repos et la liberté à ses bons serviteurs... »

Le duc expose ensuite de quelle manière et dans quelles conditions il a résolu de secourir les réformés de France, et termine ainsi :

« ...La guerre que nous commençons aujourd'hui « est juste : car enfin il n'y en eut jamais de plus néces- « saire. La résolution que nous avons prise de nous y « engager ne peut être accusée de témérité ni de pré- « cipitation. Un puissant monarque se déclare en notre « faveur, et nous avons inutilement attendu la fin de « la persécution que nous souffrons. Je craindrais de « charger ma conscience devant Dieu, et de me perdre « d'honneur et de réputation dans le monde, si je rejet- « tais l'occasion qui se présente. La vie m'est à charge « parmi tant d'afflictions publiques, je le confesse « ingénument, et je ne veux point survivre à la des-

« truction entière de nos églises. Le temps fera voir « que je ne pense pas à m'agrandir. Je prévois les « dangers auxquels je m'expose. Mais ma conscience « me presse tellement que j'ai résolu de verser jusqu'à « la dernière goutte de mon sang pour la défense d'une « aussi bonne cause. Si je suis réduit à mendier mon « pain chez les nations étrangères, Dieu me fera du « moins la grâce de justifier devant tout le monde « que je n'ai jamais eu d'autre volonté que de sacrifier « mes intérêts particuliers, mon bien et ma vie pour « la délivrance de l'Église.

« Je ne prétends point m'exempter de l'obéissance « et de la fidélité que je dois au Roi mon souverain « seigneur : si je suis la cause ou l'occasion des mau- « vais traitements que souffrent ceux de ma religion, « je suis prêt à m'exiler volontairement du royaume, « à passer le reste de ma vie parmi les étrangers et à « me priver de tous les honneurs et de tous les avan- « tages du monde, pourvu que nos églises soient rétablies « dans leurs priviléges. Content d'avoir procuré le repos « à mes frères, je rendrai de continuelles actions de « grâces à Dieu de ce que je vois encore une fois son « pauvre peuple hors de l'angoisse et de la servitude, « et de ce que j'aurais eu le bonheur d'être l'instru- « ment de sa délivrance. » (Le Vassor.)

A côté de quelques illusions, que d'inquiétudes secrètes percent à travers ce langage, dont un peu de mélancolie n'altère ni la noblesse ni la dignité ! Quel besoin éprouve le duc de Rohan de justifier sa prise d'armes et son appel au roi d'Angleterre, non vis-à-vis de ceux qu'il va combattre, mais vis-à-vis de ceux qu'il va défendre! Ah ! comme il connaît bien l'ingratitude du peuple, pour la délivrance duquel il va jouer sa fortune, sa liberté,

ses honneurs, ses charges... sa tête, enfin, car, après tout, n'a-t-il pas vu tomber celle de Biron? Enjeu terrible, en effet, qu'il livrait aux hasards de la lutte, et sur lequel on lui laissa à peine le temps de se faire illusion ; car son manifeste ne fut pas plutôt connu que le Roi, nouvellement installé à son quartier d'Aitré sous les murs de la Rochelle, fit publier deux déclarations : la première désignait le prince de Condé pour commander, en qualité de lieutenant général, les troupes royales dans la Guienne, le Languedoc et le Dauphiné; par la seconde les ducs de Soubise et de Rohan étaient reconnus coupables du crime de lèse-Majesté, et ordre était donné au parlement de Toulouse d'instruire et faire le procès de ce dernier, « nonobstant, disait-elle, tous priviléges, « même celui de la Pairie, desquels il est déchu et « s'est rendu indigne, attendu l'énormité du crime « notoire de rébellion et attentat, par lui criminelle-« ment avoués, contre notre autorité et le repos du « royaume, etc. » Nous verrons bientôt avec quelle sauvagerie odieuse de serviles magistrats, dignes émules de le Mazuyer, exécutèrent cet ordre. Il leur fut également enjoint d'ailleurs d'informer de la même manière contre toutes personnes, villes ou communautés qui auraient pris part à la rébellion, si elles ne s'en désistaient sous huitaine. Mais, comme le dit Rohan lui-même, ce n'était là que « combat de plume », et, loin de s'en inquiéter, il ne songea plus qu'à se mettre en campagne, et à passer de la parole à l'action.

Dès le début, il rencontra beaucoup plus de difficultés qu'il ne s'y attendait; de toutes les entreprises qu'il avait ordonnées, et qu'on lui avait promis d'exécuter, il n'y en eut qu'une qui fut sérieusement tentée, et c'est à peine si elle réussit : ce fut celle de Corcone,

qui, prise sur les catholiques, leur fut livrée plus tard par trahison. Presque partout, on attendait, avant d'agir, que les principales villes fissent leur déclaration ; la plus petite bicoque se gardait pour ne pas se compromettre ; en un mot, il n'y avait ni élan, ni enthousiasme. Rohan s'en plaint avec amertume, il ne retrouve plus chez ses coreligionnaires l'ardente foi qui l'anime : et il ne manque pas de faire remarquer que les choses ne se passaient pas ainsi lors des anciennes guerres civiles, « parce qu'il y avait lors du zèle, de « la fidélité, du secret, et une confiance en leurs « chefs, auxquels ils déféraient tant, que, sur leurs « billets, ils commençaient une guerre par l'exécution « sur les meilleures places du royaume; et aujourd'hui, « on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion « et l'infidélité des réformés, que la mauvaise volonté « de leurs ennemis ».

Pour surcroît d'embarras, un message de Montaigu lui apprend que les Anglais ont abandonné leur projet de descente en Guienne, et l'on se souvient que Rohan ne s'était engagé à se mettre en campagne que lorsque cette descente serait effectuée, afin de combiner ses mouvements et sa jonction avec ses alliés. Montaigu l'informait, en outre, que, pour cette campagne d'été, tous les efforts du duc de Buckingham seraient uniquement concentrés du côté de la Rochelle; qu'en conséquence, le roi de la Grande-Bretagne le déchargeait de l'obligation de se diriger sur la Guienne, et lui laissait la liberté d'agir où il voudrait, tout en lui conseillant d'opérer le long du Rhône, à cause du voisinage du duc de Savoie, dont il espérait une diversion en Dauphiné. Ce nouveau plan ne lui était d'ailleurs tracé qu'en prévision de la prise

du fort Saint-Martin de Rhé, dont on ne doutait pas.

Le duc de Rohan eût volontiers accepté cette combinaison, mais il crut qu'il était indispensable de faire auparavant déclarer les villes du Rouergue et du haut Languedoc, de crainte qu'en son absence elles ne prissent des résolutions opposées. Il fait part de ses raisons à Montaigu, tout en lui assurant que si le duc de Savoie veut « se mettre aux champs », il laissera tout autre dessein pour l'aller joindre avec toutes ses forces, qui se montaient, pour le moment, à 4,500 hommes de pied et 200 chevaux. Il établit alors Beaufort comme son lieutenant général dans les Cévennes, et le baron d'Aubais en la même qualité dans le bas Languedoc, et, avec sa petite armée, se dirige vers Milhau, dans le Rouergue, où le peuple force les consuls à lui ouvrir les portes. Dans la plupart des autres villes réformées du Rouergue et de l'Albigeois le peuple imita celui de Milhau. Cependant la persistance de Castres à ne pas vouloir se déclarer pour le duc de Rohan, entraîna quelques défections qui l'obligèrent à s'emparer de Roquecourbe et de Réalmont, situées dans les environs, et il y convoqua, pour le 24 octobre, les colloques de l'Albigeois et du Rouergue; mais l'arrivée subite du duc de Montmorency sur les lieux rendit cette convocation sans effet. Celui-ci, sans attendre les ordres de la cour, s'était mis en campagne pour déconcerter les projets du duc de Rohan; le 23 octobre, il tint à Lautrec un conseil de guerre, dans lequel, il fut décidé que le duc de Ventadour s'arrêterait dans le haut Languedoc pour empêcher Rohan de passer à Montauban, tandis que lui l'attendrait dans le bas Languedoc.

Montmorency, moins ardent que la plupart des chefs, catholiques ou protestants, était plutôt un politique

qu'un sectaire : il ne connaissait que le service du Roi et le respect des édits ; il le prouva en cette occasion. Poursuivant le duc de Rohan dans un pays entièrement huguenot, il mit un soin tout particulier à relever les temples, même dans plusieurs lieux où l'on n'avait pas permis de les rétablir; il protégea les prêches, attira près de lui et gagna par des faveurs un grand nombre de gentilshommes protestants qui avaient autorité dans le pays; il fit publier le dernier édit de pacification que rien n'avait encore abrogé; en sorte que Rohan, aux yeux de ses coreligionnaires, ne parut plus que comme un sujet révolté sans autre raison que son ambition personnelle. Cette nouvelle difficulté lui fit penser qu'il devait tenter une entreprise ou sur Montauban ou sur le pays de Foix; mais son hésitation cessa quand une lettre des consuls de Mazères qu'il intercepta, lui apprit que le pays de Foix n'attendait que sa présence pour se déclarer.

Il avait déjà fait filer toute sa petite armée de Roquecourbe jusqu'à Revel, dont il s'était emparé par intelligence; le 3 novembre, il en partit avec 4,000 fantassins et 1,500 maîtres, tandis que les ducs de Ventadour et de Montmorency, qui étaient à Saint-Félix de Carmaing, avertis de son mouvement, se mettent en marche à la pointe du jour, et vont l'attendre au passage d'une petite rivière entre les deux villages de Souillavel et de Souilles. Les deux armées se rencontrent ; une bataille s'engage, et tout d'abord, l'avant-garde des huguenots, surprise en flanc par une charge de 200 cavaliers de Ventadour, se débande et répand le désordre et la confusion dans leur propre infanterie; mais Rohan accourt avec ses gardes, reforme ses rangs un instant ébranlés, et reprend toutes ses positions en avant. Ventadour

revient à la charge, trois fois il est repoussé, la dernière fois avec perte sensible, et ne peut plus se remettre en ligne ; Montmorency juge alors prudent de ne pas hasarder la journée, et Rohan, après le combat, « demeure « une grande heure sur le champ de bataille, fait enter- « rer ses morts, rend grâces à Dieu et puis, sans aucun « empêchement, passe le ruisseau et continue son « chemin ». La ville de Saverdun, non loin de Pamiers, essaye de lui résister ; mais après quelques mousquetades qui « ne tuent ni ne blessent personne », il applique les échelles, escalade les remparts, et « l'on « entre ». La ville basse ainsi emportée, dit-il, « les « mal affectionnés s'étonnent, les uns s'enfuient, les « autres se cachent, enfin chacun crie : Miséricorde, « et la haute ville se rend le 12 novembre 1627 ».

Un de ses lieutenants s'empare du château de Montmaur, et assure par là ses communications entre le Lauraguais et le pays de Foix, tandis que lui-même marche sur Pamiers, y arrive le 22, en fait pétarder les murailles, pénètre par la brèche et s'empare de la ville. Cette prise est aussitôt suivie de la reddition du Mas d'Azil, du Carlat et de quelques autres petits forts, en sorte que, en moins de trois semaines, « ayant « sur les bras les forces de Montmorency et le mau- « vais vouloir d'un grand nombre de protestants, il « réduit dans son parti tous les réformés du pays de « Foix. »

Il est à remarquer que, soit pendant le combat de Souillavel où il seconda faiblement le duc de Ventadour, soit après, Montmorency ne mit plus autant d'ardeur à contrarier la marche de Rohan vers le pays de Foix, bien qu'il eût pu, sinon l'arrêter, du moins en retarder les progrès. Cette conduite trouve son explication dans une

singulière mortification que le cardinal fit subir à ce seigneur, et qui fut peut-être le prélude de dissentiments plus graves, dénoués plus tard dans la tragédie sanglante de Castelnaudary. Montmorency avait vu avec peine le prince de Condé investi du commandement d'une armée royale qui devait opérer en Languedoc, province dont il était gouverneur : peut-être voulut-il prévenir le prince par quelques succès, et, avant que celui-ci se mît en marche, il avait fait appel à toute la noblesse du pays, qui était accourue se ranger sous son commandement. Sans perdre de temps, il s'était mis à la poursuite du duc de Rohan, non sans avoir informé le Roi de son entrée en campagne. C'était d'un beau zèle assurément, mais le cardinal ne le jugea pas ainsi, car, par son ordre, le conseiller d'État d'Herbaut fit à l'envoyé du duc de Montmorency une réponse dont l'aigreur ne laisse aucun doute à cet égard : « M. de Montmorency, lui dit d'Herbaut, a entrepris en France, sans le consentement « de Sa Majesté, une chose que le roi d'Angleterre ne « peut pas faire sans celui de son Parlement. Tout autre « seigneur, dont les intentions ne seraient pas si bien « connues, n'obtiendrait point de Sa Majesté l'aveu des « commissions données ni des troupes levées. Cependant, Elle approuve ce que M. de Montmorency a « fait. » N'est-il pas permis de supposer que ce fut cette douche d'eau froide, administrée avec l'onction toute féline de Son Éminence, qui ralentit l'ardeur du duc de Montmorency?

Quant aux succès du duc de Rohan dans le pays de Foix, la joie que le chef des huguenots en éprouva fut bientôt troublée et compensée par les affligeantes nouvelles qu'il reçut de la Rochelle et du haut Vivarais,

où le prince de Condé venait d'arriver, ce qui l'obligea à se porter sur-le-champ dans les Cévennes et au bas Languedoc.

V

La présence du Roi avait communiqué aux troupes et aux généraux un noble élan et une généreuse émulation [12 octobre]. Il reprit le commandement des mains de son frère et poussa activement les travaux du siége; son premier soin fut aussi de s'occuper du secours que le comte de Toiras réclamait à grands cris depuis longtemps. On avait mis jusque-là, paraît-il, plus que de la lenteur à envoyer des renforts et des vivres au commandant de l'île de Rhé. Il se forma même à l'armée une opinion que les plaintes réitérées du duc d'Orléans accréditèrent beaucoup : on prétendit que le cardinal, pour perdre Toiras dont il craignait l'élévation, non-seulement avait vu sans peine le succès du débarquement des Anglais et la situation critique du fort Saint-Martin, mais qu'il avait même entravé le plus possible l'envoi des renforts destinés à la garnison du fort. Nous relatons ce bruit; mais ni le caractère vindicatif des sentiments de Gaston, ni les récriminations intéressées de Toiras ne nous semblent présenter une base assez solide pour asseoir une conviction si défavorable à Richelieu.

Heureusement un convoi de vivres, habilement conduit par le capitaine d'Andouins, gentilhomme béarnais, avait pu pénétrer dans Saint-Martin, le matin même du

jour où, faute de ravitaillement, Toiras allait capituler. D'Andouins, de retour au camp à travers les plus grands périls, rapporta au Roi des lettres de Toiras, qui firent décider sur-le-champ une descente dans l'île, afin d'en chasser l'ennemi, entreprise des plus périlleuses, car on avait devant soi la flotte anglaise ; derrière, une ville rebelle, et enfin les dangers de la mer et un combat à affronter. Le Roi lui-même voulut présider au choix, parmi les plus braves, des soldats et des officiers qui devaient tenter ce hardi coup de main. On ne vit jamais plus noble élan, émulation plus généreuse. C'était à qui voudrait en être, et quand Louis en désignait un : *Et moi, Sire, pourquoi ne passerai-je pas* ? disait l'autre ; le Roi, souriant, répondait : *Vous ne voulez pourtant pas que je reste seul ici.* Le Vassor, dont la plume est plutôt sévère et hostile que favorable à la cour, ne peut s'empêcher de reconnaître ce qu'il y avait de chevaleresque dans cet entraînement ; il cite la plupart des grands noms qui figurent dans cette liste de volontaires d'élite : le comte d'Harcourt, cadet du duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, le prince de Guéménée, de la maison de Rohan, le duc de Retz, le comte de Joigny, son neveu, général des galères, Tonnerre, Tavannes, Uxelles et plusieurs autres gentilshommes. Le Roi, dit-il ensuite, étudiait la carte marine avec application ; il regardait la boussole sans cesse, et se levait la nuit pour voir à la girouette de quel côté le vent soufflait, et s'il était bon à passer dans l'île, ou bien à lui amener les vaisseaux de transport et les troupes qu'on attendait de divers endroits. On prit 800 hommes du régiment des gardes françaises, 300 du Piémont, autant de Rambures et 200 de Chappes ; le régiment de Navarre et quelques autres tout entiers ;

à cette infanterie l'on adjoignit un détachement de la cavalerie de la maison du Roi et quelques compagnies de gendarmes et de chevau-légers. Le maréchal de Schomberg eut le commandement de tout ce corps expéditionnaire, lequel se forma dans l'île d'Oléron. Un premier détachement de 1,200 hommes de pied et de quelques compagnies de cavalerie, embarqué sur des chaloupes et conduit par Canaples, second fils du maréchal de Créquy, aborda au fort de la Prée après avoir essuyé le feu de toute l'artillerie de la flotte ennemie. Il fut vivement attaqué à son débarquement par un corps de 500 réformés français, que Savignac commandait; mais il repoussa vaillamment cette attaque, que le général anglais, effrayé de quelques volées de canon du fort qui lui tuèrent une dizaine d'hommes, commit la faute de ne pas soutenir.

Cinq jours après, voulant réparer cet échec, Buckingham résolut de tenter un assaut général contre la citadelle de Saint-Martin. Cet assaut fut vigoureusement conduit, plus vigoureusement repoussé, et les Anglais y éprouvèrent des pertes considérables; entreprise qui fut regardée comme un acte de témérité insensée, et qui fait dire avec une juste sévérité à Rohan : « qu'en-« treprendre de forcer plus de 1,500 hommes par « escalade dans une place de quatre bastions, bien « munie d'artillerie et de toutes les autres choses néces-« saires, c'est vouloir rebuter les soldats, et non pas « acquérir de l'honneur ».

Jugeant son entêtement et sa faute irréparables, Buckingham ne songea plus qu'à la retraite et donna l'ordre de faire évacuer le bourg Saint-Martin, de lever le siége et de se diriger vers un endroit appelé la *Fosse de l'Oye,* où devait s'opérer le rembarquement. Mais le

maréchal de Schomberg, qui, au bruit du canon, était arrivé en toute hâte de l'île d'Oléron avec des troupes fraîches, se mit aussitôt en mesure de saisir une occasion favorable sans trop se hasarder. Lorsque les Anglais, en effet, battant en retraite, se trouvèrent au lieu appelé *le Couharde,* il fit mine de vouloir les attaquer, mais leur contenance fut bonne, et arrêta un instant les Français. Dès que l'ennemi se remet en marche, Schomberg, occupant les dunes qui bordent la mer, le suit pas à pas jusqu'à ce qu'il l'accule, et ne lui laisse plus d'autre passage qu'une digue étroite, au milieu des marais, sur laquelle les bataillons se pressent, se confondent et se désorganisent : il fond alors sur son arrière-garde et la met en pleine déroute après une lutte acharnée.

Les Anglais perdirent dans ce combat 7 à 800 hommes et 44 drapeaux que Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires,* apporta à Paris, et que l'on suspendit aux voûtes de Notre-Dame. On fit aussi plusieurs prisonniers de marque que Louis XIII eut la générosité de renvoyer sans rançon à sa sœur la reine d'Angleterre ; le reste de l'armée anglaise s'embarqua sans autre obstacle ; mais Buckingham, dans cette journée funeste, « perdit sa réputation et celle du Roi son « maître ; il consomma une partie des blés dont les « Rochellois avaient fait provision pour soutenir un « blocus ou un siége ». Le 17 novembre, complétement découragé et ramenant avec lui un grand nombre de blessés, il mit à la voile pour retourner en Angleterre, promettant seulement de revenir au printemps prochain avec des forces plus considérables.

Ce succès de nos armes fut accueilli en France avec une allégresse et un enthousiasme indescriptibles, qui

consternèrent un moment les réformés, et ce fut par des feux de joie allumés par les catholiques, que le duc de Rohan en apprit la nouvelle, confirmée bientôt par les lettres de Soubise. Il comprit alors que son retour en Languedoc était nécessaire pour s'opposer, comme nous l'avons dit, à la marche du prince de Condé, qui, descendant le Rhône, s'emparait de Soyons, un peu au-dessous de Valence, et ravageait cette partie toute huguenote du haut Vivarais. Avant de quitter le pays de Foix, Rohan convoqua le colloque, et donna le gouvernement à Beaufort, qui fut « reçu avec applaudissement ». Il fit relever les fortifications de quelques places, mais il crut devoir négliger Pamiers, qui lui parut « *infortifiable* » et qu'il eût fait démanteler, s'il n'eût craint, dit-il, d'indisposer la population, « toujours attachée à ses remparts, quelque faibles qu'ils soient ».

Cela fait, il prit la route des Cévennes, et arriva au Vigan, où les nouvelles qu'il eut des progrès de Condé lui firent craindre que Privas et le bas Vivarais ne fissent la paix, à l'instigation de Brison, qui y était gouverneur et qui les y excitait fort. Il s'empressa alors de faire connaître son retour, et, sur la promesse qu'il fit aux habitants de Privas et du Vivarais, d'aller en personne à leur secours, « ils se raffermirent » et résolurent de se défendre contre le prince de Condé. Mais celui-ci, dépourvu de canon, et ne prenant guère que les villes qu'on lui livrait, descendit le fleuve jusqu'à Avignon, où il perdit plusieurs jours en fêtes que lui donna l'archevêque, frère du cardinal de Richelieu ; puis il se dirigea vers le haut Languedoc.

Le duc de Rohan, qui pouvait utilement s'opposer au passage du prince, puisqu'il était en forces suffisantes, en fut détourné par une séduisante combinaison

dont on l'entretenait depuis environ quatre mois, mais qui n'était qu'une machination perfide « dont il fut beaucoup parlé dans le monde », dit Le Vassor, ce qui nous oblige à en parler à notre tour.

Il s'agissait d'un coup de main, longuement prémédité, à l'aide duquel on devait lui livrer la citadelle et la ville de Montpellier.

Le régiment de Normandie, qui y tenait garnison, comptait parmi ses capitaines, un certain baron de Meslay, récemment marié à une protestante de la ville, et de plus, proche parent du sieur de Bretigny, un des principaux lieutenants du duc de Rohan. Ce capitaine, soit qu'il y fût poussé par sa femme, soit pour quelque dépit dont le motif n'a pu être bien éclairci, manifestait hautement l'intention de prendre parti pour les réformés, surtout si le duc lui promettait quelque bon établissement. Bretigny en fut informé; il flatta et encouragea les dispositions de son parent, et lui insinua même, parait-il, de livrer au duc de Rohan la citadelle et la ville de Montpellier. Meslay accueillit cette ouverture, mais demanda du temps pour y réfléchir. Bretigny en fit part au duc de Rohan, qui, de son côté, sans s'y refuser, voulut que l'on prît d'abord quelques précautions et que l'on se tînt sur la réserve.

L'affaire traîna quelque temps en longueur; enfin Meslay accepta, fit ses conditions et indiqua par quel moyen il pourrait tenir sa promesse; il alla même jusqu'à offrir sa femme en otage et comme gage de sa bonne foi et de sa sincérité, si bien que l'on adopta son plan. Il consistait en ceci : sa compagnie étant de garde tous les quatre jours à la citadelle, et lui-même en étant commandant, il lui serait facile d'y faire entrer autant de gens du dehors qu'il voudrait, et, au jour fixé

pour l'exécution, il sortirait cent pas au-devant de Bretigny et se mettrait entre ses mains. Toutefois Rohan demanda qu'avant l'exécution, on abattît la muraille qui séparait la ville de la citadelle, ou tout au moins qu'on y fît plusieurs brèches telles que ses gens pussent passer sans obstacle.

Tout cela fut accordé et convenu ; on convint également du jour, qui fut fixé au 19 janvier 1628. Rohan, au jour dit, se trouve prêt et se poste, avec 6,000 hommes de troupes, au Claret, à cinq lieues au-dessus de Montpellier. Aussitôt il envoie dix chevaux en avant de sa troupe jusqu'au pont de Saleson, pour arrêter tous ceux qui pourraient donner avis de sa venue. Tout en le suivant de près, il fait marcher Bretigny, chef de l'entreprise, avec 1,500 hommes d'avant-garde partagés en six troupes, dont les trois premières se composent de 30 hommes de choix et de bonne volonté, avec hallebardes et pistolets, et de 80, moitié piquiers, moitié mousquetaires, tous munis de pétards, d'échelles, de tout ce qu'il faut enfin pour forcer postes et corps de garde, et même de deux grandes fourches pour arrêter la herse.

Au pont de Saleson, Bretigny rencontre un homme du baron de Meslay qui lui dit que tout va bien : sur cette bonne assurance, il s'avance vers le pont de Juvénal qui n'est qu'à une portée de canon de la ville, et laisse tout son bagage au delà du pont de Saleson avec 100 hommes pour le garder. Arrivé au pont de Juvénal à nuit close, il envoie un de ses soldats prévenir son parent de son arrivée. Meslay montre au soldat toutes les bonnes dispositions qu'il a prises, lui persuade que le mystère est si bien gardé que le succès de l'entreprise est certain ; que Bretigny peut entrer, ainsi que Rohan,

et qu'ils ne trouveront aucune résistance, pas le moindre obstacle. De bonne foi, le soldat retournant vers son chef lui rapporte que tout est en bon état et augmente si bien sa confiance, que Bretigny, ne pouvant maîtriser son impatience, et ne se demandant pas, comme Rohan le lui avait expressément recommandé, pourquoi Meslay ne vient pas lui-même à sa rencontre, se remet en marche, arrive à la porte de la citadelle, trouve le pont-levis baissé, la herse relevée, et entre sans aucune difficulté.

Mais laissons ici parler Rohan :

A peine Bretigny a-t-il franchi la porte, suivi de 36 ou 37 de ses hommes, « que ceux de l'intérieur n'osant « pas en laisser pénétrer davantage, et voyant poser les « fourches qui arrêtaient la herse, coupent une corde « qui fait lever le pont-levis et abaisser un trébuchet « où la plupart des entrés tombèrent dans une fosse où « on les arquebusa, et en même temps la mousqueterie « joua contre eux du dehors. Montredon, qui, au défaut « de Bretigny, avait le commandement, et qui avait « charge d'être à la porte pour faire entrer tout par « ordre, fit retirer les troupes et en donna avis au duc « de Rohan, lequel avait mis tout son gros en bataille à « droite et à gauche du grand chemin, qu'il laissa tou« jours libre pour la retraite de ceux de l'avant-garde, et « quand ils furent tous passés, il retourna au pont de « Saleson, où ayant fait halte et remis tout en ordre, il « se retira entre Montpellier et Lunel et logea aux meil« leurs villages qui y fussent, n'étant jamais sorti homme « de Montpellier pour le suivre et regarder où il allait. »

On ne s'attardera pas ici à commenter un fait dans lequel la mauvaise foi fut l'inspiratrice des deux côtés. Le récit que nous venons d'en faire est calqué sur

celui du duc de Rohan, qui se garde d'y ajouter la moindre réflexion. Sans doute il a été trompé par le baron de Meslay, mais son silence à l'égard de cet officier indique aussi qu'il a conscience de l'avoir, lui et son lieutenant Bretigny, excité à manquer à son devoir en trahissant le Roi. L'auteur des *Notes et additions* de l'*Histoire du Languedoc* est encore plus précis à ce sujet; il affirme, un peu à sa manière, c'est-à-dire sans preuves et en le glorifiant de sa conduite, que le traître, en cette affaire, ne fut pas le baron de Meslay. « Rohan, dit-il, se servit en cette occasion du seigneur de Bretigny, proche parent du baron de Meslay, auquel il proposa, de la part du duc, deux cent mille écus et la lieutenance générale s'il voulait lui donner le moyen d'entrer dans la citadelle. Le baron répondit qu'il demandait du temps pour y penser, et il communiqua bientôt à M. de Fossez (gouverneur de Montpellier) la proposition qui lui avait été faite. Ils y virent le moyen de faire tomber l'illustre général dans un piége, et ils écrivirent a la cour, qui approuva leur projet. »

Ajoutons, pour finir, que Bretigny et la plupart de ceux qui l'avaient suivi furent impitoyablement massacrés à bout portant par les gens du baron de Meslay.

A Lunel, le duc de Rohan congédia les troupes des Cévennes, et, avec celles du bas Languedoc, il se posta à Saint-Gilles, où il pensait, dit-il, entreprendre quelque chose; mais le froid devint si violent qu'il fut contraint de les mettre en garnison.

Pendant ce temps-là, le prince de Condé arrivait à Toulouse, où, sur sa requête, le Parlement, obéissant aux ordres du Roi, rendit contre le duc de Rohan un arrêt dont voici le texte :

« ...Pour réparation desquels excès, ladite Cour l'a

« déclaré déchu des titres de duc et pair de France,
« ensemble du bénéfice des abolitions à lui accordées
« par Sa Majesté par les précédents édits, l'a con-
« damné et condamne, où il pourrait être appréhendé,
« d'être délivré ès mains de l'exécuteur de la haute jus-
« tice, lequel le traînant sur une claye, ensemble ses
« armoiries, lui fera faire le tour accoutumé par les
« rues et carrefours de la présente ville de Tholoze, et
« au devant de l'église métropolitaine Saint-Etienne,
« en chemise, tête et pieds nuds, la hart au col, tenant
« une torche de cire ardente en ses mains, lui fera
« demander pardon à Dieu, au Roi et à la Justice.....
« Ce fait, le conduira sur ladite claye jusqu'à la place
« publique du Salin, où étant sur un échaffaut, qui à
« cet effet sera dressé, sera tiré à quatre chevaux jus-
« qu'à ce que son corps en soit démembré, et après sera
« sondit corps et membres et sesdites armoiries brûlés
« et réduits en cendres... a déclaré et déclare ladite
« Cour les enfants descendans et la postérité dudit de
« Rohan déchus de la qualité et droit de noblesse, la
« terre et seigneurie de Rohan à jamais privée du nom,
« titre et dignité de Duché-Pairie, et tant icelle que
« tous et un chacun les autres biens par lui tenus immé-
« diatement de la couronne, réunis à son domaine,
« comme aussi toutes les autres terres, fiefs et biens par
« lui tenus et possédés, acquis et confisqués au Roi...
« seront toutes ses maisons fortes rasées, et ses bois de
« haute futaye dégradés et abattus jusqu'à la hauteur
« de trois pieds; de tous lesquels biens et des plus
« clairs deniers d'iceux sera distraite la somme de cent
« cinquante mille livres que la Cour a adjugée et adjuge
« au profit des communautés, ou des particuliers, et de
« leurs héritiers et successeurs qui se seront saisis de

« sa personne, mort ou vif, soient lesdits particuliers « regnicoles, estrangers ou domestiques dudit duc de « Rohan... etc. Enjoint ladite Cour à tous officiers du « ressort de faire lire et publier le présent arrêt et « néanmoins icelui mis ès mains de M. Henri de Bour- « bon, prince de Condé, général des armées du Roi, « pour y apporter la main forte et l'autorité des armes « de Sa Majesté. Donné en Parlement, chambres « assemblées, le 29 janvier 1628. *Signé :* Du Bourg. »

Quand dame Thémis excède ainsi les bornes de la raison, il est rare qu'elle ne tombe pas dans le grotesque et dans l'odieux ; aussi, non-seulement l'arrêt fut-il exécuté en effigie, mais les magistrats mirent à prix la tête du duc de Rohan, promettant cinquante mille écus et des lettres de noblesse à celui qui l'assassinerait. Quatre misérables se laissèrent séduire par cette promesse; mais Rohan se tenait sur ses gardes; échappé à leur poignard, il se contenta de les faire pendre, et quand il apprit que son effigie avait été tirée à quatre chevaux, et ses armoiries brûlées en grande pompe sur la place du Salin, le chef des huguenots fit écarteler un mannequin de paille représentant le premier président le Mazuyer. Ce fut sa seule vengeance; aucun des nombreux prisonniers qu'il avait entre les mains ne fut maltraité.

VI

Les premiers jours de l'année 1628, comme nous venons de le voir, trouvèrent le parti protestant dans

une situation plus critique que jamais, et que compensaient médiocrement les derniers succès du duc de Rohan dans le pays de Foix. Tandis que la flotte anglaise, cinglant vers l'Angleterre, abandonnait la Rochelle à ses faibles ressources, étroitement bloquée par les forces du Roi du côté de la terre et du côté de l'île de Rhé; tandis que ce blocus allait se resserrer encore par l'apparition dans ses eaux d'une flotte espagnole, et des vaisseaux du Roi, appareillés en Bretagne par le duc de Guise, le prince de Condé rassemblait à Toulouse des forces considérables, auxquelles venaient s'adjoindre celles des ducs de Montmorency, de Ventadour et d'Épernon, et s'apprêtait à exterminer les rebelles.

A l'extrémité orientale de cette province, et bordé dans toute sa longueur par le Rhône qui le sépare du Dauphiné, le Vivarais venait de ressentir les cruelles atteintes du passage de ce prince, et la plupart des places protestantes, situées le long du fleuve et en commandant le cours, mal défendues ou livrées par Brison, gouverneur du pays, s'étaient rendues ou laissé surprendre. Les catholiques de la contrée, enflés de ce succès inattendu, voyaient leurs rangs grossir, et menacaient de la réduire tout entière à leur obéissance; les protestants, se croyant trahis ou abandonnés, ne cessaient d'appeler le duc de Rohan à leur secours, faisant observer avec raison qu'il devait à tout prix conjurer la perte d'un pays justement considéré comme le dernier boulevard du protestantisme militant.

C'était bien, en effet, le titre auquel ce pays pouvait prétendre. La Ligue y avait autrefois trouvé de rudes et vaillants adversaires; le Béarnais, des amis sûrs et dévoués : « Vous n'aurez sans doute manqué, écri-

vait-il à un gentilhomme du Vivarais, de vendre vos bois de Mezilhac et de Cuzes, et ils auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faute de m'en apporter le plus que vous pourrez, car, de ma vie, je ne fus en pareille disconvenue, et je ne sais ni quand ni d'où si jamais je pourrai vous le rendre ; mais je vous promets force honneur et gloire, et argent n'est pas pâture pour des gentilshommes comme vous et moi. » (*Lettres de Henri IV à M. de Launai d'Entraigues.*)

Devenu roi de France, Henri IV n'oublia pas les partisans du Béarnais, et le Vivarais, sous son règne, vécut dans une paix profonde et florissante : les inimitiés religieuses y avaient disparu, et il fallut les troubles et la minorité de Louis XIII pour les faire revivre. Au centre de cette petite province, dans la contrée montagneuse qu'on nomme les *Boutières,* et qui d'un côté confine au Velay, de l'autre au Rhône, la ville de Privas se servit d'une querelle de ménage pour lever, la première, le drapeau de la révolte, faire appel à toute la noblesse protestante du pays, courir aux armes élever des remparts, démolir des églises, et, de loin comme de près, seconder de tous ses moyens, tant en hommes qu'en deniers, chacune des prises d'armes du duc de Rohan.

Par la proximité du Pouzin, bourg fortement assis sur le Rhône, cette ville communiquait et avait un commerce actif avec cette partie du Dauphiné qui, longeant et remontant les deux rives de la Drôme jusque et au delà de Crest, s'élève vers les Alpes, et qui, s'étendant en amont et en aval du fleuve depuis Valence jusqu'à Montélimar, regorgeait, elle aussi, de populations huguenotes. Toutefois, les catholiques avaient aussi des forces dans le Vivarais, quelques

villes et surtout un grand nombre de châteaux. Des familles puissantes y étaient restées attachées à l'ancienne religion : c'est ainsi qu'un d'Ornano, frère du maréchal, le chevalier de Mazargues, du chef de sa femme, tenait la ville d'Aubenas; le duc de Ventadour possédait celles de La Voulte et du Chaylard ; un prélat guerrier, le comte de Suze, régnait à Viviers, sa ville épiscopale; Montréal, maréchal de camp et lieutenant général de Montmorency, tenait Villeneuve-de-Berg et ses environs. Le premier, « usant de grandes « cruautés et violences contre les réformés, prenait « leurs biens et les contraignait, à coups de bâton et « d'étrivières, d'aller à la messe; si bien qu'en moins « de trois semaines, cette « théologie », comme dit « un manuscrit du temps, jointe à celle des Pères « Jésuites, amena la conversion de plus de deux cent « soixante familles protestantes de la ville d'Aubenas » ; le deuxième, M. de Ventadour, « faisait sentir à ses « sujets un semblable traitement, jusque-là que, dans « le Chaylard, en Boutières, le pasteur, nommé Richard, « avec quelques-uns des meilleurs habitants, étaient « depuis plusieurs mois, sans aucune forme de justice, « détenus dans une basse fosse ». A de tels et si légitimes sujets de détresse et d'appréhensions pour les protestants se joignit un accident fortuit qui détermina beaucoup le duc de Rohan à répondre à leur appel; le 4 janvier 1628, au retour d'une fête de famille où il était allé présenter au baptême l'enfant d'un de ses amis, Brison fut tué près de Privas, d'un coup de mousquet parti par imprudence. Cet événement ne fit qu'augmenter le piteux état des affaires; « car, dit « Rohan, si la noblesse avait fait difficulté d'obéir à « Brison qui avait déjà été gouverneur du pays, à plus

« forte raison la faisait-elle plus grande pour Chabreilles, « son frère cadet, peu expérimenté aux affaires, et qui « n'avait pas l'industrie de son aîné pour conduire le « pays. D'autre part, la faction de Brison qui était la « plus forte dans Privas, et Privas le plus considérable « lieu du Vivarais, élut Chabreilles pour gouverneur, « parce que le connaissant faible, elle crut qu'elle gou- « vernerait les affaires plus absolument que sous son « frère, et lui en ferait telle part qu'elle voudrait. »

Enfin, dernier motif, d'apparence non moins sérieuse, le duc de Savoie, outré de la déception que lui avait fait éprouver le traité de Mouçon, ne cessait d'intriguer contre Richelieu pour lui susciter des embarras, tandis que le comte de Soissons, qui s'était réfugié à la cour de Turin, entretenait depuis quelque temps le duc de Rohan de son désir d'opérer une diversion sérieuse en Dauphiné et de se joindre à lui sur un point quelconque des rives du Rhône. On verra que cette promesse ne fut qu'un leurre.

Rohan leva donc une petite armée de 4,000 hommes de pied et de 200 maîtres qu'il concentra a Alais, Saint-Ambroise et Barjac; de là il pénétra dans le Vivarais, réduisant sur sa route quelques châteaux ennemis, et se porta sur la rivière d'Ardèche dont il voulut s'assurer le passage tant pour l'aller que pour le retour. A cet effet, après un siége qui dura cinq jours, il emporta d'assaut (26 mars) les châteaux de Vallon et de Salavas qui commandaient cette rivière, y mit une garnison de 50 hommes et s'avança jusqu'à la Gorce, où il laissa « son canon » sous la garde d'un régiment. Laissant ensuite Villeneuve-de-Berg sur sa droite, il vint coucher à Mirabel et au Pradel, chateaux bien fortifiés où il fut reçu par Daniel de Serres, fils

du célèbre Olivier de Serres, l'une des gloires de l'agriculture française. Le 30 mars, le chef des huguenots arriva à Privas, sans avoir été autrement inquiété dans sa marche que par quelques vaines escarmouches, mais non sans avoir éprouvé de grandes difficultés pour le manque de munitions et de vivres qu'il espérait trouver en chemin.

Le soir même de son arrivée à Privas, il envoya Chabreilles, avec 1,200 hommes et 2 canons, faire le siége du bourg de Chomérac, qui résista deux jours et se rendit le 2 avril. Le gouverneur catholique de cette petite place était le sieur de Larnas, fils du comte de Montréal dont il a été parlé ci-dessus : blessé dans une sortie, il demanda composition qui lui fut accordée, armes et bagues sauves, avec permission à chacun de jouir paisiblement de ses biens en payant les contributions. Cette courtoisie, dit une relation anonyme du temps, fut accordée à Larnas pour reconnaître la douceur avec laquelle il avait traité les habitants de Chomérac, qui font tous profession de la religion réformée.

Les desseins du duc de Rohan en Vivarais, ainsi qu'il le dit lui-même, étaient d'y établir un gouverneur, d'y assoupir les divisions et surtout de s'assurer des deux rives du Rhône, tant pour tirer un tribut de la rivière, que pour faciliter le passage des troupes que le duc de Savoie lui promettait. Ce fut cette dernière considération qui le décida à faire le siége du Pouzin, dont il s'empara après l'avoir fait canonner toute une nuit. Maître du Pouzin, il en fit, sans perdre de temps, relever et augmenter les défenses, « étant, dit-il, « fort mal assisté par ceux du pays pour cela, telle- « ment qu'il fut forcé de *boursiller* parmi les siens « pour payer les soldats auxquels il faisait faire les-

« dites fortifications » . En même temps, ses lieutenants, d'Aubays et Chabreilles, se saisirent du bourg de Baix et du fort de Saint-Alban, dont la garnison catholique incommodait les communications avec Privas. En possession du cours du Rhône dont il intercepte le commerce à son profit, Rohan réunit un certain nombre de bateaux et fait passer 1,200 hommes en Dauphiné pour faire contribuer ce pays en blé, farine et pain dont il a besoin pour la subsistance de son armée, et de là, il expédie un message au comte de Soissons, auquel il propose de se réunir avec ses 4,000 hommes de pied et 300 maîtres, et si celui-ci veut seulement lui en amener autant, de le mettre en possession entière de la meilleure partie de cette province; « mais il n'en « tire que des paroles et des remercîments qui lui « font juger que ce prince désire plutôt faire une paix « honteuse avec ceux qu'il publie être ses ennemis, « qu'une guerre honorable contre eux ». (Rohan.)

Ce qui paraît certain, d'après Le Vassor, c'est que le comte de Soissons, mécontent de la cour de France depuis l'affaire de Chalais, pensa plus d'une fois à s'unir étroitement aux réformés, comme s'il eût voulu jouer le rôle de son aïeul, Louis, prince de Condé. Il avait déjà pris ses mesures pour entrer, à la tête de 6,000 hommes, dans le Dauphiné, s'y conquérir une place de sûreté et publier, de là, un manifeste contre Richelieu, chose à laquelle Rohan fait évidemment allusion dans les derniers mots que nous venons de citer. Le cardinal s'en inquiéta, parce que le nom seul d'un prince du sang donnait alors beaucoup de force à un parti. C'est pourquoi le sieur de Guron, envoyé à la cour de Turin à l'occasion des affaires de Mantoue, eut ordre d'insinuer adroitement au comte de Soissons

que s'il voulait faire quelques avances, il rentrerait dans les bonnes grâces du Roi. Le comte se laissa persuader, fit sa paix quelque temps après, et on le vit arriver, vers la fin de juillet, au camp sous la Rochelle, où Louis XIII lui fit un très-bon accueil.

Nous avons oublié de dire qu'avant de se mettre en route pour le Vivarais, le duc de Rohan avait gardé le plus grand secret sur son projet, et disposé tous ses préparatifs de façon qu'on pût croire qu'il voulait se diriger vers le haut Languedoc. Le prince de Condé reçut donc de la cour l'ordre de le prévenir et de se porter, avec toutes ses forces, dans le pays de Foix, afin d'y reprendre les villes que Rohan venait d'enlever aux catholiques. La veille de son départ, le duc de Montmorency lui donna à Toulouse un ballet allégorique, dans lequel, s'il faut en croire une relation contemporaine, il déploya toute la magnificence de l'époque. « Après plusieurs *entrées,* toutes préparées d'avance, « on en vit une à laquelle on ne s'attendait pas : « c'étaient les *Chevaliers des Pyrénées* ayant Hercule « pour chef et traînant, enchaîné, Géryon, monstre à « trois têtes, par lequel on avait voulu désigner la *félonie* « sous les traits du duc de Rohan, l'*hypocrisie* sous « ceux de la duchesse, et la *révolte* sous ceux d'une « *furie.* » Comme on en peut juger, c'était du dernier bon goût, et surtout du dernier galant. Du reste, le *Mercure* (tome XIX, p. 72) nous apprend « que le duc de Montmorency dansa à son ballet, et qu il parut d'ailleurs que le prince de Condé n'y prit pas grand plaisir, car *il dormait toujours pendant qu'il se dansait* ».

VII.

L'armée du prince, composée de 20 compagnies du régiment de Normandie, des régiments de Phalsbourg, Sainte-Croix, Annibal et Bioule, environ 4,500 hommes, s'était rassemblée aux environs de Pamiers dont il voulait faire le siége, et où commandait Beaufort, lieutenant du duc de Rohan. Condé, ayant en outre sous ses ordres le duc de Montmorency, le marquis de Ragny, le comte de Carmaing et du Bourg, les trois derniers comme maréchaux de camp, et une grande quantité de noblesse, commença les travaux d'attaque le 6 mars. Le 10, une brèche considérable ayant été faite aux remparts, déjà en très-mauvais état, les assiégés offrirent de se rendre avec la vie sauve, mais le prince ne les voulut recevoir qu'à discrétion. Un grand nombre cherchèrent à s'échapper de la ville, mais ils furent poursuivis et massacrés; de ceux qui évitèrent le massacre, les uns furent pendus à Pamiers, les autres en grande quantité envoyés aux galères. Beaufort et d'Auros, gouverneur de Saverdun, surpris dans leur fuite, furent livrés au Parlement de Toulouse, condamnés à mort et exécutés. Le prince de Condé, dit Dom Vaissette, accorda ensuite la vie sauve aux habitants, mais la ville fut livrée au pillage. Rohan se borne à faire remarquer qu'on exerça dans la ville « toutes les cruautés et licences qu'on peut s'imaginer sous un tel chef ». Heureusement, La Rousselière, que le duc avait envoyé pour remplacer d'Auros à Saverdun,

ranima par son attitude et sa résistance énergique le courage des réformés, si bien que la prise de Pamiers fut, dans le pays de Foix, l'unique succès du prince, qui se proposa dès lors de se venger sur Réalmont, l'une des principales places de l'Albigeois.

Cette ville fut investie le 15 avril; elle avait déjà résisté à trois assauts, lorsque, le 18, Maugis, qui en était gouverneur, gagné par Condé, la lui livra, justifiant bien cette remarque de Le Vassor, que Son Altesse ne conquit jamais que des villes trahies ou incapables de se défendre.

Là encore, malgré une si lâche trahison, les vainqueurs commirent de telles atrocités qu'elles tournèrent à l'avantage des réformés. « Les désordres, dit Rohan, « continuèrent en cette pauvre ville, et force hommes « et femmes vinrent, toutes nues et échevelées, à « Roquecourbe, où le vicomte de Saint-Germier, séné-« chal de Carcassonne, l'Espagnet et autres gentils-« hommes faisaient la guerre, lesquels, avec les intelli-« gences qu'ils avaient dans Castres, se servirent de « cette occasion pour émouvoir le peuple. » En effet, Saint-Germier recueillit ces malheureux et les conduisit sur le bord des fossés de la ville, où ils supplièrent, en poussant des cris de désespoir, les habitants de les recevoir, aimant mieux, disaient-ils, en cas de refus, mourir de leurs mains que de tomber en celles du prince de Condé. « Cette scène, dit l'historien du Languedoc, « eut tout l'effet que Saint-Germier s'était proposé : « aussitôt les ministres et les partisans que le duc de « Rohan avait dans Castres ameutent le peuple, qui « prend les armes, fournit les cordes et les échelles à « Saint-Germier et à sa troupe, et fait enfin ouvrir les « portes, en criant : *Vive Rohan!* »

Le mouvement qui rendit Castres aux réformés fit que, de son côté, Montauban, dont Saint-Michel, cadet de la Roche-Chalais et parent du duc de Rohan était gouverneur, se déclara aussi en leur faveur. Tel fut le fruit des cruautés excessives que Condé autorisa, au point que son nom resta, pendant de longues années, un objet de terreur, exécré dans le pays.

Le marquis de Malauze, protestant dont la défection était déjà d'ancienne date, lui livra les places de Castelnau, de la Caune et de Brassac; mais le prince fut honteusement contraint de lever le siége de la petite ville de Viane, contre laquelle il avait fait mettre sept canons en batterie (8 mai). Cet affront lui fit prendre la résolution de se joindre au duc d'Épernon pour tenter avec lui le siége de Sainte-Affrique.

Reprenons maintenant où nous l'avons laissée l'odyssée vivaroise du duc de Rohan; la marche heureuse et hardie qu'il venait de faire à travers ce pays, suivie coup sur coup de la prise de Chomérac, de celle du Pouzin et de celle de Baix, avait jeté un tel effroi parmi les catholiques, que « le long du Rhône jusqu'au Pont-« Saint-Esprit, ils se croyaient perdus, et si ce n'eût « été le corps qui était à Villeneuve-de-Berg, qui assu-« rait les uns et fortifiait les autres, la confusion eût « apporté des pertes notables; car, à Rochemaure, « plusieurs abandonnaient leurs maisons; à Viviers, les « plus assurés songeaient à se fortifier, les autres à « s'enfuir. Dans les villages, tout était désert, chacun « se représentant une armée accrue de sept mille « hommes, etc. »

Ainsi s'exprime, sur cette sorte de panique, l'auteur très-catholique et très-partial des *Commentaires du soldat du Vivarais*. Le comte de Montréal se hâta d'en

informer le gouverneur du Languedoc. Le duc de Rohan achevait à peine de fortifier le Pouzin, quand il apprit, en effet, que le duc de Montmorency quittant l'armée du prince, et le duc de Ventadour descendu du Puy dans le bas Languedoc, se disposaient à venir lui couper la retraite; craignant alors que Barjac ne tombât en leur pouvoir avant qu'il pût y porter secours, il précipita son départ du Vivarais. Il n'attendit même pas le retour de deux régiments qu'il avait prêtés à Chabreilles pour aller se saisir, par un coup de main heureux, de la petite ville du Chaylard, sur la frontière du Velay.

Il partit de Privas le dimanche, jour de Pâques, 23 avril, après avoir « assisté au prêche et fait la sainte Cène », et vint camper dans la plaine qui s'étend entre Mirabel et Lavilledieu. Le lendemain, son armée mise en bataille à la pointe du jour, il marcha dans cet ordre : le baron d'Aubais, commandant l'avant-garde avec trois cornettes de cavalerie, l'une faisant la tête, les deux autres servant d'ailes à l'infanterie qui marchait en quatre bataillons ordonnés en losange composé de quatre régiments; au centre les bagages; suivait l'arrière-garde, commandée par le sieur de Lèques, et qui se composait de quatre autres régiments d'infanterie et de trois compagnies de cavalerie, marchant dans le même ordre que l'avant-garde, sauf que la cavalerie était en queue et fermait la marche. Un peu avant d'arriver à Saint-Germain, le duc est informé par d'Aubays que l'ennemi apparaît en nombre considérable de fantassins et de cavaliers, dans les bois et autour de ce bourg, où il s'est en outre barricadé. C'étaient les forces que le duc de Ventadour et Montréal avaient ramassées dans le pays, et qu'ils avaient réunies

en cet endroit, d'autant plus avantageux pour elles, qu'il est couvert de bois et sillonné de murailles servant d'abri et propres aux embuscades, et que « le passage « est étroit, et qu'il faut passer à portée de mousquet « de ce bourg ». Quoiqu'ils eussent l'avantage de la position, les catholiques n'osèrent pas hasarder une bataille avant l'arrivée du duc de Montmorency, qu'ils attendaient à tout instant, et qui se trouvait à une demi-journée de marche. Ils se contentèrent donc d'escarmoucher avec rage, persuadés que le duc de Rohan, suivant la même route par laquelle il était venu, essayerait de s'emparer du bourg, et que cette tentative donnerait à Montmorency le temps d'arriver avec des forces suffisantes pour l'écraser.

Mais Rohan trompa leur attente ; au lieu de les attaquer et de s'amuser à faire le siége du bourg, il couvrit tout son flanc gauche d'une ligne de tirailleurs, afin d'empêcher l'ennemi de « mirer » dans le gros des bataillons, et fit filer l'avant-garde sur la droite par un sentier, au bout duquel elle franchit une petite rivière, et se mit hors de la portée du feu ennemi. Dès que l'avant-garde, et après elle le bagage, furent hors d'atteinte, et que les derniers rangs de l'arrière-garde eurent dépassé Saint-Germain, ceux-ci furent attaqués avec furie par les catholiques ; mais loin d'en être ébranlés, ils firent aussitôt tête avec beaucoup de vigueur et de sang-froid, « se contentant d'envoyer leurs mousque-« tades une file après l'autre, et faisant leurs haltes accou-« tumées ». Enfin, après un combat opiniâtre qui dura environ deux heures, et fut énergiquement soutenu par le sieur de Lèques, dans lequel, des deux côtés, il fallut en venir à l'arme blanche et aux coups d'épée, les catholiques, mis en désordre par plusieurs charges

de cavalerie, n'osèrent poursuivre les protestants jusqu'à la petite rivière, au delà de laquelle ceux-ci, ne rencontrant plus d'obstacle, continuèrent leur chemin jusqu'à la Gorce. Quand le duc de Montmorency arriva sur le théâtre de cette escarmouche, la retraite du duc de Rohan s'était déjà effectuée depuis quelques heures, sans pertes sensibles, avec tout son bagage, son canon et ses munitions. Le lendemain, la petite armée protestante retraversa l'Ardèche et arriva à Anduze, où elle prit un peu de repos.

Tel est, dans son ensemble, l'historique exact de cette marche et de cette retraite, opérées à travers un pays ennemi, par des routes difficiles et souvent impraticables, en présence de forces à peu près égales, et accomplies néanmoins avec tout le succès que l'on peut attendre d'une troupe aguerrie, conduite par un général habile et familiarisé avec les opérations les plus délicates de la guerre.

Faisant, — nous ne savons pourquoi, — trop peu de cas de l'ensemble et du résultat de celle-ci, les écrivains catholiques ont préféré faire le pompeux étalage de quelques prouesses personnelles, faits d'armes individuels qui n'eurent même pas le mérite de retarder de quelques heures la marche de leur ennemi manœuvrant en une contrée hostile, et au milieu d'obstacles naturels, comme s'il eût été sur un terrain d'exercice. Il nous semble qu'ils auraient bien mieux servi leur conscience et la vérité en avouant, par exemple, que si Rohan effectua sa retraite avec tant de bonheur et d'habileté, il y fut puissamment aidé par l'équivoque lenteur du duc de Montmorency.

Le duc de Rohan, lui, ne fait pas de difficulté de reconnaître que l'appréhension d'avoir affaire avec les

troupes fraîches que celui-ci amenait, l'empêcha de substituer une bataille générale à une escarmouche inoffensive. C'est par cette sorte de circonspection, où la prudence l'emporte sur des témérités incertaines, que se révèle le génie du véritable homme de guerre.

VIII

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas et retourner à la Rochelle, que nous avons laissée surprise et consternée du départ de la flotte anglaise. Cette malheureuse ville n'était pas encore au bout de ses déceptions ni de ses souffrances. Il y avait cependant dans l'énergie de sa révolte et dans l'héroïsme de son isolement un sentiment naturel de revendication qui semblait bien justifier la légitimité de sa cause. Cédée à l'Angleterre en 1360 par le traité de Bretigny, elle avait elle-même reconquis plus tard son indépendance, et ne s'était donnée volontairement à la France qu'à de certaines conditions qui lui avaient été libéralement accordées. C'étaient la jouissance de quelques priviléges chers à son peuple, tels que celui de se garder elle-même et de ne pas recevoir de garnison ; elle nommait ses magistrats et son gouverneur, si bien que, ainsi qu'on l'a fait remarquer, lorsqu'elle voulait se mettre en état de révolte, elle n'avait qu'à fermer ses portes au roi de France, auquel elle ne devait que la foi et l'hommage. Dès les premiers troubles de la religion, elle devint, grâce à ces priviléges, le refuge de tous les persécutés de la nouvelle doctrine; la mer qu'elle couvrait de se

navires et de son industrie, ses remparts qui, du côté de la terre, ne redoutaient ni le canon ni l'escalade, la rendaient imprenable, et les siéges qu'elle eut à supporter, les assauts qu'elle repoussa, l'activité de ses marchands et de ses corsaires, en firent bientôt la plus importante place de sûreté et, pour ainsi dire, la métropole des protestants français. C'en était assez pour que sa perte fût résolue ; mais, de part et d'autre, les efforts devaient être et furent, en effet, à la hauteur de la grandeur de l'entreprise et de la sainteté de la résistance.

Le départ de la flotte de secours et la présence du Roi imprimèrent une activité nouvelle aux travaux du siége : une immense digue en pierres, tenant toute la largeur de la rade, appuyée de chaque côté sur un fort, ouverte entre ses deux branches pour le passage de la marée, et tout entière hors de la portée du canon de la ville, fut entreprise pour fermer la mer aux rebelles.

Ce fut l'honneur du cardinal de Richelieu, non d'avoir conçu, mais d'avoir fait adopter, malgré bien des avis contraires, ce projet grandiose qui lui fut apporté par deux ingénieurs parisiens. Pour protéger les travaux contre une attaque par mer, la flotte royale, composée de quarante vaisseaux et commandée par le duc de Guise, vint s'embosser à l'entrée de la rade (21 janvier 1628). Quelques heures après apparut également une flotte espagnole « mal équipée et dépourvue « de tout », composée de 37 navires en mauvais état. Elle venait uniquement pour témoigner, devant la Rochelle en révolte, de l'union des deux couronnes de France et d'Espagne.

Son concours, il est vrai, fut tout platonique et ne consista qu'en réceptions et en fêtes que le Roi donna

à l'amiral espagnol, mais il stimula le gouvernement anglais à préparer un nouveau secours pour les Rochellois. Ceux-ci, en effet, à l'apparition de cet adversaire inattendu, s'empressèrent d'envoyer de nouveaux députés au roi d'Angleterre, qui conclut avec eux un traité par lequel « il s'engageait à les secourir par terre « ou par mer, selon sa puissance royale, jusqu'à ce qu'il « eût moyenné une bonne et ferme paix ». Mais le soin qu'il voulait y mettre, ajoutait-il, ne pouvait rendre le secours disponible qu'au printemps. Il n'oublia pas d'en donner avis au duc de Rohan, qui reçut cette communication pendant qu'il faisait fortifier le Pouzin.

Dans cette attente, les Rochellois, se voyant de plus en plus resserrés par l'armée assiégeante, comprirent que ce retard allait bientôt compliquer leur situation de toutes les menaces de la disette et de la famine. Ils adressèrent donc un pressant appel à l'assistance de tous leurs coreligionnaires, et la mère du duc de Rohan, qui par sa présence, ses sacrifices, son grand âge et son autorité enflammait leur courage, écrivait à son fils de ne jamais oublier la fière devise de Jeanne d'Albret : « Paix assurée, victoire entière ou mort honnête! » Dans l'armée royale, un siége de cette importance n'en était pas moins soumis à des lenteurs inévitables et souvent monotones, malgré les incidents variés que, la plupart du temps, le cardinal faisait naître pour calmer les impatiences du Roi. Or le Roi s'ennuyait. Richelieu, qui feignait adroitement de le retenir au camp en lui parlant de gloire et de grandeur, finit par lui accorder qu'un voyage de peu de durée à Paris serait utile à sa santé, et lui assura que, « lui restant », les affaires du siége n'en recevraient aucun préjudice. Louis revint donc à Paris (24 février); mais en partant, il

laissa à Richelieu le commandement du siége aux titre et qualité de lieutenant général des armées du Roi en Poitou, Saintonge, Angoumois et Aunis, « avec plein pouvoir sur toutes les troupes de cavalerie et infanterie, tant françaises qu'étrangères », enjoignant en outre à tous généraux et officiers de le reconnaître et de lui obéir comme à sa propre personne. C'était tout ce que voulait l'astucieux cardinal : être maître absolu de l'armée et des opérations du siége, des levées au dehors, des traités à conclure; se ménager autant que possible l'honneur exclusif d'avoir, pendant l'absence du Roi, réduit la ville rebelle : quelle ne serait pas alors sa toute-puissance! Mais, dans la réalisation la plus espérée de nos rêves, il y a toujours des contre-temps, comme des nuages dans un ciel bleu. Deux ou trois entreprises qu'il prépara pour forcer la ville, une autre contre le fort Tadon échouèrent complétement et trompèrent ses prévisions ambitieuses; aussi ne voulut-il pas garder pour lui cette mortification, et il eut soin de faire attester publiquement que l'insuccès des opérations projetées était dû à d'autres causes qu'à sa personne. On trouva, par exemple, que Marillac, chargé d'amener la plus grande partie des troupes sur le lieu de l'action, ne seconda pas l'activité de son général, qu'il manqua au rendez-vous, *et rendit inutile les peines et la valeur du cardinal.* Ce fut, dit-on, l'origine de cette terrible disgrâce, dont le garde des sceaux et son frère furent plus tard victimes.

Il arriva souvent aussi, à la grande joie des ennemis de Richelieu, que les travaux de la fameuse digue furent contrariés, emportés même par la violence des hautes marées ou par la tempête; mais son opiniâtreté triompha de la double hostilité des éléments et des envieux, et

ce ne fut pas le moindre de ses titres à l'admiration générale. Si quelque chose, en effet, imposait silence à toutes les critiques, ce n'était pas seulement de voir cette Éminence, bottée et éperonnée, visiter les camps, les tranchées et les travaux, y stimuler le zèle des soldats et des travailleurs, maintenir partout une discipline et un ordre parfaits, et faire en toutes choses métier de général et de chef d'armée expérimenté; c'était aussi le double spectacle de cette activité prodigieuse dans un corps frêle et délicat, et des soucis sans nombre qui l'attendaient dans son cabinet, au retour de ces inspections. Là, en effet, que d'affaires multiples réclamaient à la fois son attention et ses soins! Outre les petites conjurations de l'intérieur à prévenir ou à étouffer, n'avait-il pas les ambassadeurs et les envoyés secrets des rois du Nord et des cours du Midi, des électeurs palatins et des princes protestants, à recevoir, à écouter et à séduire, la succession du duc de Mantoue à épier, les perfidies du duc de Savoie à surveiller, les trames du cabinet de Madrid à déjouer, et enfin... le duc de la Trémouille à catéchiser et à convertir? Son éloquence ou plutôt sa science théologique fut, il est vrai, si persuasive, qu'une seule conférence lui suffit pour établir la conviction du néophyte et lui faire abjurer solennellement son hérésie; conversion politique s'il en fut, car, de tous les grands noms de la vieille féodalité française qui, depuis la conjuration d'Amboise, avaient si glorieusement souffert et combattu pour la foi protestante, la Trémouille était le seul qui, avec le duc de Rohan, lui fût encore resté fidèle. Et si celui-ci luttait toujours, en fanatique désespéré, au fond des montagnes cévenoles, non-seulement ce n'était pas assez pour ranimer l'espoir et le courage

des Rochellois, ni pour ajouter aux soucis de Richelieu quelque inquiétude sérieuse, mais la Trémouille, en arrachant volontairement son nom du livre d'or des huguenots, préparait et encourageait, parmi les gentilshommes, les nombreuses défections qui devaient considérablement affaiblir la résistance du duc de Rohan dans le Midi.

A son retour du Vivarais, le chef des réformés, instruit de la prise de Réalmont, ne songe plus qu'à secourir le haut Languedoc, et se propose « l'entreprise « de Mirweys, place forte importante des Cévennes, « sur le bord du Rouergue, où, dit-il, il savait que tout « le pays accourrait » . Il se dirige donc sur cette ville, emmenant avec lui quatre régiments et du canon ; il la somme de se rendre; sur son refus, il en abat les défenses et en vient à la sape. Au moment où il va ordonner l'assaut, ses éclaireurs lui signalent, sur ses derrières, une troupe catholique, forte d'environ deux mille hommes et prête à fondre sur lui. Aussitôt il change ses batteries, met toute sa cavalerie à pied, élève une grande redoute, s'y enferme et attend l'ennemi. Celui-ci s'avance avec confiance et une entière présomption du succès; mais à peine est-il à portée du canon, que foudroyé, surpris et criblé par l'artillerie et la mousqueterie, il se débande, s'enfuit et disparaît. Mirweys capitule le lendemain.

Après ce succès, les troupes de Rohan demandèrent du repos, tant elles étaient harassées depuis le temps qu'elles faisaient la guerre dans des pays si ingrats et si difficiles ; il la leur accorda, « ce qui le contraignit, « dit-il, d'aller au Vigan, après avoir tiré parole que « chacun se trouverait au rendez-vous qui leur serait « donné pour aller au secours de Sainte-Affrique » . C'est

là que nous le retrouverons infligeant une rude humiliation au prince de Condé.

C'est aussi dans cet intervalle que la flotte anglaise, chargée de vivres, reparut dans les eaux de la Rochelle (11 mai); elle était, cette fois-ci, commandée par le comte de Dembig, beau-frère de Buckingham.

Lorsque au mois de novembre ce dernier avait quitté l'île de Rhé pour revenir en Angleterre avec tous ses vaisseaux, il avait dit à quelques Rochellois qu'il emmenait avec lui, que c'étaient le défaut de vivres et l'incommodité de la saison qui l'obligeaient à s'en retourner, mais qu'il reviendrait au printemps avec une flotte plus considérable. Il avait promis, en outre, de faire passer des vivres à la Rochelle en quantité suffisante pour soutenir un long siége, et exigé que ces Rochellois le suivissent en Angleterre, afin qu'ils y fussent « témoins de ses bonnes intentions ». Quelle ne fut pas leur surprise, quand, à peine débarqués, ils apprirent que, sur un ordre même du duc de Buckingham, on venait de décharger le grain et les provisions déjà embarqués sur les vaisseaux en partance et destinés à la Rochelle! Que s'était-il passé? Était-ce encore un effet de cette folie d'amour dont la reine de France était l'innocent objet? était-ce un revirement provoqué par quelque incident diplomatique imprévu? On ne l'a jamais bien su; mais il dut y avoir de l'un et de l'autre, voici comment : à leur passage à Londres, des ambassadeurs que le roi de Danemark envoyait à Louis XIII, avaient offert la médiation de leur maître à Sa Majesté Britannique, pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Cette paix, en effet, importait tellement aux princes du Nord et aux protestants d'Allemagne, dans leur lutte contre l'Empire,

qu'ils lui sacrifiaient sans hésiter l'existence même de la Rochelle. D'un autre côté, le gentilhomme français qui avait ramené les seigneurs et officiers anglais prisonniers, gracieusement renvoyés sans rançon par le roi de France à la reine sa sœur, avait été chargé d'intriguer fortement auprès des ministres de Charles pour que celui-ci acceptât les propositions danoises. Or, sans être positivement agréées, elles produisirent un temps d'arrêt et d'incertitude, auquel le retour de Buckingham ne contribua pas peu. Les députés rochellois s'en alarmèrent et supplièrent Charles de se souvenir de sa parole; ils lui représentèrent que les propositions des ambassadeurs danois étaient insidieuses; qu'elles allaient provoquer, si l'on y prêtait l'oreille, la ruine de ceux qu'il avait promis de protéger; que la sollicitude de ses ministres se ralentirait sur les espérances que les médiateurs donneraient de la prochaine conclusion d'un traité; que dès qu'on saurait en France qu'il y a à Londres des propositions de médiation sur le tapis, les troupes du duc de Rohan se débanderaient, et que les gentilshommes qui se disposaient à se joindre à lui resteraient chez eux; enfin que, pendant ce temps-là, les forces de terre et de mer qui assiégeaient la Rochelle ne feraient que s'accroître, que la digue s'achèverait et que le port se trouverait entièrement fermé.

Charles comprit alors pourquoi le gentilhomme français envoyé à la Reine intriguait si fort auprès de ses ministres; il fut touché des plaintes des Rochellois, se ressouvint de sa parole et promit un puissant secours. Mais comme il lui fallait obtenir de nouveaux subsides du Parlement, il le convoqua pour la fin de mars, et en attendant sa réunion, il conclut un traité avec les Rochellois.

Dégageons, une fois pour toutes, une erreur dans laquelle plusieurs historiens sont tombés sur la foi des libelles du temps : il est faux que, par ce traité, la Rochelle se soit donnée au roi d'Angleterre. Le cardinal de Richelieu atteste lui-même que les Rochellois repoussèrent constamment la proposition que certains Anglais leur en firent. Après de longs débats, le Parlement anglais accorda des subsides, et une seconde flotte fut envoyée au secours de la Rochelle ; c'est celle qui, commandée par lord Dembig, y arriva, comme nous l'avons dit, le 11 mai.

Déjà, vers le milieu d'avril, une sorte de loup de mer du nom de Sacrymore était parti de Plymouth, et avait pu, à travers mille obstacles et au péril de sa vie, pénétrer dans la Rochelle et y annoncer l'envoi prochain et certain de cette flotte. A cette annonce, les Rochellois illuminèrent leurs maisons, tant la distance est promptement franchie de l'anxiété à l'espérance. Cette espérance, d'ailleurs, pouvait être fondée : les travaux de la digue avançaient lentement, l'absence du Roi avait refroidi l'ardeur des assiégeants ; soldats, officiers, gentilshommes volontaires, leur zèle n'était plus le même ; leur humeur se cabrait, malgré les avances du cardinal et la crainte de son ressentiment, contre cette idée, antifrançaise par excellence, de servir sous un prêtre endossant tour à tour la cuirasse et le camail. On le savait dans la ville assiégée, et peut-être s'exagérait-on l'importance de cette mauvaise humeur. « J'ose « le dire, s'écrie Le Vassor, la Rochelle n'eût point été « prise, si Louis XIII, revenu promptement à l'armée « quand il apprit que le roi d'Angleterre envoyait une « flotte au secours de ses alliés, n'eût animé les offi- « ciers et les soldats par sa présence. » Hâtons-nous

d'ajouter que ce fut la gloire du cardinal de le comprendre, et d'avertir lui-même Louis que son retour était nécessaire.

Toute l'armée fit au Roi une réception enthousiaste quand il arriva brusquement au camp, le 23 août; il se montra satisfait de tout ce qu'on lui fit voir, et dès le lendemain, il fit sommer la ville de lui ouvrir ses portes. Sommation inutile à laquelle les Rochellois ne firent aucune réponse : la flotte anglaise leur était annoncée, peut-être même était-elle déjà en vue.

Elle se composait de 30 vaisseaux remorquant une vingtaine de barques chargées de munitions et de vivres. La flotte française, sous les ordres du chevalier de Valençay, défendait la digue et l'estacade, tandis qu'une petite escadre de 16 navires à rames protégeait les assaillants du côté de la Rochelle contre les sorties et les coups de main des assiégés. Toute l'armée française, sur mer et sur terre, s'ébranla et se tint prête à recevoir dignement l'ennemi. On s'observa réciproquement, pendant quelques jours, en se saluant de loin en loin de quelques bordées de canon; les Rochellois multipliaient leurs signaux, priant avec instance l'amiral anglais d'engager le combat et de forcer le passage, promettant, eux, d'agir simultanément de leur côté.

Le 18 mai, les vaisseaux anglais, paraissant obtempérer à cette demande, appareillent avec grand fracas, s'avancent tout près de la rade présentent leurs flancs et déchargent leur artillerie. Et ce fut tout : immédiatement après, ils virèrent de bord, gagnèrent le large à pleines voiles, et reprirent la route d'Angleterre, ramenant à l'île de Wight hommes, vivres et munitions, et jusqu'aux Français qu'ils avaient à leur bord et

qu'ils s'étaient engagés à ne débarquer qu'à la Rochelle. Étrange et mystérieuse détermination, qui réduisit les assiégés aux plus cruelles extrémités, couvrit l'Angleterre de honte, et dont l'histoire, impuissante à débrouiller la cause dans le chaos de mille conjectures, semble laisser à la chronique galante, fort en usage alors, le soin d'éclaircir le problème et d'en dégager l'inconnu sinon avec certitude, du moins avec un grand fonds de vraisemblance. Un mot profond qui a été dit de nos jours : « Tout arrive en France », résume exactement notre opinion à cet égard, à savoir que, dans l'enchaînement, ignoré du vulgaire, des événements politiques, il n'est pas impossible qu'à de toutes petites causes correspondent de grands et surprenants effets.

IX

Le lecteur, en raison de l'opinion que nous venons d'émettre ci-dessus, voudra bien nous permettre de lui recommander un livre curieux, devenu rare aujourd'hui. Imprimé en 1745, à Fontenoy, il a pour titre ces deux mots *Recueil A* en caractères rouges : il y a aussi le *Recueil B*, caractères rouges également, mais imprimé sept ans après, en 1752, et à Luxembourg. Or, dans le premier Recueil, le défilé des anecdotes débute par « LE RÉCIT DES INCIDENTS SECRETS *qui firent que l'Angleterre ne secourut point la Rochelle, et que le roi* LOUIS XIII *se rendit maître de cette ville pendant le ministère du cardinal de Richelieu.* PAR M. LE M.

de T. » L'éditeur, dans sa préface, veut bien nous dire que ces trois dernières initiales désignent M. le maréchal de Tessé. Le maréchal, il est vrai, raconte des incidents qu'il n'a pas vus, puisqu'il est né en 1651; mais on peut répondre à cette objection qu'il a pu les entendre raconter de la bouche même de son père, René de Froulay, comte de Tessé, élevé enfant d'honneur du roi Louis XIII, qui le fit capitaine des dix compagnies dont il augmenta le régiment de ses gardes. Nous serions même disposé à croire que celui-ci est le véritable auteur du récit dont nous allons reproduire un passage important, et que c'est par un sentiment naturel de crainte et de délicatesse que l'écrit n'a été publié que cent dix-sept ans après les faits qu'il raconte. Voici donc comment y est expliquée la retraite si précipitée de la flotte anglaise envoyée au secours de la Rochelle :

« .....L'Angleterre n'oubliait rien pour se préparer « à secourir cette ville dont la réduction anéantissait « en France le parti huguenot; enfin voici ce que les « hommes peuvent appeler les effets du hasard, ou « pour mieux dire, une disposition souveraine et « impénétrable, qui fait une liaison d'incidents si heu- « reusement enchaînés, que l'on peut y reconnaître les « effets de la Providence.

« M. de Beautru avait une sorte d'enjouement dans « l'esprit qui le rendait non-seulement très-familier « avec le cardinal, mais encore avec le Roi, et cet « enjouement le mettait à portée de dire hardiment bien « des choses que d'autres n'auraient pu hasarder. « Toute la cour était occupée des préparatifs de l'An- « gleterre pour secourir la Rochelle, et le cardinal « n'avait rien tant à craindre que cet événement.

« Beautru lui dit en particulier : — Monseigneur, « avouez la vérité, Votre Éminence croit que je ne suis « pas trop sage, et j'ai de quoi la persuader que je le « suis encore infiniment moins qu'elle ne l'a cru. Votre « antichambre est pleine de courtisans; je gage qu'il « n'y en a aucun qui puisse imaginer que c'est Beau- « tru qui va vous proposer un moyen certain pour « empêcher que les Anglais ne secourent la Rochelle; « mais donnez-vous patience, car, du premier coup « d'œil de mon idée, Votre Éminence dira que je suis « fou; un peu d'attention vous fera connaître ensuite « que je ne le suis pas tant qu'on le croit, et vous ver- « rez, dans la troisième partie de mon discours, que « Beautru pense et pense juste. — Je me tiens au pre- « mier, interrompit le cardinal, mais venons au fait... « — N'est-il pas vrai, Monseigneur, reprit Beautru, « que ce serait rendre un service important au Roi, à « l'État et à Votre Éminence que d'empêcher que les « Anglais ne secourussent la Rochelle? — Très-grand, « répondit le cardinal. — N'est-il pas vrai, reprit Beau- « tru, que toutes les femmes sont coquettes, et que la « Reine, avec toute la vertu du monde, l'a été assez « pour avoir voulu plaire à Buckingham? — Eh bien? « interrompit le cardinal. — N'est-il pas vrai, conti- « nua Beautru, que Buckingham doit commander la « flotte anglaise; qu'il est le premier ministre d'An- « gleterre; que c'est l'homme de l'Europe dont on peut « le plus flatter la vanité, et n'est-il pas vrai qu'il a « repassé en Angleterre le cœur plein d'une indicible « passion pour la Reine? — Eh bien, interrompit « encore le cardinal, à quoi tout cela peut-il aboutir? « car jusqu'ici je me tiens au premier coup d'œil de « votre idée. — Tout cela, reprit Beautru, aboutit à

« croire que lorsque la sagesse est épuisée, il faut trou-
« ver des ressources même dans l'imprudence,... qu'un
« héros n'a qu'un métier qui est celui de la guerre, et
« qu'un grand homme comme vous, et comme moi,
« les a tous, et qu'il faut que la Reine écrive une lettre
« à Buckingham; qu'elle flatte sa vanité, qu'elle se
« serve de tous les termes les plus persuasifs pour l'em-
« pêcher de secourir la Rochelle; qu'elle l'en prie si
« cela est nécessaire, et que je me déguise pour porter
« moi-même cette lettre, et achever, pour votre gloire
« particulière et pour celle du Roi, ce grand ouvrage,
« qui fait penser présentement à Votre Éminence que
« Beautru est un fou, et qui fera qu'un jour vous le
« remercierez d'une extravagance qui aura réussi. —
« Êtes-vous tout à fait fou? lui répliqua le cardinal.
« Est-ce pour rire ou pour vous moquer de moi? La
« Reine voudrait-elle écouter seulement cette extrava-
« gance? et quand elle le voudrait, quel effet pourrait
« avoir cette lettre? et qui lui proposera de l'écrire? —
« Moi, reprit brusquement Beautru. — Et qui le pro-
« posera au Roi? — Moi encore, Monseigneur, répli-
« qua Beautru. Mais laissez-moi achever mon projet,
« et si je vous sauve la Rochelle, peut-être direz-vous
« un jour que Beautru n'est pas si fou que vous l'avez
« souvent dit. Je voudrais, continua-t-il, demander une
« audience particulière au Roi, et concerter que vous
« entrassiez dans son cabinet un quart d'heure après
« moi; j'aurai fait ma proposition dans les mêmes ter-
« mes et dans le même temps à peu près que je vous
« l'ai faite; le Roi me traitera comme vous m'avez
« traité, c'est-à-dire d'extravagant; j'essayerai de lui
« faire comprendre qu'il est uniquement question de
« prendre la Rochelle, et d'empêcher le secours des

« Anglais ; j'exagérerai la vanité de Buckingham, flattée « de rendre un grand service à la Reine, pour laquelle, « au bout du compte, il a remporté de France une « grande et infructueuse passion. Croyez-moi, Monsei- « gneur, le cœur des hommes se conduit tout autre- « ment que les affaires d'État ; fiez-vous à moi ; venez, « quand j'aurai eu le loisir d'entamer la matière, il « faudra que Votre Éminence soit d'abord du même « avis que le Roi qui me traitera d'impertinent, et puis, « insensiblement, écoutant mes raisons, vous revien- « drez à convenir que si cela ne réussit pas, au moins « cette lettre de la Reine ne blessera ni son honneur, ni « sa réputation, ni les affaires du Roi, et je conclurai « que Buckingham est trop honnête homme pour faire « aucun usage désagréable d'une lettre que même « j'essayerai, si l'on me charge de cette commission ; « de ne lui pas laisser; et si préalablement je puis « exiger, avant que de la lui remettre, qu'il me la « rende après l'avoir lue, je me ménagerai suivant les « conjonctures, et n'oublierai rien pour rapporter cette « pièce d'écriture, qui semble tant vous inquiéter, et « laquelle, au fond, doit être en ceci regardée comme « une chose totalement indifférente, quoi qu'il en « arrive. Car, à l'égard d'obliger la Reine à l'écrire, je « me chargerai de lui en faire la proposition, si Votre « Éminence le juge à propos ; mais il vaudrait mieux « que ce fût le Roi qui exigeât d'elle, comme une affaire « d'État, l'obéissance de l'écrire ; et fiez-vous à moi, « Monseigneur, elle aura peut-être moins de peine et « de répugnance que nous ne croyons à faire ce plai- « sir à Sa Majesté.

« Tout cela, quoique vague, parut au cardinal un « projet bizarre, qui pouvait avoir quelque succès, et

« ce n'était pas pour une affaire de la conséquence de « prendre la Rochelle, risquer grand'chose qu'une « lettre qu'à tout hasard on pouvait désavouer. Cette « dernière réflexion détermina à ne point envoyer « Beautru pour la porter, et à se servir d'un simple « postillon, afin que s'il était nécessaire un jour de « nier la lettre, on pût aussi plus aisément nier le cour- « rier. Enfin le cardinal se rendit; la grande affaire « était de prendre la Rochelle. Beautru fit la proposi- « tion au Roi, qui le traita de visionnaire; le cardinal « joua le personnage dont il était convenu; en un mot, « après bien des contestations, des contredits, des « répliques et des contre-répliques, le Roi et le car- « dinal se rendirent; la lettre fut écrite par la Reine, et « par l'ordre du Roi, et à sa prière, dans les termes « que le cardinal et Beautru avaient concertés. La « Reine trouva même qu'il y avait quelque chose de « grand pour elle, de rendre au royaume le plus grand « service du monde, et que ce fût l'effet de sa vertu, « et de l'amour qu'elle avait fait naître dans le cœur « de Buckingham. Quoi qu'il en soit, Buckingham reçut « la lettre à Londres, dans le temps qu'il faisait pré- « parer à Portsmouth, où il devait s'embarquer, tout ce « qui était nécessaire au secours des Rochellois. »

On sait le reste, et nous n'ajouterons qu'un seul commentaire à ce récit qui a vu le jour pour la première fois en 1745; c'est le témoignage de Voltaire : « La « cour, dit-il, a toujours été persuadée que le cardinal « de Richelieu, pour ce coup, se servit de l'amour « même de Buckingham pour Anne d'Autriche, et « qu'on exigea de la Reine qu'elle écrivît au duc. Elle « le pria, dit-on, de différer au moins l'embarquement; « et on assure que la faiblesse de Buckingham l'emporta

« sur son honneur et sur sa gloire. Cette anecdote sin-
« gulière a acquis tant de crédit qu'on ne peut s'empê-
« cher de la rapporter : elle ne dément ni le caractère
« de Buckingham, ni l'esprit de la cour ; en effet, on ne
« peut comprendre comment le duc de Buckingham se
« borne à faire partir seulement quelques vaisseaux,
« qui se montrent inutilement, et qui reviennent dans
« les ports d'Angleterre. Les intérêts publics sont si
« souvent sacrifiés à des intrigues secrètes, qu'on ne
« doit point du tout s'étonner que le faible Charles Ier,
« en feignant alors de protéger la Rochelle, la trahit pour
« complaire à la passion romanesque et passagère de
« son favori. » (VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs, etc., etc.*, ch. CLXXVI.)

Il est à remarquer — et nul n'en doit être surpris — que cette petite intrigue a dû rester longtemps secrète ; du vivant même de Louis XIV, elle ne dût pas franchir le cercle intime de quelques rares initiés : ni Saint-Évremond ni Le Vassor n'en ont parlé, et ce dernier surtout n'eût pas manqué, s'il l'eût connue, d'y trouver une occasion d'atteindre le grand Roi en injuriant et en calomniant sa mère.

Aussi se borne-t-il à dire que les Rochellois, choqués de la conduite de Dembig, « qu'on ne peut guère excuser de lâcheté ou d'intelligence avec l'ennemi », envoyèrent un nommé Gobert porter leurs plaintes au roi d'Angleterre et lui exposer leur détresse. Leur situation devenait de plus en plus critique, désespérée ; les maladies, les fatigues, la famine les épuisaient ; ils essayèrent de faire sortir les femmes, les vieillards, les enfants ; mais les assiégeants les repoussaient et les forçaient à rentrer dans la ville. Cependant, quelques-uns, que tant de souffrances faisaient incliner à la paix,

purent s'échapper et s'aboucher avec Bassompierre. Peut-être allaient-ils faciliter les voies à un accommodement honorable, lorsqu'on leur montra (10 juin) une lettre adressée aux Rochellois par le roi d'Angleterre et leur promettant « d'engager ses trois royaumes et de laisser périr sa flotte plutôt que de ne pas les tirer de péril » . Cette nouvelle fit rompre les tentatives de négociations, et la Rochelle, dans l'attente d'un troisième et formidable secours qui, en effet, se préparait à Plymouth, se décida courageusement à épuiser jusqu'aux dernières ressources de la défense.

X

Pendant que ce troisième secours, promis par le roi d'Angleterre, s'organisait à Plymouth, Buckingham, victime d'une vengeance particulière, tombait sous le poignard d'un assassin (2 septembre 1628); mais loin de ralentir les préparatifs, cet événemant les fit précipiter. On s'aperçut, en effet, que le favori n'y avait mis aucune diligence, ce qui laissa supposer que, devenu hostile aux réformés, il avait voulu gagner du temps, dans l'espoir que la Rochelle se rendrait ou qu'elle serait prise, ce qui rendrait l'envoi de la flotte inutile. Cette supposition — il faut bien le dire malgré sa vraisemblance — s'accorde peu avec la joie que ressentit le cardinal en apprenant la mort de Buckingham, s'il est vrai qu'il fit donner mille écus de récompense à un officier de la reine d'Angleterre qui lui en apporta la nouvelle.

La flotte anglaise mit donc à la voile, et parut le 28 septembre en vue de l'île de Rhé; elle se composait de 140 bâtiments portant 6,000 hommes de troupes, et à l'avant-garde étaient placés les réformés français, commandés par Soubise et le comte de Laval, frère du duc de la Trémouille, dont nous avons raconté la conversion récente. L'ensemble de toute cette force navale était sous le commandement supérieur de lord Lindsey, qui avait à son bord ce chevalier de Montaigu que nous avons vu naguère entrer à la Bastille, mais qui en était sorti peu de temps après, réconcilié avec le cardinal. Si nous faisons remarquer la présence du diplomate à côté du marin, c'est qu'il fut certainement porteur d'instructions secrètes, qui firent de lui l'un des principaux acteurs dans le dénoûment final du drame de la Rochelle auquel nous allons assister.

De son côté, prête à recevoir dignement l'ennemi, l'armée royale était pleine d'entrain et brûlait de combattre ; tous les vaisseaux de la France étaient rassemblés dans la rade, et le rivage garni de canons pour les protéger; enfin, tous les travaux, y compris ceux de la fameuse digue, étaient terminés. Si quelques envieux du cardinal, comme il s'en plaint lui-même dans ses *Mémoires*, avaient pu parfois entraver certaines opérations d'un siége difficile, et dont il voulait attirer à lui seul la gloire et le profit, la présence du Roi était venue donner une impulsion nouvelle à tous les différents chefs, éteindre entre eux toutes les rivalités, et communiquer la plus généreuse ardeur à la noblesse volontaire et aux soldats jusque dans les rangs les plus inférieurs. Il semblait que l'intervention étrangère, malgré son double avortement et dans l'audace de son troisième effort, faisait de la prise d'une ville rebelle une ques-

tion d'honneur national. Il ne s'agissait plus d'un simple et lamentable conflit entre Français, catholiques contre huguenots; outre une résistance dont il fallait avoir raison et un siége déjà long à terminer, la lutte, s'élevant à des proportions plus hautes, offrait une flotte étrangère à repousser, des assauts à entreprendre, de la gloire à acquérir sous les yeux d'un monarque de vingt-huit ans, qui payait de sa personne, et qui donnait à tous l'exemple d'une noble impatience et d'un incontestable courage. Chose inouïe et qui ne manquait pas d'une certaine grandeur, toute la France tressaillait dans l'attente de ce succès, et l'Europe attentive, amie ou ennemie, l'espérait, comme si elle y entrevoyait le point de départ, obligé et certain, de l'accomplissement de ses destinées.

De l'autre côté des remparts, à la Rochelle, tableau sombre, hélas! mais non sans gloire aussi, la résistance atteignait les sublimités de l'héroïsme et de l'abnégation. La famine décimait les habitants; les cadavres, privés de sépulture, jonchaient les rues et les places publiques; les vivants, exténués, à bout de forces, n'avaient de vie que dans le regard et dans le cœur. Deux femmes, dont l'une septuagénaire, la mère et la sœur du duc de Rohan, partageant les mêmes souffrances, endurant les mêmes privations, feignant peut-être, dans un féroce orgueil de caste et de gloire, des espérances qu'elles n'avaient plus, soutenaient visiblement ce courage et l'exaltaient encore. On avait dû élire un maire. L'homme sur lequel tomba le choix de ses concitoyens, Guitton, refusa d'abord, reculant devant cette lourde responsabilité. Il céda cependant; mais le jour où il prit, devant le Conseil de la ville, les fonctions de sa charge, plaçant un poignard sur le bureau, il jura

d'en frapper quiconque parlerait de se rendre, et fit jurer à tous les conseillers de le poignarder lui-même s'il cédait à cette tentation.

Le mardi, 3 octobre, deux heures avant le jour, un bon vent se leva, et l'avant-garde de la flotte anglaise s'approcha de la nôtre que commandait le chevalier de Valençay. Chaque vaisseau, l'un après l'autre, tirait une bordée sur notre droite, virait de bord et tirait sa deuxième bordée sur notre gauche; puis, sa décharge achevée, il montrait sa poupe et virait en arrière.

Successivement la bataille et l'arrière-garde vinrent au même point exécuter la même manœuvre qui fut répétée trois fois. Les vaisseaux français ripostaient bravement par un feu continu fort bien exécuté, tandis que 40 pièces de canon en batterie au *Chef-de-Baye,* et 25 autres à Coreilles, battaient la flotte ennemie de leurs salves incessantes. L'affaire dura trois heures, pendant lesquelles plus de cinq mille coups furent tirés de part et d'autre. Elle recommença le lendemain à la même heure, « mais, dit Rohan, plus mollement et plus loin ». Il ajoute que, dans ces deux combats, les Anglais ne perdirent pas un seul homme, assertion peu vraisemblable et formellement contredite par Bassompierre et par le rapport des Anglais eux-mêmes, qui avouent y avoir perdu plus de 200 des leurs. Du côté des Français, il n'y eut que 27 hommes tués, dont 4 furent atteints à Coreilles par un même coup de canon tiré de la Rochelle, « ce qui surprit tout le monde, parce qu'aucun canon de la ville n'avait encore porté si loin ».

Louis XIII s'était porté au *Chef-de-Baye* où commandait le maréchal de Bassompierre; pendant toute l'action, il dirigea lui-même le feu avec le plus grand

sang-froid, s'exposant avec témérité et animant le zèle de ses soldats. « Plus de 300 coups de canon, qui allaient encore au delà, lui passèrent sur la tête. » Tous les historiens lui ont rendu ce témoignage. Le principal fonds du caractère de ce prince était pourtant une grande timidité, qui approchait même de la dépendance ; nul plus que lui ne se laissait dominer, souvent même abattre par un sentiment de vaines terreurs; mais il rachetait ce défaut, en face du danger, par un autre sentiment, celui du devoir, dont il fut l'esclave, qui le guida toujours et qu'il s'exagéra souvent.

Ces deux escarmouches non-seulement ne produisirent aucun effet qui pût servir à la délivrance de la Rochelle ; mais les vaisseaux anglais s'éloignèrent plus au large, et vinrent mouiller à l'île d'Aix, comme si leur rôle était terminé. Vainement Soubise proposa à lord Lindsey de lui permettre de tenter le passage de la digue avec ses compagnons, pourvu que les Anglais voulussent le suivre. L'amiral anglais refusa, sous le prétexte qu'il avait ordre de ne pas hasarder la principale force de Sa Majesté Britannique.

Soit que le prétexte fût réel, soit que l'état de la mer ne permît pas d'agir, plusieurs jours se passèrent ainsi, pendant lesquels on amena à lord Lindsey des prisonniers anglais que le cardinal lui renvoyait sans rançon. Cet acte de courtoisie, il est vrai, était accompagné d'un passe-port et d'une sauvegarde pour le chevalier de Montaigu, avec lequel Richelieu désirait conférer.

Le diplomate fut accueilli au camp français avec la plus exquise déférence : on lui fit « belle et bonne chère » ; on lui fit visiter tous les travaux du siége, et

plus particulièrement la digue. L'impression qu'il en reçut fut telle qu'on l'espérait. Paralyser le secours anglais, en faisant au roi Charles des propositions de paix que Montaigu alla lui porter en Angleterre; terminer, pendant ce temps-là, la grande affaire de la Rochelle en présence des Anglais, et sans leur participation, tel était le double but que poursuivait Richelieu, en déployant, pour ainsi dire, aux yeux de Montaigu, toutes les forces dont le roi de France disposait.

Il fut servi à souhait par son extrême habileté d'abord, puis par cette circonstance, qu'il avait sagement prévue, que d'un côté les habitants de la ville, de l'autre les Français réformés de la flotte anglaise, demanderaient à traiter simultanément chacun pour leur compte. Si cette prévision se réalisa, ce n'est pas que l'énergique fermeté de Guitton eût fléchi, mais on comprend qu'elle eut à subir de rudes épreuves. Quand la souffrance et les privations l'étreignent de toutes parts, quand elle voit ses dernières et plus chères illusions s'évanouir pour faire place, non au doute qui est encore une espérance, mais à la plus navrante réalité, il serait puéril de demander à toute une population une uniformité de sentiments que la nature humaine ne comporte pas.

Avec les sommations fréquentes qui venaient du camp français, se glissaient d'habiles insinuations, engageant les habitants à s'en remettre, vu leur situation désespérée, à la clémence du Roi leur souverain, qui aurait plus d'égard à leur soumission volontaire qu'aux prières du roi de la Grande-Bretagne, avec lequel d'ailleurs il négociait un traité. Des insinuations identiques et de même source parvenaient aussi, sur les vaisseaux anglais, aux réformés qui avaient suivi

Soubise; bientôt aux insinuations succéda l'envoi de passe-ports, munis desquels on vit arriver le même jour (27 octobre) au camp français, chacun de leur côté, deux délégués de ces derniers et quatre de la Rochelle. Immédiatement amenés chez le cardinal, celui-ci les fit mettre par groupes, dans deux chambres différentes, et conféra tour à tour avec chaque groupe, sans que l'un se doutât du voisinage de l'autre, et réciproquement.

Les délégués des réformés de la flotte furent entendus les premiers. « Après un compliment respectueux « et soumis, ils demandent la permission d'aller à la « Rochelle, et promettent de parler si fortement que « les habitants prendront la résolution de se remettre « sous l'obéissance du Roi. » Richelieu leur promet de s'employer en leur faveur près du monarque, cause longuement avec eux, en tire adroitement des éclaircissements sur le peu de confiance qui leur reste dans le bon vouloir de l'Angleterre; puis il les quitte, et va parler aux délégués de la ville qui l'attendaient dans l'autre chambre avec les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre.

La première chose que demandent les quatre Rochellois, c'est la permission d'envoyer l'un d'entre eux sur la flotte anglaise conférer avec les réformés qui y sont; « ils promettent ensuite de remettre la ville entre les mains du Roi, et prient le cardinal de leur obtenir des conditions supportables. — Voulez-vous m'assurer, leur dit le cardinal, que vous ne parlerez point aux principaux de vos concitoyens qui sont sur la flotte? je vous les ferai voir présentement. — Les délégués de la ville ayant donné leur parole, Richelieu rentre dans la galerie où il a laissé ceux de la flotte, leur fait pro-

mettre la même chose, et leur dit de le suivre. Les pauvres gens s'entre-saluent de loin avec la dernière surprise, et le maréchal de Bassompierre ramène les députés de la flotte dans la galerie. » (LE VASSOR.) Ce coup de théâtre, cette apparition inattendue, dans laquelle il leur permit courtoisement de s'embrasser, mais leur défendit de s'adresser la parole, eut pour effet de faire croire des deux côtés que l'on s'était entièrement mis à sa discrétion.

De même que de ceux de la flotte il avait tiré des aveux importants, il ne fut ni moins adroit ni moins heureux avec ceux de la Rochelle. — Je veux bien, leur dit-il, demander votre grâce au Roi : Sa Majesté est allée prendre de l'air et du repos pour huit jours; à son retour, je lui en parlerai. — Huit jours, Monseigneur, s'écrie imprudemment un des députés, mais la Rochelle n'a pas de vivres pour trois jours ! — A cet aveu d'impuissance, le regard, le ton de voix du cardinal s'arment d'une sévérité cruelle; sans ironie, mais avec une dignité froide et acerbe, il leur reproche leur folle opiniâtreté : — De votre propre aveu, leur dit-il, vous êtes à la merci de votre Roi après l'avoir grièvement offensé; néanmoins, je l'exhorterai à vous faire miséricorde. — Et, séance tenante, il leur dicte les articles de la capitulation. Ils portaient en substance que le Roi, « ayant égard à la repentance et aux protestations des « Rochellois, leur promettait le pardon de leur faute « et l'exercice de leur religion dans l'intérieur de leur « ville; la restitution de tous leurs biens saisis et con- « fisqués, sauf les fruits perçus sans fraude ; même grâce « pour les gens de guerre, sujets du royaume, mais « étrangers à la ville, qui s'y trouvaient renfermés, « lesquels en sortiraient, savoir, les officiers et gentils-

« hommes, l'épée au côté, et les soldats, un bâton blanc « à la main ; amnistie pour toutes les hostilités et négo- « ciations, sous la réserve des cas exécrables exceptés « par les édits, aussi bien que pour toute fonte de « canon, fabrication de monnaies, saisies de deniers, « levées de contributions et contraintes ; décharge de « tous jugements rendus contre eux à l'occasion de leur « rébellion, comme de tous recours à raison de ceux « qu'ils auraient obtenus de leurs juridictions ». Il y était stipulé, en outre, que les Rochellois, ouvrant les portes de leur ville, « la remettraient dès à présent ès « mains du Roi pour en disposer ainsi qu'il lui plairait, « et leur prescrire telle façon de vivre qu'il jugerait à « propos pour l'avenir, sans autres conditions que « celles qu'ils espéraient de sa bonté ».

Soit oubli, soit calcul de la part du cardinal, on omit, dans ce traité, les réformés français venus sur la flotte anglaise ; mais, à la sollicitation de Richelieu qui voulut paraître leur bienfaiteur, le Roi les y comprit, et accorda même un délai de trois mois aux habitants de l'île de Rhé et de la Rochelle, retirés en Angleterre, pour revenir chez eux jouir des avantages qu'il accordait aux autres.

La capitulation ayant été ratifiée à la Rochelle, douze des principaux de la ville en sortirent, et vinrent au camp du Roi se jeter à ses pieds et lui présenter l'acte de ratification. Le long jeûne et les fatigues qu'ils venaient d'éprouver ne leur permettant pas de marcher, ils sollicitèrent et on leur envoya des chevaux du camp. Arrivés à deux cents pas du logis du Roi, ils mirent pied à terre, et Richelieu les conduisit à Sa Majesté, devant laquelle ils se jetèrent à genoux, tandis que l'un d'eux nommé La Goutte, avocat du Roi au

siége présidial, implorait en termes émus et soumis la clémence du souverain.

On rapporte que la réponse de Louis fut sèche et sévère. Nous devons le croire d'autant plus que ce même sentiment exagéré du devoir, dont nous avons déjà parlé, fermait son cœur à la pitié, le rendait même cruel, et qu'il en donna plus tard de terribles exemples. Cependant il leur affirma qu'il tiendrait tout ce qu'il leur avait promis, et ordonna qu'on leur servît à dîner, ce qui était, dit M. Bazin, en ce moment, autre chose pour eux qu'une civilité.

Le cardinal lut ensuite une requête des habitants qui demandaient 1° que le traité comprît tous ceux de leur religion qui s'étaient unis à leur ville dans cette guerre; 2° que Sa Majesté leur conservât le privilége d'élire leur maire et leurs échevins. Cette double requête fut rejetée. Cela devait être. On ne peut pas supposer, en effet, qu'après avoir abattu pour jamais la rébellion d'une ville, justement considérée comme la métropole du protestantisme français, Richelieu voulût se priver du succès, bien plus facile, de détruire également les derniers restes de cette résistance, personnifiée désormais dans le duc de Rohan.

Sous son inspiration, le Roi donna un témoignage, manifeste et cependant mesquin, de cette idée fixe et arrêtée dans son esprit, d'abattre l'implacable et obstiné lutteur. Il fallait le vaincre et le dompter personnellement, pour qu'il fût à tout jamais impossible qu'une pareille lutte recommençât entre le pouvoir royal et le parti protestant. Pour le lui faire sentir, on eut l'inhumanité d'exclure la vieille duchesse douairière de Rohan et sa fille du bénéfice de la capitulation, et on les fit étroitement enfermer au château de Niort.

Ce fut moins une vengeance contre deux femmes sans défense, qu'une sorte de défi et d'avertissement porté au duc de Rohan.

Le 1er novembre, jour de la Toussaint, Louis XIII fit son entrée dans la Rochelle, où, dès la veille, une partie de son armée l'avait précédé, suivie de 3,000 chariots de vivres, de plusieurs troupeaux de bœufs et de moutons. Déjà, une distribution gratuite de 10,000 pains avait été faite par ordre de Richelieu, et c'est une justice que ses ennemis eux-mêmes lui ont rendue, de dire qu'une fois la victoire assurée, il étendit sa sollicitude sur toutes les douleurs de cette ville affamée, qu'il défendit, sous peine d'un châtiment exemplaire, toute vexation aux habitants, et fit publier au son du tambour que tous ceux qui manqueraient « de pain et des choses nécessaires à la vie en demandassent chez lui ».

Par mesure de précaution, Guitton, destitué de ses fonctions de maire, fut exilé de la ville; on dit que le cardinal lui ayant amicalement conseillé de se retirer en Angleterre, il lui répondit qu'il aimait mieux rester le sujet d'un roi qui avait su prendre la Rochelle, que de devenir celui d'un roi qui n'avait pas su la secourir. Vraie ou non, cette réponse est trop digne et trop belle pour que nous ne lui en laissions pas tout l'honneur.

Enfin, une déclaration royale, publiée le 16 novembre, fixa d'une manière définitive le sort de la ville : l'exercice de la religion catholique y fut établi; on accorda aux habitants remise et abolition de leur crime, avec le libre exercice de leur religion en un lieu déterminé : leurs priviléges étaient abolis, l'hôtel de ville réuni au domaine, et leurs fortifications devaient être rasées.

La Rochelle avait vécu; elle ne devait plus retrouver ni son ancienne grandeur, ni son prestige.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

PRIVAS. — ALAIS

> Établir par la dextérité de ses négociations le duc de Nevers à Mantoue, prendre la Rochelle et marcher incontinent au secours de Casal, assiégé par les Espagnols, sont trois actions simultanées qui étonnèrent l'Europe et méritent à Richelieu l'admiration de la postérité. (VOLTAIRE.)

I

Cette guerre, plus politique que religieuse, qui mettait en présence le roi de France et une partie de ses sujets, si opiniâtrément soutenue par ceux-ci, si victorieusement poursuivie par celui-là, n'avait pas, comme on aurait pu le croire, le caractère particulièrement exclusif d'une querelle d'intérieur. Nous venons de voir, en effet, quel faible lien déjà rattachait à l'une des parties l'inutile concours de la couronne d'Angleterre; mais, pour bien comprendre comment et pourquoi la plupart des États de l'Europe s'y trouvaient eux-mêmes diversement intéressés, nous ne pouvons éviter d'exposer ici, dans une digression aussi courte que possible, la situation politique de chacun d'eux.

En Allemagne, l'empereur Ferdinand II, héritier de

la politique de Charles-Quint, s'était fait le chef de la Ligue des princes catholiques contre celle des princes protestants. On sait que cette dernière avait eu l'appui constant de la France, sous le règne de Henri IV, et que ce prince, lorsqu'il fut assassiné, était sur le point d'humilier, par une guerre formidable, l'orgueil, devenu de plus en plus menaçant, de la maison d'Autriche. Richelieu, dès son avénement au ministère, s'inspira de cette grande pensée politique, et choisit ses alliés au dehors parmi les principaux ennemis de cette maison. Lorsqu'en 1618, à la mort de Mathias, les Électeurs portèrent l'archiduc Ferdinand à l'Empire, la Bohême s'insurgea contre cette élection, et les protestants du pays offrirent leur couronne à l'Électeur Palatin, gendre du roi d'Angleterre, Jacques Ier. Celui-ci accepta et leva des troupes, mais, le 19 novembre 1620, il perdit, contre Maximilien de Bavière qui commandait les Impériaux, la bataille de Pragues, et du même coup, la couronne de Bohême et son Palatinat.

Tel fut le début de cette fameuse guerre de Trente ans, qui se termina par le non moins célèbre traité de Westphalie. La Ligue protestante, se voyant sur le point d'être écrasée, appela à son aide le roi de Danemark, reçut quelque argent de l'Angleterre, et des promesses de la France; mais elle ne put lutter avantageusement contre les généraux de l'Empire, Walstein et le comte de Tilly. Ferdinand, enflé des victoires remportées par ses capitaines, voulut contraindre les princes et les seigneurs protestants à restituer les évêchés et les bénéfices dont ils s'étaient autrefois emparés, et que la paix de Passau, signée par Charles-Quint, leur avait reconnus. C'est alors qu'ils invoquèrent l'appui de Gustave-Adolphe, roi de Suède, dont les

brillants exploits changèrent la face des choses. L'intervention de ce héros scandinave dans les affaires de l'Allemagne excédant les temps sur lesquels nous écrivons, nous nous bornerons à l'indiquer.

L'Espagne, où régnait également une branche de la maison d'Autriche dans la personne de Philippe III, petit-fils de Charles-Quint, bien que peu florissante et fort obérée en dépit de ses colonies d'outre-mer et de ses mines du Pérou, n'en possédait pas moins, en Europe, le Milanais, la Flandre, la Franche-Comté, le Roussillon, Naples et la Sicile. Ses prétentions sur la Valteline, si elles n'eussent été heureusement combattues par Richelieu, qui y fit passer le marquis de Cœuvres (depuis maréchal d'Estrées) avec une armée, lui ouvraient un passage direct d'Italie vers la Flandre à travers l'Allemagne, en sorte que, de Madrid à Anvers, on peut dire que la domination austro-espagnole aurait enfermé la France comme dans un cercle infranchissable, et fatal à l'autorité et à l'influence en Europe du Roi Très-Chrétien. De là l'alliance, très-judicieuse et très-politique, de ce dernier avec les mécontents d'Allemagne, c'est-à-dire avec les princes protestants, contraste frappant avec les rigueurs qu'il exerçait contre les protestants de son royaume. Battue dans ses prétentions du côté de la Valteline, où la France avait eu pour auxiliaires les Vénitiens et le Pape, l'Espagne crut prendre une revanche dans l'affaire de la succession de Mantoue.

Cette succession s'ouvrit, sur la fin de l'année 1627, d'une manière aussi brusque qu'inattendue. Atteint, quoique jeune encore, d'une maladie regardée comme mortelle, Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, n'avait d'autre héritier de son duché que la jeune prin-

cesse Marie, fille de son frère, et bien que moribond, il avait eu plusieurs fois l'idée de l'épouser dans l'espoir d'en avoir un enfant. Mais l'ambassadeur de France, marquis de Saint-Chaumont, eut la double habileté de l'en dissuader, et d'obtenir son consentement pour unir l'héritière de Mantoue avec son cousin, Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et prince français. Le roi de France favorisait cette union, et la cour de Rome, par égard pour ce haut patronage, ne refusa pas les dispenses d'usage. Le duc de Nevers s'achemina secrètement vers Mantoue, où, la veille de Noël, dans la chapelle du palais ducal, il épousa sa cousine. Le lendemain même de la cérémonie nuptiale, le duc Vincent mourut, et les deux jeunes époux prirent aussitôt le titre de duc et de duchesse de Mantoue. Le nouveau duc se fit également reconnaître comme marquis de Montferrat, malgré les droits que le duc de Savoie prétendait avoir sur ce marquisat.

Grandes furent à cette nouvelle la surprise et l'irritation de ce dernier, d'autant plus offensé de ce mariage mystérieux, qu'il était l'aïeul maternel de la jeune épousée. Le duché de Mantoue étant fief de l'Empire, il s'adressa à l'Empereur, qui, non content de refuser l'investiture au nouveau duc, se disposa à le déposséder des deux États, sous prétexte de les mettre sous séquestre pour les donner à ceux à qui ils appartiendraient. C'est en vertu de ces dispositions que Gonzalve de Cordoue, gouverneur du Milanais, vint mettre le siége devant Casal, place forte du Montferrat. Les Impériaux avaient d'autant plus beau jeu, que le roi de France était alors trop occupé devant la Rochelle; mais Richelieu n'eut pas de peine à faire comprendre à Louis XIII qu'il était de son honneur et de son intérêt de prendre

le duc de Mantoue sous sa protection, et de le défendre contre ses ennemis. Ce fut en leur annonçant officiellement la prise de la Rochelle que l'envoyé de la cour de France déclara au duc de Mantoue et au sénat de Venise la ferme intention du Roi Très-Chrétien de venir secourir la ville de Casal, et de mettre le duc de Mantoue en paisible possession de ses États. Les forces de la France étaient, en effet, devenues disponibles; le grand obstacle qui jusque-là les avait retenues était surmonté, la Rochelle était vaincue. Dans le même moment, Richelieu envoyait le comte de Charnacé à Gustave-Adolphe, et promettait les subsides de la France à ce monarque, pour l'engager à se mettre à la tête de la Ligue des princes protestants d'Allemagne.

Dans le Conseil du Roi, où fut agité le dessein de secourir le duc de Mantoue, le Cardinal rencontra une vive opposition de la part de la Reine mère et du cardinal de Bérulle, toujours dévoués au parti de l'Espagne. Il eut le bonheur de la surmonter, et il nous a conservé les belles paroles qu'il fit entendre au Roi, à cette occasion : « En prenant la Rochelle, lui dit-il, vous « avez exécuté, Sire, le projet le plus glorieux pour « vous et le plus avantageux pour votre État. L'Italie, « opprimée depuis un an par les armes du roi d'Es- « pagne et du duc de Savoie, implore le secours de « votre bras victorieux. Refuserez-vous de prendre en « main la cause de vos voisins et de vos alliés, qu'on « veut injustement dépouiller de leur bien? J'ose vous « promettre que si vous formez aujourd'hui cette noble « résolution, le succès n'en sera pas moins heureux « que celui du siége de la Rochelle. Je ne suis ni pro- « phète, ni fils de prophète, mais je puis assurer à « Votre Majesté que si elle ne perd point de temps

« dans l'exécution de son dessein, vous aurez délivré « Casal, et donné la paix à l'Italie avant la fin du mois « de mai prochain. En revenant avec votre armée en « Languedoc, vous achèverez de réduire le parti hugue-« not au mois de juillet. Enfin, Votre Majesté, victo-« rieuse partout, pourra prendre du repos à Fontaine-« bleau ou ailleurs, durant les beaux jours de l'au-« tomne. »

Cette opposition de la Reine mère, outre la froideur marquée que l'on voyait poindre déjà dans ses relations, jadis si intimes, avec Richelieu, puisait sa source dans le double penchant qui la portait à favoriser l'Espagne et à exterminer les huguenots. Son Conseil privé, dont Bérulle était l'âme, ne concevait pas d'autre politique : c'est de là qu'était sorti le sobriquet de *cardinal de la Rochelle,* pour reprocher à Richelieu ses lenteurs à prendre la ville rebelle, ses ménagements pour les vaincus, et ses négociations amicales avec les protestants d'Allemagne, au grand scandale de ces âmes pieuses et bigotes : « Là, dit M. Bazin, l'extermination « des hérétiques n'était pas seulement un calcul, mais « une passion, ou, si on veut, un devoir. » Où le grand ministre ne voulait et ne devait voir que la ruine d'un parti politique, parti remuant qui gênait la royauté, une femme à l'esprit étroit et superstitieux, et un oratorien dévot, persistaient à ne vouloir comprendre que le salut ou la damnation des âmes.

Docile aux sages conseils de Richelieu, Louis XIII tint, le 15 janvier 1629, un lit de justice au Parlement de Paris, dans lequel il annonça sa résolution d'aller lui-même secourir la ville de Casal, et par déférence il déclara la Reine sa mère régente des provinces en deçà de la Loire. Il prit le même jour, avec son armée,

la route de l'Italie, ayant avec lui le Cardinal, et pour lieutenants généraux les maréchaux de Bassompierre et de Créquy.

II

Il est temps de revenir au duc de Rohan, que tous ces événements rejetaient dans une situation de plus en plus critique, et tellement embarrassée, qu'il nous faut retourner sur nos pas pour en montrer successivement le contre-coup sur ceux où il agissait lui-même de sa personne. C'est ainsi que nous l'avons laissé, et que nous allons le retrouver en Languedoc, défendant contre le prince de Condé la petite ville de Sainte-Affrique. Cette ville, du diocèse de Vabres, est située entre deux montagnes qui la dominent de telle façon, qu'il est impossible d'y faire aucun ouvrage qui ne soit enfilé ou vu de revers, et jamais on n'avait songé à la fortifier. Elle ne pouvait donc chercher son salut contre une attaque sérieuse que dans le nombre et le courage de ses défenseurs. Sur les ordres du duc de Rohan, d'Aubaïs et Saint-Estève, son frère, y amenèrent, ainsi que Bimard, environ un millier d'hommes résolus à disputer chèrement cette proie, et qu'ils distribuèrent habilement dans différents quartiers.

Dès le 26 mai 1628, le duc d'Épernon avait rejoint le prince de Condé à Vabres, distant d'une demi-lieue de Sainte-Affrique; trois jours après, l'armée catholique, forte de six mille hommes de pied et de huit cents chevaux, se mit en mouvement; vers midi, elle arriva

devant la place, dont elle reconnut l'investissement impraticable. Cependant, Condé emporta aisément les dehors; les jours suivants, il fit continuer l'attaque, mais sans succès, et le 5 juin, il fit donner un assaut simultané par deux brèches d'où il fut énergiquement repoussé. Un troisième assaut ne fut pas plus heureux, si bien qu'après un combat qui dura plus de cinq heures, il se vit contraint de se retirer.

« Les femmes et les filles de la ville — c'est Dom « Vaissette qui l'avoue — prirent part à la défense de « la brèche, et il y en eut cinq d'entre elles de blessées « en combattant. Les catholiques eurent, aux trois « assauts, 400 des leurs de tués, parmi lesquels il y « avait 40 officiers et 300 blessés. Les assiégés y per- « dirent 28 hommes et en eurent 60 de blessés. Le « prince de Condé, voyant tous ses efforts inutiles, prit « le parti de décamper et de lever le siége, le lende- « main, 6 de juin. »

Pendant ce temps-là, Montmorency, qui se reprochait de n'avoir pas su s'opposer à la brillante retraite du duc de Rohan, s'en vengeait en reprenant, avec des forces considérables, les places que celui-ci avait conquises, en Vivarais, pendant son séjour de quelques semaines. Cette vengeance, il faut le dire, était accompagnée de cruautés sans exemple, et d'atrocités de toutes sortes contre les huguenots. Il ne se contenta pas de reprendre le Pouzin, Chomérac, Baix et Mirabel, mais il fit pendre inhumainement, en ces divers lieux, plus de deux cents gentilshommes, en dépit de toutes les lois de la guerre et des capitulations. Rohan, informé à Nîmes de toutes ces horreurs, jugea, avec raison, que le meilleur moyen d'arracher Montmorency du Vivarais était de s'emparer de Vèzenobre, petite

place du bas Languedoc qui lui appartenait. Montmorency accourut en effet, mais arriva trop tard pour secourir cette place, et fut forcé de se réfugier à Beaucaire; ne se sentant pas assez fort pour faire le dégât dans la campagne de Nîmes où Rohan avait mis ses régiments en garnison, il demanda quelques troupes au marquis d'Uxelles qui conduisait une petite armée en Piémont, ravagea pendant huit jours des champs, des fermes et des villages, et tout fier de ces tristes exploits, alla présider à Pézenas les états de Languedoc.

Sur ces entrefaites, Rohan reçut, à Nîmes, un message important que La Blacquière lui remit de la part du roi de la Grande-Bretagne. On avait fait croire à ce prince que, depuis le retour de la flotte anglaise, il y avait dans l'entourage du duc deux députés venus exprès de la Rochelle pour l'engager à négocier un traité particulier avec la cour. Afin de l'en détourner, le monarque anglais lui écrivait que, bien que sa flotte fût revenue en Angleterre sans avoir rien fait, il en préparait une autre si formidable, qu'il s'en promettait l'entière et très-prochaine délivrance de la Rochelle. Il lui promettait, en outre, en cas de mauvaise fortune, de ne jamais abandonner les réformés, et, « quand il « n'y aurait que la personne dudit duc, de hasarder « toutes choses pour le sauver... Le Roi vous prie, « ajoutait le message, de lui faire savoir si vous pouvez « compter sur quelque secours de la part du duc de « Savoie et de l'Espagne, afin que si le roi de France « vient à vous tomber sur les bras, Sa Majesté Britan« nique apprenne de vous-même ce qu'elle peut faire « pour vous secourir par diversion ou autrement. »

Le duc de Rohan répondit que, loin d'écouter des

propositions de paix, les villes réformées s'étaient empressées, à sa sollicitation, de renouveler le serment d'union, par lequel elles s'engageaient à ne faire aucun traité sans la participation du roi d'Angleterre. Il n'avait d'ailleurs d'autres moyens d'être secouru que ceux qu'il lui avait déjà énumérés précédemment. Quant à négocier avec l'Espagne, il s'y prêtait d'autant plus qu'il se trouvait dans une extrême disette d'argent. Ce fut, du reste, l'ambassadeur d'Espagne à Turin qui fit lui-même à Clausel, agent de Rohan, les premières ouvertures à ce sujet, accompagnées de bonnes espérances.

Indépendamment du dénûment réel dont nous venons de parler, d'autres raisons l'y portaient encore, et principalement l'abandon, devenu certain, de la cause de la Rochelle par les princes protestants d'Allemagne. La rapidité des victoires de l'Empereur les effrayait, et ne pouvait être arrêtée que par les armes de Louis XIII, malheureusement occupées dans sa grande lutte intérieure; aussi désiraient-ils et devaient-ils bientôt saluer avec joie la chute de la Rochelle, qui allait enfin permettre au Roi Très-Chrétien de les secourir efficacement contre la maison d'Autriche.

Comme on le voit, le mobile qui portait la cour de Madrid, malgré ses répugnances religieuses, à favoriser en secret et à prolonger la résistance des réformés en France, se justifiait par le mobile contraire dont les princes allemands n'avaient pu se défendre. Il n'y avait donc pour Rohan plus rien à espérer, ni en hommes ni en deniers, de ses coreligionnaires d'outre-Rhin qui désertaient sa cause; ceux de l'intérieur étaient épuisés; le roi d'Angleterre promettait beaucoup, et tenait peu ses promesses; il en était de même du duc de Savoie;

l'Espagne seule offrait de l'argent, Rohan n'hésita pas. D'où qu'il vînt, quelque précaire qu'il parût, un tel secours pouvait tout sauver : il envoya donc Clausel à Madrid offrir d'entretenir la lutte tout le temps dont le roi d'Espagne et le duc conviendraient ensemble, pourvu qu'au printemps prochain, le premier fournît une somme considérable aux réformés de France. La cour d'Espagne accepta cette offre, et un traité secret fut conclu.

Épargnons-lui d'inutiles reproches. Henri IV, pour conquérir son trône, n'avait-il pas traité avec la reine Élisabeth et appelé les Anglais en France? Pourquoi serait-il moins coupable que les Rochellois et que Rohan appelant à leur aide les marins anglais et l'argent de l'Espagne? Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point.

Pendant toutes ces négociations, le duc de Rohan ne laissait pas, dans le bas Languedoc, sur un espace de quelques lieues carrées, de tenir tête aux trois armées de Montmorency, de Condé et d'Épernon, avec une vigueur et une activité qui déroutaient ses adversaires. Leurs historiens avouent que sa réputation, depuis la façon remarquable dont il avait jadis secouru Montauban, l'avait rendu si redoutable, qu'à chacun de ses mouvements, la cour craignait qu'il n'opérât une diversion du côté de la Rochelle. C'est dans cette appréhension que trois armées avaient été jugées nécessaires pour lui barrer passage, et « faire le dégât » par tout le pays.

Nous croyons inutile de nous perdre dans ce dédale embrouillé de petites villes prises ou perdues, de succès et d'échecs, où, des deux côtés, il se fit des prodiges de bravoure, hélas! Français contre Français. Peu importe à l'histoire, en effet, si Rohan échoue à Creyssell, qu'il

triomphe à Aymargues, que Montmorency lui enlève Gallargues et qu'il enlève Monts à Montmorency. Disons seulement que ce fut une lutte de quelques semaines, héroïque et désespérée, mais fatalement déshonorée par toutes les horreurs de la guerre civile. En effet, tandis que l'on prévoyait comme prochaine la prise de la Rochelle, l'impatience exaltait, dans Louis XIII, un penchant trop naturel à ce zèle fanatique et cruel qui, sous le couvert d'une inflexible justice, lui faisait envoyer à ses généraux d'armée l'ordre impitoyable de ne faire aucun quartier aux prisonniers tombés dans leurs mains. Le monarque ne trouva, malheureusement pour sa gloire et sa justification, que de trop serviles exécuteurs de ses volontés barbares. Les contrées parcourues et ravagées par les troupes catholiques furent bientôt hérissées de gibets, dont l'apostasie *in extremis* ne sauvait même pas les victimes.

Irrité par le spectacle de tant de cruautés, Rohan réunit une assemblée de la province à Anduze, et s'y fit donner l'autorisation d'user de représailles, et de traiter les prisonniers tombés en son pouvoir avec la même rigueur. La prise de Monts, petite place à l'entrée des Cévennes, qui appartenait à Annibal, frère naturel de Montmorency, en mit une quantité considérable à sa discrétion, au moment même où Condé faisait dresser soixante-quatre potences pour autant de huguenots capturés à Gallargues par Montmorency. Rohan le fit prévenir de sa résolution bien arrêtée d'infliger le même sort à soixante-quatre gentilshommes ou officiers pris à Monts ; mais Condé feignit de ne rien entendre, et se retrancha derrière la volonté du Roi, en sorte que soixante-quatre prisonniers furent pendus de part et d'autre.

Ce qu'il y eut de plus étrange, nous pourrions dire de plus impertinent, dans cette débauche de cruauté, c'est la lettre que le prince de Condé écrivit au duc de Rohan pour le rendre responsable de ces exécutions; il lui reproche comme un crime « que le feu du ciel doit « punir » d'avoir fait prendre à l'assemblée d'Anduze la résolution d'user de représailles. Par une logique toute spécieuse, il ne reconnaît qu'à Sa Majesté le droit d'accrocher au gibet les prisonniers qu'elle fait; ceux que tient le duc sont d'une nature différente, et il lui dénie le droit de les menacer de représailles, comme une usurpation dans les rapports du valet au maître, du sujet au souverain. Tout autre commentaire ne pourrait qu'affaiblir cette correspondance, assez curieuse pour mériter d'être placée ici sous les yeux du lecteur. Voici d'abord la lettre du prince de Condé :

« Monsieur,

« Les précises volontés du Roi d'entretenir ceux « de la Religion prétendue Réformée, en entière li- « berté de conscience, m'ont fait jusqu'ici conser- « ver tous ceux qui sont demeurés dans l'obéissance « due à Sa Majesté, tant dans les Places, Païs, que « Villes Catholiques, en une entière liberté. La Jus- « tice a eu son cours libre : le Prêche se continue « partout, hormis en deux ou trois lieux, où il servait, « non d'exercice de Religion, mais de moïen pour s'a- « cheminer à la rébellion. Les Officiers sortis des Villes « rebelles ont continué leurs Charges : en un mot, on a « traité les prétendus Réformés obéissans, également aux « Catholiques fidèles au Roi. Aussi, les plus avisés de « votre Religion ont maudit votre rébellion, et connu « que le Roi ne vous a fait et à eux du mal, que celui

« que vous vous êtes procuré vous-mêmes, la malédic-
« tion de Dieu et la juste colère du Roi sur vous. J'ai
« vu, par la vôtre que vous écriviez au sieur Edmond [1],
« la résolution de l'Assemblée d'Anduze; à quel terme
« vous porte le désespoir de vos finesses découvertes,
« et la folle résolution que vous prenez contre les Catho-
« liques. Ceux qui ont été pris à Gallargues sont pendus
« par votre ordonnance puisque vous préférez Aymar-
« gues à leur vie. Par toute règle de guerre, quand ce
« serait entre deux Souverains, ils périssent justement;
« mais en ce fait ici, qui est du Valet au Maître, et du
« Sujet, tel que vous êtes, à son Roi et Souverain, ouïr
« vos menaces tant contre les prisonniers, tout d'autre
« nature que les vôtres, que contre les Catholiques restés
« dans les Villes rebelles, cela retombera sur vous; vous
« crachez contre le ciel. Vous et vos suivans en recevrez
« tôt ou tard une punition exemplaire. Pour moi, je
« vous l'avoue, que je ne lairrai de disposer des pri-
« sonniers pris à Gallargues, comme j'entendrai avec
« raison : et, outre Savignac que je tiens, et trente
« autres avec lui ès prisons de Tholoze, les prisonniers
« du Traquet et Montpellier, et tous autres pris et à
« prendre, souffriront le même traitement que vous
« ferez souffrir à ceux que vous tenez : et tous les
« Huguenots du Roïaume, les Ministres et Officiers, non
« exempts, le même que vous ferez recevoir aux Catho-
« liques qui sont en votre puissance, dans les Villes que
« vous occupez : tenez-le très-assuré. Et sur la fin des
« abbois de la Rochelle, à cette heure que les Anglois,
« connoissant vos tromperies, vous ont abandonné, con-
« tentez-vous d'avoir ajouté à toutes vos rébellions pas-

[1] Ambassadeur d'Angleterre.

« sées, trois crimes notables. Le premier, d'avoir vous « seul appellé l'étranger dans le Roïaume, et de vous en « être vanté par écrit; le second, d'avoir créé des Offi- « ciers de Justice; le troisième, d'avoir fait battre mon- « noie aux marques roïales et dues au Roi seul. Dieu « vous récompense selon vos bienfaits et vous donne « un bon amendement. Pour moi, je voudrois de bon « cœur que le service du Roi me permît d'être

« Votre affectionné serviteur,

« Henri DE BOURBON.

« A Béziers, le 4 novembre 1628. »

Le duc de Rohan lui répondit :

« MONSEIGNEUR,

« Comme votre qualité de Prince du Sang vous donne « le privilége de m'écrire ce qu'il vous plaît; aussi, elle « m'empêche de vous répondre, avec toute liberté, mon « sentiment : me contentant de me justifier sur vos prin- « cipales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris « les armes mal à propos, parce que ce n'étoit point « pour les affaires de notre Religion, mais pour celles de « votre personne, qui nous promettoit de faire réparer les « infractions de nos Édits, et n'en fîtes rien, aïant songé « à la paix avant qu'avoir nouvelles de l'Assemblée géné- « rale. Depuis ce temps-là, chacun sait que je n'ai eu les « armes à la main que par une pure nécessité, pour « défendre nos biens, nos vies, et la liberté de nos « consciences. Si les Anglois sont venus à notre assis- « tance, ils y étoient plus obligés que les Allemans que « vous fîtes entrer en France; parce que par le consente- « ment du Roi, ils étoient entremetteurs de la paix, et s'en « rendirent garants. Si on a battu monnoie parmi nous,

« ç'a été au coin du Roi, comme il s'est pratiqué en toutes « nos guerres civiles. Je me connois assez pour ne pré- « tendre à être Souverain : aussi n'ai-je jamais fait « tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrois. « J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui pro- « curent la ruine de l'Église de Dieu, et m'en glorifie. « Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point ; je suis « résolu à tous événements. Je cherche mon repos au « ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui « de ma conscience en la terre. Vous faites mourir les « prisonniers de Gallargues ; je vous imite en faisant « le semblable de ceux que j'ai pris à Monts. Je crois « que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce « qu'ils doivent plus craindre la mort, puisqu'ils sont « incertains de leur salut. Vous me faites commencer « un métier contre mon naturel. Mais je penserois être « cruel à mes soldats, si je ne leur immolois des vic- « times. Quant aux massacres dont vous menacez ceux « de la Religion qui, sous la foi publique, sont parmi « vous, c'est un bel exemple pour leur apprendre à se « fier à leurs ennemis, et une justification de notre « légitime défense. J'espère aussi que le Roi connaîtra « un jour que je ne l'ai pas déservi, et qu'il s'appaisera. « Vous dites que Dieu me maudira : j'avoue que je suis « un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance ; « mais outre que les Prophéties sont accomplies, et que « je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains « point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je « ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez « ces imprécations contre moi, mais seulement pour « acquérir une créance sublime parmi les Papistes. « Car, en cette guerre, vous n'y avez mal fait vos « affaires, à ce qu'on dit. C'est ce qui me donne quelque

« assurance que vous laisserez en repos nos pauvres « Cévennes, vû qu'il y a plus de coups à recevoir que « de pistoles. Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu « qu'il ne vous traite selon vos œuvres ; mais que vous « faisant encore retourner à vraie Religion, il vous donne « la constance d'y persévérer jusqu'au bout : afin qu'à « l'exemple de Monsieur votre Père et Aïeul, vous deve- « niez le défenseur de notre Église. Et ce sera lors que « je me pourrai dire de votre personne, ce que je me « dis maintenant de votre qualité : que je suis,

« Monseigneur, votre serviteur,

« Henri de Rohan.

« En Alez, le 6 novembre 1628. »

Le lecteur, dans ce persiflage mordant, aura remarqué avec quelle malice Rohan, avouant qu'il a pris une seule fois les armes mal à propos, fait allusion à la rébellion du prince de Condé, à laquelle, comme la plupart des grands seigneurs, il prêta son concours. Il était aussi de notoriété publique que le prince, dans sa jeunesse, avait consulté des astrologues qui lui avaient promis qu'il serait roi.

« Je ne crains point que le feu du ciel m'abîme », lui dit Rohan, ironie cruelle dont Tallemand des Réaux nous donne la clef avec une intraduisible crudité. « En cette guerre vous n'avez mal fait vos affaires... vous laisserez en repos les Cévennes où il y a plus de coups à recevoir que de pistoles » : on ne saurait mieux flétrir l'avarice sordide d'un prince qui n'eut pas de honte de se faire adjuger par le Roi tous les biens du duc de Rohan quand ils furent confisqués, ni peindre avec plus de finesse l'homme qui disait tout haut devant ses cour-

tisans : « Je suis bien poltron, c'est vrai, mais Vendôme l'est encore plus que moi. »

C'est quelques jours après cet échange épistolaire (la date l'indique) qu'arriva en Languedoc la nouvelle de la prise de la Rochelle; il est aisé de comprendre le trouble qu'elle jeta parmi les réformés.

« Cette nouvelle, dit Rohan, donna une merveilleuse « consternation partout; chacun commença à minuter « une paix particulière, et plusieurs à en faire des « propositions publiques, alléguant que, puisque nous « n'avions pris les armes que pour sauver la Rochelle « et qu'elle était perdue, il falloit maintenant onger à « faire la paix sans attendre une plus grande extré- « mité... Les peuples, las et ruinés de la guerre, et qui, « de leur naturel, s'abattent fort facilement dans l'ad- « versité, les marchands s'ennuyant de ne gagner plus « rien, les bourgeois voyant leurs possessions brûlées et « incultes, tous inclinoient à avoir une paix de quelque « façon que ce fût. »

III

Le duc de Rohan résista à cette défaillance générale; mais cette obstination, il semble la déplorer lui-même, et l'appelle presque une faute dont il ne veut accepter que la part de responsabilité qui lui revient. « L'on me blâme, dit-il, de ce que voyant la Rochelle « perdue, et le Roi embarqué au secours de Casal, je « ne prenois cette occasion pour rechercher la paix. A « quoi je réponds qu'il y avoit une Assemblée générale

« sur pied, avec laquelle je gouvernois les affaires; « tellement que s'il y avoit eu de la faute, il ne s'en « faut prendre à moi seul. » Hâtons-nous de rejeter cette excuse, il en a de meilleures.

Et d'abord, n'était-il pas l'âme et le conseil de cette assemblée générale, avec laquelle il « gouvernait les affaires » ? Ne lui aurait-elle pas obéi s'il avait voulu faire la paix lorsque, avant la prise de la Rochelle, l'évêque de Mende [1] lui faisait, de la part de Richelieu, des offres plus ou moins acceptables d'accommodement? Toute la question est de savoir, à la vérité, si ces offres étaient sincères, et il affirme, lui, qu'elles ne l'étaient pas et qu'elles cachaient un piége. Mais on peut croire aussi qu'il avait, à cet égard, l'esprit prévenu non sans quelques raisons : combien de traités de paix auxquels il s'était fié, et dans lesquels il avait été trompé! Ne voyait-il pas, en outre, à quelle hauteur cette grande victoire de la Rochelle élevait la puissance de Richelieu? Est-ce que, pour un Rohan, dernier représentant des prétentions féodales, la royauté, libre desormais de toute entrave, n'allait pas dominer en maîtresse absolue et courber sous sa volonté toute velléité, non-seulement de révolte, mais d'opposition au moindre de ses caprices; et n'y avait-il pas un fond de vérité dans cette exclamation railleuse de Bassompierre : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle. » Une trop juste méfiance et un excessif respect pour le serment qu'il avait fait de ne pas conclure de traité isolé, alors que tout autour de lui les assemblées comme les seigneurs, comme les communautés, se jouaient du même serment, et que chacun minutait,

[1] Daniel de la Mothe-Houdancourt, un des familiers intimes du Cardinal.

comme il le dit, son traité particulier : voilà quelles furent à la fois les raisons dominantes et l'excuse de son obstination à prolonger la lutte jusqu'au moment suprême où il fallut céder.

Le Roi, d'ailleurs, s'était contenté de traverser le Dauphiné, et déjà son armée s'apprêtait à franchir le pas de Suze. Qui pouvait dire si cet éloignement ne durerait pas au delà des prévisions rationnelles? s'il ne ranimerait pas les forces et les espérances des huguenots dans le Languedoc? Est-ce bien le moment, pour un rebelle comme le duc de Rohan, de déposer les armes, quand son adversaire va chercher aventure au delà des frontières où l'attendent l'Empire, la Savoie et l'Espagne réunis? Non, et s'il reste encore au général huguenot des illusions dont l'événement doit prouver la vanité, c'est la logique et la force des choses qui les lui font concevoir.

Dans le lit de justice que le Roi tint à Paris le jour de son départ pour l'Italie, il fit enregistrer au Parlement une déclaration invitant toutes les autres villes et communautés réformées, qui avaient pris les armes, à suivre l'exemple de la Rochelle, et à faire acte de soumission, dans le délai de quinze jours, au greffe de leur juridiction respective. La même injonction était faite particulièrement à toutes celles qui tenaient encore pour le duc de Rohan, et à tous, gentilshommes ou autres, qui persistaient à suivre ce chef « rebelle et criminel ». Le Roi, sous cette condition, promettait oubli et pardon, mais menaçait du châtiment le plus sévère tout refus d'obéir à la présente déclaration. De nombreux émissaires de la cour, continuant l'œuvre de l'évêque de Mende, mort depuis peu, parcouraient en même temps les provinces du Midi, offrant à tous les intéressés les avantages les plus séduisants pour les amener à faire leur

paix séparément. La cour, de cette façon, mettait très-habilement à profit le désarroi et la confusion que la prise de la Rochelle avait jetés dans les esprits; elle éloignait de plus en plus, et fort intelligemment, la possibilité d'en venir à la conclusion d'un traité général embrassant tout le parti de la Réforme, et amenait ainsi ce parti à se suicider par des traités particuliers. C'est ce suicide que Rohan redoutait le plus, et qu'il voulait éviter à tout prix : il s'empressa de convoquer à Nîmes une Assemblée générale de toutes les villes et provinces du parti, et il y fut résolu que l'union des Églises serait maintenue; qu'on chercherait les moyens d'obtenir une paix générale « qui fût sûre et de durée » ; que cette paix ne pourrait se faire que conjointement avec le roi d'Angleterre, lequel la procurerait meilleure « après avoir fait une descente en France, dont il avait « lors une commodité sûre et facile, le Roi étant à l'autre « extrémité du royaume avec toutes ses meilleures « forces ». L'Assemblée ordonna ensuite que l'on travaillât sans relâche aux fortifications partout où besoin serait, et invita le duc de Rohan à écrire au roi d'Angleterre et à continuer ses négociations avec l'Espagne pour en tirer un secours d'argent. Enfin, elle publia un manifeste, dans lequel, après avoir rappelé tous les griefs antérieurs, les traités violés, les malheurs qui accablaient ou qui menacaient toutes les églises, elle concluait ainsi : « Mais puisqu'une déclaration qui ne nous convie qu'à « des accommodemens particuliers semble nous ôter « toute espérance d'une paix générale; en attendant « qu'il plaise à Dieu d'appaiser sa colère allumée contre « nous, et de fléchir le cœur du Roi qu'il tient dans sa « main, nous exhortons ceux qui sont dans l'union de « nos Églises à y demeurer constamment, et les autres

« qui professent la même religion que nous à y entrer.
« C'est le seul moyen d'éviter l'oppression générale dont
« nous sommes menacés. »

Conformément au vœu exprimé par cette assemblée, le duc de Rohan adressa de son chef une lettre au roi de la Grande-Bretagne. De tout ce qui est sorti de la plume de ce grand seigneur qui fut, pour son temps, un érudit et un lettré, nous ne connaissons rien de plus éloquent ni de plus pathétique; le style en est noble, élevé, touchant et digne d'être offert pour modèle comme une page de haute littérature.

« Sire, lui écrit-il, le déplorable accident de la perte
« de la Rochelle, que Dieu a permise pour nous humi-
« lier sous sa main, redouble l'empressement que nos
« ennemis ont de nous ruiner, et leurs espérances d'en
« venir bientôt à bout. Mais cette disgrâce ne décou-
« rage pas encore les Églises de ces provinces. Elles
« ont la même volonté d'opposer aux projets formés
« contre nous une juste et vigoureuse défense. C'est ce
« qui leur a fait prendre la résolution de s'assembler,
« afin de subsister en corps durant ces mouvements,
« de m'assister de leurs bons conseils, et de pourvoir,
« conjointement avec moi, aux moyens de notre déli-
« vrance. Et parce que le secours que nos Églises ont
« reçu, et que nous attendons encore de Votre Majesté,
« est le plus puissant que Dieu nous ait accordé, l'As-
« semblée générale a souhaité que je joignisse mes très-
« humbles prières aux siennes. Je le fais, Sire, avec
« d'autant plus d'affection que je suis témoin que
« ces pauvres peuples ayant une fois quitté, par
« déférence aux désirs de Votre Majesté, les armes
« que l'oppression qu'ils souffraient de la part de
« leurs ennemis rendait justes et nécessaires, ils ne

« les ont reprises qu'après y avoir été engagés par « vos conseils et par vos promesses. Sur cette seule « assurance, ils ont méprisé les dangers, surmonté de « grands obstacles, abandonné leurs biens, et sont « encore dans la disposition de répandre jusqu'à la « dernière goutte de leur sang. Votre bienveillance leur « est plus chère que la vie. Les promesses les plus spé- « cieuses et les menaces les plus terribles n'ont pas été « capables de les porter à violer le serment qu'ils vous « ont fait, de n'entendre jamais à aucun traité sans « votre consentement. Un zèle si ardent pour la conser- « vation des Églises de ce royaume, et cette fidélité « sans exemple, méritent bien qu'un grand monarque « fasse sentir à des innocents persécutés, qui ont recours « à lui, les effets de sa puissance et de sa charité.

« Vous êtes, Sire, le défenseur de la foi que nous « professons : ne permettez pas qu'elle soit injustement « opprimée. Vos promesses ont excité nos Églises à la « maintenir ; et cette parole sacrée que Votre Majesté « a bien voulu donner, d'employer toute sa puissance « à les garantir de la ruine dont elles sont menacées, « est, après le secours de Dieu, l'unique fondement de « leur espérance. Aussi ont-elles cru ne pouvoir douter « sans crime de l'exécution de votre promesse. Si le « commencement de leurs misères a ému la compassion « de Votre Majesté, ce triste sujet s'est accru avec tant « de violence, que son secours est la seule chose qui « puisse empêcher l'anéantissement total de nos « Églises. Le plus grand crime que nos ennemis nous « reprochent et qui ne se peut expier, disent-ils, que « par notre sang, c'est d'avoir imploré votre assistance « et de l'avoir espérée. Voilà pourquoi nos biens sont « confisqués et détruits, nos maisons désolées et

« réduites en cendres, nos têtes mises à prix, nos « familles bannies et nos temples démolis. Partout où « la cruauté de nos persécuteurs se peut étendre, les « hommes et les femmes sont conduits à la messe à « coups de bâton. En un mot, la persécution que nous « souffrons est si grande, que nos paroles sont trop « faibles pour les exprimer. Mais la chose la plus triste « de toutes, c'est que nous voyons à nos portes des « armées puissantes, qui n'attendent que le moment « favorable de foudroyer les retraites qui nous restent. « Après quoi, l'exercice de la Religion sera banni, et les « fidèles demeureront exposés à un massacre général.

« Je ne prie pas Votre Majesté, Sire, de ne nous « abandonner point; je craindrais d'offenser un Roi si « puissant et si fidèle. L'extrémité à laquelle nous « sommes réduits me fait seulement prendre la liberté « de vous supplier de hâter le secours que nous atten- « dons, de peur que nous ne succombions sous l'effort « de nos ennemis. Votre Majesté trouvera, dans sa « profonde sagesse, les expédiens propres à rendre ses « forces redoutables à ceux qui les méprisent, et salu- « taires à tant de peuples qui en demandent l'assis- « tance. Vous acquerrez, par ce moyen, une gloire « solide et immortelle; vous délivrerez plus de trois « cent mille familles qui prient Dieu sans cesse pour « votre prospérité; vous conserverez un peuple qu'il a « racheté de son sang, et qui demeure fidèle à Dieu et « aux hommes, nonobstant les traitements les plus bar- « bares et les supplices les plus cruels; vous rendrez la « réputation de vos armes égale à votre puissance, vous « réprimerez l'audace de ceux qui entreprennent de « flétrir Votre Majesté par des reproches indignes; « enfin, vous ajouterez à vos titres celui de libérateur

« du peuple le plus innocent et le plus inhumainement
« persécuté qui fût jamais.

« Je ne ferai point mention, Sire, de mes intérêts
« particuliers. Je pourrais en parler à Votre Majesté
« sans craindre d'être blâmé, puisque j'ai l'honneur de
« lui appartenir[1]. Il y a longtemps que j'ai consacré
« mes biens et ma vie au service du public. Je croirai
« ma condition assez heureuse pourvu que l'Église ne
« fût point misérable et que je puisse témoigner, par
« mes actions, à Votre Majesté, que je suis son très-
« humble et très-obéissant serviteur.

« Henri DE ROHAN.

« 13 mars 1629. »

Il ne faut pas s'étonner si, dans cette lettre, le duc de Rohan fait vibrer la corde toute particulière de la foi protestante persécutée, et, selon lui, presque condamnée à périr. Si Richelieu, en effet, bien au-dessus, comme homme d'État, des chicanes de conscience, avait pour principal souci la ruine complète de ce parti politique auquel le protestantisme servait de drapeau, il ne répudiait pas pour cela les moyens violents provoqués par l'antagonisme des passions exclusivement religieuses; et, dans ces moyens, les conversions forcées, les persécutions pour unique cause d'hérésie, les dénis de justice et jusqu'aux coups de bâton comme agents de persuasion, n'étaient ni les plus négligés ni les moins efficaces. N'avons-nous pas vu une ville tout entière du Vivarais, la ville d'Aubenas, passer subitement, en quelques heures, sous l'argumentation persuasive du fouet et de la schlague, de l'hérésie au giron de l'Église romaine? Bien plus, et l'Assemblée de Nîmes,

[1] Il y avait eu, dans le siècle précédent, une alliance matrimoniale entre les deux maisons de Rohan et de Stuart.

dans son manifeste, en fit la juste remarque, la déclaration royale, publiée après le lit de justice, laissait tous les édits antérieurs relatifs au culte, même celui de Nantes, dans un mutisme des plus menaçants. Certainement Richelieu ne se proposait pas, comme Bérulle et Marie de Médecis, d'en venir à la proscription complète de l'hérésie, qui n'entraînait rien moins que la mort ou le bannissement en masse des huguenots. Il les savait laborieux, actifs, industrieux, commerçants et probes; il distinguait, dans cette ruche d'abeilles écartée du troupeau, des ressources fécondes pour la prospérité du pays; et la preuve, c'est que, plus tard, lorsque le parti politique fut abattu, comme il l'avait voulu, loin de porter atteinte à la croyance des protestants, loin de gêner ostensiblement l'exercice de leur culte, il fallut attendre un demi-siècle et les tardifs scrupules de Louis XIV pour fermer leurs temples, pour les proscrire et enrichir l'Europe aux dépens de la France. La lettre du duc de Rohan n'en devait pas moins rester sans effet : l'habile Richelieu avait déjà pris les devants, et par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Venise, il avait fait des ouvertures pour rétablir la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. De son côté, l'agent secret qui intriguait auprès du duc de Savoie pour le duc de Rohan se servait de l'intermédiaire officieux de l'abbé Scaglia, pour se faire introduire auprès des ministres du roi d'Espagne et leur présenter un mémoire par lequel le duc offrait à Sa Majesté Catholique d'entretenir la guerre avec 12,000 hommes de pied et 1,200 chevaux, et de faire telle diversion qu'il plairait au roi d'Espagne, en Languedoc, en Dauphiné ou en Provence, moyennant une somme annuelle de 6,000 ducats en or, payable

par semestre, et le premier semestre payé d'avance. Il lui assurait liberté entière et protection pour les catholiques, restitution de tout ce qui leur avait été pris, égalité et admission pour tous dans toutes les charges et tous les offices de justice.

Philippe, après en avoir référé à son conseil de conscience, accepta ce traité qui fut conclu le 3 mai 1629. Il devait avoir son effet le jour même de la ratification du duc de Rohan, mais le gentilhomme qui le lui apportait de Madrid fut arrêté à Lunel, et le traité, trouvé dans ses papiers, tomba entre les mains de Richelieu. Cet événement et la prompte et heureuse issue de l'expédition du Roi au delà des Alpes firent avorter cette dernière et fragile ressource des réformés.

IV

Parti de Grenoble sur la fin de février, malgré la bise, le brouillard et la neige, Louis XIII arriva avec une partie de son armée au pied du mont Genèvre; le cardinal de Richelieu, accompagné des maréchaux de Bassompierre et de Créquy, prit les devants et s'avança jusqu'à Chaumont, bourg ouvert, situé de l'autre côté des monts, dans une vallée que domine le fort d'Exilles ; au milieu de cette vallée se trouvent les limites de la France et du Piémont, et, à une demi-lieue environ au delà de cette frontière, s'élève une barrière énorme de rochers qui la ferment et couvrent la ville de Suze, sans autre communication qu'un étroit sentier, large en plusieurs endroits de dix-huit ou vingt pas seulement, que l'on nomme le pas de Suze.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, gagné par le roi d'Espagne qui lui avait promis le Montferrat, s'il l'aidait à faciliter le siége de Casal, et s'il s'opposait au passage des Français, comme il l'avait fait avec succès, l'année précédente, contre le marquis d'Uxelles, avait, en outre des obstacles naturels, fermé le pas de Suze au moyen d'une grande redoute et d'un retranchement, flanqués de deux énormes barricades. Tandis qu'à dos de mulet, ou même avec des cordes, en dépit de toutes les difficultés du terrain et de la saison, les canons et les munitions de l'armée française franchissent en six jours le mont Genèvre et descendent dans cette vallée, Richelieu, apprenant par ses éclaireurs que le passage est obstrué, s'abouche à Chaumont avec le prince de Piémont, et l'invite, en vertu des traités existants, à laisser à Sa Majesté, allant au secours de Casal, le passage libre dans les États du duc de Savoie. Le prince demande à retourner à Turin chercher la réponse de son père, qui fait dire qu'il vient lui-même, en chaise, au-devant du Roi pour le recevoir, mais qui, en même temps, jette 3,000 hommes dans la ville de Suze. Comprenant qu'il y avait une lenteur calculée sous cette réponse évasive, Richelieu mande à Louis, qui attend au village d'Oulx, de venir incessamment châtier l'insolence téméraire du prince savoyard. Le Roi se met en route, à dix heures du soir, par une nuit des plus obscures, fait quatre lieues à pied dans la neige, arrive trois heures avant le jour à Chaumont, où il trouve le Cardinal et Bassompierre, dressant l'ordre d'attaque du pas de Suze. Immédiatement, et après l'approbation du Roi, « j'allai, dit Bassompierre, trouver « M. de Créquy et mis pied à terre, avec lui, en don- « nant le signal du combat. Le maréchal de Schom-

« berg qui arrivait encore, parce que la goutte ne lui « permettait pas de marcher avec autant de diligence « que nous, s'en vint à cheval voir la fête. Nous pas- « sons le bourg de Gelasse que les ennemis quittèrent. « Au sortir du village, ceux qui étaient sur la montagne « et à la grande barricade nous saluèrent d'un grand « nombre de mousquetades, et les gens du fort de « Gelasse déchargèrent plus d'une fois leur canon sur « nous. Comme nous avancions toujours, M. de Schom- « berg fut blessé aux reins d'un coup de mousquet qui « vint des montagnes à gauche. Les nôtres des deux « ailes ayant joint, les ennemis tirèrent au derrière de « la barricade, et nous y donnâmes tête baissée. Ils « l'abandonnèrent, et nous les poursuivîmes si vive- « ment qu'ils ne purent garder aucune des autres « qu'ils avaient. Le commandeur de Valençay prit « ensuite le haut à la gauche avec les gardes-suisses. « Nonobstant sa blessure d'un coup de mousquet au « genou, il chassa les gens que le comte de Verrue « commandait. Le maréchal de Créquy et moi don- « nâmes par le bas avec les gardes-françaises. Nous « suivîmes notre pointe avec tant de vigueur, que, sans « la résistance que fit un officier espagnol près d'une « chapelle à nos enfants perdus, le duc de Savoie et le « prince de Piémont étaient tous deux pris. » (*Mém. de Bassompierre.*)

Le pas de Suze était forcé, et Charles-Emmanuel n'évita d'être pris qu'en se sauvant à toutes brides, sur un mulet, jusqu'à Turin. L'armée française investit aussitôt la ville de Suze, dont elle aurait pu aisément s'emparer; mais la crainte qu'elle ne fût livrée au pillage, et que le Roi n'y trouvât pas de quoi s'y loger, fit qu'on se contenta de la sommer de se rendre; elle

capitula le lendemain, ainsi que la citadelle. Ce petit combat, exécuté avec toute la *furia* légendaire des armes françaises, leur fit le plus grand honneur : princes et maréchaux, grands seigneurs, gentilshommes et soldats de tous rangs, combattirent, confondus avec les enfants perdus que Louis XIII, l'épée à la main, excitait et conduisait à l'honneur avec une bravoure où se reconnaissait, dans toute sa verdeur chevaleresque, le sang du héros d'Arques et d'Ivry. « Le Roi alla, vit et vainquit », s'écrie le duc de Rohan à ce propos, admirable et sincère éloge dans la bouche d'un ennemi !

Cinq jours après, le 11 mars, le duc de Savoie, que le Roi voulait ménager par égard peut-être pour le prince de Piémont son beau-frère, signe un traité, par lequel il s'engage à ravitailler lui-même la ville de Casal, à nourrir l'armée française et à lui fournir toutes les étapes dans ses États. On lui donne en compensation la petite ville et le territoire de Trino, dans le Montferrat, et une rente de quinze mille écus d'or. Jusqu'à l'exécution du traité, Suze et sa citadelle doivent rester entre les mains des Français.

L'effet le plus important de ce traité, ou pour mieux dire, de ce glorieux fait d'armes, ne se fit pas attendre : les Espagnols levèrent le siége de Casal, qui durait depuis plus d'un an, et se retirèrent dans le Milanais, tandis que la République de Venise et de Gênes, et la plupart des princes d'Italie, envoyèrent à Suze leurs ambassadeurs saluer le roi de France. Enfin une ligue contre l'Empire fut conclue entre la France, le Sénat de Venise et le duc de Mantoue ; et quelques jours après (24 mars), toujours sous les auspices de cette heureuse victoire, la paix fut officiellement rétablie entre la France et l'Angleterre, par un traité où le monarque

anglais, infidèle à ses serments envers le duc de Rohan, négligea de comprendre la cause des réformés français.

Nous sommes au moment où, comme le dit Voltaire, jamais Louis XIII ne mérita tant de gloire par lui-même, et où, la fortune souriant à Richelieu, ce ministre « négocia avec tous les souverains et contre tous les souverains ». Mais le véritable homme d'État, justement digne de ce nom, est celui que le succès ne saurait entraîner plus loin que le but qu'il s'est tracé. Casal est délivré; l'Empereur subira le duc de Mantoue, et d'ailleurs il a, du côté du nord, une forte partie à jouer avec des adversaires que le Cardinal encourage et subventionne au besoin; l'Espagne et le duc de Savoie se résignent à se priver de leur mutuel appui, et à voir leurs prétentions s'humilier devant l'autorité victorieuse du roi de France. Richelieu juge que c'est assez pour le moment; que le pas de Suze doit être la première halte dans sa marche vers l'abaissement médité de la maison d'Autriche, et qu'avant d'aller plus loin, il lui reste une œuvre à achever : l'œuvre de la Rochelle.

Soupçonne-t-il déjà les négociations qui s'entament entre le duc de Rohan et le cabinet de Madrid? Il faut le croire, car nul n'entretint plus que lui des espions dans toutes les cours, et nul n'en fut mieux servi. Ces négociations, grâce aux papiers saisis à Lunel sur le messager de Clauzel, il en connaît, il en devine l'objet, mais il se garde bien de les traverser. Les prévenir, les rendre inutiles, et n'en user que pour avoir un nouveau grief qui lui permette de traiter les huguenots avec plus de rigueur, voilà le but qu'il veut poursuivre et qu'il atteindra. Vaincre le duc de Rohan dans le Vivarais, broyer, dans leurs plus anciens et presque inaccessibles repaires, les restes du parti réformé, voilà le dernier et

facile effort pour lequel, sans peine, il enflamme Louis, effort après lequel le Roi pourra se dire avec vérité qu'il est enfin maître absolu dans une monarchie unie, obéissante et pacifiée.

Louis XIII, devançant de quelques jours son ministre, qu'il laissait à Suze pour régler différentes questions de détail, rentra en France et arriva, le 6 mai, à Valence, où le maréchal de Schomberg l'avait précédé, et où l'attendaient également son conseil et le garde des sceaux Michel de Marillac. Dès son arrivée, il donna l'ordre au duc de Montmorency de rassembler à Baix les régiments de Picardie, Phalsbourg, Normandie, Annibal, Perault et Lestrange, et de nettoyer la route jusqu'à Privas, dont le siége était formellement décidé.

Pour bien des raisons, cette ville avait des droits à ce funeste honneur. Comme la plupart des cités rebelles, elle subissait alors l'ordinaire loi des partis en détresse ; la force brutale et aveugle de la multitude s'y était substituée au règne des lois, et en avait fait un foyer de désordres et d'anarchie. Un brigandage effréné désolait toute la contrée à tel point, que non-seulement on vit le sieur du Fayn, syndic du Vivarais, venir remontrer au Roi « à quelles insolences se portaient les gens de Privas », mais Sa Majesté elle-même mentionner, dans les lettres d'abolition qu'elle accorde à certains habitants, la condition expresse « qu'ils ouvriront les baumes dudit pays, afin que les voleurs ne s'y puissent plus retirer ». Il était naturellement résulté de cet état de choses que l'unanimité qui, dans les premiers jours, avait réuni et solidarisé tous les citoyens dans leur révolte contre leur seigneur, avait fini par disparaître, et qu'une grande partie de la noblesse et de la bourgeoisie s'en était peu à peu détachée. On est surpris, en

effet, quand on fouille dans les archives de la noblesse de ce petit pays, de voir un si grand nombre de gentilshommes huguenots qui, après avoir fait leur soumission, combattent sous les ordres de Montmorency ou dans l'armée du Roi, sans cesser pour cela de professer la religion réformée. Il y a là un symptôme de désaffectionnement qu'il serait injuste d'attribuer à la crainte ou à l'ambition, plutôt qu'aux excès de la populace, car il était rare que les faveurs de cour descendissent jusqu'à ces petits hobereaux, qui n'avaient, en général, d'autre richesse que leur honneur et leur épée.

Chabreilles, à qui le gouvernement du Vivarais pour les huguenots était échu après la mort de Brison, son frère, ne se sentant ni assez fort, ni assez habile pour empêcher cette défection et réfréner l'insolence populaire, chercha à biaiser entre les partis, et prit vis-à-vis du duc de Rohan, son chef, une attitude plus indépendante. Déjà, quelques jours avant l'arrivée de Louis XIII à Valence, lorsque Montmorency assiégeait Soyons pour assurer, sur le Rhône, les approvisionnements de l'armée, cette place, après un vain simulacre de défense, lui fut cédée, moyennant la somme de 20,000 écus que Marillac compta à Chabreilles de la part du Roi. Il est à présumer — et Rohan l'affirme — que dans cette même négociation, d'ailleurs tenue secrète, Chabreilles s'était engagé aussi à livrer la ville de Privas à Sa Majesté, et c'est pour prévenir les effets de cette promesse que le chef des huguenots envoya dans cette ville un secours de 500 hommes sous la conduite de Montbrun-Saint-André. « La précaution était bonne, « dit la *France protestante,* car le frère de Brison, « d'accord avec les consuls, s'était effectivement engagé « à remettre la ville au Roi. »

Lorsque Montbrun-Saint-André se présenta aux portes de Privas, après avoir traversé une partie du Vivarais sans autre obstacle que quelques escarmouches avec les régiments de Montréal et de Lestrange, il trouva les consuls assemblés qui, prétextant qu'ils n'avaient pas besoin de gens de guerre, essayèrent de lui refuser l'entrée et voulurent cantonner sa troupe dans les villages voisins. Mais Montbrun, qui les soupçonnait de vouloir s'accommoder avec le Roi, tint ferme, et secondé par la populace, prit possession de la ville, et la mit aussitôt en état de défense. Cette résolution énergique déconcerta Chabreilles, « changea la face des choses et força Louis XIII d'entreprendre le siége d'une ville qu'il espérait avoir à prix d'argent ». Les lettres d'abolition que le Roi donna plus tard, le 1er juin 1629, en faveur de Chabreilles et de huit principaux habitants, qui y sont nominativement désignés, confirment pleinement cette présomption, c'est-à-dire, les efforts, malheureusement impuissants, d'une partie recommandable de la population pour préserver leur ville d'une ruine inévitable et d'un châtiment terrible [1].

[1] LETTRES D'ABOLITION ACCORDÉES PAR LOUIS XIII AUX HABITANTS DU VIVARAIS.

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir salut !

« Encores que tous nos subjetz quy font proffession de la religion prétendue refformée, lesquels se sont trouvés dans la rebellion de nostre ville de la Rochelle contre nostre obéyssance, quy n'ont obéy aux déclairations que nous avions faictes pour lé ramener en leur debvoir, et dans lestas (les cas?) portés par icelle(s), — se sont rendus indignes des grâces que nous avions accordées,

« Nous avons néantmoins (*sic*),

« Pour plusieurs et bonnes considérations,

« Sur les assurances, quy nous ont esté données par le sieur Leaugière, que le sieur de Chabreilhes et tous nos subjetz du Bas et Hault

V

Le Rhône se trouvant libre par la reddition de Soyons entre les mains de Montmorency, qui en fit raser les

Viverois et Voittières (*sic*), quy font proffession de ladite religion prétendue refformée, sont en volonté de se cognoitre,

« Encores que le temps, que nous leur avions accordés (*sic*) par nos lettres de déclairation, soit espiré,

« Nous sommes toutefois résolu de les recevoir et, obliant le passé, les remettre en nos bonnes grâces et d'en donner tout assura(nce) à l'avenir à ceux dudict pays quy se remettront en nostre hobéyssance et ouvriront les baumes dudit pays qu'affin (*sic*) que les volleurs ne s'y puissent plus retirer.

« Nous, pour ces causes et autres, avons, de nos grâces espécialles, pardonné, quittons, remettons, abolyssons et pardonnons audit sieur de Cabreilhes, aux sieurs Dachard, Avias, Lagarde, Montroume, Laselve, René Ladroit, Jean Jeune et Jacques Lesglize, et tous autres faisant proffession de la religion prétendue refformée, habitans dudit pays de Viverès et Bottières, et autres quy l'ont suivy, pendant ses mouvemans, et le feu sieur de Brizon, son frère, à la prinze des armes, levée des gens de guerre, prize de places, fortifications d'icelles, razemans et desmolitions d'esglizes, maisons et chasteaux, bris de cloches, nonobstant tous traictés, et réductions d'icelles ensuivy(e)s par son ordre et des députés de ceux de la religion prétendue refformée dudit pays (et tant pour icelles quy appartênent aux catholiques que autres estant de la prétendue religion quy n'ont demeuré dans leur union), et tous meurtres, prizes de prisonniers, marchandizes (tant dudit pays que province du Dauphiné et autres voisines de la rivière du Rosne), et généralement, de tous autres actes et voyes d'hostilité aux clauses portés par les Édictz de pacifications, *comizes despuis le 24 aoust* 1627 *jusques à présent,* — comme aussy de toutes prinses de deniers royaux, tailhes, tailhons, aydes, crues, soldes et entretenemant de gens de guerre, impozés par luy ou lesdits députés et assiettes du pays, et autres thumbans dans la bource du pays, levées et prinzes de dismes, fermes et autres revenus des biens escléziasticques et tous autres équivallans, — prizes des greniers à seil et toutes autres impozitions de deniers et levées de tailhes faictes par ledit sieur de Cabreilhes et lesdits députés;

« Le tout demeurant estaint, supprimé et aboly, L'estaignons,

fortifications, Louis XIII descendit par eau jusqu'à Baix, le 4 mai; et, dès le lendemain, prenant avec lui ses mousquetaires, six compagnies du régiment des

supprimons et abolyssons par ses présentes signée(s) de nostre main, sans que, pour quelques causes que ce soit, la mémoire puisse en estre renouvellée n'y fait aucunes poursuites contre ledit sieur de Chabreilhes et les susnommés et mentionnés (impozant sur ce sillance perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts et tous autres), autres habitans du pays, excepté toutefois les habitans de la ville de Privas que s'y sont trouvés pendant le siège;

« Que, pour tous les autres dudit pays et autres quy les ont assistés, comme dict est,

« Et, par exprès, pour le sieur de Chabreilhes, lesdits sieur Dachard, Aviard, La Garde, Montroume, Laselve, Ladret, Jeusne et Lesglize,

« Seront remis ez leurs honneurs et facultés, biens, tant meubles que immeubles, noms, droictz et actions, — nonobstant toutes confiscations, dontz de représailhes, jugements, arretz et payemens faictz en suitte à quelque personne que ce soit.

« Et, pour cest effect, tous desbitheurs pourront estre contrainctz au payement desdits debts suivant la rigueur des obligations et comme sy lesditz dontz, confiscations et payemens ne s'en estoient ensuivys, — lesquelz dontz et confiscations nous avons révoqué et révoquons par ses présentes, excepté la jouyssance du revenu de leurs terres, les meubles que se trouveront en natture, et les debts qui ont esté payés actuellement et sans fraude, — par poursuictes et contrainctes;

« Acordant, en oultre, audit sieur de Chabreilhes (et aux) habitans du haut et du bas Viverès et Bottières l'exercisse libre de la religion prétendue refformée, sans qu'ils y puissent estre troublés en quelque choze que ce soit, à la charge qu'ils nous hobéyront comme tous les autres nos bons subjetz et se remettront en leur debvoir; — pour le service des présentes, à cest effect, le déclaireront et presteront le seremant de fidélité ez mains d'icelluy quy sera par nous à ce commis; et les baumes dudict pays seront ouvertes, à ce que les volleurs ne s'y puissent plus retirer;

« Que tous jugemens et ordonnances, — donnés par ceux que ledict sieur de Chabreilhes et députés ont comis en l'exercisse de la justice dudict pays de Viverès pendant lesdicts mouvemens, — tant civilz que criminelz, contradictoires et entre ceux qui estoient avec eux, — sortiront à effect, — saulf les oppositions;

« Et que ceux qui ont esté comis à la levée des deniers impozés et levés, ceux quy auront compté par devant lesdicts députés et assemblées, en remettant leurs comptes en la Chambre, seront quictés et deschargés ;

« Et les habitans de ladicte religion, ausquelz leurs maisons et chasteaux ont esté desmolys, pourront icelles fère rebastir, sy bon

gardes, les régiments de Normandie, Phalsbourg, Lestrange et Perrault, sous le commandement du maréchal de Schomberg, il arriva deux heures après midi, par Chomérac et Alissas, dans la plaine dite du Lac qui s'étend devant Privas, au-dessous du fort de Toulon.

leur semble, — en prenant permission pardevant nous et par lettres du grand seau et scellés, — en la forme portée par icelles, nonobstant tous arrestz quy se pourroient estre ensuivys au contrère, et, au surplus, jouyront des droictz et facultés par eux acquizes par les Édictz de Nantes et brevetz, comissions généralles et particulières, et, par exprès, du contenu en l'abolition à eux acordée lors de la redition du Pousin;

« Et tous jugemens, sentances et arrestz, que pourront avoir esté donnés par nos Cours souveraines et subalternes contre ledict sieur de Chabreilhes et autres susnommés, et autres habitans dudict pays susmantionés, ou aucun d'eux en particulier, tant en matière civille que criminelle, jugés par deffaut ou contumasse, puis lesdicts mouvemans, — avons révoqué et révocquons, sans qu'à raison d'iceux ilz en puissent estre recherchés, en interdisant la poursuite aux partis (*sic*) civilles et procureurs susdicts.

« Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre Cour de parlement de Toulouse et chambre de l'Esdit establye à Bésiers, séneschal de Beaucaire, chambre des comptes, cour des aydes, et tous aultres officiers qu'il appartiendra, que les présentes ilz ayent à fère lire et registrer et d'icelle(s) fère jouyr ledict sieurs (*sic*) de Chabreilhes, comme aussy lesdicts sieurs Dachard, Avias, Reyné Ladret, Montroume, Lagarde, Laselve, Jean Jeune et Jacques Léglize, et tous les autres habitans dudict pays de Viverès, et autres qu'ilz ont... et qu'ilz satisferont à ce que dessus, plainement et paisiblement, cessant ou faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contrère(s).

« Car tel est nostre plaisir.

« Et, afin qu'il soit confirmé et estably à tous jours, nous avons faict mettre notre scel à ses dictes présentes, — saulf, en autres chozes, nostre droit, et l'autruy en toutes.

« Donné au camp de Privas, au mois de may, l'an de grâce 1629 et de nostre reigne le 20e.

« Louys.

« Par le Roy.

« Boutillier. »

(Suit : *Extrait des registres de la Chambre de l'Esdit.*)

Quelques boulets de canon tirés de ce fort saluèrent son escorte sans atteindre personne. Montmorency, parti le même jour du Pouzin par la vallée de Saint-Alban, remontant la rivière d'Ouvèze et ayant avec lui les régiments de Picardie, Annibal, Logères et Montréal, atteignit presque en même temps le village de Coux, à un quart de lieue de Privas, qu'il trouva barricadé, mais dont il chassa l'ennemi, et où il établit un hôpital militaire. Cette colonne, pendant toute sa marche, fut inquiétée par 500 huguenots postés dans la montagne et commandés par Chabreilles, qui masquait de la sorte aux yeux de ses coreligionnaires ses récentes négociations avec Marillac. Ce même jour, vers le soir, le marquis d'Uxelles, étant monté sur un petit plateau près du village, pour reconnaître l'assiette du camp, fut mortellement atteint d'un coup de mousquet tiré d'un des postes avancés de la ville. C'était, malgré son échec de l'année précédente en Piémont, un officier des plus distingués de l'armée, et qui avait, dit-on, la promesse de recevoir le bâton de maréchal de France devant Privas. Le 16, les assiégés, au nombre de 1,200 hommes, firent une sortie, et vinrent escarmoucher autour du camp royal, d'où on les repoussa sans grandes pertes ni d'un côté ni d'autre; le 17, ils attaquèrent vainement le village de Coux, mais, en se retirant, ils attirèrent Montréal dans une embuscade, où il faillit être pris et perdit quelques hommes et un officier. Pendant ce temps-là, Schomberg enlevait à la pointe de l'épée le pont et le village des Chaussières (aujourd'hui pont d'Ouvèze), poste le plus avancé de l'ennemi du côté de l'armée royale. Deux jours après (19 mai), le cardinal de Richelieu arriva au camp de Privas, amenant l'armée qui venait de conquérir le pas de Suze; elle était com-

mandée par le maréchal de Bassompierre, qui avait pour maréchaux de camp le marquis de Portes et Louis de Marillac, frère du garde des sceaux. « L'armée, dit « l'auteur des *Commentaires du soldat du Vivarais,* fut « alors composée des troupes suivantes : le régiment des « gardes, ceux de Picardie, Normandie, Piémont, les « Suisses, Phalsbourg, Rambure, Languedoc, Vaillac, « Montréal, Annibal, Pérault, Annonay, Logères et « Lestrange; après vint le régiment d'Effiat, le tout « faisant plus de 25,000 hommes. »

Du côté des rebelles, on était loin d'atteindre un pareil chiffre : il n'y avait dans la place que sept ou huit cents hommes armés en dehors de la population, plus les cinq cents hommes de Montbrun-Saint-André; deux cents hommes défendaient le fort de Toulon, et il y en avait autant dans les deux forts, nouvellement élevés et contigus, de Saint-André et de Tournon, au côté nord de Privas; enfin Chabreilles, indécis et tenant la campagne avec douze à quinze cents hommes. En tout trois ou quatre mille hommes au plus : c'était peu, comme on le voit, pour lutter contre des forces si supérieures; les rebelles n'en eurent pas moins l'héroïque folie de résister assez longtemps, sinon pour leur avantage, du moins pour leur honneur. Les difficultés du pays, entrecoupé de gorges et de précipices, n'ayant pas permis l'investissement complet de la ville, il resta toujours aux habitants une issue vers les montagnes, par où ils purent faire sortir les femmes, les enfants et les vieillards, et qu'ils prirent eux-mêmes, dans un moment de découragement, ce qui causa, en grande partie, la perte de la garnison. Le 20 mai, qui était un dimanche, « le Roi, à cheval, son sceptre à la main, escorté de sa « maison et précédé des hérauts d'armes, fit publier,

« dans le camp la paix conclue, à Suze le 24 avril avec « l'Angleterre ; deux hérauts allèrent la publier dans les « lieux circonvoisins ». Ce fut une nouvelle déception pour les assiégés, car Montbrun-Saint-André, de bonne foi, n'avait pas manqué de faire valoir auprès des principaux de la ville, quand ils refusaient de le recevoir, que le roi d'Angleterre, par une puissante diversion faite à la sollicitation du duc de Rohan, les délivrerait bientôt de la présence de l'armée royale. Le lendemain, 21, un héraut vint sommer Privas de se rendre, mais les assiégés répondirent à cette injonction par une décharge de mousqueterie. Le Roi, dès lors, fit pousser les travaux de siége avec plus d'activité et plus de discernement qu'on n'avait fait d'abord, dans la persuasion qu'on ne rencontrerait pas de résistance sérieuse. Le 23, les rebelles firent une vigoureuse sortie contre une tranchée, élevée par Montmorency du côté du fort de Tournon, et il s'y livra un combat opiniâtre, dans lequel les huguenots brûlèrent un corps de garde qui était au bout de cette tranchée, et rentrèrent ensuite dans la place. Mais cette tranchée se prolongeant bientôt jusqu'à une vingtaine de pas de l'ouvrage à cornes élevé par les assiégés, six canons y furent mis en batterie, et tirèrent toute une journée sur l'ouvrage jusqu'à ce qu'il fût éboulé; et à huit heures du soir, la brêche ayant été reconnue suffisante, Montmorency ordonna l'assaut. « Alors, dit le *Soldat du Vivarais,* tout d'un temps d'un « côté et d'autre étant dans un profond silence, tous ces « généreux bataillons, soutenus par quantité d'hommes « à cheval, armés et pied à terre, allèrent au grand pas « passer le fossé de cette corne, et ayant échellé sur « icelle, n'y trouvant personne, ni même mousquetade « tirée, passèrent au travers de la place entre cette

« corne et deux bastions, droit à la courtine de la « muraille, entre le susdit bastion qui était détaché à « cause de leur distance; mais ce profond silence étant « en même temps changé en une soudaine prompti- « tude, fit retentir l'air (on n'eût pu ouïr tonner) d'une « infinité de mousquetades, coups de canon, artifices « à feu, de grenades, pétards chargés de balles, chaînes, « clous et pots-à-feu, le tout mêlé de quantité de pierres, « ce qui était un horrible spectacle; la nuit, quoique « fort obscure et pluvieuse, était, en tout le quartier, « aussi claire qu'en plein jour, par la diversité des feux « que l'ennemi (c'est un catholique qui parle) jetait. « Tout cela fut suivi d'une sortie, laquelle se fit près « de la ville par 500 ou 600 hommes armés, desquels « bonne partie portaient des faux emmanchées à rebours, « lesquels trouvant les nôtres, que les artifices et armes « à feu avaient désordonnés, les repoussèrent et les « mirent aisément hors de la corne. » Si les catholiques perdirent dans cet assaut plus de 200 hommes et eurent plus de 300 blessés, leur attaque fut plus heureuse sur d'autres points de la ville. Bassompierre, qu'un coup de pierre avait, le matin même, renversé dans la tranchée, gagna la contrescarpe et l'enleva aux assiégés, qui la lui « disputèrent trois heures durant ». Le marquis de Portes, à la même heure, attaqua et prit d'assaut les forts de Saint-André et de Tournon, « tuant tout ce qu'il y trouva dedans ». Il fut tué lui-même le lendemain, en allant reconnaître un retranchement que les rebelles avaient élevé sur le versant de la montagne.

Cependant Montmorency, qui avait été si vigoureusement repoussé du pied de la courtine et de l'ouvrage à cornes, brûlait de prendre sa revanche; il fit appel aux gentilshommes volontaires, se mit à leur tête, et

tous, l'épée à la main, ils s'élancèrent de nouveau à l'assaut, et pénétrèrent dans l'ouvrage, où ils ne trouvèrent personne : la garnison l'avait abandonné et était rentrée dans la ville. On fit le lendemain une trêve pour enterrer les morts.

L'abandon de cet ouvrage à cornes, par une garnison qui venait de le défendre si vaillamment, ne peut s'expliquer que par les scènes tumultueuses qui eurent lieu dans la ville et en désorganisèrent la défense. Bien que les rebelles eussent vigoureusement résisté aux différents assauts, infligeant à l'armée royale des pertes sensibles, l'alarme ne s'en répandit pas moins dans la population ; le découragement s'empara d'elle au point qu'elle se mutina presque contre Montbrun-Saint-André et l'obligea, malgré lui, à parlementer avec un officier du Roi. Montbrun, dont la vie même n'est plus en sûreté au milieu d'une population affolée de terreur, fait demander le marquis de Gordes qu'il connaît et qui lui offre une composition honorable pour lui et pour ses soldats ; mais le Roi exige que les habitants se rendent à discrétion. Avec une générosité qui lui fait honneur, Montbrun refuse ; il proteste qu'il ne peut abandonner les habitants de Privas, et rentre dans la ville, où il leur rend compte de son refus. Ceux-ci, effrayés du sort dont ils sont menacés, abandonnent leurs maisons, et se sauvent dans les montagnes ; « tellement, dit « Rohan, qu'ils laissent Montbrun seul avec 500 hommes « pour défendre une place où il en fallait 2,000. En « cette extrémité, il ne juge meilleur parti que de se « retirer au fort de Toulon, où il pouvait faire sa capi- « tulation plus sûrement que dans la ville, parce qu'on « ne pouvait le forcer sans beaucoup de temps et perte « de beaucoup d'hommes. »

Dans la nuit qui suivit cette fuite en masse, toute l'armée royale s'apprêtait à donner un assaut général. Vers minuit, quelques soldats du régiment de Phalsbourg, n'entendant aucun bruit dans la ville, demandèrent au marquis de Gordes et à d'Effiat d'aller voir ce qui s'y passait. Ils se déguisèrent et entrèrent sans difficulté; une vieille femme les prit pour des fuyards retardataires. « *Sauvez-vous, mes enfants,* leur dit-elle, *les gens du Roi sont dans la ville.* » — « *Et où irons-nous?* » lui demandèrent-ils. — « *Dans le fort de Toulon; les nôtres y sont.* » La ville, en effet, était déserte. Ils appelèrent aussitôt leurs officiers, et, au cri de : *Vive le Roi!* les gardes-françaises accoururent, allèrent vers un autre petit fort qui était entre la ville et Toulon, et le trouvèrent abandonné. De son côté, Bassompierre, avisant par un trou fait aux murs de la ville, n'y vit personne et y envoya un sergent, qui lui rapporta ce qui s'était passé; il entra et trouva la place déjà occupée par le régiment de Phalsbourg. Tous les régiments accoururent pour piller la ville qui était fort bien approvisionnée; le Roi défendit expressément le viol et l'incendie, mais malgré ses ordres le feu fut mis à quelques maisons. « J'investis ensuite Toulon avec 1,200 Suisses, « dit Bassompierre, pendant que l'on pillait Privas, « et que peu après on y mit le feu. Ceux de Toulon « me firent demander de se rendre; je l'envoyai dire « au Roi, qui ne voulut les recevoir qu'à discrétion, « ce qu'ils refusèrent. Alors nous les investîmes de « toutes parts... Saint-André-Montbrun qui commandait dedans demanda de se rendre, et se vint mettre « entre nos mains à discrétion. » Nous verrons tout à l'heure ce qui causa, et à quoi aboutit la généreuse abnégation de ce gentilhomme. Le lendemain, le fort de

Toulon capitula; mais au moment où l'on en ouvrait les portes, les soldats s'y précipitèrent en foule et sans commandement, « tuant tout ce qu'ils rencontrèrent ». A ce moment, un des assiégés, qui avait résolu de ne pas se rendre, mit le feu à un baril de poudre, dont l'explosion fit sauter le fort et causa la mort d'un grand nombre d'assiégés et d'assiégeants. Il y eut alors un pêle-mêle horrible; les assiégeants, se croyant attirés dans un piége, massacrèrent impitoyablement tous les rebelles qui leur tombèrent sous la main. Tant il est vrai que lorsqu'à l'ivresse du sang, du pillage et de l'incendie s'ajoute une panique momentanée, quelque courte que soit sa durée, le soldat, sourd à la voix de ses chefs, n'a plus rien d'humain. « Les aumôniers de l'armée, dit une relation du siége, se jetèrent dans la mêlée et parvinrent, « par de touchantes exhortations, à sauver quelques-« uns de ces malheureux : quelques autres s'échappè-« rent à la faveur du tumulte, mais ils furent rencontrés « par les Suisses qui conduisaient un canon à Veyras, « et par eux impitoyablement massacrés. Six à sept « cents hommes périrent par le feu des soldats; cin-« quante furent pendus devant le fort par les goujats « de l'armée, et cent furent condamnés aux galères. »

VI

Il y eut sur cette catastrophe plusieurs versions différentes. Rohan, qui, n'étant pas sur les lieux, n'en pouvait parler que d'après les impressions d'autrui, affirme, trop légèrement selon nous, que le feu fut mis aux

poudres par un soldat de l'armée royale, afin d'avoir un prétexte pour faire main basse sur les défenseurs du fort et les massacrer tous. Pour mieux rejeter sur les catholiques la responsabilité d'un acte si odieux, le chef des huguenots n'hésite pas à faire bon marché d'un sacrifice qui honorait le plus obscur soldat de son parti.

Son assertion ne nous en paraît que plus inadmissible. Des soldats, en effet, qui viennent de se livrer, pendant plusieurs heures, au pillage d'une ville, qui, après y avoir fait un butin considérable, l'ont réduite en cendres au point de n'y laisser une seule maison debout, n'iront jamais s'exposer eux-mêmes à une mort certaine pour tuer des gens qui ne se défendent pas, et faire sauter une bicoque qui leur est ouverte. L'explosion eut lieu, il est vrai, avant l'occupation du fort, et au moment où les gardes-françaises prenaient possession de la porte; mais cela ne permet-il pas de croire que l'homme dont la mèche allumée enflamma la poudre se tenait à l'intérieur? Ce ne pouvait donc être qu'un des défenseurs. Une autre question a été posée : on s'est demandé si le fait a été volontaire, ou le résultat d'une imprudence. Cette dernière solution, dans un trouble pareil, serait parfaitement acceptable, si d'autres récits, désignant nominativement le huguenot qui mit le feu, le signalant comme s'étant fortement opposé à ce que le fort se rendît, citant même les paroles qu'il aurait prononcées avant de commettre cet acte d'héroïsme et de désespoir, n'en affaiblissaient considérablement la portée. Deux documents nous ont été conservés, dont les auteurs, quoi qu'en disent les huguenots dans leurs histoires, n'avaient aucun intérêt à déguiser la vérité, et devaient avoir reçu des survivants de la catastrophe tombés dans leurs mains, tous les moyens

de la connaître. C'est d'abord une lettre écrite de Privas même par le roi Louis XIII au duc de Ventadour, dans laquelle nous lisons : « ...Ceux qui estoient demeu-« rez dans le fort, ayant encores depuis fait contenance « de s'y vouloir défendre, comme ils ont veu qu'ils ne « pouvoient éviter le mal qui les pressoit, se sont pareil-« lement rendus à ma discrétion ; mais Dieu voulant « les perdre et vanger par eulx-mêmes leur rebellion et « désobéissance, a permis que quelques-uns d'entre « eulx, endurcis de plus en plus au mal, ont, de propos « délibéré, mis le feu dans un grand sac où il y avait « de la poudre à canon, laquelle ayant enlevé celuy qui « l'avoit allumé, et quelques autres, tant de ces misé-« rables que des soldats de mes gardes-suisses, que « j'avois ordonnez pour asseurer ce fort et empescher « qu'il n'y arrivast du désordre, mes gardes, excitez « par ce mauvais acte, estimant que ce fût une mine « que l'on eût fait jouer contre eulx, s'emportèrent de « fureur, et, contre mon intention et mes défenses « expresses, tuèrent la plupart de ceulx qui s'estoient « jettez dans le fort ; si bien qu'il se peut dire qu'ils ont « receu par leurs faits mêmes le châtiment qu'ils « méritoient... »

Voici maintenant le témoignage de Richelieu, plus explicite encore que celui du Roi. Le Cardinal, rendant compte à la Reine mère de ce qui s'est passé à Privas, s'exprime ainsi sur l'accident du fort : « ...Mais il est « arrivé que, comme les gardes entroient dans ledit « fort, pour empescher qu'il n'y arrivast du désordre, « quelques huguenots des plus désespérez, et entr'antres « un nommé Chambelan, de Privas, qui s'estoit opposé « tant qu'il avoit pu à se rendre à discrétion, ayant « une mèche à la main, dit tout haut : *D'ordinaire,*

« *quand on se rend à discrétion, on est pendu; il vaut* « *mieux périr par le feu que par la corde, je vais mettre* « *le feu aux poudres,* et fit en même temps ce qu'il « disoit[1]. » Il n'y a aucune raison de soupçonner dans

[1] LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU A LA REINE MÈRE SUR LA PRISE DE PRIVAS.

« MADAME, afin que Vostre Majesté soit advertie de ce qui se passe, je luy ay dépesché en diligence ce porteur, pour luy dire que cinq ou six cens hommes qui s'estoient retirez dans le fort de Toulon, s'estant rendus à discrétion à Sa Majesté, le Roy s'estoit résolu d'en faire pendre une partie, et envoyer une autre aux galères, et pardonner aux moins coupables. Mais il est arrivé que, comme les gardes entroient dans ledit fort, pour empescher qu'il n'y arrivast du désordre, quelques huguenots des plus desesperez, et entre autres un nommé Chambelan de Privas, qui s'estoit opposé tant qu'il avoit pû à se rendre à discretion, ayant une meche à la main, dit tout haut : *D'ordinaire quand on se rend à discrétion on est pendu; il vaut mieux périr par le feu que par la corde. Je vais mettre le feu aux poudres.* Et fit au même temps ce qu'il disoit. Le feu en brusla quelques-uns, et quelques autres d'effroy se jettèrent du bastion sur lequel ils étoient hors du fort qui étoit entouré de toute l'armée, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils se voulussent rendre. Alors tous ces gens de guerre croyans qu'il eust fait sauter les compagnies des gardes qui estoient au dessus de ce bastion dans un donjon qui estoit en haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'estoient jettez du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de deux cens, et ce avec telle furie et tel désordre, que plusieurs de l'armée y ont esté tuez, et des principaux officiers ont bien eu de la peine à s'en garantir. Le docteur Mullot y cuida estre expédié pour ministre, et est maintenant plus fâché de la qualité qu'on luy a donnée, que du péril qu'il a couru.

« Il semble qu'il y ait un jugement particulier de Dieu sur cette ville, qui a toujours esté le siège de l'hérésie en ces quartiers. On n'estoit point du tout resolu de l'abandonner au pillage; et la nuit elle a esté abandonnée, et les portes laissées ouvertes, pour que les soldats y entrassent inopinément en foule et la pillassent. On a fait tout ce qu'on a pû pour l'empescher de brusler, et il n'est pas resté une maison que le feu n'ait mis en cendre.

« On n'a obmis aucun ordre pour empescher que ceux qui s'estoient retirez dans le fort de Toulon ne receussent du mal par la furie des soldats, et eux-mêmes se sont exposez par force, se jettant en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux soldats d'exercer leur rage sur eux par le feu, avec lequel quelques desesperez d'entre eux pensoient se brusler avec les gens du Roy.

« Dieu m'a fait cette grâce, que je n'ay point veu cette tuerie,

ces deux témoignages si authentiques un mensonge dont l'intérêt lui-même ne s'aperçoit pour ainsi dire pas.

Quant à Montbrun-Saint-André, il fit noblement son devoir dans toute cette conjoncture. Mal vu des habitants, dont les principaux (Levassor dit : « les magistrats ») voulaient éviter un siége, et se soumettre au Roi dès son arrivée, il ne songea qu'à la mission que le duc de Rohan lui avait confiée : défendre la ville, et tenir le plus longtemps possible pour obtenir une capitulation

parce que si peu de travail et de fatigues qu'il a fallu prendre depuis sept ou huit jours en ce siége, m'avoit contraint de garder le lit le jour du malheur de ces misérables.

« Cette rigueur non volontaire qui est arrivée, et la bonté dont le Roy usera envers les villes qui se rendront volontairement, devra faire connoistre à beaucoup de l'avantage qu'ils auront à se mettre de bonne heure en l'obéissance, sans attendre qu'on les y contraigne. Déjà quatre ou cinq petites villes toutes fortifiées se sont rendues, sçavoir est la Bastide, Vàgnac, la tour de Salvas (*Salavas*) et les Baulines (*Baumes*) de ces quartiers. Bargeat (*Barjac*) fera dans trois jours de même. Chabrille doit demain venir trouver le Roy, et faire rendre tous les petits chasteaux des Bouttières et les Baumes quasi imprenables desdits lieux.

« Le dixième jour que les tranchées ont esté ouvertes, Privas a esté pris, quoyque les fortifications de la ville fussent très-bonnes.

« Il est impossible de dire les cruautez que ces misérables avoient exercées sur les catholiques. Entre autres depuis le siége, ils ont pris le gardien des capucins de Valence, homme de vie excellente et de singulière doctrine, et l'ont traité si cruellement, qu'ils ne l'ont jamais voulu tuer qu'après luy avoir coupé le nez et arraché les yeux.

« Saint-André et dix ou douze des chefs principaux sont prisonniers. Plusieurs sont entre les mains de diverses personnes de l'armée, qui tâcheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent. Les autres se sont sauvez. Voilà, Madame, ce qu'est passé touchant Privas.

« Le Roy ne partira de deux ou trois jours d'icy, parce qu'il faut donner lieu d'avancer là l'artillerie; ce qui ne peut se faire si promptement, le païs estant très-mauvais. Incontinent qu'il aura pris résolution du lieu où il devra aller, Votre Majesté en sera advertie. Cependant je la supplie de me faire l'honneur de croire que personne n'est et ne sera jamais plus sincèrement que moy, Madame, son très-humble, très-obéissant, très-fidelle et très-obligé serviteur, le cardinal de Richelieu. De Privas, ce 30 may 1629. »

plus honorable. Il pourvut donc à cette défense avec une diligence extrême, et fit élever des bastions, des demi-lunes et des ouvrages à cornes, pour garantir les approches de Privas aux endroits les plus faibles. Dans la vigoureuse sortie qu'il fit exécuter sur la tranchée de Montmorency, il espéra peut-être que Chabreilles, qui tenait la campagne sur le versant de la montagne voisine, viendrait le rejoindre, et introduirait de la sorte un secours de 1,000 à 1,500 hommes dans la ville; mais Chabreilles ne vint pas, on sait pourquoi. C'est alors que Montbrun, invectivé par les habitants terrifiés, fut, comme nous l'avons dit, obligé de parlementer aux avant-postes avec l'assaillant, et que, refusant de rendre la ville à discrétion, il la trouva à son retour abandonnée et impossible à défendre, ce qui l'obligea à se réfugier avec ses troupes dans le fort de Toulon. Mais, dans leur précipitation, celles-ci, que suivaient quelques centaines d'habitants qui n'avaient pas voulu fuir, n'emportèrent ni munitions de bouche ni munitions de guerre, et l'investissement du fort par les Suisses de Bassompierre acheva de les démoraliser. Elles se mutinèrent à leur tour contre leur chef; elles exigèrent que Montbrun allât lui-même, avec quelques-uns de ses capitaines, se jeter aux pieds du Roi et lui demander pardon, suivant l'invitation que lui en faisait le comte de Soissons, qui lui disait de se hâter, parce que bientôt il ne serait plus temps. Montbrun céda aux instances de ses soldats.

Il sortit donc du fort avec Clausel, Verderonne et trois autres capitaines, et se mit dans les mains de Bassompierre, qui les renvoya au Cardinal. Louis XIII ayant refusé de les recevoir parce qu'ils n'avaient pas de sauf-conduits, Richelieu les constitua prisonniers de

guerre. Ce refus du Roi s'explique encore par une autre cause : Montbrun, né en 1600, avait été élevé à la cour en qualité d'enfant d'honneur du Dauphin, qui fut plus tard Louis XIII. Or, toute sa vie, ce prince ne redouta rien tant que de se retrouver, dans de telles conditions, en présence d'anciens compagnons de son enfance et de sa jeunesse.

Cette capture d'officiers huguenots, qui venaient de traverser le camp quasi en parlementaires, y fit quelque impression, et l'escorte qui les avait amenés fit, avec cette exagération habituelle des bivouacs, courir le bruit qu'on allait les pendre. Ce bruit parvint au fort, dont la garnison, estimant que pareil sort lui était réservé si elle se rendait, résolut alors de se défendre à toute extrémité.

Richelieu, averti aussitôt de ce qui se passait, promit à Montbrun que la garnison aurait la vie sauve pourvu qu'elle se rendît à discrétion ; il le chargea de le lui faire savoir et le fit conduire sous escorte à la vue du fort. Montbrun, qui n'avait plus à stipuler pour les habitants, fit appeler l'officier qui y commandait et lui ordonna d'ouvrir les portes à l'armée royale. L'explosion soudaine du baril de poudre transforma en un horrible massacre les effets de cette injonction.

La promesse de la vie sauve n'en fut pas moins observée à l'égard de Montbrun et de ses cinq compagnons, qui furent enfermés dans la tour de Crest, en Dauphiné. Il semble cependant que Richelieu eût voulu qu'on les traitât plus sévèrement, si l'on en juge par cette lettre qu'il écrivait quelque temps après au duc de Savoie :

« Le sieur de Saint-Michel dira particulièrement à « Votre Altesse ce qui s'est passé en la prise de Privas,

« qui, au huitième jour que la tranchée a été ouverte, a
« été menée si vite que ceux de dedans ont été contraints
« de se rendre tous à discrétion. J'estime vous devoir
« avertir que nous avons surpris, durant ce siége, de
« nouvelles dépesches ; que Clausel, qui est auprès de
« Votre Altesse, écrit à M. de Rohan, pour le convier à
« faire des merveilles contre le Roy, veu les grandes
« espérances qu'il a de secours de divers côtés. Vous
« jugerez bien, Monsieur, qu'il est à désirer pour la
« bonne intelligence que vous voulez avoir avec le Roy,
« que ces négociations ne soient point faites chez vous
« par personnes sur qui vous avez du pouvoir. Sa
« Majesté a maintenant un des frères dudit Clausel
« entre ses mains, qui a été pris dans Privas; sa bonté
« a été si grande que jusques icy elle ne l'a pas fait
« châtier comme il mérite... » Ces derniers mots ne ressemblent-ils pas à une menace, et ne font-ils pas présumer avec quelque raison que le sort des négociations de Clausel avec le roi d'Espagne dut dépendre en grande partie du sort du prisonnier de Privas? Ce qu'il y a de certain, c'est que ces négociations ne furent jamais reprises, et qu'on n'en entendit plus parler.

Après quelques mois de détention, Montbrun-Saint-André eut le bonheur de s'évader de sa prison, et alla offrir ses services à la république de Venise. Plus tard, il rentra en grâce à la cour de Louis XIII, et servit dans les guerres de la Valteline, où il fut fait maréchal de camp, puis lieutenant général, et eût certainement obtenu le bâton de maréchal de France s'il eût voulu changer de religion.

De la malheureuse ville il ne resta rien, sinon des ruines et des moellons calcinés. Par une déclaration du Roi, datée du camp de Privas, défense fut faite à

tous les habitants d'y rentrer sous peine de la vie, et tous leurs biens furent confisqués au profit de ceux à qui le Roi accorderait des lettres de grâce ou de propriété. « Privas, dit l'éditeur du *Soldat du Vivarais,* « depuis sa mémorable catastrophe, demeura désert « pendant deux ou trois ans. Il servait de retraite, sui« vant l'expression de ses habitants, à des voleurs et à « des femmes débauchées. La peste moissonna, en 1629 « et 1630, une grande partie de ces malheureux ban« nis. Les autres, dispersés sur les montagnes voisines, « erraient autour de leurs habitations écroulées, de « leurs remparts démolis par les soldats, et de leurs « champs frappés de tous les fléaux du ciel... Ils se « comparaient avec quelque raison aux Juifs pleurant « sur les ruines de Jérusalem. »

Ils vécurent trois ans ainsi, disséminés et errants dans leurs montagnes ; cette ville ne se serait jamais relevée de ses désastres, si un événement imprévu n'avait procuré à ses habitants la satisfaction d'une éclatante vengeance contre le seigneur qui avait été, par son mariage, la cause de leur infortune; cet événement fournit aussi au Roi les moyens d'adoucir à leur égard les effets de sa déclaration.

Étrangère et postérieure à notre récit, on sait que la fameuse conspiration de Gaston d'Orléans, en 1632, eut pour le duc de Montmorency un dénoûment tragique et fatal. La tête du vaincu de Castelnaudary ne fut pas seule à rouler sous le billot. Le vicomte de Lestrange, qu'il avait d'ailleurs si grandement obligé, le suivit dans sa rébellion ; il leva un régiment et fit, dans la contrée, un rassemblement contre lequel le maréchal de la Force, qui était alors au Pont-Saint-Esprit, dut faire marcher des troupes. A cette nouvelle, sentant

leur vengeance prochaine, les proscrits de Privas, au nombre de cinq à six cents, investissent le château de Tournon, où leur ancien seigneur s'était réfugié, l'attaquent, s'emparent de sa personne, et, à la lueur des flammes qui dévorent son dernier asile, le livrent aux troupes du maréchal. Lestrange eut la tête tranchée sur la place publique du Pont-Saint-Esprit, et le Roi accorda à ses anciens vassaux la permission de rebâtir leur ville sous certaines conditions.

VII

Mais revenons sur nos pas. La prise de Privas, le châtiment et la dispersion de ses habitants, le démantèlement de ses fortes murailles et de ses bastions, la terreur qu'inspira la puissance du Roi dans tout le Vivarais, furent le coup de grâce sous lequel le parti protestant succomba et ne se releva plus. Dans le haut Vivarais et dans les Boutières, Chabreilles réduisit à l'obéissance royale une dizaine de châteaux forts dont la démolition fut ordonnée, et qui avaient été autant de citadelles huguenotes; dans le bas Vivarais, le passage du Roi et de son armée, se dirigeant sur Barjac et sur Alais, fut un voyage triomphal, sur le parcours duquel toutes les places rebelles se rendaient d'elles-mêmes, et étaient immédiatement démantelées. C'est ainsi que Richelieu procédait, dans ce pays, contre tous ces vieux donjons féodaux qui couronnaient la crête des montagnes, et qui avaient servi de repaire à toutes les révoltes.

« Ce pays montagneux, dit M. Bazin, était en même « temps la pépinière, la retraite et le passage des armées « rebelles, depuis le commencement des guerres civiles. « Le duc de Rohan avait donc grand intérêt à le « défendre. » Oui, s'il n'eût été qu'un chef d'armée, il eût pu et dû se jeter, avec quelques milliers d'hommes, dans cette contrée tout alpestre, que la nature a façonnée pour la guerre de partisans, et y tenir longtemps l'armée royale en échec ; mais il était aussi chef de parti, et cette condition le liait à l'assemblée de Nîmes, dont il ne pouvait s'éloigner, sous peine d'être accusé par elle ou d'indépendance ou de trahison, argumentation suprême des partis aux abois.

La campagne de Nîmes était, d'ailleurs, foulée et dévastée par le maréchal d'Estrées; celle de Montauban, par le duc d'Épernon et le prince de Condé ; le haut Languedoc, par le duc de Ventadour. Vainement le duc de Rohan essaya d'organiser, dans la ville d'Alais, une résistance sérieuse contre l'armée du Roi, qui s'en approchait ; « le cœur faillit aux habitants, dit-il, et « tout ce qu'on put obtenir par capitulation (17 juin) « fut que la garnison pourrait se retirer à Anduze, mais « avec promesse de ne jamais porter les armes contre son « roi » . Il comprit aussitôt que la fin de son parti était proche; que le sort des armes pouvait encore l'inonder de sang sans aucun avantage, et que sa réputation y serait mortellement engagée. Il fit lui-même alors des propositions de paix, non sans remontrer avec fierté que des gens poussés au désespoir étaient encore redoutables, et le Cardinal « jugea qu'il était plus sage d'accueillir l'ennemi qui se présentait suppliant, que de courir un nouveau hasard pour le tenir abattu » . (Bazin.) La paix fut donc conclue à Alais, et l'on publia sur-le-

champ un édit portant que le Roi « avait reçu en grâce « les ducs de Rohan et de Soubise, les habitants des « villes de Languedoc, Vivarais et Cévennes, lesquels « devaient poser les armes, faire serment de fidélité à « Sa Majesté, et raser leurs fortifications ».

Dans ces quelques lignes qu'on vient de lire, nous n'avons voulu que résumer succinctement l'ensemble de la situation *in extremis* dans laquelle se débattait l'agonie du parti réformé; mais si, depuis la prise de Privas, ses derniers moments étaient comptés, les suprêmes pulsations de ce grand corps expirant, qui avait autrefois fait trembler l'astucieuse Catherine de Médicis, conquis, les armes à la main, et placé sur le front de Henri IV la couronne de saint Louis, ses dernières pulsations, disons-nous, ou plutôt les efforts désespérés du duc de Rohan pour finir noblement, sont dignes du plus haut intérêt et méritent d'être racontés avec plus de détails. C'est avec une simplicité touchante et fidèle qu'il en fait lui-même l'histoire, obligé de se défendre contre les imputations les plus calomnieuses de son propre parti, et de déchirer, non sans regret, le voile qui cache les défaillances sans nombre qu'il eut à combattre, et que, malgré toute son énergie, il ne put surmonter.

« Les perplexités du général des réformés, dit-il, « n'étaient pas petites. Les partisans de la cour, dans « les Cévennes, usaient de divers artifices afin de per- « suader aux communautés de faire leur paix et d'aban- « donner le duc de Rohan. » Anduze et Sauve sont terrifiées par des bruits alarmistes qui annoncent que l'armée du Roi, qui vient de prendre Alais, va mettre tout le pays à feu et à sang, et demandent que l'on convoque sur-le-champ une assemblée sans la permission

du duc. Cette assemblée enverra une députation au Roi, et traitera séparément avec Sa Majesté : d'ailleurs, le duc de Rohan est un traître; on l'accuse d'avoir sacrifié Privas et Alais, d'avoir déjà fait ses conditions, et de vouloir contraindre les peuples à subir celles que le Roi imposerait par un traité général. « Tels discours, « semés par des petits séditieux qui prétendaient faire « leur fortune, causaient un murmure général. Les « peuples, et surtout ceux du Languedoc, faciles à con- « cevoir mauvaise opinion des gens de bien, et à se « prévenir en faveur des méchants, écoutent volontiers « ces criards qui, blâmant tout et ne faisant rien, « couvrent leur hypocrisie d'un zèle indiscret, et con- « traire à la religion et à la liberté. »

Cependant des armées ennemies l'enveloppent de toutes parts : en face de lui, l'armée du Roi dont chaque étape marque une victoire; sur sa droite, d'Estrées ravageant tout à une portée de canon de Nîmes; plus loin, du côté de Montauban, d'Épernon; du côté du Rouergue, Condé, et de partout il lui arrive des demandes de secours, sous peine de capitulation et de traités particuliers. « En ce même temps, lit-on dans ses *Mémoires*, « le duc de Rohan reçoit dépêche sur dépêche des pro- « vinces du haut Languedoc, de Foix, de Rouergue et « de Montauban, qui lui demandent des hommes et de « l'argent. Mazaribal écrit que si on ne lui envoie cent « bons hommes et payés, il ne peut sauver Mazères, et « que, sans cela, il sera chassé du pays, à moins que « la paix ne se fasse; Saint-Michel et la ville de Montau- « ban écrivent que le prince de Condé et le duc d'Éper- « non se préparent à faire le dégât autour, et qu'on « espère de l'empêcher si l'on envoie mille hommes et « de l'argent. Chavagnac et la ville de Castres remon-

« trent qu'ils sont affamés s'ils ne font pas leur récolte, « et qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne soient « promptement secourus de mille hommes de pied et « de cent maîtres payés pour deux ou trois mois, et « d'une somme d'argent pour faire faire montre aux « gens de guerre du pays. On ajoutait que le duc de « Ventadour, qui était avec son armée dans le voisi- « nage de Castres, offrait de bonnes conditions, si la « ville voulait traiter en particulier; que la proposition « avait été rejetée dans l'espérance d'un prompt « secours, et que s'il manquait, on serait contraint de « l'accepter. Milhau fait la même remarque, et Alte- « rac, gouverneur de la ville, mande au duc de Rohan « qu'il n'en peut plus répondre si on ne lui envoie du « renfort. »

Rohan se résout donc, comme nous l'avons dit, à demander une paix générale; mais, dans le conseil du Roi, instruit de tous les tiraillements qui divisent le parti réformé, et de toutes les difficultés qui en paralysent les chefs, un accueil favorable à ces propositions est plus qu'incertain. D'autre part, si aucune ville ne songe à se défendre, si aucune ne fait le moindre effort ni le moindre sacrifice, toutes, en revanche, veulent conserver leurs fortifications, et le Roi fait de leurs démolitions la condition *sine qua non* de tout traité de paix.

Cependant, des nouvelles arrivées d'Italie, où la question de Mantoue soulevait un nouvel orage, l'annonce d'un second siége probable de Casal par les Impériaux donnèrent à réfléchir au cardinal de Richelieu. Tout en se rendant compte des perplexités de son adversaire huguenot, il estimait à sa juste valeur sa courageuse opiniâtreté, et la fécondité de son esprit à trouver des

ressources dans les circonstances les plus désespérées. En éparpillant ses forces dans une trentaine de places bien fortifiées, Rohan, avec son activité prodigieuse, pouvait éterniser cette lutte, à laquelle un terme prochain était indispensable pour ne pas retenir, pour ne pas épuiser l'armée royale. De telles considérations étaient assez graves pour peser dans le jeu réciproque de chacun des deux adversaires.

Le duc de Rohan chargea un conseiller de la chambre mi-partie de Languedoc, nommé Candiac, de porter ses propositions au Cardinal. Il en reçut pour première réponse que le Roi avait le dessein de dissiper le parti tout entier par des traités particuliers avec chaque ville ; mais, en même temps, le prélat, sur un ton amical, engageait le duc à se soumettre le premier, et lui faisait entrevoir, avec les bonnes grâces du souverain, un avenir plus avantageux pour lui, et plus conforme à son rang, à ses grandes qualités, à sa naissance. Sans manquer de dignité, Richelieu apportait dans ses rapports avec Rohan moins d'aigreur et de fiel, comme gens qui, longtemps irrités, finissent par s'adoucir et sont près de s'entendre.

Le duc renvoya Candiac au Cardinal : « Dites-lui « bien, pour la dernière fois, que je suis bon Français ; « que je ne souhaite rien tant que le bien du royaume « et le repos de nos Églises, mais que moi et mon « parti, nous aimerions mieux nous perdre avec tout ce « que nous avons au monde, plutôt que de ne pas obtenir une paix générale et conforme aux édits qui nous « ont été précédemment accordés. Dites-lui bien aussi « qu'il est dangereux de réduire au désespoir des « hommes de cœur qui ont les armes à la main, quelque « faibles qu'ils soient, mais que si on me donne quatre

« jours avec parole de ne rien entreprendre, et les « sûretés nécessaires pour faire venir l'Assemblée de « Nîmes à Anduze, je promets de conclure une paix « générale. » Après quelques objections, le Cardinal céda, et les quatre jours furent accordés.

L'assemblée de Nîmes se transporta donc à Anduze. On y discuta longuement, surtout sur l'article des fortifications. Nîmes et Uzès ne voulaient pas consentir à leur démolition. Anduze et beaucoup d'autres voulaient la paix quand même ; à les entendre, le pays n'en pouvait plus, et il fallait qu'on s'arrangeât pour le mieux. Enfin, « l'affaire étant bien examinée, on résolut de subir « l'article, et les députés furent renvoyés avec plein « pouvoir de conclure la paix. Le duc de Rohan pria « l'Assemblée de leur ordonner de s'occuper de ses « affaires personnelles quand les affaires publiques « seraient terminées. Cela fut fait, et la paix fut conclue « à Alais, le 27 juin 1629. » On en a vu plus haut les principales dispositions.

« J'eus en mon particulier, dit le duc de Rohan, « une promesse de trois cent mille livres, sur lesquelles « j'ai donné des assignations à tous ceux qui ont servi le « parti, ou payé des gens de guerre, pour quatre-vingt « mille écus, de manière qu'il ne me resta pas six mille « pistoles pour rétablir mes maisons ruinées. »

Il y eut à Nîmes d'abord, et quelques jours plus tard à Montauban, des velléités de refuser cette paix et de recommencer la lutte ; mais quand le Roi s'approcha de la première de ces deux villes, les « *outranciers* » d'alors furent les plus empressés à venir le saluer et le prier d'honorer Nîmes de sa présence. Sa Majesté y fut reçue avec acclamation et aux cris de : *Vive le Roi!* et de : *Vive le Cardinal!* Elle y rétablit le culte catho-

lique, et fit publier à son de trompe un édit de pacification, dont le préambule, à lui seul, pouvait servir d'épitaphe au parti réformé. Il y était dit, en effet, « qu'après avoir châtié la rébellion de ceux de Privas, « et reçu la soumission de la ville d'Alais, le Roi était « résolu de pousser plus avant ses victoires, lorsque le « duc de Rohan, les habitants d'Anduze, Sauve, Ganges, « Le Vigan, Florac, Merueys et de toutes les autres « places des Cévennes; ceux de Nismes, Aymargues, « Uzès, Milhau, Cournas, Sainte-Affrique, Saint-Rome « de Tarn, du Pont de Camarès, de Viane, Castres, « Roquecourbe, Montauban, Caussade, Saverdun, « Mazères, du Carlat, du Mas d'Azil et de toutes « les autres places du haut Languedoc, de la Guienne « et du pays de Foix, qui étaient encore en armes « contre son service, lui avaient envoyé leurs députés « pour lui témoigner leur repentir et lui demander la « paix..., etc., etc. » Suivaient les articles de l'édit, au nombre de vingt-deux.

Louis XIII ne séjourna qu'un jour à Nîmes, et en partit le 15 juillet pour revenir à Paris, après avoir laissé tous ses pouvoirs au cardinal de Richelieu sur les provinces du Languedoc et de Guienne.

Celui-ci ordonna à Bassompierre de se diriger sur Montauban, et le suivit lui-même, en litière, à petites journées, escorté du duc de Montmorency, des maréchaux de Schomberg et de Marillac, du marquis d'Effiat, surintendant des finances, et d'une grande quantité de noblesse. Montauban, où les souvenirs de 1622 ranimaient de vaines espérances, voulait résister encore; mais, à la vue des troupes royales, et en apprenant que le parlement de Toulouse venait d'enregistrer l'édit, les Montalbanais sentirent cette bouffée d'orgueil s'évanouir

et faire place à un enthousiasme subit, que le Cardinal, à son entrée dans la ville, crut devoir modérer en refusant le dais d'honneur qui lui fut offert comme à un souverain.

Telle fut la fin de ce parti politique, dont nous avons essayé de retracer les derniers moments, que d'héroïques efforts purent retarder, mais que l'intérêt de la France, à tous les points de vue, rendait inévitable. Outre cette nécessité impérieuse de ne pas souffrir un État dans l'État, sous peine de voir celui-ci déchiré par les factions, la faiblesse des réformés les condamnait à succomber dans cet antagonisme : et ils y succombèrent, « par cette raison, dit Voltaire, que leur parti même « était dispersé dans les provinces, que la moitié des « peuples et des parlements étaient catholiques, que la « puissance royale tombait sur leurs pays tout ouverts, « qu'on les attaquait avec des troupes supérieures et « disciplinées, et qu'ils eurent affaire au cardinal de « Richelieu ».

Quant au duc de Rohan, dont l'infatigable dévouement à une cause perdue se dégage de cette histoire avec un caractère loyal et désintéressé, une énergie admirable, des qualités éminentes d'homme de guerre et une foi sincère, nous ne saurions lui rendre un meilleur hommage qu'en terminant cette étude par les lignes que lui consacre un historien peu suspect de flatterie envers les huguenots : « Le duc de Rohan, dit « dom Vaissette, qui, durant tout le cours de cette « guerre, donna des preuves signalées de sa valeur et « de sa capacité dans l'art militaire, qui fut un des plus « grands capitaines de son siècle, et qui mériterait les « plus grands éloges, soit par ses talents, soit par ses « vertus, si les préjugés de sa religion ou peut-être des

« motifs d'ambition ne l'avaient engagé à porter les « armes contre son roi, quitta pour toujours la province, « et eut permission de se retirer à Venise : il rendit « ensuite d'importants services au Roi et à l'État, jus- « qu'à sa mort, arrivée en 1638. »

FIN.

CONCLUSION

L'abus de la force et du triomphe pouvait facilement entraîner l'âme d'un sectaire à contraindre et à désespérer les consciences; et l'on s'étonne, malgré soi, que Richelieu, si résolu à détruire le parti protestant, à supprimer ses priviléges, à ruiner et à disperser ses forces, ses assemblées turbulentes et ses chefs, ait cependant laissé debout ses temples, ses croyances et ses pratiqnes religieuses. L'édit de Nantes lui-même ne disparut pas de nos lois, malgré les restrictions sévères qu'on lui imposa. Le Cardinal aima mieux laisser les protestants prier Dieu à leur manière, que de les proscrire et de les persécuter pour les obliger à revenir au catholicisme. Satisfait de les avoir désarmés et réduits à l'impuissance de nuire à l'autorité et à la société civile, peu lui importait le reste : leur conversion, selon lui, devait dépendre du temps, et d'inutiles persécutions ne pouvaient que la retarder.

C'est qu'en effet, constant et tenace dans ses desseins politiques, il n'avait, en fait de religion, rien du fanatique ni du sectaire; on le vit toujours ne donner à l'Église romaine que ce que le caractère de sa robe ne pouvait lui refuser, et il estimait avec raison que la persuasion et les ménagements triomphent mieux d'une hérésie que le fer et le feu. Aussi, à la persécution et

aux violences exercées un peu partout contre les calvinistes, fit-il succéder une sorte de tolérance telle, qu'elle devint bientôt une indifférence presque générale, à l'ombre de laquelle toute leur activité se tourna vers les travaux industriels et agricoles, ainsi que vers le négoce. Ils vécurent, prièrent et travaillèrent en paix; les cabales de la cour contre Richelieu et les troubles de la Fronde passèrent à côté d'eux sans les émouvoir, malgré les avances de Gaston d'Orléans et les sollicitations des ennemis de Mazarin. Pendant tout un demi-siècle, et dans l'éblouissement des splendeurs du règne de Louis XIV, nul ne songea à les molester ni à les rechercher pour cause de religion; ce ne fut que vers 1681 que, subissant une influence néfaste, ce roi, déjà sur le déclin des ans et de la puissance, crut pouvoir ramener le troupeau dans le giron de l'Église romaine par sa seule volonté. Erreur funeste! il y eut sans doute beaucoup de conversions, plus ou moins volontaires, mais la révocation définitive de l'édit de Nantes ouvrit une période de proscription qui fit perdre à la France, pour le transporter au dehors, le précieux monopole du labeur industriel, des arts libéraux et de la probité commerciale, non sans semer partout des ressentiments légitimes dont elle eut longtemps à souffrir, et dont la gloire de Louis XIV fut à jamais ternie.

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.


Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01228 2101

